

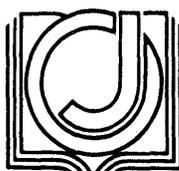
SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES



JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

30^e SÉANCE

Séance du jeudi 27 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHÉRIOUX

1. **Procès-verbal** (p. 5317).
2. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 5317).
3. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5317).

Services financiers

Commerce extérieur

MM. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur ; Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances ; Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Guy Malé, Jean-Luc Bécart, Michel Alloncle.

Suspension et reprise de la séance (p. 5325)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

MM. Henri de Raincourt, Abel Sempé, Jean-Pierre Bayle, André Bohl, André Diligent, le ministre.

Sur les crédits du titre III (p. 5335)

M. Jean-Pierre Bayle.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV à VI. - Adoption (p. 5336)

Suspension et reprise de la séance (p. 5336)

Défense (p. 5336)

MM. André Giraud, ministre de la défense ; Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances (exposé d'ensemble et dépenses en capital) ; Modeste Legouez,

rapporteur spécial de la commission des finances (dépenses ordinaires) ; Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section commune) ; Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Gendarmerie) ; Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Forces terrestres) ; Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Air) ; Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (section Marine).

Suspension et reprise de la séance (p. 5350)

Rappel au règlement : M. Jean Garcia.

Défense (suite) (p. 5350)

MM. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Jacques Genton, Jean-Luc Bécart, Albert Voilquin, Louis Longequeue, Guy Cabanel, Robert Pontillon, Michel Giraud, Philippe Madrelle, Jacques Boyon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense ; le ministre.

Article 36 (p. 5370)

M. Paul Robert.

Adoption de l'article.

Article 37 (p. 5370)

Amendement n° II-22 du Gouvernement. - MM. le ministre, Roger Chinaud. - Adoption.

Adoption de l'article modifié.

4. **Dépôt d'un rapport** (p. 5371).

5. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5371).

6. **Ordre du jour** (p. 5371).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHÉRIOUX,
vice-président

La séance est ouverte à onze heures quinze.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

DÉCLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 26 novembre 1986.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution, le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale, déposé le 26 novembre 1986 sur le bureau du Sénat (n° 80, 1986-1987).

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JACQUES CHIRAC. »

Acte est donné de cette communication.

3

LOI DE FINANCES POUR 1987

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (nos 66 et 67, 1986-1987).

Services financiers

COMMERCE EXTÉRIEUR

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation :

Commerce extérieur (crédits inscrits au II : Services financiers).

La parole est à M. le ministre.

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, il n'existe pas d'image plus objective de la situation d'une économie que les résultats de son commerce extérieur. A cet égard, je souhaiterais commencer mes propos en vous livrant un chiffre qui vous frappera par sa brutalité : si nous avons conservé, à la fin de 1985, la part du marché mondial que la France détenait en 1980, nous aurions aujourd'hui non seulement un excédent de la balance commerciale de près de 100 milliards de francs, mais aussi 400 000 emplois de plus dans nos entreprises. Je ne m'appesantirai pas sur les commentaires qui pourraient être faits sur une politique économique qui, dans le passé, a conduit à un tel résultat.

Derrière le résultat équilibré que nous connaissons vraisemblablement à la fin de cette année, se dissimule une dégradation réelle et très profonde de notre solde industriel, qui, sur les dix premiers mois de l'année, n'est excédentaire que de 29 milliards de francs contre près de 73 milliards de francs pour la même période de 1985.

Ces chiffres traduisent un très grave handicap de compétitivité, que l'action engagée par le Gouvernement vise à corriger.

La politique rigoureuse menée en matière monétaire et budgétaire nous permet d'espérer une reprise contrôlée. C'est pourquoi il est possible d'être raisonnablement optimiste sur les résultats que devrait enregistrer notre commerce extérieur à partir des derniers mois de l'année prochaine.

Afin que notre économie bénéficie alors pleinement du retour à la compétitivité, il faut avoir le souci aujourd'hui de renforcer en profondeur nos capacités exportatrices.

La première des priorités est, sans aucun doute, de s'attaquer résolument à notre retard en matière d'implantation sur les principaux marchés étrangers. J'aurai l'occasion de développer ce premier point.

Il faut aussi définir la cible privilégiée de toutes les interventions, financières ou autres, qui constituent l'activité quotidienne du ministre du commerce extérieur et de ses services, en accompagnement, bien sûr, de l'effort des entreprises françaises.

Notre cible prioritaire, ce sont les véritables marchés, c'est-à-dire ceux sur lesquels les problèmes de solvabilité ne se posent guère ou sont globalement maîtrisés et qui représentent les plus forts potentiels. J'ai pratiquement défini là ce que sont les pays de l'O.C.D.E.

Il ne s'agit certes pas, mesdames, messieurs les sénateurs, de pratiquer une sorte d'exclusion, mais il faut être sélectif et ne pas se tromper de cible ni pour notre économie dans son ensemble ni, bien sûr, pour chacune de nos entreprises prise individuellement. L'année 1987 doit être celle des priorités européennes pour l'effort à l'exportation de l'économie française.

S'il ne faut pas se tromper de cible, il ne faut pas non plus se tromper de méthode.

Ce sont les entreprises qui exportent, qui négocient, qui signent des contrats, qui s'implantent, mais le climat général des relations économiques avec l'étranger est surtout du ressort du Gouvernement. Dans ce domaine, je qualifierai la politique que nous souhaitons conduire par deux mots : « fermeté loyale ».

« Loyale » car nous devons bien sûr respecter les règles du commerce international. Nous respectons les contrats signés ; nous avertissons nos partenaires de nos préoccupations et de nos intentions, car il n'est pas question de les prendre par surprise.

Loyauté donc, mais aussi « fermeté », car le monde des affaires est un monde dur, un monde où il faut se battre, un monde où on respecte ceux qui parlent fort. Nos partenaires doivent savoir - c'est là une idée de bon sens - que nous préférons acheter dans un pays qui lui-même se fournit chez nous. Le commerce est un tout et, en tout cas, ne peut se réaliser qu'à deux. Sans lier strictement l'achat à la fourniture, il n'est ni bon ni même normal que nos exportations et nos importations divergent trop sur un même pays.

L'actualité récente nous a permis d'illustrer cette idée de « fermeté loyale » à propos de deux pays : l'Union soviétique et la Norvège. Je voudrais dire un mot sur ces deux affaires car je me dois d'informer la représentation nationale.

Avec l'Union soviétique, par rapport à l'année dernière, notre taux de couverture est passé de 80 à 55 p. 100. Nos exportations ont chuté de plus de 40 p. 100 alors même que nous augmentions de plus de 40 p. 100 le volume de nos achats de pétrole et de gaz et que nous garantissons à ce pays, de façon délibérée, une recette d'exportation d'énergie de même valeur que l'année dernière, malgré la chute des prix de l'énergie.

Dès le mois de juillet, lors du voyage de M. le Président de la République, j'avais dit aux responsables soviétiques que cette situation de dégradation sensible de notre balance commerciale et cette chute de nos exportations étaient inadmissibles et que, si elles devaient se poursuivre, nous prendrions des mesures sur nos achats.

Les chiffres les plus récents traduisant une nouvelle augmentation du déficit, et donc une inefficacité de l'avertissement loyal et serein lancé en juillet, nous avons décidé de réduire - et non pas d'arrêter - nos enlèvements pétroliers tout en prenant toutes dispositions, bien sûr, pour que les contrats en cours soient respectés. Je me suis rendu moi-même dimanche dernier à Moscou pour expliquer à nos partenaires soviétiques notre position et leur dire que nous espérons qu'ils donneraient rapidement la possibilité au Gouvernement français, par de nouveaux achats et de nouvelles commandes, de rapporter ces mesures, faisant comprendre ainsi que le signal envoyé avait été tout à fait perçu.

Un autre dossier d'actualité auquel nous sommes en train d'appliquer cette politique de « fermeté loyale » est celui du gaz norvégien. Là encore, nous avons prévenu le Gouvernement d'Oslo voilà plusieurs mois que nous ne pouvions accepter de nous engager dans un contrat d'une durée et d'un montant tels que ceux qui avaient été prévus sans que notre industrie puisse participer à sa juste mesure, et en plein respect des règles de compétitivité, aux nombreux projets que les ressources gazières permettent aux Norvégiens d'envisager. La négociation est enfin engagée - bien tard assurément - mais j'espère qu'elle débouchera et qu'à l'avenir on ne doutera plus de la fermeté loyale du Gouvernement français.

Enfin, il est un dernier grand axe de notre politique que je souhaite brièvement développer devant vous : la manière dont le Gouvernement entend défendre les intérêts de la France dans les enceintes multilatérales à Bruxelles ou à Genève.

Dans le domaine agricole, alors que la situation des marchés mondiaux est particulièrement difficile et la concurrence extrêmement âpre, certains voudraient mettre en accusation les pratiques européennes ; notre détermination - M. le ministre de l'agriculture a sans doute eu l'occasion de vous le dire voilà quelques heures - est totale face à ces attaques, comme cela a été le cas, par exemple, lors de la réunion des quatre-vingt-douze pays du G.A.T.T. en Uruguay au mois de septembre.

En matière d'industries et de services, les maîtres mots de notre politique multilatérale sont loyauté et réciprocité : loyauté, notamment en ce qui concerne les problèmes de

contrefaçons ou de propriété intellectuelle, dont nous nous félicitons qu'ils soient inscrits dans la grande négociation multilatérale qui commence, négociation dont nos pays industriels ont beaucoup à attendre, j'y insiste.

Le second maître mot est la réciprocité. Dans notre économie ouverte, nous pouvons attendre de nos partenaires une ouverture égale, compatible bien sûr avec leur degré de développement et de richesse, et avec leur niveau de responsabilités dans l'accroissement et la répartition de la croissance économique mondiale.

Ces grands principes que je viens de résumer et qui guident notre action et celles de nos partenaires européens dans les négociations internationales méritent, plus souvent qu'on ne l'imagine, d'être rappelés, en particulier à nos amis américains ou japonais, selon le cas, pour que puissent se développer sereinement nos capacités exportatrices.

La politique dont je viens de retracer les grands axes inspirait la plupart des mesures qui ont été annoncées par M. Balladur et moi-même, au mois de juillet, après un travail de concertation approfondi avec de nombreux responsables d'entreprises.

Le budget du commerce extérieur pour 1987 permet de mettre en œuvre celles de ces mesures qui avaient des implications financières publiques ou fiscales.

Je caractériserai tout d'abord ce budget en disant qu'il procède d'une rigueur délibérée.

Le premier signe de cette rigueur est la croissance de plus de 35 p. 100 des aides au commerce extérieur. Mais rassurez-vous, le paradoxe n'est qu'apparent, car cette progression des crédits est due, pour l'essentiel, à une volonté de faire preuve de sincérité budgétaire dans le traitement des sinistres de paiement, alors que, dans le passé, la débudgétisation à laquelle on avait procédé faisait qu'aucun crédit public n'était inscrit pour faire face à de tels sinistres.

La rigueur de ce budget se traduit aussi par les économies importantes qui vont être réalisées dans le fonctionnement des administrations et des organismes du commerce extérieur. Avec la suppression de certains organismes périphériques aux vocations apparentes, officielles, mal définies et la réduction des dotations aux grandes institutions du commerce extérieur, les économies réalisées peuvent être évaluées à près de 100 millions de francs.

Ces réductions de dépenses se mettront en place sans déstabiliser ni aucune structure ni aucun organisme, sauf celles qui ont un caractère plus ou moins parasite et qui ont été inventées au cours des toutes dernières années. Cela n'est notamment rendu possible, en particulier dans le cas de l'agence pour la coopération technique industrielle et économique - l'A.C.T.I.M. - que par l'existence de reports à nouveau considérables, dont l'importance traduit d'ailleurs la nécessité de recentrer les interventions de tel ou tel des organismes concernés.

Surtout - et c'est là un point essentiel - la rigueur dans le fonctionnement se met en place sans paupérisation des structures. J'en veux pour preuve le fait que, si les postes d'expansion économique voient leurs crédits se réduire seulement de 1 p. 100, les dépenses informatiques augmenteront, elles, de 20 p. 100, tandis que celles qui sont liées aux moyens de fonctionnement à proprement parler progresseront d'environ 5 p. 100.

Enfin, ce budget est rigoureux, parce qu'il ne sacrifie pas le long terme en dégageant les moyens d'initier une action en profondeur sur le plan culturel.

On a beaucoup dit et écrit, à l'occasion de ce budget, sur l'école nationale d'exportation. J'ai agi avec le seul souci que doivent susciter tous les problèmes relevant de la formation des hommes, c'est-à-dire celui de la sérénité. L'offre de formation internationale est abondante. J'ai demandé, avant de prendre une quelconque décision concernant cette école, que l'on se livre à une sorte d'audit des diverses possibilités qui existent. Le problème est alors très vite apparu : il convenait non pas de créer une énième structure de formation, au demeurant fort coûteuse pour l'Etat, mais beaucoup plus de renforcer, dans l'ensemble du système d'enseignement supérieur, les différentes possibilités d'expériences pour nos futurs cadres techniciens à l'étranger.

J'ai créé, à cet effet, un groupe à vocation très opérationnelle, formé de responsables d'entreprises et d'établissements d'enseignement supérieur, qui va me proposer des mesures

très concrètes, dans les semaines qui viennent, pour soutenir des initiatives, pour concourir à cet objectif d'immerger le mieux possible nos futurs cadres dans la scène internationale.

Rigoureux, le budget du commerce extérieur est aussi vigoureux, car les moyens qu'il consacre aux actions relevant des grands axes que j'ai rappelés voilà un instant, devant vous, sont maintenus, voire accrus pour certains.

Pour favoriser l'implantation à l'étranger, l'article 6 de la loi de finances institue une procédure permettant de constituer une provision pour investissement commercial sans aucun agrément préalable, dès lors qu'il s'agit d'une première opération sur un pays donné.

Avec un plafond de 5 millions de francs par opération, par investissement commercial, cette mesure rend automatique - la demande d'agrément préalable disparaît donc - la constitution d'une provision, pour près des trois quarts des affaires aujourd'hui soumises à agrément.

Les entreprises moyennes verront sans nul doute dans cette simplification, et surtout dans la levée de l'incertitude liée à la procédure d'agrément, un encouragement à s'engager dans la pérennisation de leur présence commerciale sur les principaux marchés.

S'agissant toujours de cette orientation essentielle que constitue l'implantation, vous aurez constaté que les moyens dévolus au Codex - comité de développement extérieur - pour exercer son rôle bien connu de coordination des interventions financières permettront de maintenir son potentiel d'actions nouvelles.

Il fallait aussi faire preuve de vigueur sur l'ensemble des actions qui permettent au plus grand nombre d'entreprises d'être présentes sur les marchés étrangers et de les prospecter activement.

Ainsi, les moyens consacrés au centre français de manifestations à l'étranger - C.F.M.E. - font l'objet, dans la loi de finances initiale, d'une augmentation de 14 millions de francs. Cela traduit bien l'intérêt qu'il faut attacher aux manifestations et aux foires comme instruments à la fois d'initiation à un marché et de suivi d'une action commerciale durable.

La dotation de l'assurance prospection augmente de 25 millions de francs, ce qui correspond à son maintien en francs constants. En réalité, la procédure atteignant maintenant sa maturité, de nombreux reversements interviennent. Cet instrument caractérisé par ses très grandes possibilités d'adaptation en fonction de la taille de l'entreprise, du secteur d'activité et de la zone géographique concernés verra donc sa capacité effective d'intervention croître d'environ 10 p. 100 entre 1986 et 1987.

Qu'il s'agisse de soutenir les actions collectives de promotion par le biais du C.F.M.E. ou le travail de prospection que réalisent individuellement les entreprises par l'intermédiaire de la Coface - Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur - j'ai souhaité renforcer la coordination des moyens mis en œuvre sur nos principaux pays cibles en matière de commerce courant.

Des programmes d'action ont ainsi été définis avec un certain nombre de fédérations professionnelles sur la République fédérale d'Allemagne. Voilà quelques semaines, j'ai eu l'occasion de signer une quinzaine de contrats d'objectifs avec des fédérations professionnelles dans le secteur industriel. De la même manière, des plans d'action sur l'Espagne, l'Italie puis les Pays-Bas seront mis en œuvre en 1987. Une approche semblable va être développée avec les régions par l'intermédiaire des conseils régionaux et des chambres régionales de commerce et d'industrie et de l'agriculture.

La recherche d'une plus grande efficacité, d'une meilleure puissance de feu dans nos interventions ne porte pas seulement sur le commerce courant avec les pays développés même si, je l'ai dit, l'année 1987 sera l'année des priorités européennes.

Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, l'évolution de la situation financière mondiale doit nous inciter à plus de sélectivité. Nous ne sommes pas les seuls à la pratiquer. Nos grands concurrents le font et les pays acheteurs aussi, à leur manière, en réduisant leurs programmes d'investissements.

Dans ce contexte, il faut donc être à la fois sélectif et offensif. Je considère que ces deux termes sont indissociables.

Ainsi, en termes de fonctionnement de nos procédures comme sur le plan budgétaire, nous nous dotons progressivement des moyens d'adapter, de façon très souple, au cas par cas, notre offre financière.

Notre volonté générale de limiter les dépenses publiques s'applique pour le financement des grands contrats, sans aucune illusion sur l'hypocrisie qui tend à régner entre grands pays concurrents en la matière. Vous avez ainsi pu constater que cette absence d'illusion a prévalu dans le budget 1987, tant pour les financements d'aide que pour la garantie du risque économique.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je voudrais conclure sur une dernière remarque. Le combat à l'exportation se livre à l'étranger, bien sûr, d'où l'importance de cet objectif prioritaire d'effort d'implantation.

Mais il se livre aussi sur notre propre marché. Si nous avons de bons produits en France, nous les vendrons à l'étranger, d'où l'importance de cette idée de qualité. Mon ministère vient de lancer sur ce thème une campagne de communication à la télévision. C'est le début d'un travail de profondeur, de longue haleine. Il faut décomplexer le marché intérieur et casser cette idée trop répandue que les produits français seraient inférieurs aux produits étrangers. C'est, là aussi, une tâche de mon ministère, car, si nos produits n'ont pas une bonne image chez nous, comment pourraient-ils s'imposer à l'étranger ? La qualité est donc bien le meilleur passeport pour le marché international.

Mesdames et messieurs les sénateurs, permettez-moi de vous dire, en conclusion, que j'ai tout à fait confiance dans les ressources de notre pays pour redresser la situation difficile que nous connaissons, singulièrement dans le domaine du commerce extérieur. C'est l'ambition du budget que je vous présente aujourd'hui que d'y contribuer tout au long de l'année 1987. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun est désormais convaincu du rôle primordial, voire irremplaçable, du commerce extérieur au regard de la croissance et, par conséquent, du maintien et de la création d'emplois.

Malgré les efforts importants consentis au cours des deux dernières années, malgré les incitations et les aides, sous diverses formes, prodiguées par le précédent gouvernement, l'état de santé du commerce extérieur reste fragile, préoccupant. Des phases d'amélioration sont souvent suivies de subites rechutes ; c'est que notre commerce extérieur souffre depuis des décennies de maux chroniques qui résultent de ses orientations géographiques et sectorielles restées traditionnelles, des mentalités qui, au-delà des déclarations d'intention, ne privilégient pas en profondeur l'effort d'exportation. Par ailleurs, il dépend trop des grands contrats d'Etat à Etat, tandis que les transactions courantes, où les petites et moyennes entreprises pourraient aider à leur développement, paraissent négligées ou insuffisamment stimulées.

Dans cet environnement, il paraît pour le moins curieux que le budget qui nous est soumis traduise une diminution des crédits d'aide et d'encouragement à l'exportation, néglige la formation spécifique que demande ce secteur et laisse les entreprises livrées à elles-mêmes dans un climat de concurrence effrénée. Je suis d'autant plus étonné que les dirigeants de pays qui s'inspirent de la même philosophie libérale que celle du Gouvernement font un cas d'espèce de leur commerce extérieur et continuent, comme chacun le sait, à le favoriser.

Au cours de l'année 1985, les résultats de la balance commerciale ont illustré la volonté du gouvernement d'alors de contenir le déficit - moins 30,5 milliards de francs contre 24,7 milliards de francs l'année précédente - alors que la balance des paiements faisait état d'un excédent de 3 milliards de francs.

L'insuffisance de notre production nationale a suscité deux effets contradictoires et néfastes pour notre balance commerciale. C'est ainsi que les exportations, en raison d'une diminution des ventes de produits industriels, n'ont progressé que

de 2,60 p. 100 contre 5,2 p. 100 l'année précédente et que, de leur côté, pour satisfaire à une demande intérieure, les importations ont progressé de 4,70 p. 100 contre 2,40 p. 100 en 1984.

Une analyse plus complète de ces décevants résultats ajoute encore à notre inquiétude, dans la mesure où elle révèle une plus grande faiblesse.

Nous nous proposons donc d'évoquer les échanges de produits agro-alimentaires, énergétiques et industriels.

Depuis cinq ans, les échanges agro-alimentaires sont fortement excédentaires. En 1985, ils se sont soldés par un excédent de 31,1 milliards de francs, supérieur de 5,7 milliards de francs à celui de l'année précédente. Mais cette hausse spectaculaire de l'excédent occulte deux mouvements qui vont en sens contraire. Le premier concerne l'exportation exceptionnelle de blé due à la conjonction d'une récolte abondante et d'une perte de compétitivité des produits américains, qui a permis de réaliser un solde excédentaire de produits agricoles de 8 milliards de francs, alors que le solde des industries agro-alimentaires diminuait de 2 400 millions de francs.

Il ne peut donc vous échapper que les ventes de produits agricoles ont été effectuées grâce à des conditions exceptionnelles qui risquent de ne point se reproduire de si tôt, tandis que le résultat, relativement décevant, de nos échanges agro-alimentaires mérite examen et vigilance accrue.

La réduction de la facture énergétique, encore faible en 1985, constitue une part notable des résultats enregistrés. La baisse des volumes et des prix de l'énergie importée a permis de ramener le déficit énergétique à moins 180 milliards de francs et d'obtenir ainsi le meilleur taux de couverture depuis 1978.

Ces deux facteurs, énergie et agro-alimentaire, de signes contraires, en se combinant auraient dû conduire à une amélioration du solde de nos échanges extérieurs. Malheureusement, l'excédent industriel a reculé de 14 milliards de francs par rapport à l'exercice précédent.

Toutes les branches de l'industrie ont été affectées, quoique dans des proportions différentes. Ainsi, le secteur des biens de consommation apparaît moins touché mais souligne notre déficit en électronique grand public, équipement ménager, textile et habillement, cuir et chaussures, produits en bois et meubles.

Le poste des biens d'équipement professionnels s'avère beaucoup plus atteint puisqu'il perd 11 milliards de francs.

La reprise de l'investissement productif s'est traduite par une importation de matériel, en particulier dans le domaine du traitement de l'information dont le déficit frôle les 10 milliards de francs. C'est une dépendance qui mérite donc réflexion.

Ce panorama serait incomplet s'il ne faisait état des structures géographiques de notre commerce extérieur. Sur ce plan, il apparaît que le déficit des échanges extérieurs est resté stable avec la zone de l'O.C.D.E. et s'est réduit de 1,5 milliard de francs avec la zone hors O.C.D.E. C'est avec cette dernière, c'est-à-dire avec les pays en voie de développement, que se réalise l'excédent industriel, alors que nos échanges avec les pays industriels sont largement déficitaires.

Ces principales caractéristiques du commerce extérieur, tel qu'il se présentait à la fin de 1985, se sont aggravées au cours du deuxième trimestre de la présente année. Le solde agro-alimentaire est resté stable mais le solde industriel du matériel civil s'est effondré et est devenu négatif. Ainsi, de près de 7 milliards au quatrième trimestre 1985, l'excédent est-il passé, tous matériels confondus, à 2 milliards de francs au deuxième trimestre de 1986.

Il s'avère donc que nos échanges continuent à souffrir de la faiblesse de nos positions compétitives, qui se traduit par une perte régulière mais continue de nos parts de marchés. Ce phénomène est d'autant plus grave qu'il s'accompagne d'un accroissement du taux de pénétration de nos concurrents, notamment européens, sur notre marché intérieur. Ce manque de compétitivité devrait nous conduire à poursuivre l'effort de modernisation de l'industrie engagé depuis quelques années.

Cela est d'autant plus nécessaire que les échanges avec la République fédérale d'Allemagne, qui est notre premier client mais également notre premier fournisseur, restent déficitaires - c'est une tendance qui s'accroît - et, ce qui est plus

grave, présentent une structure particulièrement défavorable à la France. La détérioration des soldes prolonge ces tendances observées depuis dix ans et marque ainsi la perte de compétitivité de l'industrie française par rapport à son homologue allemande.

Ces résultats de la balance commerciale sont d'autant plus révélateurs des difficultés qui nous assaillent que le Gouvernement disposait de plusieurs atouts de taille : la dévaluation intervenue en avril 1985 et, s'agissant de nos importations, la réduction de moitié du coût de l'énergie, la baisse du dollar et celle des matières premières.

On peut donc s'interroger sur l'opportunité de réduire la politique de soutien au commerce extérieur à un moment où les grands marchés développés s'affirment comme le débouché essentiel dans un climat de compétition internationale exacerbée.

Les crédits concernant les dépenses de fonctionnement des postes d'expansion économique et des directions du commerce extérieur sont globalement inchangés. Ils s'élèvent à 846,5 millions de francs.

Les crédits d'intervention publique, qui sont essentiellement consacrés au Centre français du commerce extérieur - C.F.C.E. -, au Comité français des manifestations économiques à l'étranger - C.F.M.E. - et à l'Agence de coopération technique, industrielle et économique - A.C.T.I.E. -, sont réduits de 10,9 p. 100, passant de 390 millions de francs à 347,8 millions de francs.

Les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat augmentent de 1,8 p. 100 en autorisations de programme, mais les crédits de paiement diminuent, ce qui risque de compromettre l'avenir.

Globalement, les crédits de l'expansion économique à l'étranger, qui étaient de 1 237 millions de francs en 1986, sont de 1 194 millions de francs en 1987, soit une réduction de 3,5 p. 100. Cette mesure risque de compromettre le redressement de notre commerce extérieur en perturbant les conditions du soutien traditionnel aux entreprises exportatrices, soutien que reçoivent, je le répète, dans des proportions similaires ou même plus importantes, de la part de leur gouvernement les entreprises étrangères concurrentes.

Les crédits d'aide à l'expansion sont en diminution de 11,6 p. 100 : de 5 800 millions de francs en 1986, ils passent à 5 130 millions de francs, tandis que les bonifications seront désormais fixées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

Les crédits de garanties diverses augmentent, en revanche, de 1 milliard de francs. Cet accroissement profite essentiellement à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la Coface. Les crédits d'intervention publique destinés aux bonifications de crédits de la Banque française du commerce extérieur - B.F.C.E. - diminuent de 43 p. 100. Enfin, ceux qui sont destinés au développement d'implantations commerciales industrielles n'augmentent que de 3,8 p. 100.

Ces dispositions budgétaires appellent de nombreuses remarques. Je me bornerai cependant à y puiser deux exemples qui me paraissent en contradiction avec les objectifs annoncés de redressement du commerce extérieur.

Le Centre français du commerce extérieur a vocation pour informer et conseiller les entreprises, et promouvoir les produits français à l'étranger. Or les crédits qui lui sont destinés chutent de plus de 8 millions de francs ; aussi est-il permis de se demander si le moment est bien choisi de faire supporter une partie du poids des prestations du C.F.C.E. aux entreprises, et notamment aux petites et moyennes entreprises, dont on souhaite le concours actif pour que se développe durablement le commerce à l'extérieur de nos frontières.

La suppression de l'Ecole nationale d'exportation - E.N.E. - me paraît également contredire cette politique volontariste qui doit marquer notre commerce extérieur. Créée en 1985, largement financée sur fonds publics, cette école se proposait de donner à des professionnels une formation adaptée au commerce international. Elle avait le grand mérite de former des hommes de terrain. Nous regrettons que le Gouvernement se prive de cet outil pourtant nécessaire dans une période où les problèmes de formation et d'adaptation affectent aussi nos relations commerciales. Je crains que le crédit de 8 millions de francs destiné à soutenir des initiatives prises par le système d'enseignement ne permette pas d'offrir la même qualité de formation spécifique aux activités exportatrices.

Je citerai, parmi d'autres, deux exemples qui rappellent que le Gouvernement se prive de moyens adéquats qui risquent, dans les jours qui viennent, de lui faire cruellement défaut dans la lutte décisive que sollicite impérieusement le redressement de nos échanges internationaux.

Ce budget, conforme à l'idéal libéral, laisse une large place au dynamisme et à l'initiative des entreprises. C'est un pari qui, s'il ne répondait pas - ce que nous ne souhaitons pas d'ailleurs - à l'attente de ses auteurs, risquerait d'engendrer de graves répercussions sur l'avenir économique de notre pays.

Les inquiétudes énoncées, la commission des finances a décidé, dans sa majorité de donner un avis favorable à l'adoption des crédits proposés.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année 1985 avait déjà, après deux ans de relative embellie, renoué la série des « mauvaises années » pour le commerce extérieur.

Le premier semestre de 1986 confirme la fragilité de nos positions et met en évidence le manque de compétitivité de l'industrie française.

Le solde de nos échanges commerciaux, jouant une fois de plus son rôle de révélateur des forces et des faiblesses de l'économie nationale, apporte donc la démonstration que la politique économique menée ces dernières années a nettement affaibli notre appareil productif.

Le parti pris par le Gouvernement d'agir sur l'environnement des entreprises et d'alléger leurs charges et les contraintes qui pèsent sur elles constitue donc sans doute, en soi, la plus efficace des aides à l'exportation.

Dans ce contexte, la politique du commerce extérieur qui vient d'être mise en œuvre, et qui est délibérément axée sur l'aide aux implantations commerciales à l'étranger, sur le soutien concret et quotidien de l'effort d'exportation des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, sur une meilleure répartition géographique de nos échanges, devrait favoriser le retour au dynamisme commercial de l'ensemble de l'économie et donc le redressement durable de la balance commerciale.

Nous savons tous à quel point cela est nécessaire.

En effet, dans une situation marquée par la faible croissance du commerce extérieur et la baisse simultanée du dollar, des prix du pétrole et des taux d'intérêt, l'analyse des échanges commerciaux de la France met en évidence la dégradation du solde industriel et de la compétitivité de l'industrie nationale.

C'est bien là le fait marquant de l'évolution de nos échanges extérieurs en 1985 et cette année. Les échanges industriels civils ont cessé de contribuer au redressement de notre balance commerciale et même, fait sans précédent, ils sont devenus déficitaires depuis juin dernier. Si bien qu'en dépit de la remarquable tenue de nos exportations agricoles et d'une baisse de la facture énergétique de l'ordre de 80 milliards de francs cette année, notre balance commerciale ne sera en 1986 que tout juste voisine de l'équilibre.

Deux « tendances lourdes » se dégagent donc de cette évolution : la consolidation de nos performances dans les exportations agricoles et agro-alimentaires et, hélas ! la dégradation de notre compétitivité industrielle.

J'évoquerai, en premier lieu, nos exportations agro-alimentaires. On en parle moins, ces temps-ci, que des exportations industrielles, sans doute parce qu'elles se portent bien. Mais ce n'est pas, vous le savez, une raison pour oublier d'être vigilants. Leur situation favorable ne constitue pas, en effet, un acquis irréversible. Je sais que vous vous préoccupez comme nous, monsieur le ministre, des menaces qui pèsent sur la politique agricole commune.

Depuis 1980, le secteur agricole et alimentaire a réussi à améliorer de façon spectaculaire son solde positif : de 11,7 milliards de francs en 1980 à 34 milliards de francs en 1985, et sans doute un chiffre voisin en 1986.

Cette amélioration est largement due à l'évolution des exportations de produits agricoles, que nous avons réussi à développer dans un contexte pourtant peu favorable de forte production mondiale et de contraction des échanges agricoles internationaux.

La balance des industries agro-alimentaires reste, elle aussi, nettement positive, avec un excédent voisin de 10 milliards de francs. Cependant, si nos performances demeurent réelles dans certains secteurs - les produits laitiers, les farines - nous sommes moins bien placés pour certains produits élaborés - les conserves, les biscuiteries, dont le marché, compte tenu de l'évolution des habitudes de consommation, est appelé à se développer. Il y aurait peut-être là, par conséquent, un effort à faire.

Mais la question principale, celle qui commande l'avenir de nos exportations agro-alimentaires, c'est bien sûr celle de l'avenir de la politique agricole commune.

Nos exportations agricoles ont, à l'évidence, largement bénéficié du soutien offert par le mécanisme des restitutions. Mais deux questions se posent aujourd'hui : la politique française d'exportations agricoles peut-elle se passer d'une politique communautaire d'exportations ? Quel sera l'avenir de la politique agricole commune et du mécanisme des restitutions ?

L'Europe n'a pas, actuellement, de véritable politique commerciale agricole. Ce fait est dû, en premier lieu, à des circonstances historiques.

La politique agricole commune a été conçue pour assurer l'indépendance alimentaire et la satisfaction de la demande interne communautaire. Dans ce schéma, l'exportation était considérée comme un débouché occasionnel et conjoncturel, le mécanisme des restitutions permettant de compenser pour les producteurs la différence entre prix communautaire et prix mondial.

L'évolution de la production et l'apparition d'excédents structurels auraient logiquement dû conduire la Communauté à envisager une autre politique agricole, à se tourner vers le marché mondial et à produire pour exporter.

Mais, aujourd'hui, la mise en œuvre d'une véritable politique commerciale agricole, à l'importation comme à l'exportation, est plus que jamais nécessaire et elle est vivement souhaitée par les producteurs. Toutefois, elle se heurte aux difficultés financières bien connues de la Communauté ainsi qu'aux divergences d'intérêts entre les Etats membres, qui n'ont pas tous la même propension à exporter, et à exporter surtout hors de la Communauté. Pour le Royaume-Uni ou la République fédérale d'Allemagne, en effet, le marché des pays tiers demeure un débouché très résiduel, et l'exportation est avant tout perçue comme l'occasion de dépenses supplémentaires.

D'autre part, plusieurs Etats membres - le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, mais aussi les Pays-Bas ou le Danemark - souhaitent éviter tout conflit commercial avec les autres pays exportateurs mondiaux, principalement les Etats-Unis.

Ces difficultés financières et politiques expliquent que la Communauté n'ait pu se doter, par exemple, de la possibilité de conclure, comme le font tous les pays exportateurs, des contrats pluriannuels de fournitures de denrées agricoles.

Cette absence d'une véritable politique commerciale commune agricole risque de désavantager, à terme, la France à l'égard des autres grands pays exportateurs mondiaux.

Par ailleurs, on peut s'interroger, devant la violence des attaques contre la politique agricole commune, sur l'avenir du mécanisme des restitutions. La C.E.E. est en effet confrontée à de violentes attaques de la part de ses partenaires commerciaux, dont le but avoué est de la faire renoncer aux « subventions à l'exportation » que représentent les restitutions.

Il faut donc se féliciter, monsieur le ministre, que lors de la préparation du nouveau round de négociations commerciales multilatérales qui vient de s'ouvrir en Uruguay, et auquel est associé le ministre de l'agriculture, la Communauté ait pu, grâce en particulier à la vigilance française, éviter une mise en cause directe des restitutions à l'exportation.

Il reste cependant que cet incontestable succès tactique ne désarmera pas les Etats-Unis et les autres pays exportateurs ; l'issue future des nouvelles négociations constitue donc, pour la France et pour l'avenir de nos exportations agricoles, un enjeu considérable.

La deuxième constatation qui s'impose au vu de l'évolution de notre commerce extérieur est, hélas ! la dégradation de la compétitivité de notre industrie. Les facteurs conjoncturels ne suffisent pas, en effet, à expliquer les mauvais résultats constatés.

Ainsi, on observe que, sur le marché allemand, nos concurrents obtiennent de meilleurs résultats que les nôtres. C'est le cas notamment de la Belgique et de l'Italie, dont les exportations s'accroissent respectivement de 6,4 p. 100 et de 2,5 p. 100, alors que les exportations françaises vers la République fédérale d'Allemagne ont baissé de 5,8 p. 100.

D'une manière générale, les parts de marché détenues par la France s'effritent : entre 1980 et 1984, la part de la France dans le commerce mondial est passée de 5,6 p. 100 à 4,9 p. 100. La pénétration du marché intérieur par les importations industrielles a augmenté, entre 1980 et 1985, en valeur et en volume. Dans le même temps, les exportations françaises progressent moins vite en volume que le commerce mondial de produits manufacturés.

Je ne reviendrai pas sur l'analyse que vous avez faite des raisons de cette dégradation de la compétitivité de notre industrie. Je partage cette analyse et aussi, malheureusement, votre crainte que nous ne rétablissions pas la situation du jour au lendemain.

Mais je pense aussi que les orientations de votre politique permettront d'accompagner le redressement que l'on peut attendre de l'allègement des charges des entreprises et de la restauration des mécanismes du marché.

Il faut, en effet, intensifier notre effort vers les pays industrialisés, qui sont nos principaux partenaires et, surtout, faciliter l'activité exportatrice des petites et moyennes entreprises.

A cet égard, les « contrats d'objectifs » que vous avez conclus avec des organisations professionnelles et syndicales pour développer la présence de l'industrie française en République fédérale d'Allemagne me paraissent aller dans le bon sens, comme la campagne que vous venez de lancer pour inciter l'industrie française à fonder son effort d'exportation sur un effort de qualité.

J'ajouterai que l'action que vous déployez pour équilibrer nos échanges avec l'U.R.S.S., ou pour obtenir des contreparties des pays avec lesquels nous envisageons de conclure des contrats d'importation - je pense aux négociations en cours sur le gaz norvégien - correspond tout à fait au vrai rôle du Gouvernement en matière de politique commerciale. Vous défendez les intérêts nationaux. Vous soutenez l'effort des entreprises. Il reste à ces dernières à faire preuve de tout le dynamisme dont elles sont capables pour que nous puissions espérer une amélioration réelle de notre commerce extérieur.

J'en viens à votre budget. Vous avez dit, devant notre commission, que vous en étiez satisfait. C'est une chose assez rare chez un ministre pour être soulignée !

Pour ne pas répéter l'analyse du rapporteur spécial, je me bornerai donc à rappeler quelques chiffres. Les crédits de fonctionnement de vos services, soit 846 millions de francs, sont maintenus, un effort devant être fait pour l'informatisation.

Je voudrais, à ce propos, me faire l'écho des préoccupations exprimées au sein de notre commission et vous demander de faire tout ce qu'il vous sera possible pour renforcer, en hommes et en moyens, les postes d'expansion économique à l'étranger, comme savent si bien le faire nos concurrents - ces moyens sont souvent le seul soutien dont disposent les petites et moyennes entreprises candidates à l'exportation - et pour développer le recrutement, pour ces postes, d'agents ayant une formation et un « profil » adaptés à leur tâche.

Les subventions aux organismes de promotion du commerce extérieur, le C.F.C.E., le centre français du commerce extérieur - 147,7 millions de francs - le C.F.M.E., le comité français des manifestations économiques à l'étranger - 74,1 millions de francs - et l'A.C.T.I.M., l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique - 108 millions de francs - leur permettront, compte tenu des reports de crédits, de maintenir leur action et de la recentrer sur les marchés de l'O.C.D.E. Nous nous félicitons, en particulier, de l'effort consenti pour assurer, par le biais du C.F.M.E., une présence française dans les foires et les salons internationaux, qui sont un instrument irremplaçable de prospection des marchés.

Le montant total des aides à l'exportation devrait s'élever en 1987 à 10 080 millions de francs. Ces aides sont complétées par le nouveau dispositif de provision fiscale pour les implantations commerciales à l'étranger, qui améliore les conditions dans lesquelles les P.M.E. peuvent s'implanter à l'étranger en créant un nouveau régime de provision sans agrément préalable pour les premières implantations commerciales, lorsque les investissements ne dépasseront pas 5 millions de francs.

Sans entrer dans le détail des chiffres, je me bornerai à souligner l'effort consenti pour l'assurance prospection avec 675 millions de francs, soit une augmentation de 25 millions de francs. C'est la seule dotation budgétaire qui soit directement affectée au soutien du commerce courant, si l'on excepte les crédits d'intervention gérés par la procédure Codex, comité de développement extérieur - 280 millions en 1986 - et qui permette de répondre aux besoins de la plupart des entreprises qui souhaitent aborder les marchés étrangers.

Il faut également souligner l'important relèvement des fonds destinés aux prêts de longue durée aux Etats étrangers - 3 495 millions de francs en 1987 contre 2 390 millions de francs en 1986 - qui favorisent nos exportations et sont en même temps un instrument d'aide au développement.

Le commerce extérieur est devenu l'un des principaux leviers de la croissance économique. Nous devons y apporter une attention toute particulière. Parce que la commission des affaires économiques et du Plan en est consciente, elle a apporté à l'examen de votre budget un soin tout particulier, et parce qu'elle approuve les orientations que traduit votre budget, elle m'a chargé, monsieur le ministre, mes chers collègues, de donner au Sénat un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 19 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 17 minutes ;

Groupe socialiste : 16 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 13 minutes ;

Groupe de la gauche démocratique : 8 minutes ;

Groupe communiste : 5 minutes.

La parole est à M. Malé.

M. Guy Malé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de la présentation de la note de conjoncture, notre excellent collègue M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, a fait part de ses vives préoccupations à l'égard de l'évolution défavorable de notre commerce extérieur du fait de la dégradation de notre compétitivité industrielle, ce qui a provoqué un repli de nos exportations, avec tous les désagréments qui en découlent.

Il est vrai que la France revient de loin. L'effondrement des échanges extérieurs en 1982, qui s'est traduit par un déficit de 93 500 millions de francs de la balance commerciale et de 79 300 millions de francs pour la balance des paiements, et les trois dévaluations du franc qui se sont succédé entre octobre 1981 et mars 1983 ont manifestement sanctionné la politique quelque peu aventureuse menée pendant cette période.

Si ces déséquilibres ont été réduits, il n'en demeure pas moins que de très sérieux problèmes demeurent non résolus.

C'est ainsi, monsieur le ministre, vous le savez parfaitement, que le solde commercial de 1985, 24 milliards de francs, n'a marqué aucune amélioration significative par rapport à 1984, puisqu'il se situait à 25 milliards de francs, alors que la croissance du produit intérieur brut a été, en France, nettement plus faible que chez nos grands partenaires commerciaux et que les cours des matières premières, le prix du pétrole et la parité du dollar diminuaient de manière très sensible.

Comparée à celle de nos concurrents, la situation de nos échanges extérieurs est, en effet, très inquiétante. Ainsi, la balance des paiements courants de la République fédérale

d'Allemagne, qui accusait un déficit de plus de 66 milliards de francs en 1980, alors que le nôtre n'était que de 17 700 millions de francs, a connu un excédent de 100 milliards de francs en 1985, alors que la balance française des paiements courants n'a connu qu'un léger excédent de 2 800 millions de francs.

Ces résultats sont dus, c'est évident, à l'ampleur du déficit des finances publiques et à la perte de compétitivité des produits de chez nous.

Si la France avait conservé les parts de marché mondial qu'elle détenait en 1980, la balance commerciale de 1985 aurait été non déficitaire de 24 milliards de francs, mais, très certainement, excédentaire de plus de 75 milliards de francs.

On peut mesurer en centaines de milliers le nombre d'emplois qui ont été perdus de ce fait.

Le redressement de nos échanges extérieurs intervenu en 1985 provient, en réalité, de facteurs extérieurs très favorables qui ont diminué la valeur de nos importations et de la faiblesse de l'activité économique intérieure. Il ne provient pas d'une amélioration durable de la compétitivité de nos entreprises.

M. le rapporteur général de la commission des finances a souligné, monsieur le ministre, que les effets bénéfiques de la manne pétrolière ont, au demeurant, été pratiquement annulés par la chute de notre excédent industriel. Cet excédent qui représentait 102 900 millions de francs en 1984, s'est réduit à 89 milliards de francs en 1985, pour ne plus s'élever qu'à 23 800 millions de francs au terme des six premiers mois de 1986, marquant ainsi une chute de près de 55 p. 100 par rapport au premier semestre de 1985.

Ainsi, les perspectives de nos exportations de biens industriels sont d'autant plus inquiétantes que la compétitivité « prix » de nos produits s'est fortement dégradée, à tel point que, pour la première fois dans l'histoire, la France ne serait plus le second exportateur européen derrière la République fédérale d'Allemagne mais le troisième derrière l'Italie.

Même les exportations agro-alimentaires ne laissent pas de nous préoccuper. En effet, si le solde commercial positif de 34 200 millions de francs en 1985 est appréciable, il convient de mettre l'accent sur une situation devenue très préoccupante, essentiellement du fait de la réintroduction de distorsions de concurrence monétaire et fiscale à l'intérieur de la Communauté économique européenne et des initiatives américaines visant à subventionner les ventes de leurs produits sur les marchés traditionnellement approvisionnés par la Communauté en Afrique, au Proche-Orient et au Moyen-Orient, qui ont absorbé 40 p. 100 des exportations agricoles françaises en 1985.

Face à de telles pratiques, la cohésion communautaire est plus que jamais nécessaire, notamment lors des futures négociations multilatérales qui devraient être suivies par les pouvoirs publics français avec la plus grande vigilance - vous l'avez dit et je sais que vous y veillez, monsieur le ministre.

La fragilité de la position de nos produits sur les marchés internationaux et la sensibilité des importations aux augmentations de pouvoirs d'achat dénotent donc des faiblesses structurelles. Il est difficile, en effet, de n'attribuer la fragilité de l'équilibre de nos échanges extérieurs qu'aux seuls aléas de l'environnement international, la perte de parts de marché en apporte malheureusement la confirmation.

Si la position des produits sur les marchés internationaux est conditionnée par leur compétitivité « prix » et la parité monétaire, la situation financière des entreprises et le niveau global de l'investissement qui est encore très insuffisant, il n'en demeure pas moins que, quelle que soit la politique économique et financière menée par le Gouvernement, ce sont bien les entreprises qui doivent réagir avec souplesse et rapidité aux modifications parfois profondes de leurs marchés.

Cela suppose, bien entendu, que les réglementations qui s'imposent à elles soient réduites au strict minimum, comme vous vous y employez ; mais, à côté de ces facteurs économiques, financiers et réglementaires, la détermination des entreprises est indispensable à leur succès : elles doivent être innovantes, tant dans leur organisation et leurs méthodes de production que dans leurs produits ; elles doivent consacrer des moyens importants à la formation de leur personnel afin d'en augmenter les compétences et de lui permettre de nourrir le courant d'innovation ; elles doivent prêter une attention toute particulière à la fonction commerciale non

seulement en recherchant de nouveaux marchés ou de nouvelles clientèles, mais en s'attachant à satisfaire leurs clients par une politique de la qualité et de l'image de marque, domaines dans lesquels nos voisins de la République fédérale d'Allemagne ont remarquablement réussi - vous en avez parlé, monsieur le ministre, et je suis bien d'accord avec vous.

Les entreprises doivent également s'attacher à améliorer la qualité et l'intensité des relations internes à l'entreprise au sein du personnel, en favorisant le dialogue social, la négociation et la concertation, mais aussi les relations avec les actionnaires, les banques, leurs fournisseurs, leurs partenaires, leurs clients. Ce sont des conditions essentielles pour leur permettre d'affronter avec succès une concurrence internationale de plus en plus exigeante. Nous devons les y aider.

Monsieur le ministre, vous avez pris des mesures qui vont dans le sens que nous souhaitons et, bien que les moyens qui vous sont accordés pour 1987 nous semblent quelque peu limités pour agir avec la plus grande célérité, avec mes amis du groupe de l'union centriste, nous voterons votre projet de budget. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Tout le monde s'accorde à reconnaître la dégradation de notre commerce extérieur, à commencer par M. le ministre lui-même. Le solde industriel sera déficitaire de 50 milliards de francs par rapport à 1985.

En revanche, des divergences d'appréciation apparaissent quant à l'interprétation de la baisse de compétitivité de notre industrie. Contrairement à ce que proclament les économistes libéraux, cette chute de la compétitivité ne s'explique en aucune façon par les coûts salariaux français qui sont relativement bas et qui ont baissé ces dernières années plus que dans les autres pays développés.

Comme dans l'ensemble des pays à économie capitaliste, la priorité absolue réside, pour les entreprises, dans la recherche du profit en soi à court terme, sans considération de l'intérêt général. Mais, dans cette optique, la France s'en sort encore plus mal que ses concurrents.

Les entreprises françaises dépensent moins que les autres dans la formation et la recherche. Elles investissent moins. Elles tentent d'accroître leurs profits financiers, non pas par le développement des productions mais, avant tout, par les suppressions d'emplois et de capacités de production.

Le rapport des investissements financiers aux investissements productifs est de 50 p. 100 en 1985 contre 12 p. 100 en 1980. Les exportations de capitaux s'accroissent ; les réserves financières de Seydoux, Alstom et autres Saint-Gobain, plutôt que de financer le développement de nos industries, dorment, dans l'attente d'un rachat lucratif des biens publics privatisés.

Les firmes françaises déplorent le manque de débouchés, mais elles font la fine bouche dès lors qu'une production n'est pas jugée suffisamment rentable.

Je peut citer de nombreux exemples significatifs : Renault et Matra ne développent pas l'Express et l'Espace malgré une demande très forte ; la C.G.E. - compagnie générale d'électricité - a supprimé les nouveaux produits M.T. du catalogue des centraux téléphoniques. Quant à la S.E.P. - société européenne de propulsion - et à la S.N.I.A.S. - société nationale industrielle aérospatiale - elles refusent de fabriquer les composites, les équipements de freins, pendant que leurs concurrents achètent les licences et produisent ces mêmes produits.

D'une manière générale, les entreprises nationales ont donné la priorité aux profits sans effort à l'exportation, au détriment du marché intérieur. Les profits retirés sont malsains puisqu'ils conduisent à déstructurer un tissu industriel de plus en plus pénétré par les productions étrangères.

La stratégie de la C.G.E., qui laisse perdre l'avance française dans le domaine des télécommunications, conduit à la domination progressive des Etats-Unis. Ainsi, I.T.T. contrôle directement Alcatel, A.T.T. et I.B.M., investissent les communications privées en France et en Europe. Dans la chimie fine et les bio-industries, Rhône-Poulenc laisse les Etats-Unis et le Japon dominer le terrain. Michelin, en s'endettant aux Etats-Unis, laisse aux créanciers américains la possibilité d'imposer un contrôle sur notre économie.

Par ailleurs, les débouchés offerts par les pays en voie de développement et les pays socialistes sont boudés par nos industriels sans raison valable. Le machinisme agricole est laissé à l'abandon alors que nous obtenions 40 p. 100 de notre chiffre d'affaires avec le tiers monde. L'essentiel du marché extérieur des travaux publics se trouve en Afrique, mais les firmes se désengagent de la coopération. La C.G.E. préfère, on l'a vu, s'installer aux Etats-Unis, où l'équipement téléphonique est cinquante fois supérieur à celui de l'Afrique et de l'Asie. Enfin, dans le domaine des constructions mécaniques et du rééquipement technique des entreprises, l'Union soviétique multiplie les offres de coopération ; les entreprises françaises font la sourde oreille pendant que la République fédérale d'Allemagne se place sur ce nouveau marché.

Voilà qui montre bien qu'aucune fatalité ne pèse sur nos industries et que leur perte de compétitivité résulte de choix stratégiques à courte vue.

Les 25 milliards de francs de cadeaux fiscaux accordés en 1987 aux entreprises ne résoudront pas les problèmes de l'investissement et de l'emploi. Les années soixante-dix et quatre-vingts ont vu se développer les aides et allègements de charges en faveur des entreprises sans que celles-ci s'orientent réellement et durablement vers l'investissement productif. De même, la réforme du dispositif de provision pour les implantations commerciales à l'étranger qui est prévue par l'article 6 du projet de loi de finances ne résoudra pas les difficultés des P.M.E. et des P.M.I. tant que les banques continueront à n'accorder leur assistance aux entreprises qu'en fonction de critères purement financiers et sans tenir compte de la qualité des projets de développement.

Les moyens prévus par le Gouvernement en matière de commerce extérieur ne répondent pas aux problèmes posés. Nous voterons donc contre l'adoption de ces crédits. (*M. Jean Garcia applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Alloncle.

M. Michel Alloncle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, évoquant les problèmes du commerce extérieur, nous déclarait le 17 novembre dernier : « Comment ne pas être de l'avis de tous ceux qui ont observé que l'un des problèmes fondamentaux de notre économie était notre capacité d'exporter, notamment des produits industriels ? Comment ne pas être frappé par le fait que nos exportations industrielles ont décliné depuis quelques années ? Comment ne pas voir que notre effort, afin de redonner de la force aux entreprises - baisse de leurs charges et des taux d'intérêts, octroi de libertés nouvelles - tend à favoriser les exportations des entreprises ?

« Ce sera, comme je l'ai déjà dit, un effort de très longue haleine. Nous ne réparerons pas en quelques mois les dommages engendrés par la crise qui a secoué le monde depuis treize ans, crise qui a été aggravée, il faut bien le dire, par un certain nombre d'erreurs en matière de politique économique. »

En effet, monsieur le ministre, la situation du commerce extérieur est fort préoccupante et, pour donner une image de cette situation, je ne citerai que trois chiffres.

En six ans, la perte de plus de 2 p. 100 de nos parts de marché pour les produits manufacturés a entraîné la perte de 400 000 à 500 000 emplois dans notre pays.

Au cours des neuf premiers mois de 1986, les exportations ont baissé de 40 milliards de francs par rapport à 1985.

Les investissements directs à l'étranger sont de 18 milliards de francs en France, contre près de 55 milliards de francs au Japon...

Certes, notre balance commerciale sera légèrement excédentaire à la fin de cette année - ce qui est un résultat intéressant par rapport aux années précédentes - mais cela est largement dû à ce que l'on a appelé, à tort ou à raison, la « manne pétrolière », ainsi qu'à la baisse du dollar.

Il faut d'ailleurs vous rendre cette justice, monsieur le ministre : vous avez eu le courage d'analyser à plusieurs reprises ce que cette apparente embellie cache d'évolutions inquiétantes, notamment en ce qui concerne notre solde industriel. Certes, notre balance des paiements est nettement positive : plus de 16 milliards en huit mois, ce qui n'était pas

arrivé depuis des années. De même, la balance des comptes est satisfaisante, grâce, notamment, à l'afflux considérable de capitaux étrangers, marque de la restauration de la confiance internationale en faveur de notre pays depuis le 16 mars.

Ces indications positives suffisent-elles à nous rassurer ?

Si elles nous interdisent une vision par trop pessimiste de la situation, elles doivent être pour nous une base à consolider, à partir de laquelle nous devons nous lancer ou nous relancer dans la compétition internationale afin de reconquérir les parts de marché que nous avons perdues ces dernières années. Vous avez souvent déclaré, monsieur le ministre, qu'il était du rôle de l'Etat non de produire et d'exporter, mais de construire un environnement favorable pour les entreprises qui, elles, produisent et exportent.

Telle est bien notre conception et, à cet égard, ce qui a été accompli depuis le 16 mars pour alléger les charges des entreprises et favoriser leur autonomie de décision constitue la base indispensable au développement de notre économie.

En ce qui concerne plus spécifiquement le domaine dont vous avez la charge, monsieur le ministre, votre action doit s'orienter et s'articuler, me semble-t-il, autour de trois axes : une mobilisation accrue de nos entreprises et de leur environnement vers l'extérieur de nos frontières ; le choix de cibles bien déterminées afin de ne pas disperser nos efforts ; enfin, une méthode de négociation qui aille dans le sens de la fermeté.

Vous avez coutume de dire, monsieur le ministre, que cette mobilisation à l'exportation constitue un véritable changement culturel. En effet, force est de constater que si les Français inventent, créent, innove, ils ne savent pas toujours vendre. Nous ne sommes pas, hélas ! un peuple de marchands : l'exemple de la mise au point de l'utilisation du quartz par les chercheurs de la faculté d'Orsay en est une preuve, puisque les applications industrielles et commerciales ont été, en premier lieu, le fait des Suisses et des Japonais.

Or modifier les esprits dans un domaine aussi important que celui de la prospection des marchés étrangers, de la présence permanente sur place, de la conquête des marchés extérieurs et du respect de contrats pluriannuels pour conserver les marchés est une œuvre de longue haleine, difficile, délicate et souvent, il faut le dire, décourageante.

L'acquisition de cette discipline de l'effort, indispensable pour réussir sur la plan international, passe par la formation des hommes et des femmes qui ont et auront à affirmer notre présence dans les pays étrangers. La formation permanente des cadres de nos entreprises doit être amplifiée et l'idée d'un recyclage permanent des responsables commerciaux ne doit pas apparaître comme un vœu pieux et, surtout, il faut changer un état d'esprit : ne plus penser seulement « exportation » mais « implantations », avec ce que cela entraîne de contraintes supplémentaires pour des cadres qui doivent s'expatrier.

A cet égard, il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas cru pouvoir accepter un élargissement des dispositions de l'article 39 *octies* du code général des impôts au-delà de ce qui avait été prévu dans l'article 6 du présent projet de loi de finances, alors que des amendements très raisonnables et convergents avaient été déposés par certains de nos collègues des groupes de la majorité au Sénat.

Parallèlement, la formation initiale de nos jeunes vers l'international doit faire partie intégrante de notre système éducatif. La pratique des langues étrangères et la sensibilisation aux grands courants économiques ainsi que l'apprentissage de la vente doivent être privilégiés et généralisés à l'ensemble des formations de l'enseignement secondaire. Il s'agit d'un tronc commun de culture générale avant d'être, pour ceux qui approfondiront ces matières, une spécialisation.

Je suis certain, monsieur le ministre, que vous agirez dans ce sens auprès de votre collègue le ministre de l'éducation nationale.

A cette mobilisation en profondeur mais qui ne portera pas ses fruits immédiatement, il faut que corresponde une mobilisation immédiate en faveur des P.M.I.-P.M.E. A l'évidence, les grandes entreprises ont déjà compris et souvent relevé le défi international qui nous est lancé. Elles n'ont besoin de vous que dans le cadre des grands contrats et elles ont mis au point des structures déjà performantes.

Il n'en est pas de même globalement - car il y a des brillantes exceptions - de l'ensemble des P.M.I.-P.M.E. qui sont un vivier de richesses potentielles et, partant, de créations d'emplois.

En France, 100 000 entreprises seulement participent au commerce extérieur, alors qu'il y en a plus de 350 000 en République fédérale d'Allemagne.

Pour permettre à nos petites et moyennes entreprises de se lancer en grand nombre sur les marchés internationaux, vous avez la responsabilité éminente de créer, en concertation avec elles et leurs organisations professionnelles et consulaires, les structures appropriées pour permettre d'être présentes sur ces marchés. Je suis certain que, lors de votre réponse, vous éclairerez notre assemblée sur vos objectifs en ce domaine.

Après avoir mobilisé, il faut déterminer où doivent porter nos efforts, sur quels marchés-cibles.

Trop longtemps, nous avons préféré remporter des contrats lointains - j'allais dire exotiques - plutôt que de regarder à deux pas de chez nous, si bien que le résultat de notre commerce extérieur est aujourd'hui caractérisé par des dettes vis-à-vis des pays solvables industrialisés et par des créances douteuses vis-à-vis de pays souvent insolubles ; nous cumulons ainsi les inconvénients.

Dans ces conditions, nous saurions trop vous approuver de privilégier une stratégie d'intervention vers les pays solvables - Communauté économique européenne d'abord, Amérique du Nord et certains pays d'Asie ensuite - qui doivent être nos champs d'action prioritaires.

Peut-être pourriez-vous tracer un premier bilan de cette politique et nous indiquer les mesures que vous comptez prendre pour développer cette stratégie ?

Les relations commerciales internationales, il faut bien le reconnaître, ne s'apparentent que rarement à un aimable échange de vues autour d'une tasse de thé : on emploie plus souvent pour les caractériser le terme de « guerre économique ».

La semaine dernière, lors d'une conférence de presse, vous avez défini notre politique à l'égard de nos partenaires et concurrents comme celle d'une « fermeté loyale ».

Deux récents exemples, la négociation du contrat gazier avec la Norvège et le ralentissement de notre approvisionnement pétrolier en provenance d'Union soviétique, viennent d'illustrer votre conception des relations commerciales internationales.

Je n'aurais garde de terminer ces propos sans évoquer un problème qui me tient particulièrement à cœur, vous le comprendrez, monsieur le ministre, puisqu'il touche le département dont je suis l'élu. Il s'agit de nos exportations agro-alimentaires.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, l'agro-alimentaire constitue l'un des fleurons de notre commerce extérieur avec quelque 34 milliards de francs d'excédents. Il faut se souvenir qu'en 1978 la balance de ce secteur était négative et que, grâce à la politique mise en place à partir de 1979-1980, la progression a été constante et spectaculaire. Tout ce qui confortera cette évolution devra être encouragé.

Nous savons tous quelle attitude a été la vôtre lors de la conférence du G.A.T.T. à Punta del Este en septembre dernier. Grâce à votre action énergique, la voix de la France a été entendue et le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales va pouvoir s'engager sur des bases acceptables dont il est clair qu'elles ne sauraient constituer pour nous une remise en cause de la politique agricole commune. De manière plus générale, vous nous avez montré dans votre action récente que vous n'accepteriez pas que les produits agricoles, comme par exemple le cognac - qui nous est cher - soient pris en otage dans les négociations commerciales internationales.

Ajoutons que les récentes élections législatives aux Etats-Unis ont permis l'arrivée à Washington de très nombreux tenants d'un protectionnisme renforcé et, face à cette situation complexe qui verra certainement se développer des contradictions entre le Congrès et l'administration Reagan, quelle sera l'attitude de la France dans le nouveau cycle de négociations multilatérales ?

Au terme de cette intervention, monsieur le ministre, je voudrais vous dire que le groupe du R.P.R. partage vos préoccupations et vos objectifs. C'est pourquoi, indépendam-

ment de l'amitié et de la confiance que nous vous portons, nous souhaitons vous donner les moyens d'une telle politique. Nous voterons donc, sans hésitation, les crédits de votre ministère pour 1987. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. A cette heure, le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi concernant le commerce extérieur.

La parole est à M. de Raincourt.

M. Henri de Raincourt. Monsieur le ministre, avec courage et lucidité, vous n'avez pas cherché à dissimuler que l'évolution récente du commerce extérieur de la France reste extrêmement préoccupante. Les résultats enregistrés au cours de ces derniers mois sont - il faut reconnaître - d'autant plus décevants qu'ils se situent dans un contexte pourtant particulièrement favorable.

Nous voulons donc, à la fois, vous exprimer notre profonde inquiétude en examinant ces résultats, monsieur le ministre, et vous apporter notre soutien dans l'action déterminée que vous menez.

C'est sur les marchés extérieurs que se joue en grande partie l'avenir économique de la France, et notre pays devrait pouvoir s'assurer une participation au commerce international digne de sa position technologique et industrielle.

Nos atouts sont multiples, tant dans la formation des hommes que dans la maîtrise du progrès technique. La réputation de nos productions est bonne et nos produits de haute technologie sont enviés partout dans le monde. Or, pour prendre précisément cet exemple, la France, à l'inverse du Japon et des Etats-Unis, exporte moins de ces produits de haute technicité que de produits incorporant peu de technologie.

Quel est donc le mal qui fait que ces atouts ne parviennent pas à se traduire dans les chiffres concrets de nos échanges extérieurs ?

La conjoncture internationale nous avait fait espérer une amélioration de nos positions. Un dollar bas durant une période appréciable, un prix du pétrole brut revenu à un niveau très modéré, un ralentissement de nos prix intérieurs, tous ces facteurs auraient dû jouer en faveur d'un redressement de nos comptes commerciaux.

Or, notre solde extérieur ne cesse d'être déficitaire ; la situation s'est même aggravée récemment.

La réduction considérable de notre facture énergétique, qui a été divisée par deux au premier semestre de 1986, n'a pas produit les effets escomptés. Tout juste peut-on observer une amélioration relative du solde commercial, confirmée au mois d'octobre. Mais cette amélioration reste essentiellement conjoncturelle.

Un écueil inquiétant est apparu, souligné par tous les orateurs qui se sont succédé à la tribune : celui des échanges industriels. En effet, alors que les effets positifs du réaménagement monétaire, auquel nous avons été contraints de procéder en avril dernier, se font encore attendre, l'aggravation du solde de nos échanges industriels, particulièrement sensible aux cours du deuxième trimestre de 1986, est un avertissement que l'on doit analyser sans complaisance.

Il faut toutefois reconnaître, pour la justesse de l'analyse et la justice de la critique, que les aspects positifs de la conjoncture internationale ont leur contrepartie. Tout avantage a son revers. La baisse du dollar comme celle des prix du pétrole nous font bien faire certaines économies, mais elles sont en même temps responsables d'un affaiblissement de nos positions face aux produits américains ainsi que d'une réduction du pouvoir d'achat de la plupart de nos principaux clients.

Nos exportateurs signent moins de grands contrats et voient diminuer leurs livraisons tant aux pays exportateurs de pétrole qu'à nos partenaires de l'O.C.D.E.

Les déséquilibres structurels bien connus de nos échanges internationaux sont, une fois de plus, illustrés. Deux faiblesses prédominent : une dépendance excessive des grands contrats, sur lesquels nos exportateurs font encore reposer des espoirs quelque peu déphasés, et une répartition déséquilibrée de nos échanges, au détriment des Etats solvables et proches de l'O.C.D.E. et au profit d'Etats endettés et éloignés.

Nous avons encore trop tendance à être commercialement forts avec les faibles et faibles avec les forts.

Mais peut-être aussi devrions-nous être plus prompts à saisir les changements de l'environnement et à nous y adapter. Un exemple est significatif à cet égard : la montée de l'endettement de nombreux pays clients.

Plutôt que de s'apitoyer sur cet état de fait, il conviendrait de réfléchir à des modes de financement moins rigides et plus adaptés aux temps difficiles que traverse le commerce international. La compensation, comme l'a déjà relevé le rapport pour avis de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, est un de ces instruments commerciaux qui émergent irrésistiblement sous la pression des circonstances.

Nous voudrions saluer ici, car elle est exemplaire, l'utilité d'organismes dynamiques tels que l'association pour la compensation des échanges commerciaux, qui offrent en ce sens une assistance éclairée à nos exportateurs. Cette association vient de lancer le mois dernier une banque de données internationales sur les échanges compensés.

C'est ce type d'actions qui peut contribuer à assouplir nos méthodes commerciales et insuffler ce nouvel esprit d'exportation dont vous avez fait à juste titre, monsieur le ministre, l'une de vos préoccupations.

L'attitude du Gouvernement concernant le dossier des achats de gaz norvégien nous semble, à cet égard, très positive et exemplaire. La France, en effet, ne peut se permettre plus longtemps d'ignorer le recentrage du système commercial international sur la notion de réciprocité, notion par ailleurs liée aux exigences incontournables de la solidarité Nord-Sud.

Quant à notre système d'aide au commerce extérieur, nous ne pouvons pas le blâmer, car il n'a rien à envier à ceux de nos partenaires.

Il faut cependant observer que l'aide financière de l'Etat est essentiellement concentrée sur les grands contrats obtenus par les grandes entreprises. Or, les faiblesses de nos P.M.E., à savoir l'insuffisance de fonds propres, d'investissements productifs et de dépenses de recherche, mériteraient une attention plus soutenue, car ces entreprises réalisent une part dominante des échanges extérieurs de la France.

Dans ce sens, l'effort accompli en faveur de l'assurance prospection, qui vient en aide aux P.M.E., est très louable bien qu'il faille considérer qu'elle n'est pas en soi une panacée. Elle gagnerait, en tout cas, à être accompagnée, sur le sol français, par une réduction des charges fiscales et sociales qui handicapent et paralysent nos P.M.E. face à la concurrence étrangère.

Nous connaissons et approuvons les efforts faits dans cette perspective par le Gouvernement et nous accueillons avec une grande satisfaction les progrès essentiels qu'il a déjà réalisés dans la voie d'une levée totale du contrôle des changes, qui pourra témoigner du retour de la confiance parmi les agents économiques, à commencer par ceux qui exportent pour la France.

Nous apprécions également à sa juste valeur la politique de modernisation technique de nos postes d'expansion à l'étranger que vous êtes en train de mener.

Monsieur le ministre, nous ne méconnaissons pas la réalité et l'étendue de votre action pour dynamiser le commerce extérieur français. C'est pourquoi le groupe de l'U.R.E.I. soutient aujourd'hui votre budget. Mais nous avons dit avec clarté, au cours de la discussion générale du projet de budget, combien nous souhaitons que le Gouvernement s'attaque résolument au problème de fond de notre économie, c'est-à-dire à son manque de compétitivité. C'est au prix de mesures concernant l'épargne, l'investissement et la diminu-

tion du coût social du travail beaucoup trop élevé dans notre pays que nous prendrons le chemin du redressement. Faute de cela, nous connaîtrions immanquablement la voie du déclin. Comme vous, monsieur le ministre, nous ne saurions nous y résoudre. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Sempé.

M. Abel Sempé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne dispose que de huit minutes pour vous exposer quelques réflexions qui sont celles d'un homme qui fait le tour du monde tous les ans et qui essaie d'exporter des produits français.

Depuis plus de vingt ans, nos échanges commerciaux périclitent et l'évolution du nombre des chômeurs est largement due à cette chute constante. Les promesses de réduire le chômage venant autant de la gauche que de la droite ne pouvaient être tenues en raison de cet affaissement constant de nos exportations.

Dans le même temps, le nombre des P.M.E. - 150 000 - qui auraient pu participer au développement du commerce extérieur s'est réduit en raison tant de cet affaissement que de la politique menée de 1981 à 1985 : réduction de la durée du travail et augmentation de la consommation. Cette politique a d'ailleurs abouti à la chute du franc et à l'endettement que nous connaissons. En outre, les nationalisations de 1981 ont très gravement perturbé les courants d'exportation qui existaient.

Vous permettez à un homme qui a créé une entreprise qui exporte dans tous les pays et qui observe les démarches économiques dans chaque hémisphère de vous soumettre quelques réflexions et observations.

Le Japon - on a peu parlé aujourd'hui, ce qui me surprend - affirme qu'il est déjà la première puissance économique du monde et dessine même les raisons du déclin à long terme de l'Amérique. Sur ce point, je pense qu'il a tort. Il affirme, par ailleurs, qu'il a bâti sa prospérité en étant une nation de commerçants. Il ajoute que quarante années se sont écoulées et que le jour est venu pour lui d'affirmer sa force dans d'autres domaines. Vous les connaissez.

Les Japonais affirment qu'ils n'importent pas de produits manufacturés parce que ces produits ont perdu leur compétitivité et qu'il n'est pas question de forcer leurs consommateurs à acheter à des prix élevés des produits de qualité inférieure. Telle est la thèse japonaise.

Pendant ce temps, les produits japonais ont envahi nos salons, nos jardins, nos bureaux, nos garages, nos champs, nos terrains de jeux, nos salons d'antiquaires, sous le couvert des accords du G.A.T.T. et d'un libre-échange à sens unique.

Il faut reconnaître que leurs ingénieurs ont su dessiner des prévisions technologiques audacieuses et produire tout ce dont nous rêvions ; leurs productions sont de qualité et la comparaison des prix est à leur avantage.

Nous avons observé que ces succès sont dus à une main-d'œuvre moins chère, plus technique, à des charges sociales réduites et des horaires de travail plus lourds.

Savez-vous que le Japon articule la colossale ouverture capitaliste de la Chine ? Sept cent millions de Chinois sont nés sous Mao et la Chine compte aujourd'hui 1 200 millions habitants !

Il existe peu de chômeurs en Chine. Tous travaillent de leurs mains, avec la science de nos ancêtres du XIII^e siècle. Les prix de revient chinois, sans mécanisation moderne, sont les plus bas du monde. Les salaires aussi, de 150 à 200 francs par mois pour l'ouvrier chinois.

J'étais en Chine et la première personne que j'y ai rencontrée c'est M. Krasuki disant aux Chinois : « Ne faites pas de grève ! » - d'ailleurs le mot grève n'existe pas en chinois - « Ne demandez pas d'augmentation de salaire, travaillez encore plus ! » Il ne tient pas le même langage en France !

En Chine, la nourriture est saine, le logement propre, le vélo sans pompe ni lumière, mais la capacité de travail est régulière et pacifique.

Les paysans chinois, sans autre outillage que celui de nos pères, produisent, nourrissent leur peuple et exportent. Ils récoltent leurs produits et les vendent. Les excédents exportés

existent déjà en maïs, vins de qualité, céréales, légumes, etc. La Chine a planté 30 000 hectares de vigne par an depuis trois ans.

En Chine, la main-d'œuvre japonaise aide à la création de villes grandioses, d'usines pilotes, d'hôtels de 3 000 chambres, misant sur une expansion extraordinaire du tourisme.

Si les Français jetaient à terre leurs sous-vêtements et vêtements en provenance de Macao, Taiwan, Singapour, Hongkong, ils seraient presque nus ! Cela s'est passé sans que nous nous en rendions compte.

Mais ce n'est pas fini. La Corée du Sud veut battre tous les records, y compris ceux du Japon. Comment ? En réduisant les charges salariales par rapport au Japon ; en travaillant de 60 à 62 heures par semaine sur une automatisation qui donne deux fois le rendement japonais ; en réduisant les charges sociales à 10 p. 100, et ce sont les usines qui prennent en charge les frais de la sécurité sociale.

Les premiers résultats se font déjà sentir. Il suffit de voir la place que prend la Corée du Sud sur le marché des téléviseurs, magnétoscopes, chaînes-stéréo, mémoires 64 K, etc., sans oublier les 100 000 voitures qu'elle vend cette année aux Etats-Unis. Le poids de ce pays s'ajoute à celui des autres pays de l'Asie dans le monde et en Europe.

Quelle peut être l'évolution du commerce international face à ces ouvriers qui travaillent aussi dur ? Allons-nous vers une Europe de vingt millions de chômeurs d'ici à quelques années ? Deviendrons-nous seulement les consommateurs de ces produits qui sont deux ou trois fois meilleur marché que ceux que nous produisons nous-mêmes ? Il faut prendre conscience de la gravité de cette situation.

Nos outils industriels et technologiques, notre savoir-faire sont grippés. Nous comptons au moins dix ans de retard sur la technologie actuelle et dix de plus sur celle des années 2 000.

Cette situation est connue. Je vous conseille la lecture des rapports de la banque de France sur la conjoncture économique, notamment le dernier, en date du 18 novembre 1986. Je vous en cite un extrait : « Les plans de charge se renouvellent difficilement sur le marché national du fait de la morosité de la conjoncture industrielle. En outre, à l'exportation, notre compétitivité continue à s'émousser dangereusement... Les entreprises régionales sont de plus en plus concurrencées par les Européens, les Américains et l'Extrême-Orient... La situation du marché du travail s'est vivement détériorée en octobre avec l'arrivée traditionnelle des jeunes à la fin de l'été. » Les jeunes qui manifestent en ce moment souhaitent sans doute savoir ce qu'il adviendra d'eux lorsque, munis de leur diplôme, ils se présenteront sur le marché du travail.

Que faut-il faire ? Sur le plan mondial, notre représentation doit être plus agressive, mieux équipée, mieux formée, motivée. On ne vend pas un produit isolé, on doit assumer un système, un savoir-faire. C'est ce qui nous manque actuellement. Nombre de produits français vivent encore sur leur réputation ancestrale et sont couverts par des productions qui ont lieu à l'étranger. Il faut donc créer un climat agressif pour exporter les produits français compétitifs et établir le plan des produits qui doivent retrouver leur place.

Monsieur le ministre, vous vous êtes engagé dans cette voie. « Acheter français », c'est un bon slogan. Mais il faut d'abord que les Français croient à nouveau aux produits français pour qu'ils les achètent. Il faut renverser cette tendance à dire que les meilleurs produits sont étrangers.

Cependant, cette action doit faire l'objet d'un plan global, concerté, à long terme et prévisionnel des importations, qui devront être freinées.

La première mesure est la formation de vendeurs qui occuperont le terrain. Les affectations dans toutes les capitales du monde des jeunes intéressés par le commerce international doivent être multipliées.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'avoir répondu que vous étiez d'accord pour envoyer à l'étranger, auprès des banques, auprès des conseillers commerciaux, des jeunes qui sont volontaires pour aborder le commerce international. Cette mesure concerne cinq cent jeunes, mais peut-être n'est-elle pas suffisante.

Il faut avoir l'audace de solliciter davantage de volontés, créer des équipes de vendeurs « super-stars » au lieu de laisser les meilleurs cerveaux s'intégrer aux cultures étran-

gères. Mais toute cette action ne peut aboutir que si nous apprenons à mieux produire et à des prix compétitifs. C'est là, peut-être, que le problème est difficile.

C'est la raison pour laquelle je suis partisan de zones spéciales d'actions compétitives, et je vous en parle. Lorsqu'on se promène entre Canton et Hongkong, on découvre que les Chinois ont installé des zones de production compétitives et que les prix qu'ils offrent aux touristes dans ce secteur sont meilleur marché que ceux que l'on trouve à Hongkong. Ne serait-il pas possible d'en faire autant en France ? On va en Andorre pour acheter deux bouteilles de whisky à 60 p. 100 du prix et on dépense de l'essence pour y aller !

N'est-il pas possible d'envisager en France la création de deux ou quatre zones spéciales de production compétitive où seraient installées des usines-pilotes, par exemple, dans les secteurs de la filature, du vêtement, de la chaussure, des magnétophones, des radios, des motos, afin de faire face à la concurrence et de reconquérir des marchés ?

Ces usines devraient être adaptées au niveau technique le plus futuriste et aux qualifications et horaires de travail ajustés au niveau mondial le plus compétitif. Elles pourraient faire appel aux techniciens étrangers, et surtout asiatiques, les plus évolués. Leur objectif serait de prouver que la France et l'Europe peuvent relever les défis des compétitions du XX^e siècle.

Ces zones spécialisées devraient être ajustées aux futures zones qui, en France et en Europe, pourraient constituer les vitrines du futur européen. Ces zones devraient matérialiser le défi passionné et agressif d'une Europe sortie de sa torpeur et véritablement décidée à sortir ses griffes.

Il est évident que l'action futuriste de la France devra converger avec celle d'une Europe réaliste et consciente d'un protectionnisme qui doit revêtir la vérité des lois d'une concurrence égalitaire et équilibrée.

Vous avez abordé ce matin, monsieur le ministre, le problème de nos relations avec l'Union soviétique et la Norvège avec réalisme. Mais le moment est venu d'agir de la même façon avec l'ensemble des pays avec lesquels nous commerçons. De toute façon, il faudra que l'équilibre de notre balance des comptes s'établisse. Il est bien évident que cette action futuriste a des chances. M. Méric est là, il peut parler de Toulouse : Airbus, Hermès, Ariane, etc.

Si une telle politique n'était pas conduite par un gouvernement qui nous donne un espoir de reconquête, les chefs d'entreprises et les cadres de ce pays seraient découragés et nous irions vers la dérive ; ce serait dangereux.

Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous avez conscience de ces responsabilités.

Si je faisais un rêve, quel serait-il ? En 1988, nos exportations sont en augmentation de 5 p. 100, nos importations en diminution de 5 p. 100 et nos ventes en Europe connaissent la même progression. Nous avons installé aux Etats-Unis, en Chine et au Japon la « Maison France » et des hommes qui ont le soutien du ministre concerné.

Au cours de ma mission en Chine, j'ai constaté que des employés commerciaux n'avaient toujours pas de machine à écrire et étaient obligés de faire leur courrier à la main ! Le responsable de Shanghai, qui se trouve dans cette situation, m'a dit que je pouvais en faire état.

M. Pierre Louvot. Il y a longtemps que cela dure !

M. Abel Sempé. C'est exact. Mais pourquoi, par exemple, ne pas envoyer deux cents énarques dans ces pays pour procéder à une enquête afin de voir de quelle façon l'on pourrait modifier cette situation ? Quand on veut vendre des produits français et que l'on constate ce qui se passe, on a le droit d'être triste.

Vous avez adopté, me semble-t-il, la démarche qui convient, monsieur le ministre, et je vous souhaite d'occuper vos fonctions actuelles de longues années. Vous avez pris conscience de la gravité de la situation et je suis sûr que vous agissez pour la redresser - ce sera long et difficile - et pour que le coq français se réveille dans le monde comme il sait le faire parfois sur les terrains de rugby ! (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le ministre, les chiffres du commerce extérieur s'améliorent, mais cette amélioration dissimule mal un échec économique préoccupant pour notre pays.

Certes, on assiste à un quasi-retour à l'équilibre du solde commercial en octobre, avec un déficit de 64 millions de francs seulement, après les 2,9 milliards de septembre, et sur les dix premiers mois de l'année, il est vrai que le déficit commercial cumulé de notre pays revient à 2 milliards contre 20 milliards pour la même période de 1985. Mais cet allègement de 18 milliards apparaît pourtant bien faible dans la mesure où, dans le même temps, la facture énergétique s'est allégée de 78 milliards de francs.

En revanche, notre excédent industriel s'effondre littéralement, revenant sur dix mois de 72,6 milliards à 29 milliards de francs, soit une chute de plus de 43 milliards. Et si l'on observe les chiffres de plus près, que constatons-nous ? D'octobre 1985 à février 1986, donc sur six mois, notre excédent industriel était de 33 milliards de francs ; de mars à octobre 1986, il était seulement de 11 milliards de francs.

Le résultat, c'est un solde de produits manufacturés en moyenne mensuelle inférieur à 2 milliards environ depuis le début de l'année, contre 8 milliards environ en 1985 et 1984.

Alors, pourquoi cette subite dégradation depuis mars dernier ?

Vous nous dites que le commerce extérieur subit aujourd'hui les conséquences négatives des contrôles des prix et des changes pratiqués depuis 1981. Or, avant votre arrivée au Gouvernement, environ 75 p. 100 des prix industriels étaient libérés et la libéralisation des changes était bien engagée.

Vous nous dites que cette situation est due à la chute des investissements productifs entre 1981 et 1984. C'est oublier un peu trop vite que la balance commerciale était déjà déficitaire en 1980. C'est oublier encore que le revenu des entreprises a diminué entre 1974 et 1981, et que celles-ci n'ont pu éviter une dégradation brutale de leur situation financière, ce qui s'est traduit par une réduction de leurs investissements qui sont passés de l'indice 115 en 1973 à l'indice 98 en 1981. Pendant cette période, la croissance de l'investissement industriel a été inférieure, en France, à la moyenne des pays de la C.E.E. et de l'O.C.D.E. Cette évolution a pour conséquence, mes chers collègues, que certains secteurs ont été plus touchés que d'autres.

L'investissement industriel repart depuis 1984, mais les prévisions pour 1986-1987 laissent augurer un taux encore insuffisant par rapport à nos concurrents, taux toutefois supérieur à celui de la Grande-Bretagne qui, pourtant, est un pays de référence pour le Gouvernement.

Aujourd'hui, la confiance que vous deviez offrir à l'économie française n'est pas au rendez-vous ; l'attentisme des chefs d'entreprise est toujours là ; ils préfèrent placer leurs actifs financiers dans les placements - Sicav à court terme, par exemple - plutôt que dans l'investissement.

Il faut que cette situation cesse. Il convient de stimuler cette reprise de l'investissement, car les entreprises ne seront durablement compétitives que si elles peuvent investir suffisamment de manière à disposer des capacités de production leur permettant de répondre à la demande interne et externe.

Or, votre Gouvernement a refusé un mécanisme durable d'incitation dans le projet de loi de finances pour 1987, mécanisme qui aurait donné aux entreprises qui le souhaitent les moyens financiers d'investir. Vous avez préféré satisfaire aux dogmes de l'idéologie libérale qui consiste à réduire - de façon artificielle, d'ailleurs - le déficit budgétaire.

Une fois n'est pas coutume, je reprendrai le jugement d'un ancien Premier ministre qui, dans sa lettre mensuelle d'octobre, *Faits et Arguments*, écrivait récemment : « Le président Reagan ne s'est pas embarrassé de la doctrine qui l'inspirait lorsqu'il a accordé aux entreprises américaines, en 1981, des crédits d'impôts massifs en faveur de l'investissement. »

Vous nous dites, monsieur le ministre, que les entreprises françaises connaissent un problème de compétitivité-prix de leurs exportations. Alors, s'il s'agit du principal facteur explicatif, pourquoi cette détérioration aussi brutale ? Et comme par hasard, cette détérioration date des mois de mars et avril derniers, période à laquelle vous avez dévalué d'un tout petit 3 p. 100, au grand dam des chefs d'entreprises qui espéraient bien davantage.

En vérité, cette dévaluation est aujourd'hui un échec sur le plan économique, car les entreprises en ont profité, comme cela était prévisible, pour majorer leurs prix à l'exportation. M. Balladur ne manque pas de nous surprendre lorsqu'il affirme - comme il l'a fait lors de sa conférence de presse du 18 novembre dernier - avec la sérénité qui lui est coutumière, que « le réaménagement du 6 avril dernier a permis, grâce aux mesures d'accompagnement dont il était assorti, de restaurer notre compétitivité à un bon niveau. »

Cette dévaluation est aussi un échec sur le plan politique, car vous avez justifié cette mesure comme étant la seule qui soit susceptible de restaurer la compétitivité. C'est méconnaître les faits, monsieur le ministre ; vous savez très bien qu'une faible dévaluation ne peut engendrer aucun effet positif.

Tout se passe, en effet, comme si, dans leur majorité - il existe heureusement des exceptions - les exportateurs français cherchaient davantage la facilité et le gain immédiat que le combat de longue haleine. C'est sans doute ce qui les a conduits à vouloir développer leurs échanges avec les pays de l'O.P.E.P. et avec les pays en voie de développement. Ces deux zones représentent maintenant 23,1 p. 100 de leurs débouchés, contre 14 p. 100 seulement pour les exportateurs ouest-allemands.

Aussi ne soyons pas étonnés du résultat du solde industriel. Le retournement de conjoncture - baisse des prix du pétrole, baisse du dollar, endettement croissant des pays en voie de développement - a raréfié la demande en provenance de ces zones géographiques.

Facilité encore, celle qui a consisté à tenter de profiter d'un dollar fort pour vendre aux Etats-Unis n'importe quelle marchandise, souvent dans n'importe quelles conditions. Or, s'implanter durablement requiert plus d'efforts, notamment en direction des pays de l'O.C.D.E.

La France, bien sûr, n'est pas absente du marché européen, puisqu'elle y réalise 50 p. 100 de ses échanges, mais c'est de cette zone que provient son déficit à hauteur de 80 p. 100, l'Allemagne fédérale entrant pour moitié dans ce résultat négatif. Mais peut-il en être autrement quand on sait que, de 1980 à 1985, la part des investissements étrangers dans ce pays a été de 30 p. 100 pour les Etats-Unis, 15 p. 100 pour la Suisse, 14 p. 100 pour la Grande-Bretagne et 6 p. 100 seulement pour la France ?

Devant cette situation, vous vous efforcez, monsieur le ministre, de montrer la volonté de mobilisation du Gouvernement, mais on peut être tenté de vous poser la question : avez-vous une politique de redressement ?

Au mois d'avril dernier, vous déclariez : « Je me considère avant tout comme un provincial besogneux qui a travaillé douze ans dans une entreprise et, à ce titre, j'imagine mal que ce soit le ministre du commerce extérieur qui améliore le commerce extérieur. »

Changement de cap aujourd'hui avec votre interview au journal *Le Monde* le 22 novembre dernier : « Nous n'avons pas envie de voir se perpétuer des déséquilibres que ne justifient pas les lois du marché... » Et, plus loin : « Nous pouvons désormais faire des offres compétitives en traitant les affaires au coup par coup et non plus selon des normes fixes. »

Cette politique du coup par coup implique que l'Etat va désormais intervenir dès qu'il jugera que la contrepartie commerciale n'est pas valable.

Aussi, vous contingentez, par exemple pour les achats de pétrole à l'U.R.S.S. que vous avez évoqués ce matin ; vous marchandez avec la Norvège pour l'achat de gaz et vous vous substituez à la C.G.M. - compagnie générale maritime - en lui interdisant d'acheter un porte-conteneur.

Certes, sur la dernière affaire, vous avez eu gain de cause, mais le problème n'est pas là : cet interventionnisme, qui se veut ferme, a de quoi désorienter les industriels français.

Je citerai un exemple, monsieur le ministre : le contingentement du pétrole soviétique. Votre collègue ministre de l'industrie, M. Alain Madelin, déclarait l'été dernier que « les achats pétroliers français sont faits en fonction de conditions régnant sur le marché telles que les apprécient les entreprises et non des décisions gouvernementales ».

Alors, qui croire, le ministre chargé du commerce extérieur ou le ministre de l'industrie qui a reçu, dès l'annonce de votre décision, une lettre de protestation des professionnels de l'union des chambres syndicales de l'industrie pétrolière ?

D'ailleurs, ce contingentement est-il commercial ou politique, dans la mesure où la décision a été prise la veille de votre départ en Union soviétique ? Cette question pertinente, les compagnies françaises se la posent, car, pour elles, le pétrole soviétique étant actuellement le moins cher sur le marché, c'est une perte à l'achat et, donc, un alourdissement de la facture pétrolière.

Votre politique, monsieur le ministre, n'a pas de stratégie globale : soit vous traitez les affaires au coup par coup, soit vous organisez des opérations médiatiques à travers les plans d'action Italie, Espagne, Allemagne fédérale. Seul l'avenir permettra de juger l'intérêt de ces contrats dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'ont rien de bien contraignant.

A ce propos, je trouve surprenant qu'un ministre français aille signer en Allemagne fédérale des contrats d'objectifs avec plusieurs fédérations professionnelles françaises ; je fais référence à votre voyage à Cologne, le 16 octobre dernier.

Bref, monsieur le ministre, vous êtes un peu le représentant de ce libéralisme équivoque qui n'ose plus dire son nom et fait, discrètement ou non-appel à l'Etat, son vieil adversaire, sous prétexte de défendre ses meilleurs principes.

Les entreprises attendent, en vérité, bien autre chose. Elles demandent si, avec des moyens volontairement réduits par rapport à 1986, votre politique de soutien au commerce extérieur leur donnera la capacité de redresser les échanges en faveur de la France.

Je ne reviendrai pas sur l'évolution globale des crédits que mon collègue et ami M. Tony Larue a rappelée, au nom de la commission des finances. Mais il importe - je crois - que soit poursuivie la politique de redressement de notre compétitivité non monétaire engagée avant mars 1986, par l'allègement des charges des entreprises, par le renforcement de leur potentiel industriel et technologique, comme vient de le souligner le Conseil économique et social dans son dernier avis sur la conjoncture économique au second semestre 1986, et, bien sûr, par une présence sur les grands marchés développés.

Cette présence, sur les grands marchés, pourtant, risque de diminuer encore, puisque les crédits de l'expansion économique à l'étranger régressent de 3,5 p. 100.

A ce propos, monsieur le ministre, le Conseil supérieur des Français de l'étranger vous a adressé un vœu, voté à une très large majorité, vous demandant de surseoir à ces diminutions de crédits. Quant on sait que la majorité du Conseil supérieur des Français de l'étranger est sensiblement proche de celle qui soutient le Gouvernement, ce témoignage était utile...

Sur cette question, monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que vous commettez une erreur de jugement. En effet, au moment où l'équilibre toujours fragile de nos échanges pourrait être retrouvé grâce à la réduction de la facture énergétique, vous diminuez brutalement les conditions de soutien traditionnel aux entreprises exportatrices. Or, ce soutien n'est pas plus important, comparativement, que celui dont bénéficient les entreprises étrangères concurrentes.

M. Michel Noir, ministre délégué. Je diminue quoi, monsieur le sénateur ?

M. Jean-Pierre Bayle. Les conditions de soutien.

M. Michel Noir, ministre délégué. C'est quoi ?

M. Jean-Pierre Bayle. Monsieur le ministre, les diminutions de crédits ne sont pas une vue de mon esprit ! Elles figurent en toutes lettres et elles ont été fort bien énumérées, notamment par le rapporteur de la commission des finances. Je pense pouvoir dire que les postes d'expansion économique, qui remplissent leurs missions, ne sont pourtant pas exempts de tout reproche ; j'y reviendrai plus tard. Donc, nous pouvons considérer que vous menacez le redressement régulier qui s'opérait depuis 1983. (*M. le ministre marque son désaccord.*)

Monsieur le ministre, les chiffres sont têtus, je n'y peux rien !

Ce soutien n'est pas uniquement d'ordre financier. Il tient aussi à la formation, à l'imagination, au dynamisme de ceux qui sont dans les postes d'expansion à l'étranger. Or, ces qualités font quelquefois défaut.

Pour illustrer mes propos - je ne reprendrai pas intégralement ceux, fort pertinents, de mon collègue M. Sempé, qui m'a précédé à cette tribune - je vous citerai simplement un témoignage publié cette semaine dans l'hebdomadaire *L'Express*, à la page réservée au courrier des lecteurs : « Singapour, mars 1984 : recherche d'agents importateurs locaux par une P.M.E. - P.M.I. via le poste d'expansion. Délai de la réponse : six mois. Nos structures sont mal adaptées aux exigences du commerce international. Nos postes d'expansion, même à 20 000 kilomètres, ont le comportement d'une administration figée dans les problèmes politiques, hiérarchiques, incapable souvent de rapidité d'exécution. Peu ou pas de personnels commerciaux formés sur le terrain ; trop de formation type Sciences-Po, E.N.A., etc.

« Par ailleurs, les aides financières - pourtant nombreuses - n'incitent à aucune création de service export dans les entreprises. Aucune publicité n'est faite par l'administration des sociétés de commerce international alors que le Japon, la R.F.A., les Etats-Unis, les Pays-Bas ont rapidement compris son utilité ! »

Toutes ces remarques, monsieur le ministre, vous les avez déjà entendues ici ou là et vous savez très bien que la formation import-export n'est pas assurée de façon satisfaisante en France.

Votre prédécesseur avait créé fort judicieusement une école nationale d'exportation, qui avait le mérite de former des hommes sur le terrain. Il fallait donner à des professionnels exerçant déjà des responsabilités dans des entreprises une formation adaptée en matière de commerce extérieur. Vous supprimez cette école, alors que nous manquons de spécialistes du commerce international. C'est un mauvais coup porté à notre commerce extérieur.

Lors de votre voyage en République fédérale d'Allemagne, vous avez signé une quinzaine de contrats d'objectifs avec plusieurs fédérations professionnelles françaises. Dans l'un de ces contrats, celui de la Confédération générale des cadres, on lit ceci : « Utiliser les potentialités formidables que représentent les retraités et les préretraités sur les créneaux de l'exportation, dans des conditions financières acceptables ».

Je n'ai rien contre l'utilisation des compétences des retraités ou des préretraités, dont l'expérience peut effectivement se révéler utile aux petites et moyennes entreprises désireuses de se lancer sur les marchés extérieurs. Mais n'y a-t-il pas lieu d'avoir aussi une réflexion relative à l'emploi des jeunes dans le commerce import-export ? Pourquoi ne pas les mentionner dans ces contrats d'objectifs ? Doivent-ils avoir, pour ce genre d'activité, une première expérience réussie - selon la formule consacrée - pour être embauchés ? Bref, est-ce ce type de contrat qui va permettre de lutter contre le chômage des jeunes que vous aviez pourtant pris l'engagement de faire baisser ?

Votre interventionnisme sélectif, vos opérations médiatiques et le désengagement de l'Etat dans le soutien de notre présence à l'étranger ne peuvent se substituer à une stratégie offensive dans le domaine du commerce extérieur. Aujourd'hui, c'est le pilotage à vue. Vous réduisez les crédits de votre ministère, répondant ainsi certainement aux vœux des libéraux, mais vous pénalisez les P.M.E. et les P.M.I. dans leur recherche de nouveaux débouchés.

A ce propos, monsieur le ministre, j'aimerais avoir votre avis sur le rapport de M. François Missoffe qui, à votre demande, vous a remis dix propositions pour améliorer la présence française en Asie du Sud-Est. L'une d'elles me paraît intéressante, puisqu'elle tend à la constitution d'un fonds d'aide public à l'investissement du type de ceux que la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne ont créé.

Ce fonds serait d'autant plus utile que la conquête de nouvelles parts de marchés dans cette partie du monde est devenue particulièrement difficile. En outre, les relations américano-japonaises favorisent les nouveaux pays producteurs d'Extrême-Orient. Taiwan, par exemple, a accru de moitié ses livraisons à l'Europe et, sur les dix premiers mois de l'année, son commerce extérieur a atteint 51,9 milliards de dollars, soit 23,2 p. 100 de plus qu'en 1985. Même scénario pour la Corée, qui voit ses exportations augmenter de 23 p. 100.

A l'égard de l'Europe, « le deuxième souffle des dragons » - pour reprendre le titre d'un article du quotidien *Le Monde* - est inquiétant.

Inquiétant encore est le déficit communautaire à l'égard du Japon, qui voit ses exportations progresser de 56 p. 100 en huit mois vers la Communauté économique européenne. Allons-nous continuer au sein de l'Europe des Douze à nous contenter de contre-mesures limitées assorties, bien sûr, d'une nouvelle déclaration protestant contre le manque de compréhension de Tokyo ?

Cette politique dure depuis des années, mais les résultats sont négatifs. Certes, pour la première fois, la Communauté a engagé une procédure contentieuse à l'égard du Japon au sein du G.A.T.T. Mais il faut accentuer la pression, car, manifestement, les Japonais ne respectent pas les règles du jeu avec leur politique de taxes ou de normes sur certains produits. Pendant que la Communauté commente la situation internationale ou proteste, le Japon, lui, s'active. Un rapport du Miti prévoit une croissance annuelle des investissements à l'étranger de 12 p. 100 d'ici à l'an 2000. L'investissement plutôt que l'exportation, la commission des Communautés - selon des informations récentes - songe qu'il est grand temps, face à de telles intentions, de réfléchir à une attitude commune des pays de la Communauté. Faisons de même en France et créons, monsieur le ministre, ce fonds d'aide à l'investissement en Asie du Sud-Est.

Soyons offensifs également dans les négociations monétaires. Je pense en particulier à la constitution récente de l'axe Tokyo-Washington qui est dangereux pour l'Europe et pour la France. Sur ce point, je ne partage pas du tout le sentiment du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, qui affirmait, toujours au cours de cette conférence de presse : « La France approuve cette démarche et elle se réjouit d'une telle approche. » Cette approche, mes chers collègues, faut-il le rappeler, prendrait les taux de change comme repère et la fixation d'objectifs comme élément de discipline.

Cet accord, comme le titrait à la une le *Wall Street Journal*, est une mauvaise nouvelle pour l'Europe ; mauvaise nouvelle notamment, parce que si les Américains s'entendent avec les Japonais, c'est pour mieux concentrer leurs éventuelles actions protectionnistes sur l'Europe dont ils supportent déjà très mal la politique agricole commune. Par ailleurs, une baisse des taux d'intérêt au Japon - si elle reste isolée, comme on le pense actuellement - risque de pousser le yen à la baisse face aux monnaies européennes, ce qui n'arrangera pas nos affaires. Déjà, le yen glisse par rapport au mark - moins 10 p. 100 - et par rapport au franc : 4,28 francs aujourd'hui, contre 4,39 francs au 30 juillet dernier. Le problème de la stabilisation des relations monétaires doit donc être discuté dans un cadre multilatéral.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Je conclus, monsieur le président.

Aujourd'hui, l'Europe est en retard, elle est éclipsée par un groupe des Deux qui a pour objectif de devenir un véritable directoire monétaire mondial. Américains et Japonais reconnaissent eux-mêmes, dans un texte commun, que leur entente marque « une nouvelle coalition américano-japonaise ».

Voilà, monsieur le ministre, les quelques remarques que je souhaitais faire à l'occasion de l'examen de votre budget et de votre politique qui, au regard des grands enjeux du moment - la compétitivité de notre industrie, les négociations commerciales ou monétaires - ne répond pas à nos souhaits.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste ne votera pas votre budget, qui est la traduction d'une politique insuffisamment volontariste, préjudiciable à notre commerce extérieur. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bohl.

M. André Bohl. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, dans la ligne de l'orientation que s'est donnée tout à l'heure M. Sempé, vous faire simplement quelques réflexions.

Je suis de ceux qui pensent que le commerce extérieur est, incontestablement, un des budgets les plus importants du pays, car il me paraît être fondamental sur le plan de la création de l'emploi. Nous sommes dans un monde où le commerce international devient prépondérant. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre déclaration ainsi que les propos de mes collègues. Permettez que j'exprime trois réflexions.

La première concerne la constitution du groupe de travail sur la formation. Je suis pleinement d'accord avec vous pour la suppression de l'école nationale d'exportation. Je suis moi-même de formation commerciale et, dans mon école, voilà trente ans, on enseignait le commerce extérieur ; cependant je crois que ce n'est pas suffisant. Il faut que toutes nos grandes écoles aient la possibilité d'enseigner à nos jeunes ce qu'est le commerce extérieur. Permettez-moi de vous faire une proposition simple, qui ne coûtera rien à personne : créez donc un module « commerce extérieur » dans nos grandes écoles.

La deuxième a trait à l'image de marque de notre pays. Monsieur le ministre, parfois, en voulant bien faire, on fait plus de mal que de bien. Nous avons institué la procédure des visas pour tous les pays, car nous ne voulions froisser personne. Mais, de ce fait, un des objectifs essentiels que vous vous étiez fixés, à savoir pénétrer le monde commercial de l'O.C.D.E., risque d'être gravement compromis. Les représentants de la France au Conseil de l'Europe souffrent douloureusement des difficultés que rencontrent nos collègues autrichiens et ceux de l'Europe du Nord s'agissant de la délivrance et du contrôle des visas. Vous le savez bien, monsieur le ministre, il n'existe pas de contrôle des frontières, car il ne peut y avoir de contrôle des voitures. Revenons en arrière, et, si nous ne pouvons supprimer les visas dans l'immédiat, rendons-les gratuits et envisageons ce qui avait été prévu, à savoir leur suppression à terme.

La troisième concerne la politique énergétique. Dans le bilan du commerce extérieur de la France, le poste énergétique intervient pour plus de 18 p. 100. Monsieur le ministre, relevant du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, vous disposez des moyens de faire en sorte que la France puisse être présentée sur le marché énergétique international, soit directement soit indirectement.

Directement, en vendant de l'électricité. Mais pourquoi laisser à la seule entreprise E.D.F. le monopole de vente de l'électricité ? Les Charbonnages de France devraient avoir cette faculté.

Indirectement, car le matériel des mines est expérimenté dans notre pays - notamment dans les mines de houille de ma commune, dont j'ai déjà parlé, ici même, voilà douze ans. Nous venons, voilà à peine un mois, d'y battre un nouveau record de production de charbon dans des veines d'une ouverture de 4,50 mètres. Cet événement a été cité en exemple lors de la conférence mondiale sur l'énergie. Un tel matériel doit, me semble-t-il, être promu, ce qui ne peut se faire qu'en ayant une exploitation charbonnière nationale. De plus, nous devons continuer à produire de l'électricité thermique avec de nouveaux procédés de chaudières par lits fluidisés ou autres. En effet, si nous ne les expérimentons pas dans nos centrales thermiques en France, qui le fera ?

Monsieur le ministre, je voterai bien entendu votre budget, car il est bon. De plus, vous paraissez vouloir faire quelque chose pour que la France s'en sorte. Mais, je vous en prie, prenez mes réflexions comme des suggestions. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Diligent.

M. André Diligent. En prenant connaissance, ces jours derniers, des débats qui ont lieu à l'Assemblée nationale sur votre budget, monsieur le ministre, j'ai eu l'impression qu'aux yeux de certains orateurs l'essentiel du commerce extérieur était l'affaire des très grandes firmes ou de multinationales. C'est là, je crois, une erreur d'appréciation extrêmement grave.

En effet, hormis le cas de non-compétitivité flagrante, nous avons, chez nous, beaucoup plus de firmes qu'on ne l'imagine, qui sont capables d'exporter peu ou prou. Celles de chez moi, qui occupent de 50 à 150 salariés et qui font une grande partie de leur chiffre d'affaires grâce à l'exportation en sont la preuve.

Ce qui manque le plus à beaucoup d'entre elles, c'est la conviction de pouvoir réussir, une stratégie et les moyens techniques de réaliser la percée.

On a tout à l'heure fait le procès du Japon et des Japonais. Je ne me ferai pas l'avocat du Japon, je ne suis pas non plus dupe d'un certain nombre de procédés inacceptables. Nous pourrions toutefois suivre leur exemple dans quelques domaines. M. Sempé parlait tout à l'heure des méthodes rétro-

grades qui existent en Asie, et de la civilisation des plumes sergent-major qui règnent encore dans certains services inutiles.

Prenons le cas des Japonais qui visitent souvent ma région. Ils utilisent, au contraire, les moyens les plus scientifiques et les plus intelligents. Un Japonais ne vient jamais au hasard pour « tâter » un marché : sa démarche, qui est systématique, j'allais dire professionnelle, le conduit à l'établissement d'une stratégie précédée d'études préparatoires : marchés, prix, logistique, correspondance.

Le jour où il décide d'attaquer un marché - celui de la Communauté économique européenne, par exemple - il a défini les objectifs précis, les chiffres et les structures des réseaux nécessaires pour le faire, il a bénéficié chez lui d'instruments cohérents, afin de mettre tous les atouts de son côté.

Une telle démarche, véritablement efficace et professionnelle, est trop peu pratiquée chez nous. On continue encore, dans certains milieux, à croire à l'impulsion géniale. On pratique encore les voyages subventionnés avec des étudiants « bon marché » à qui il est donné une prime au retour pour un rapport. Je connais un certain nombre de collectivités qui poursuivent encore ce procédé. De plus, il est toujours fait confiance à l'institutionnel.

Tous ces facteurs ont entraîné un certain nombre de déboires, notamment lors de certaines tentatives qui ont été faites - et j'en connais aux Etats-Unis, en Europe - pour lesquelles la bonne volonté et l'improvisation ne suffisent pas pour l'emporter.

Devant cette situation, l'Etat et les collectivités locales, depuis un certain temps, ont multiplié les exhortations et les organismes à tel point qu'aujourd'hui on ressent l'impression que tout le monde, ou presque, s'occupe d'exportation, ce qui augmente les raisons de ne pas faire les efforts vraiment nécessaires.

L'exemple a été suivi dans nos régions où l'on retrouve, trop souvent, en ordre dispersé, délégations ministérielles, chambre de commerce, organismes patronaux, syndicats professionnels de branche, conseil régional, structures commerciales portuaires et autres, au point qu'une entreprise consciente de la nécessité d'exporter se trouve devant un grand nombre d'interlocuteurs dont chacun apporte un élément du problème mais parfois de manière contradictoire.

Ainsi, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays plus performants sur ce plan, la synthèse, si elle n'est pas faite par l'entreprise elle-même, n'est faite par personne. L'aide apportée reste trop souvent un leurre.

Face à cela, il faut recourir à d'autres méthodes plus professionnelles, plus pragmatiques ; les vrais décideurs, les vrais responsables doivent être les maîtres du jeu, ayant en direct tous les éléments qui leur permettent de faire la synthèse et de prendre la décision.

Il faut à tout prix, et très rapidement, monsieur le ministre, mettre en place de nouveaux outils, et tout particulièrement en mettant les nouvelles technologies de la communication et de la télécommunication au service de notre commerce extérieur, de ses acteurs, de nos entreprises, même les moins importantes.

Il faut installer au cœur même de nos régions, spécialement exportatrices, des centres régionaux de commerce international munis des moyens les plus modernes et les plus performants. Dans ces centres, qui n'en sont encore qu'à leurs premiers balbutiements - mais nous pouvons prendre à cet égard exemple sur l'étranger - il faut trouver une ouverture permanente sur le monde par les liaisons satellites en plein développement.

Il faut y trouver les équipements de traitement de l'information permettant la concentration des messageries, la digitalisation, les liaisons directes avec les ordinateurs. Il faut y trouver la possibilité de choisir la meilleure façon de transmettre les messages sous toutes leurs formes : son, images, textes graphiques. Il faut y trouver la possibilité pour tous de tenir des conférences de travail à distance avec des correspondants, des chefs de filiale, des réseaux de représentants, en économisant ainsi temps et frais de déplacement. Il y faut trouver l'accès aux réseaux de messageries télématiques qui relient déjà entre elles 70 000 entreprises sur la planète, ce qui permet d'organiser et de simplifier la recherche des partenaires commerciaux, financiers et techniques, les appels d'offres, publics ou privés, ainsi que la connaissance des opportunités. Il faut y trouver l'accès aux multiples banques

de données étrangères, ce qui, avec l'aide de spécialistes multilingues, permet d'optimiser les informations dans les domaines technologique, scientifique, juridique, fiscal, administratif, économique, démographique, social, etc. Il faut même y trouver l'accès direct aux banques de données « transports », ce qui permet d'optimiser les chargements, les frets et les coûts.

Tout cela, étant coordonné, doit fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre afin de favoriser l'utilisation aussi peu coûteuse que possible, notamment aux heures creuses, de certaines transmissions automatiques, et d'obtenir une plus grande rapidité des échanges d'informations et une meilleure qualité des rapports avec l'étranger : vitesse, dialogues techniques ou commerciaux, passation de commandes, établissement de contrats et concentration en un même lieu de tous les éléments de décision.

C'est un projet de cet ordre, monsieur le ministre, que nous nous efforçons de mettre en place dans notre région et dans notre ville. Nous avons déjà reçu les appuis du Premier ministre, du ministre chargé de la communication, du ministre chargé de l'aménagement du territoire, mais aussi le vôtre, et ce n'est pas, à mes yeux, le moins précieux.

Vous avez compris que, là aussi, nous avons un retard important à rattraper et qu'il y a une voie à ouvrir.

Il nous faut saisir l'occasion que présente cette extraordinaire révolution technologique qui ne fait que commencer pour remettre notre commerce extérieur au niveau qu'il avait atteint dans le passé. Je souhaite vous entendre confirmer, monsieur le ministre, que tel est bien votre choix, et je vous fais confiance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Michel Noir, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Noir, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je me féliciterai d'abord de l'excellente qualité de ce débat. Chacun peut en convenir, il est allé, à la faveur de l'ensemble des interventions, au fond du sujet, même si les avis des uns et des autres ont pu être différents.

S'il est un point sur lequel s'est faite l'unanimité, d'un côté à l'autre de l'hémicycle, c'est bien celui de la lucidité et de la vérité avec lesquelles il faut observer la situation, et j'ai remarqué que les orateurs de tous les groupes ont reconnu que, à cet égard, le Gouvernement n'essayait en aucune manière de tricher avec la réalité.

Je remercie aussi les deux rapporteurs, non seulement de leurs rapports écrits que j'ai lus avec intérêt, mais aussi des propos qu'ils ont tenus en séance publique.

Monsieur Larue, je suis d'accord avec vous lorsque vous mettez l'accent sur l'importance du risque de dépendance nationale et européenne en matière de technologie de l'information.

Monsieur le rapporteur spécial, vous avez attiré l'attention sur la progression des chiffres du déficit et sur la vulnérabilité très forte qui en résulte pour la plupart de nos industries.

Il est vrai que, l'année dernière, nous avons connu un déficit de 12 milliards de dollars dans ce seul secteur et nous sommes en quelque sorte à la veille, dans ce domaine, de ce que l'on a appelé parfois un « Pearl Harbour technologique ».

C'est peut-être ce qui explique que l'ensemble de nos partenaires industriels européens regardent un peu plus favorablement qu'ils ne l'ont fait dans le passé les possibilités de travailler en commun plutôt que de préférer la « vente par appartement » à des pays hors de la Communauté européenne.

Si je vous ai approuvé sur ce point, monsieur le rapporteur spécial, je me permettrai en revanche de contester une de vos affirmations.

Vous avez déclaré que l'effort de modernisation industrielle avait été important les années précédentes. Or, les chiffres sont là - cela n'est pas affaire d'opinion politique - qui montrent que l'écart s'est creusé malheureusement sur les trois fronts de la compétitivité industrielle : la compétitivité de nos coûts de production, c'est-à-dire ce qui est lié aux charges des entreprises et à l'investissement productif ; la compétitivité des prix, avec l'évolution comparée des prix chez les dif-

férents partenaires ; enfin l'évolution de la compétitivité financière, le prix auquel les entreprises se procurent la ressource financière.

Ces chiffres sont confirmés par les enquêtes de tous les instituts de statistiques ; ce ne sont pas les chiffres avancés par telle ou telle partie de l'opinion française, mais ceux des instituts français et européens notamment celui de l'O.C.D.E.

S'il y a aujourd'hui en quelque sorte cristallisation simultanée de ces trois facteurs, sur le front de la compétitivité industrielle, cela explique le décrochage que nous connaissons.

Quelle extraordinaire singularité serait apparue dans les phénomènes économiques, monsieur le porte-parole du groupe socialiste, pour que, dès le lendemain du 16 mars 1986, l'évolution de la compétitivité industrielle française change du tout au tout !

Les chiffres, vous les connaissez, ce sont les statistiques de nos soldes commerciaux. Ce n'est donc pas, là encore, affaire d'opinion ou de polémique. L'inversion de tendance, c'est-à-dire la chute réelle et sensible de notre solde industriel, date du deuxième trimestre de 1985 et, depuis lors, nous n'avons pas été en mesure de l'interrompre.

Je tiens donc à rassurer M. Larue en lui disant que les crédits, tels que nous proposons à votre Haute Assemblée de les adopter, contrairement à ce qu'il a indiqué, ne risquent en aucune manière de compromettre le redressement de notre commerce extérieur. Il serait d'ailleurs surprenant d'imaginer que la variation de 5 ou 10 millions de francs sur tel ou tel poste budgétaire puisse remettre en cause ce redressement.

L'essentiel, c'est toute la politique économique conduite par le Gouvernement pour améliorer la situation financière, les performances, l'environnement de liberté de décision et l'allègement des charges des entreprises. De ce point de vue, le cap pris me semble être le bon, même si, c'est vrai, plusieurs mois seront nécessaires avant que les premiers effets se fassent sentir.

M. Daunay a eu raison de commencer son intervention en mettant l'accent sur l'importance des efforts entrepris pour améliorer l'environnement des entreprises et ainsi les aider à accroître leurs performances internationales.

C'est, en effet, en augmentant le degré de liberté des entreprises, en supprimant le contrôle des prix et le contrôle des changes, en pesant sur le niveau de compétitivité des coûts de production, en diminuant les charges sociales, en permettant de retrouver le chemin de l'investissement technologique, que l'on peut faire œuvre la plus utile pour améliorer les performances de nos entreprises vis-à-vis de leurs concurrents.

Vous avez mis l'accent, avec beaucoup de pertinence, sur le problème essentiel de nos exportations agro-alimentaires, que vous avez évoqué avec toute la connaissance d'un président de chambre d'agriculture.

Il s'agit d'une vaste affaire à l'échelle européenne. Je suis tout à fait d'accord avec vous. L'Europe ne peut se passer d'une politique commerciale extérieure commune en matière agricole, tout comme elle ne peut donner l'idée de céder à je ne sais quel chantage de tel ou tel pays exportateur qui prendrait en ligne de mire la politique communautaire en matière de restitution, c'est-à-dire d'accompagnement de l'effort d'exportation lié à la réalité du marché intérieur pour garantir les prix et les écoulements de nos productions.

De ce point de vue - vous l'avez vous-même relevé, ainsi que plusieurs autres intervenants - la France, en accord avec ses partenaires européens puisqu'il s'agissait d'une négociation communautaire, a très bien défendu cet aspect essentiel de la politique agricole commune lors du lancement du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales à Punta del Este, en septembre dernier.

En aucune manière, nous l'avons toujours dit, nous ne pourrions accepter que l'un des trois fondements de la politique agricole commune - qui est précisément la réalisation de cette politique commerciale extérieure dans sa composante prix et sa composante budget de restitution communautaire - puisse être remis en cause.

Dans la suite de votre intervention, monsieur Daunay, vous avez souligné que la clé de la réussite sur les marchés internationaux résidait précisément dans la mise en œuvre par toute entreprise d'une stratégie de qualité. La qualité signifie non seulement la capacité d'adapter ses produits au marché, de les accompagner d'un environnement favorable, d'un

emballage, d'une qualité de services, mais aussi de prévoir tout ce qui concerne le service après-vente, le suivi, la présence commerciale et le profil de ses collaborateurs.

Quand on observe le marché allemand, on vérifie que cet impératif de qualité est bien la clé du succès international. J'ajouterai, à cet égard, que réussir sur le marché allemand est la meilleure garantie de réussir sur d'autres marchés, tant le marché allemand est exemplaire par ses exigences, notamment sur la qualité des rapports entre producteurs et consommateurs.

J'ai dit effectivement, monsieur le rapporteur pour avis, que j'étais satisfait de mon budget. Je veux relever un propos du porte-parole du groupe socialiste, qui m'a paru « monstrueux » et infondé. Les chiffres sont les chiffres, je les observe. Certes, un secteur est en diminution sensible, ce sont les crédits pour l'A.C.T.I.M. puisque cet organisme verra une réduction de 30 millions de francs de ses crédits en 1987 ; mais l'explication est simple, monsieur le sénateur, et je suppose que, avec l'honnêteté intellectuelle propre à tout sénateur, elle vous convaincra.

Lorsque le bilan d'un organisme public est caractérisé par d'importants « reports à nouveau », c'est-à-dire des crédits qui ont été votés mais qui n'ont pas été consommés, est-ce la marque d'une bonne gestion ? On a peut-être été convaincant pour obtenir beaucoup de crédits, mais si cela ne correspond pas à la réalité, quel est l'intérêt ? Les actions peuvent être de bonne qualité - et l'A.C.T.I.M. en conduit d'excellentes - mais si on ne peut pas consommer les crédits votés, à quoi cela sert-il de les demander ?

C'est, qui plus est, une attitude singulière à l'égard de la mission de contrôle budgétaire de l'action gouvernementale qui est dévolue au Parlement. Ne croyez donc pas que l'ancien député que je suis pourrait cautionner un comportement qui consisterait à dire au Sénat et à l'Assemblée nationale : « Votez ces crédits et ne vous préoccupez pas de la réalité de la dépense. » De telles pratiques ne sauraient être reconduites.

C'est la raison pour laquelle 30 millions de francs ont été supprimés pour l'A.C.T.I.M., ce qui signifie qu'aucun franc ne manquera par rapport à ce qui a été dépensé cette année. Voilà la réalité.

Enfin, monsieur le rapporteur, vous avez souligné l'importance de la « force de vente » que représentent les collaborateurs des postes d'expansion économique à l'étranger. Vous avez manifesté le souhait que, au niveau du redéploiement de cette force, selon les pays, selon les priorités et selon leur profil, l'accent soit mis encore davantage sur la qualité du service rendu aux entreprises, tout en tenant compte, bien sûr, de la réalité des marchés. Je m'attacherai, dans le cadre de ma mission, à veiller à ce que nos efforts aillent dans ce sens.

Je me permettrai cependant de préciser que 30 p. 100 seulement des personnes qui occupent un poste d'expansion économique à l'étranger sont des fonctionnaires ; en revanche 60 p. 100 sont des agents contractuels. De plus, recrutées à leur sortie des écoles de commerce, elles correspondent, *a priori*, à un profil de compétence donné. Il est donc faux de dire qu'une très grande proportion de ces agents sont recrutés sans compétences commerciales.

M. Malé, au nom de l'union centriste, a bien voulu exprimer son soutien à la politique que nous conduisons et indiquer qu'il voterait ce budget. Il a reconnu qu'il valait mieux avoir l'honnêteté de dire que nous n'étions pas satisfaits de la situation présente et admettre qu'au moment où nous alléons notre balance énergétique de 70 milliards de francs environ la chute de près de 50 milliards de francs de notre excédent industriel était inquiétante. Depuis le mois d'avril, lorsque les chiffres du mois étaient positifs, j'ai toujours souligné que, de mois en mois, le solde industriel enregistrait une diminution.

C'est véritablement sur ce point - vous avez eu raison de le dire, monsieur le sénateur - qu'il faudra juger le travail en profondeur que nous entreprenons, singulièrement au regard des déficits industriels les plus importants, à savoir les déficits avec les pays européens.

En 1985 - c'est-à-dire avant le 16 mars, monsieur Bayle ! - notre déficit industriel vis-à-vis de l'Allemagne fédérale s'élevait à 44 milliards de francs, vis-à-vis de l'Italie à 22 milliards de francs et vis-à-vis des Pays-Bas à 16 milliards de francs, soit près de 80 milliards de francs de déficit industriel vis-à-vis des pays de la Communauté. Il ne s'agit pas là

d'une performance du gouvernement socialiste telle que vous puissiez dire que tout a changé, que le jour est devenu nuit le 16 mars !

M. Bécart a contesté l'explication que nous donnons de cette situation à partir de l'analyse des facteurs du décrochage de la compétitivité industrielle. Pourtant, cette explication est admise par tout le monde, puisque l'on observe, même dans des économies un peu plus socialistes, comme celles de certains pays occidentaux, des tentatives pour peser sur les coûts de production et introduire la compétitivité afin de pouvoir vendre à l'étranger.

Vous vous êtes posé la question de savoir comment résoudre le problème de l'investissement productif. Je me pose avec vous cette question. Sans doute aurons-nous des réponses différentes !

Ainsi que vous l'a appris le débat qui s'est engagé à l'occasion de la première partie de la loi de finances, le choix qui a été fait par le Gouvernement est celui de l'assainissement financier de nos entreprises, qui doit leur permettre, en toute liberté - car c'est leur affaire - de prendre la décision d'investir en anticipant sur l'avenir, en espérant dans l'amélioration de la situation. Nous n'avons pas fait le choix d'une directivité quasi mécanique, en promettant telle carotte - par exemple, une incitation fiscale - en contrepartie d'un investissement.

M. Alloncle, outre le soutien qu'il a bien voulu manifester au Gouvernement au nom de son groupe, a relevé, au début de son intervention, l'importance du phénomène culturel et du défi auquel nous étions confrontés.

Il est exact que nous pensons encore un peu trop hexagonal et insuffisamment international. Il est exact que l'accent est insuffisamment mis sur la dominante internationale dans tous les types de formations, y compris les formations scientifiques et techniques. Nos ingénieurs sont condamnés à penser international et à être demain à la fois ingénieurs et commerçants. Nous devons mieux intégrer ces données dans notre tissu de formations.

Telle est la raison d'être du groupe de travail qui a été mis en place et qui regroupe les deux partenaires susceptibles d'engager cet effort : les entreprises et les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur. Ce groupe de travail devra nous faire des propositions concrètes pour amplifier cette prise en compte de l'exigence internationale dans les enseignements destinés à nos futurs cadres, ingénieurs ou techniciens ; cela concerne aussi bien les grandes écoles que les écoles d'ingénieurs ou les I.U.T.

Une telle action sera nettement plus productive que celle qui consistait à consacrer, à raison de 110 000 francs par personne, 17 millions de francs de fonds publics à une école nationale d'exportation, qui avait comme avantage non apparent d'alimenter tel ou tel organisme qui est au carrefour de tel ou tel développement d'une affaire qui a fait beaucoup de bruit depuis le 16 mars. La décence peut être une bonne chose, monsieur le sénateur ! (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Le deuxième point sur lequel M. Alloncle a attiré mon attention est l'importance de l'effort d'implantation à l'étranger, et notamment de l'effort d'investissements commerciaux à l'étranger.

M. Alloncle a rappelé que la Haute Assemblée avait été appelée à débattre d'amendements tout à fait judicieux, je le reconnais, et qui mettaient l'accent sur un problème fort important, à savoir la nécessité de faciliter, dans les comptes des entreprises, la possibilité de provisionner les investissements à l'étranger.

Sans trahir de secret, je puis dire que je suis persuadé que, si la suggestion du Sénat, fruit de sa sagesse, n'a pas été acceptée sur l'instant, elle sera retenue dans la suite de la procédure parlementaire. Sur ce point, en effet, le ministre d'Etat M. Balladur et moi-même aurons des propositions à vous faire, propositions qui traduiront l'attention que nous portons aux travaux de la Haute Assemblée.

M. Alloncle a ensuite insisté sur l'importance de définir des priorités, c'est-à-dire de déterminer quels sont les pays que nous devons « cibler » - c'est le terme employé en langage commercial - car nous ne pouvons avoir une stratégie tous azimuts.

J'ai dit et je répéterai sans cesse que l'année 1987 doit être l'année des priorités européennes et qu'il faut cesser de faire de l'exotisme commercial à 20 000 kilomètres, pour essayer

de vendre à des pays qui ne paieront pas et qui ont un petit volume d'échanges - à hauteur de 200 millions de francs - alors que nous avons à portée de main le marché allemand, qui représente déjà 140 milliards de francs d'exportations françaises et qui pourra en représenter demain 20 ou 30 milliards de plus si nous concentrons nos efforts sur lui. En outre, c'est un marché de référence, qui permet ensuite de réussir sur tous les autres marchés développés.

L'année 1987 est donc l'année des priorités européennes. Pour réussir, nous avons choisi une méthode, celle des plans d'action, par lesquels nous nous efforçons de mobiliser les énergies en invitant nos partenaires - que ce soient les fédérations professionnelles industrielles, les régions ou les chambres régionales de commerce et d'industrie - à consacrer plus d'efforts pour inciter davantage d'entreprises à être présentes sur ces quatre marchés européens que nous avons décidé de « cibler » : la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, puis, vers la fin de l'année, les Pays-Bas.

Enfin, M. Alloncle - après M. Daunay - a manifesté quelque inquiétude à propos du conflit commercial entre les Etats-Unis et la C.E.E. sur les questions agricoles. Il est vrai que le cognac m'a beaucoup occupé au mois de juin ! (*Sourires.*) Il fallait essayer d'éviter qu'un tel produit ne soit pris en otage et que les droits de douane soient multipliés par seize du jour au lendemain, ce qui eût été catastrophique pour un produit qui, au même titre que plusieurs autres dans l'agro-alimentaire, constitue un apport essentiel pour notre balance commerciale.

Nous veillons au grain dans cette affaire. Je suis assez inquiet devant l'intransigeance du partenaire américain, qui refuse en quelque sorte les règles internationales du G.A.T.T. dans toutes les négociations sur les conséquences de l'existence d'une union douanière.

La date du 31 décembre approche et, avec elle, l'échéance de l'accord qui avait été conclu début juillet. J'espère, d'une part, que la Communauté européenne restera solidaire et, d'autre part, qu'elle restera ferme ; s'il y a une mesure de rétorsion, j'espère qu'elle aura à cœur d'appliquer des contre-mesures de rétorsion. Si on nous dit « vin blanc-cognac », nous répondrons « *corn gluten feed* et soja ».

Je ne pense pas que ce soit la meilleure manière de concevoir les relations économiques et commerciales entre deux partenaires comme les Etats-Unis et la C.E.E. Mais, en aucune manière, la faiblesse et la naïveté ne sont un comportement acceptable ni pour la France ni pour la Communauté européenne.

M. de Raincourt a, à juste titre, relevé que nous avons des atouts pour réussir, car nous sommes le deuxième exportateur mondial par nombre d'habitants, ce qui nous situe devant le Japon. Nous savons donc exporter - nous savons un peu moins bien nous implanter, c'est vrai. Encore faut-il que nous sachions nous adapter à un commerce international qui évolue sans cesse, dans ces pratiques, dans sa géographie et dans ses techniques.

De ce point de vue, M. de Raincourt a posé une question essentielle, celle de l'évolution de notre politique financière internationale. Il est vrai que, vers toute une série de pays, les offres commerciales françaises, comme celles de nos principaux concurrents, sont accompagnées de montages financiers dans lesquels interviennent divers éléments - taux et durée du crédit, montant des aides, etc.

Bref, il existe une compétitivité. La France doit être capable de s'y adapter. Sauf à accepter d'être mis hors marché et de perdre des dizaines de milliards de francs de commandes pour nos entreprises ; nous sommes obligés de suivre, de faire preuve d'innovation et d'adapter notre offre commerciale. Simplement, sur ce sujet, j'ai indiqué qu'il me paraissait préférable de raisonner non à partir de réglementations rigidifiées, impliquant tel ou tel puissant service du ministère des finances, mais plutôt au cas par cas, en gardant comme principe la souplesse. Lorsqu'il s'agit d'emporter des marchés d'un milliard de francs, le raisonnement au cas par cas reste le plus efficace. C'est ainsi qu'on accompagne le mieux l'effort de nos entreprises, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour l'emploi dans nos régions.

Autre élément d'évolution du commerce international, les pressions tendent à se faire plus fortes en ce qui concerne la compensation. Du fait des difficultés financières internationales de l'endettement, des recettes d'exportation moins élevées pour les pays exportateurs d'énergie, on assiste à une multiplication des offres des produits, destinées à compenser

les achats. La France manque de pratique dans ce domaine. Nous aurons donc tout intérêt à suivre les propositions que nous ferons les grands spécialistes de sociétés de commerce internationales ainsi que celles que M. François Missoffe a formulées dans le rapport auquel, monsieur le sénateur, vous faisiez allusion.

Vous avez insisté sur l'importance du secteur des services. Il est vrai qu'il s'agit d'un secteur où la France est hautement performante et qui a rapporté plus de 30 milliards de francs, l'année dernière.

Vous avez mis l'accent sur deux aspects très techniques, mais qui permettent d'améliorer notre performance, à savoir l'intérêt de développer l'assurance prospection, notamment vis-à-vis des petites et moyennes entreprises. De ce point de vue, les crédits disponibles augmenteront de 10 p. 100, l'année prochaine. C'est un point de satisfaction sur le plan de l'évolution des chiffres, monsieur Bayle.

Par ailleurs, on a souligné l'importance de la suppression à presque 95 p. 100 du contrôle des changes. En tout cas, la mesure prise le 10 novembre dernier, qui consiste à supprimer la technique de la domiciliation bancaire, sera, nous le pensons, appréciée par la plupart de nos entreprises exportatrices, car elle supprimera de nombreuses formalités administratives.

M. Sempé a bien voulu noter l'importance des effets négatifs de la politique conduite de 1981 à 1985 au regard de notre performance. L'honnêteté intellectuelle consiste à reconnaître qu'en terme de compétitivité, malheureusement, la France a reculé pendant cette période.

Par ailleurs, il a attiré notre attention sur un sujet qu'il semble bien connaître, l'Asie, singulièrement le Japon. Je ne parlerai pas de la Chine et des propos tenus par M. Krasucki qui sont certainement différents de ceux qu'il peut prononcer par porte-voix interposé, en ce moment, dans tel ou tel défilé dans Paris.

S'agissant des Japonais, il faut d'abord se féliciter de l'excellence de leur performance industrielle. Car en aucune manière nous n'avons à regretter d'avoir un partenaire aussi performant. Mais, dans le même temps, nous déplorons que ce marché japonais soit fermé et que le taux de nos échanges avec ce pays reste désespérément de 6 p. 100. Telle est la réalité.

Nous sommes en présence d'un partenaire auquel je souhaiterais attribuer le prix Nobel de l'ingéniosité pour les restrictions quantitatives.

Que le ministre du commerce extérieur français soit obligé de passer deux heures pour résoudre des conflits sur les entraves posées aux importations de plumes de canard ou sur le fait que la neige japonaise est réputée ne pas convenir à la qualité des skis français ou, encore pire, que la corrosité des eaux territoriales japonaises rende inadéquates les revêtements plastiques de nos planches à voile, c'est tout de même « fort de café », si vous m'autorisez cette expression, monsieur le sénateur. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Emmanuel Hamel. Nous vous y autorisons !

M. Michel Noir, ministre délégué. M. Bayle s'est félicité que la France et la Grande-Bretagne aient beaucoup insisté dans ce sens. La Communauté économique européenne se décide enfin à sortir de la naïveté et à considérer que, s'agissant de nos relations économiques internationales, nous devons avoir des rapports de force avec ce pays. C'est la seule manière pour nous d'être respectés. Aussi faut-il que la Communauté économique européenne engage toute procédure utile, y compris des plaintes devant le G.A.T.T., et qu'elle soit capable de bien faire comprendre à notre partenaire qu'il ne peut pas, par sa seule performance industrielle et avec un taux d'ouverture de son marché qui reste désespérément à 6 p. 100, là où le nôtre est de 27 p. 100 ou 28 p. 100, comme c'est le cas d'ailleurs pour nos autres partenaires, continuer à dérégler de cette façon le monde économique international par un excédent structurel si important.

Vous vous êtes félicité de ce que nous commençons une campagne de communication pour inviter nos concitoyens à porter un regard différent sur les produits français. Il s'agit non pas - c'est une légère différence de formulation - d'une campagne « acheter français », mais d'un clin d'œil pour qu'ils s'aperçoivent que des milliers de produits français sont, eux aussi, d'une excellente qualité.

En effet, il y a un certain snobisme ou un complexe, notamment chez nos compatriotes qui aiment les automobiles puissantes, à acheter des véhicules étrangers, alors que nous disposons de V6 turbo qui fonctionnent très bien. Je vous prie de m'excuser, monsieur le président, de faire de la publicité du haut de cette tribune.

Aussi, nous pouvons inviter nos concitoyens à porter un regard différent sur la qualité des produits français, dans la seule dimension qui soit acceptable, à savoir que c'est grâce à cette qualité que des milliers d'entreprises françaises réussissent au niveau international et qu'il n'y a aucune raison qu'elles ne connaissent pas la même réussite sur le marché national.

Vous avez enfin souligné l'intérêt de faire appel à des volontaires pour effectuer leur service national à l'étranger. Nous avons décidé d'augmenter leur nombre de 500 personnes l'année prochaine, ce qui, si l'on ajoute les 850 volontaires cette année, constitue une augmentation considérable avec un processus de choix plus démocratique, si je puis le dire sous la forme d'un bel euphémisme, une concentration sur les pays à cibler et une ouverture de cette procédure aux écoles d'ingénieurs, aux I.U.T. ...

M. Lucien Neuwirth. Et aux instituts de gestion !

M. Michel Noir, ministre délégué. ... alors qu'auparavant cette procédure concernait les seules écoles commerciales.

J'ai entendu votre réflexion sur les zones franches. Mon collègue et ami Alain Madelin réfléchit beaucoup non seulement sur le volet que vous avez évoqué, c'est-à-dire les zones franches pour la production, mais aussi - il s'agit d'un secteur essentiel pour les années à venir - pour les services financiers.

Je dirai en conclusion de votre intervention que je suis prêt à partager votre rêve quant aux chiffres promis en 1988.

M. Bayle a développé une argumentation bien connue. Lorsqu'on est en difficulté, on essaie de « se raccrocher aux branches » comme on peut, n'est-ce pas ? Cet exercice a été le lot de Mme Cresson à l'Assemblée nationale. Il consiste à essayer d'expliquer que les difficultés auxquelles nous nous heurtons aujourd'hui en matière de produits industriels datent du lendemain du 16 mars.

M. Jean-Pierre Bayle. Je n'ai jamais dit cela !

M. Michel Noir, ministre délégué. Les chiffres sont là pour démontrer que tel n'est pas le cas. Quand on connaît les entreprises et la réalité économique, ce sont là des phénomènes qui relèvent malheureusement du registre des tendances lourdes : nous sommes en présence d'une tendance lourde de notre pays au décrochage en matière de compétitivité industrielle. C'est un facteur essentiel que chacun, en toute honnêteté intellectuelle, doit reconnaître.

A cet égard, je ne citerai que le chiffre de l'évolution de l'investissement productif privé : en cinq années de gestion socialiste, la France a pris deux années entières de retard sur son concurrent allemand.

C'est un chiffre qui se passe de commentaires et qui devrait inciter à une plus grande modestie et à plus de courtoisie dans les propos.

M. Robert Pontillon. Et le retard dans les équipements industriels !

M. Michel Noir, ministre délégué. Vous avez, monsieur Bayle, reproché au Gouvernement d'avoir choisi d'affecter pour partie les 40 milliards de francs d'économies sur les dépenses publiques, - ce qui est tout de même un chiffre important - à la réduction du déficit. Vous êtes même allé chercher un auteur célèbre, un premier ministre qui m'est cher puisque c'est mon voisin lyonnais, en rappelant que celui-ci s'était tout récemment inquiété de voir cette diminution des dépenses publiques affectée à la réduction du déficit.

Je me permettrai simplement de vous renvoyer à l'interview qu'il a accordée en septembre 1984 au journal *L'Expansion*, dans lequel il exprimait le vœu que l'essentiel de la diminution des dépenses publiques puisse être affecté à la réduction du déficit.

M. Michel Alloncle. Très bien !

M. Michel Noir, ministre délégué. Vous avez, en outre indiqué - je suis d'accord avec vous, monsieur Bayle - que nous devons un peu moins nous intéresser aux pays tiers et

un peu plus aux pays de l'O.C.D.E. Le bon sens doit vous inciter à reconnaître que ce sont là des marchés porteurs auxquels il faut nous intéresser en priorité.

De même - vous l'avez reconnu et je ne peux qu'être d'accord avec vous, monsieur le sénateur - nos investissements à l'étranger sont insuffisants, ce qui explique le dispositif de l'article 39 *octies*, modifié par l'article 6 de la loi de finances.

Enfin, vous vous êtes étonné que je veuille procéder au cas par cas en ce qui concerne l'accompagnement de l'offre financière de nos entreprises en matière de grands contrats.

Quiconque connaît ces problèmes est conscient du fait qu'il y a autant de montages financiers que de projets et de pays.

Ainsi chacun peut comprendre la souplesse dont je souhaite pouvoir disposer pour tenir le choc sur ce front des grands contrats, dont ont besoin nos entreprises et dont nous avons besoin en matière d'emploi.

Monsieur Bayle, vous avez dit : « Vous menacez le redressement régulier du commerce extérieur français entrepris depuis 1983. » Vos propos m'ont courroucé. Si vous aviez été prudent, vous n'auriez pas prononcé une telle phrase.

En effet, en 1986, nous allons connaître 15 milliards de francs de sinistres, c'est-à-dire de non-paiements pour des affaires qui avaient été lancées et exécutées à l'étranger au cours des dernières années.

En tant qu'homme d'entreprise, je ne pense pas que c'est un bon indice de performance que d'être capable de prendre des commandes auprès de clients qui ne vous paient pas. Je préfère prendre moins de commandes, mais m'assurer qu'elles seront réglées.

Cela coûte moins cher aux contribuables français.

Cette année, nous sommes obligés d'inscrire dans le budget 3,5 milliards de francs de crédits supplémentaires pour faire face à ces sinistres. Même si cela partait d'une bonne intention, s'est-on préoccupé suffisamment des conditions financières de ces projets ? L'addition est lourde : 16 milliards de francs de sinistres en 1986, alors que les années précédentes le niveau moyen était de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs, ce qui équivaut à un triplement de ces dépenses. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Je partage pour une fois l'avis de M. Bayle sur le fait que les propositions de M. François Missoffe concernant la zone de l'A.S.E.A.N. sont tout à fait intéressantes et devront être étudiées avec soin. Connaissant le caractère sérieux des propositions de M. François Missoffe, je pense que nous pourrions retenir la plupart d'entre elles.

M. Bohl a indiqué tout à l'heure que l'effort à l'exportation passait, d'abord, par la formation et que l'objectif culturel dans ce domaine était essentiel. J'ai relevé avec intérêt qu'il souhaitait que cet effort fût élargi non seulement aux grandes écoles commerciales, mais aussi à l'ensemble du tissu universitaire qui prépare nos futurs techniciens ou nos cadres d'entreprises. Je suis tout à fait d'accord avec lui et c'est l'une des propositions qui, je l'espère, émanera du groupe de travail qui a été mis en place.

Vous avez également indiqué, monsieur le sénateur, l'importance de l'image de marque de notre pays. Dans toutes les rencontres internationales auxquelles nous avons participé, nous avons constaté qu'aucun de nos partenaires n'avait été choqué par les mesures relatives aux visas.

Ils ont certes pu attirer notre attention sur certains inconvénients. Par exemple, des visiteurs qui devaient venir assister à une manifestation commerciale ont dû y renoncer car ils n'avaient pu obtenir de visa en trois jours.

Le dispositif fonctionne maintenant et sachez-le bien, monsieur le sénateur, l'instauration des visas n'a pas créé de différend politique avec nos partenaires.

Enfin, monsieur le sénateur, vous avez eu raison de dire que les ventes d'électricité constituent un potentiel de développement. Encore faut-il que le monopole en vigueur chez la plupart de nos partenaires européens en matière d'énergie soit assoupli. Nous y travaillons.

M. Diligent a attiré mon attention sur l'importance des performances des petites et moyennes industries pour le développement de notre commerce international.

Les grandes entreprises apportent leur contribution au commerce international ; elles y sont totalement immergées. Il faut maintenant qu'un plus grand nombre de petites entre-

prises participent à cet effort et tel est le sens des contrats d'objectifs que nous avons passés avec les fédérations industrielles. Tout ce qui pourra être fait dans ce domaine devra l'être.

Monsieur le sénateur, vous fondant sur l'exemple japonais que vous connaissez bien, vous avez attiré mon attention sur la nécessité du professionnalisme de ceux qui, aux quatre coins du monde, vendent les produits français et constituent la force de vente de nos entreprises. Il n'existe d'autre règle de réussite, dans un marché hautement compétitif et face à des concurrents hyperperformants, que le professionnalisme.

Dans ce domaine, la stratégie d'effort en faveur de la qualité - dans tous les sens du terme - doit être développée. On peut se féliciter que les cercles de qualité se multiplient désormais dans la plupart des entreprises.

Enfin, monsieur le sénateur, vous avez attiré mon attention sur l'intérêt des nouveaux outils, les pôles de communication à haute technologie qui, à l'exemple d'un projet qui vous est cher ainsi qu'à un certain nombre d'élus de votre région, permettent d'assurer les relations économiques internationales. J'y ai été très sensible.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs les réponses que je voulais apporter aux interventions tout à fait intéressantes de chacun d'entre vous.

Vous me permettez d'ajouter que, si la situation est difficile...

M. Lucien Neuwirth. ... mais pas désespérée !

M. Michel Noir, ministre délégué. ... comme disait le général de Gaulle : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin. »

La volonté du Gouvernement est très claire, elle consiste à redonner tous les éléments de compétitivité à nos entreprises et à notre économie de telle sorte que la France puisse, dans cette difficile compétition, rester à la hauteur qui doit être la sienne. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons maintenant procéder au vote par titre des crédits du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation (II. Services financiers), dont le vote a été précédemment réservé.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 518 337 104 F. »

La parole est à M. Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Il est évident que le représentant du groupe socialiste ne peut faire autrement que de reprendre la parole après les quelques affirmations particulièrement savoureuses de M. le ministre. J'ai, en effet, entendu parler de : « propos monstrueux ». J'aurais été discourtois, si tel avait été le cas et j'en serais particulièrement navré. Mais, connaissant votre sens de l'humour, monsieur le ministre, je devine que vous ne parliez pas sérieusement.

Vous m'avez dit que j'aurais été excessif en prétendant que de nombreuses structures avaient été touchées par la diminution des crédits. Vous avez fait allusion à l'A.C.T.I.M. Mais il est un autre exemple : le Centre français du commerce extérieur est touché à hauteur de 8 millions de francs.

M. Michel Noir, ministre délégué. De combien sont les reports à nouveau sur le C.F.C.E. ?

M. Jean-Pierre Bayle. Je reviens sur l'argument selon lequel si tous les crédits n'ont pas été consommés sur une année budgétaire on peut les annuler. M. le ministre de la coopération l'a utilisé pour justifier la diminution des crédits destinés aux étudiants étrangers ; mais il a finalement renoncé à celle-ci.

Ce ne peut pas être un argument déterminant. Souvenons-nous du temps où, dans certaines unités militaires, on consommait le carburant à compter du 20 décembre pour ne pas être accusé de « rendre » des crédits !

Les structures touchées sont précisément celles pour lesquelles un effort aurait dû être consenti ; celles qui aident les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries. Je relève là une contradiction majeure.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que les grands contrats deviendront de plus en plus rares. C'est donc sur l'effort d'exportation des P.M.I. et des P.M.E. que nous devons compter pour assainir la situation.

La comparaison avec la République fédérale d'Allemagne a été présentée et fait - je crois - l'objet d'un consensus ici. Ce créneau nous offre, en effet, la possibilité d'améliorer les chiffres.

Or, que constatons-nous ? Nous constatons que le Centre français du commerce extérieur intervenait au bénéfice des petites et moyennes entreprises. Aussi, je relèverai à cet égard une contradiction.

Nul n'est exempt de contradiction, monsieur le ministre. Mais celle-ci est particulièrement évidente et mérite d'être dénoncée.

En effet, sont également touchés - excusez du peu ! - les crédits d'intervention publique destinés aux bonifications de crédits de la Banque française du commerce extérieur qui enregistrent une diminution de 43 p. 100.

Pour conclure cet échange, à moins que vous ne souhaitiez me répondre, auquel cas je me ferai un plaisir de vous donner la répartition, je dirai qu'il faut distinguer entre les domaines structurels et conjoncturel.

Tout d'abord, les structures. Nous avons une école nationale d'exportation. Tout le monde convient que notre commerce extérieur souffre du nombre restreint de cadres français spécialisés dans la vente à l'exportation. Or, vous éliminez cette structure qui avait pour vocation de former des hommes de terrain et la justification de cette initiative me laisse très perplexe.

Vous avez évoqué - vos amis ont réagi en disant que vous élevez le débat - telle subvention qui aurait été accordée par cette structure à une certaine association. Monsieur le ministre, excusez du peu ! Cette association est dissoute et il n'y avait donc pas lieu d'éprouver des craintes pour la pérennité de la situation. Personnellement, j'ai tendance à ne pas considérer cet argument comme suffisamment convaincant pour expliquer la décision qui a été prise.

Pour ce qui concerne le domaine conjoncturel, vous deviez rétablir la confiance. Incontestablement, cela a été votre mot d'ordre : vivement demain pour les entreprises françaises ! A partir du moment où le R.P.R. et l'U.D.F. viendront au pouvoir, le Gouvernement appliquera la plate-forme de ces deux partis politiques et les problèmes seront réglés par l'amélioration de l'environnement économique et financier des entreprises. On a fréquemment entendu ce discours, notamment chez les conseillers français du commerce extérieur. Tout semblerait malheureusement prouver que tel n'a pas été le cas et que la confiance n'est pas revenue.

Personnellement, je n'ai pas tendance à m'en réjouir car, sur bien des points, notamment sur celui du commerce extérieur, nous sommes embarqués sur le même bateau.

Je n'ai jamais donné de leçon à qui que ce soit sur ce thème. Vous ne m'avez pas entendu dire dans mon intervention que nous n'avions pas commis d'erreurs ou que les initiatives gouvernementales entre 1981 et 1986 avaient été exemptes d'erreurs. Ma modestie n'a pas à être sollicitée en la matière. Je voulais dire simplement que la confiance n'est pas rétablie, que la dévaluation a été ratée - je le maintiens - et que, entre 1981 et 1986, il y a une différence de taille, elle porte sur le cours du dollar et le prix du baril de pétrole.

Nous n'avons pas à nous réjouir de ce qui a été fait entre 1981 et 1986. Il est exact qu'il y a eu une dégradation brutale.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bayle.

M. Jean-Pierre Bayle. Une facture énergétique beaucoup moins lourde aurait en effet dû permettre d'afficher de meilleurs résultats.

Nous souhaitons que les mesures qui vont être adoptées par la majorité sénatoriale entraînent des conséquences positives pour notre commerce extérieur. Cela dit, nous avons quelques raisons d'en douter. C'est essentiellement pour cela que le groupe socialiste votera contre les crédits du titre III.

M. Lucien Neuwirth. Ce n'est pas une surprise !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.
(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, moins 64 511 708 F ». - (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 397 080 000 F ». - (Adopté.)

« Crédits de paiement, 114 965 000 F ». - (Adopté.)

« Titre VI. - Autorisations de programme, 60 000 F ». - (Adopté.)

« Crédits de paiement, 60 000 F ». - (Adopté.)

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour quelques instants. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Défense

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la croissance et le net redressement que le Gouvernement entend apporter au budget sont la traduction dans les chiffres de notre volonté de défense et des options qui nous paraissent s'imposer aujourd'hui.

Je voudrais exprimer d'abord toute ma gratitude à votre commission des affaires étrangères et de la défense comme à celle des finances, et plus particulièrement à leurs présidents et rapporteurs. Ils ont procédé à une étude approfondie de ce budget. Je me contenterai donc de souligner ses caractéristiques essentielles.

Ce budget marque, par rapport à la stagnation des dernières années, le souci de donner les moyens nécessaires à une politique de défense dont les grands axes, définis sous l'impulsion du général de Gaulle et poursuivis avec détermination par ses continuateurs, rallient aujourd'hui la quasi-totalité des forces de la nation.

En me référant simplement à deux grands indicateurs, je ferai remarquer d'abord que la tendance à la régression du prélèvement sur le produit intérieur brut marchand - P.I.B.M. - au profit de la défense constatée depuis trois ans est arrêtée et renversée. Cette part, qui s'était élevée jusqu'à 3,92 p. 100, passera, en effet, du niveau où elle était retombée - 3,76 p. 100 en 1976 - à 3,79 p. 100 en 1987, alors même que la croissance prévisionnelle du P.I.B.M. est plus forte cette année.

Plus significatif encore est le véritable bond que font les crédits d'équipement : les autorisations de programme, qui n'avaient pas progressé depuis trois ans, augmentent de 20 p. 100 et les crédits de paiement, qui étaient restés approximativement stationnaires de 1982 à 1986, croîtront de plus de 11 p. 100 en volume.

Ces termes de comparaison suffisent à indiquer, me semble-t-il, l'orientation que nous avons voulu imprimer au budget 1987, qui est le signe d'une priorité politique véritable. Pourtant, ce n'est pas cette rupture par rapport aux années passées que je souhaiterais souligner le plus.

Cette démarche ne me satisfait pas entièrement car elle risquerait, en insistant sur le passé récent, de nous diviser pour des pourcentages au lieu de nous réunir sur l'essentiel.

Je ne peux pas laisser ignorer au Sénat, qui me le reprocherait, les difficultés qui découlent du ralentissement de l'effort d'équipement de nos armées au cours des récentes années. Je ne voudrais pas non plus cacher les profondes difficultés qui attendent certaines de nos industries de l'armement, pour lesquelles ce ralentissement s'ajoute à celui, autrement plus grave, des exportations.

Mais les critiques que je pourrais porter sur cet aspect des choses ne serviront au Gouvernement ni d'alibi ni de politique. Nous sommes réunis ici pour l'action, pour parler du présent et du futur, et je souhaiterais que les forces politiques que vous représentez aient à cœur de préserver, de renforcer encore, du moins je l'espère, le consensus que les Français ont la grande sagesse de manifester à l'égard des options fondamentales de notre politique de défense.

C'est là, pour le temps présent, sur un scène internationale chargée d'incertitudes et de menaces, un atout, une force et une garantie majeure qui concernent tous les citoyens et auxquels tous les citoyens ont leur part. C'est sur leur volonté de résistance que repose, en définitive, l'efficacité de cette défense. C'est eux qui peuvent faire en sorte que notre pays, petit par sa superficie et sa population, soit digne de son histoire, respecté et grand par ses idées.

L'élaboration du budget s'inscrit dans un travail réfléchi et approfondi qui trouve sa traduction dans le projet de loi de programme qui vient d'être déposé, et dont le principe avait été annoncé par la majorité que les Français se sont donnée, le 16 mars dernier.

Ainsi, 1987 sera la première des cinq années couvertes par cette loi de programme. C'est dans cette perspective que vous allez juger notre projet de budget et, au-delà, dans une perspective qui prend en compte une évolution continue de la scène internationale, des rapports humains et du progrès technologique.

Je voudrais, au passage, ajouter une précision : dans le projet de budget qui vous a été présenté, nous avons réservé, dans un chapitre spécial, des crédits correspondant à certains grands programmes que nous n'étions pas sûrs de pouvoir inscrire dans la loi de programme que nous comptons déposer. Nous en savons plus aujourd'hui. Nous pouvons lever ces réserves. Le Gouvernement a donc déposé un amendement pour répartir à nouveau dans les chapitres normaux les crédits ainsi réservés.

M. Roger Chinaud. Très bien !

M. André Giraud, ministre de la défense. Puisant ses forces dans la tradition, moderne dans ses entreprises, notre défense exige des décisions pour le présent. Elle doit aussi prévoir l'avenir. Certains des programmes que nous lançons engagent l'avenir pour trente ans au moins - dix ans seront nécessaires pour leur mise en œuvre, vingt ans pour qu'ils produisent leurs effets. Précis pour l'immédiat, ils doivent laisser dans toute la mesure du possible aux responsables qui nous suivront les moyens de s'adapter aux solutions nouvelles qui seront exigées par une situation politique certainement en pleine évolution.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde, d'une part, caractérisé par de nombreuses zones d'instabilité, parsemé de conflits localisés, et, d'autre part, tendu en permanence par un affrontement idéologique entre les deux plus grandes puissances et leurs alliés.

Entre celles-ci s'est établi, à un niveau exagéré d'armement, un équilibre nucléaire global qui a évité jusqu'à présent que cette tension ne dégénère en un conflit d'ampleur mondiale. Chacune de ces puissances, convaincue que l'autre conserverait après une première frappe nucléaire stratégique les moyens de deuxième frappe permettant une riposte destructrice, ne saurait s'engager dans l'aventure. Voilà le principe de l'équilibre ! Il y a dissuasion mutuelle à ce niveau.

Les menaces sur la paix mondiale peuvent d'abord provenir de la rupture de cet équilibre par des avancées technologiques. Ainsi, les progrès accomplis sur la précision des armes ou la furtivité des trajectoires accroissent, à volume constant d'armement, leur capacité de destruction. Ces progrès, s'ils étaient accomplis par l'une des parties seulement, pourraient porter atteinte à cet équilibre et donc à la paix.

Il en serait de même s'il s'agissait d'une modification des installations de défense, limitées jusqu'à présent en nombre par le traité A.B.M., et qui n'ont été déployées que par les Soviétiques à ce jour. Tous ces progrès constituent un élément essentiel qui doit être pris en compte par les forces de dissuasion nucléaires françaises et imposent leur modernisation pour assurer le maintien de leur crédibilité.

Le sort de l'Europe située au contact même du bloc soviétique dépend naturellement du maintien de cet équilibre, mais aussi de la situation qui s'établit à d'autres niveaux des armements. Pour les armements conventionnels, un important déséquilibre favorise le Pacte de Varsovie. En matière nucléaire, depuis quelques années, les fusées Pershing II, qui peuvent atteindre l'Union soviétique, sont venues contrebalancer l'installation des S.S. 20, armes de même portée. Mais, dans une période récente, l'Union soviétique a accru, dans des proportions considérables, son arsenal nucléaire à courte et moyenne portée, dont les effets sur l'Europe de l'Ouest

seraient rigoureusement identiques à celui des S.S. 20. En outre, alors que les traités internationaux interdisent leur usage, des stocks considérables d'armes chimiques sont accumulés à l'Est, menaçant les populations civiles et susceptibles de paralyser les défenses de l'Ouest.

C'est pourquoi les conversations qui se sont nouées entre les deux Grands sur les modifications de l'équilibre méritent la plus grande attention de la part des pays d'Europe. Ceux-ci, et la France en particulier, qui ne recherchent que la paix, ne peuvent qu'approuver les efforts entrepris pour réduire les arsenaux inutiles et terrifiants que les deux Grands ont accumulés. Mais l'orientation prise par les conversations de Reykjavik fait planer les plus grandes inquiétudes, non pas quant au volume des armes stratégiques américaines et soviétiques, mais quant aux mesures envisagées en ce qui concerne les armements qui conditionnent l'équilibre, et donc le maintien de la paix par la dissuasion sur le théâtre européen.

Peut-on imaginer que l'Europe puisse vivre sous la menace permanente d'une supériorité écrasante du Pacte de Varsovie quant aux armements conventionnels, aux armements chimiques et aux armements nucléaires susceptibles de l'atteindre, quel qu'en soit le positionnement par rapport à la ligne de l'Elbe ?

Peut-on imaginer une situation où sa seule protection serait le déclenchement de l'armement stratégique américain, décision si lourde et si dangereuse à prendre pour un pays éloigné de la menace qu'elle en deviendrait peu crédible, et donc peu dissuasive ?

Peut-on, en outre, imaginer que de telles réductions d'armement soient envisagées avant que des accords de vérification efficace n'aient été conclus ?

Peut-on se satisfaire des perspectives lointaines d'une défense spatiale qui n'existe que sur le papier ? Mesure-t-on que les Etats-Unis eux-même y consacrent à peine plus de 1 p. 100 de leur budget de défense ?

Quelle que soit la détermination de la France d'assurer par ses propres moyens la défense de ses intérêts vitaux, la solidarité qu'elle porte à ses voisins européens et le souci qu'elle a des intérêts de l'Alliance comme celui de sa propre sécurité conduisent à poser solennellement ces questions.

Je rappellerai maintenant les principes qui animent notre politique de défense et qui conditionnent le choix de nos équipements.

La France doit disposer des moyens de préserver son indépendance et de protéger l'intégrité de son territoire ainsi que ses intérêts vitaux.

Elle est, naturellement, en faveur du désarmement et approuve la recherche d'une réduction du niveau de l'équilibre nucléaire. Mais il est essentiel que le véritable objet du débat ne soit pas détourné. C'est d'abord l'équilibre du niveau stratégique des deux Grands qui est en cause.

Nous n'acceptons pas que nos forces nucléaires soient incluses dans le débat. Le Président de la République, parlant au nom de la nation, l'a clairement affirmé. La France considère comme un préalable indispensable à sa participation au processus de désarmement que soient satisfaites trois conditions.

Premièrement, que la disparité existant entre les arsenaux soviétique et américain, d'une part, et ceux des autres puissances nucléaires, d'autre part, soit très sensiblement réduite.

Deuxièmement, que les systèmes, notamment défensifs, qui peuvent déstabiliser les fondements actuels de la dissuasion ne soient pas renforcés.

Troisièmement, que le déséquilibre des forces classiques ait disparu et que l'élimination de la menace chimique soit devenue réalité.

Tant qu'il n'en est pas ainsi, la France considère que sa sécurité passe par la poursuite et le renforcement de son effort de défense. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Il est nécessaire que nous fassions reposer cet effort sur la dissuasion qui, seule, permet de garantir notre survie et notre indépendance en maintenant constamment l'équilibre du faible dans sa relation avec le fort. Il nous faut compter, en effet, avec la disproportion des volumes d'armement en présence, dans une situation dans laquelle nous savons que l'adversaire dispose de la première initiative. Dans ces conditions, la protection de notre pays exige que nous préservions les armements les plus performants de nos forces à dissuader toute atteinte à nos intérêts vitaux.

En premier lieu, le maintien de la dissuasion nucléaire au-dessus du seuil de crédibilité sera assuré par des mesures de renforcement de notre composante océanique : c'est pourquoi nous poursuivons en 1987, comme cela a été prévu dès 1974, l'équipement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins avec le système de missiles M 4. L'année 1987 verra l'achèvement de la refonte M 4 du *Tonnant*, la poursuite de la refonte de l'*Indomptable* et le début de la refonte du *Terrible*. Il nous faut également, sans délai, lancer l'étude et la construction de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération...

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. André Giraud, ministre de la défense. ... qui soient dotés de performances accrues et qui offrent une moindre vulnérabilité.

Afin de faire face aux progrès qu'accompliront les capacités de défense, il nous faut enfin faire progresser le système d'armes emporté par les sous-marins et développer un missile balistique nouveau, le M 5, doté de caractéristiques suffisantes de pénétration lorsqu'il entrera en service à la fin du siècle.

Le souci de maintenir en toutes circonstances la crédibilité de la dissuasion stratégique nous conduit non seulement à poursuivre l'équipement des Mirage IV en missiles A.S.M.P. - l'année 1987 verra la livraison du dernier Mirage IV refondu A.S.M.P. - mais aussi à développer une nouvelle composante nucléaire terrestre.

En présentant la précédente loi de programmation, M. Charles Hernu avait rappelé que le missile mobile SX qui s'y trouvait inscrit, et qui avait été annoncé par le Président de la République le 30 octobre 1981, était destiné à entrer en service en 1996 pour prendre la relève des Mirage IV. On peut noter qu'à cette même date les missiles du plateau d'Albion devront être remplacés et qu'à cette échéance l'invulnérabilité de cette base est incertaine, quel qu'en soit le durcissement.

Le système qui nous a paru préférable et dont nous avons décidé de lancer le développement dès 1987 consiste en un missile balistique léger, le S 4, accompagné de son unité de tir. Ce missile d'environ neuf tonnes permettra des trajectoires tendues d'au moins 3 500 kilomètres, très brèves, avec des têtes nucléaires dont l'arrivée sera peu détectable.

Les missiles de croisière ont été écartés : il est impossible de réaliser, à échéance prévisible, des versions supersoniques pour une telle portée et, d'autre part, les versions subsoniques présentent une grande vulnérabilité.

L'ensemble adopté constituera la pièce essentielle de la nouvelle composante stratégique. Pouvant être implanté d'abord sur le plateau d'Albion, il serait susceptible, en fonction de l'évolution de la situation et si le chef de l'Etat en décide ainsi, de faire l'objet d'implantations aléatoires, par exemple sur les bases actuelles de Mirage, voire sur d'autres terrains militaires.

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Très bien !

M. André Giraud, ministre de la défense. Mais la dissuasion forme un tout. Il doit être fait en sorte qu'elle ne puisse être ni entamée, ni fractionnée, ni contournée.

Nous devons continuer à disposer d'un armement nucléaire pré-stratégique. Outre son efficacité militaire propre, il est défini par sa valeur d'ultime avertissement avant le recours aux armes stratégiques. Ce caractère dissuasif tient évidemment à sa capacité de frappe, mais plus encore, peut-être, au fait que les décisions de son emploi relèvent directement du Président de la République.

C'est dans cette perspective que doivent s'apprécier l'acquisition des Mirage 2000 dotés eux aussi de l'A.S.M.P. - douze seront commandés en 1987 - et le développement des missiles mobiles Hadès pour remplacer demain nos missiles Pluton, avec une précision et une portée largement augmentées.

Mais la France doit également disposer de moyens conventionnels pour décourager toute action hostile qui pourrait être considérée comme non justiciable d'une riposte nucléaire. A cet effet, nous devons accroître la capacité opérationnelle de nos forces, les doter de nouveaux chars et avions de combat, instruments qui doivent jouer un rôle

décisif dans une manœuvre de type classique, renforcer les moyens aéroportés de détection lointaine, moderniser nos défenses anti-aériennes, accroître la mobilité et l'aéromobilité de nos forces terrestres, afin de pouvoir intervenir rapidement.

La marine, quant à elle, devra pouvoir assurer la sécurité de nos approches maritimes et, en liaison avec nos alliés, assurer la maîtrise des mers qui nous environnent. La commande de cinq avions Atlantic 2 en 1987 est, sur ce point, cohérente avec l'objectif du maintien en ligne de trente à trente-cinq appareils de patrouille maritime. Le programme de sous-marins nucléaires d'attaque sera poursuivi sans délai et la marine recevra en 1987 livraison du troisième sous-marin nucléaire d'attaque.

Enfin, l'espace apparaît comme une nouvelle dimension de la défense. Nous nous y engageons avec résolution là où les choses sont claires, c'est-à-dire pour les satellites d'observation et de télécommunication, et sélectivement pour des applications plus lointaines.

Le budget assure la traduction détaillée de ce qui sera fait en 1987 dans ces différentes directions et la loi de programme mentionne certains objectifs chiffrés à moyen terme.

J'ajouterai les précisions suivantes.

En Europe, la France, fidèle à ses engagements - et qui contribue déjà par sa stratégie de dissuasion à empêcher qu'un conflit n'y éclate - continuera à organiser ses forces de telle sorte que leur engagement et leur commandement relèvent de décisions nationales.

Afin de leur permettre de remplir leurs missions en coopération avec les forces de ses alliés, elle s'attachera à maintenir des unités modernes dont le volume et l'efficacité puissent représenter une part suffisante des moyens de l'Alliance. L'existence d'un déséquilibre entre les forces conventionnelles en présence ne peut être compensée que par le lien entre les forces conventionnelles et la menace du recours aux armes nucléaires. En outre, compte tenu de l'existence de stocks d'armes chimiques que d'autres nations estiment avoir le droit de posséder, la France a le projet de disposer dans ce domaine d'une capacité dissuasive appropriée. Cela commencera dès 1987.

Hors d'Europe, la France veut protéger ses intérêts, ses ressortissants, ses amitiés, préserver sa souveraineté là où elle s'exerce, assurer dans les meilleures conditions sa présence dans le monde. Ce sont pour l'essentiel les mêmes moyens qui y pourvoient, moyennant certaines adaptations et certains compléments. Ainsi faut-il prévoir la polyvalence de certains matériels et leur transportabilité. En outre, il nous faut apporter des solutions aux problèmes des transports aériens et maritimes.

Par ailleurs, il a été décidé, après mûre réflexion, de poursuivre la construction d'un porte-avions nucléaire, ce type de navire ayant montré son utilité, en particulier dans une période récente, comme instrument de gestion des crises.

Sur le territoire national, enfin, nous devons être protégés contre les opérations subversives en temps de paix, de crise ou de guerre. C'est là l'objet de la défense opérationnelle du territoire, que nous comptons améliorer. Un effort particulier sera fait pour accroître les possibilités de travail de la gendarmerie, dont il me plaît de souligner combien son action est appréciée par les populations. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique et sur quelques travées socialistes.*)

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les lignes de force qui ont orienté les choix du budget qui vous est présenté.

Quelle que soit l'importance de l'effort traduit par sa croissance, vous pouvez constater que nous avons dû faire des choix. Nous rencontrons, nous aussi, les limites qu'impose le souci de respecter la politique économique du Gouvernement.

Certes, ce qui est essentiel est préservé. Mais il ne peut l'être qu'au prix d'un effort rigoureux de gestion, à la fois au sein de chaque programme et dans la vie courante des armées.

Je veux cependant insister, à l'inverse, sur le fait que, tout en faisant le plein des économies de fonctionnement réalistes, notamment au titre des carburants, ce budget fait toute sa place aux besoins courants des armées, en particulier à l'entraînement des unités et à l'entretien des matériels.

Que, pour la première fois depuis vingt ans, les dépenses d'équipement soient majoritaires au sein du budget de la défense signifie que la modernisation de l'équipement est apparue comme un impératif absolu, mais ne signifie nullement que les exigences du fonctionnement quotidien des armées aient été oubliées.

Certes, la rigueur est là, avec en particulier la suppression de 4 200 emplois, dont 2 750 militaires et 1 450 civils. Cette déflation concerne cependant essentiellement les personnels affectés en administration centrale et ceux qui concourent au soutien des forces, à l'exclusion des personnels qui maintiennent directement la capacité opérationnelle des armées. Le budget comporte même le rétablissement de 3 000 postes d'appelés dont la suppression antérieure était apparue de nature à mettre en cause cette capacité opérationnelle.

Par ailleurs, un effort important a été consenti pour augmenter les dotations d'entretien du matériel, qui progressent de plus de 7 p. 100, et l'entraînement des unités de l'armée de terre, pénalisé depuis plusieurs années et qui atteindra, enfin, l'objectif de cinquante jours de sortie avec matériels organiques. En dehors de ces deux domaines, le fonctionnement courant, c'est-à-dire le niveau de vie des unités, sera maintenu et même, pour la gendarmerie, sensiblement amélioré.

La politique de défense se bâtit en effet sur des hommes, et aucun budget ne tiendrait qui ne prendrait pas en compte leurs aspirations et les conditions de leur vie.

La France a été faite, elle est devenue un grand pays par la valeur de ses hommes, de tous ses hommes : écrivains, savants, industriels, artistes, ingénieurs, militaires, et bien d'autres encore. Aux heures graves du pays, tous ont donné le meilleur d'eux-mêmes et beaucoup se sont portés là où le sacrifice de soi-même était indispensable.

Au sein de cette communauté, les armées sont dépositaires, plus que tout autre, des traditions de la valeur militaire, ces vertus de courage, de désintéressement, de disponibilité, de service, de discipline et de solidarité mutuelle. Elles n'en ont pas l'exclusivité, mais elles s'honorent de les avoir recueillies de l'Histoire et les manifestent à chaque occasion, parfois, comme les événements l'ont montré, jusqu'au sacrifice suprême.

Cet esprit de défense, nous nous attacherons à le maintenir d'abord dans l'armée de métier, avec l'aide de la nation, qui doit la comprendre et la soutenir. Mais nous devons aussi nous attacher à le faire partager par tous.

C'est plus encore peut-être qu'une participation temporaire aux tâches militaires, le sens que doit revêtir le service national : communiquer aux jeunes l'esprit de défense, laisser son empreinte à la nation à travers les unités de réserve et rappeler aux professionnels des armées ce que pense la jeunesse, elle qui est l'avenir du pays.

Cette armée, forte de ses traditions, nous la voulons compétente et opérationnelle. Son effet dissuasif et, en cas de guerre, sa supériorité en dépendent. C'est le sens des crédits importants consacrés aux nombreux enseignements militaires et à l'entraînement opérationnel.

Mais rien ne sera possible si l'opinion publique ne comprend pas, ne soutient pas la détermination des gouvernants, si elle préfère céder au renoncement plutôt que de prendre le risque de la résistance.

Dans ce siècle des médias, il est possible d'imaginer que les crises les plus aiguës se traduisent par de formidables attaques médiatiques conduites par des adversaires voulant annihiler tout esprit de défense, cherchant à diffuser le doute et l'inquiétude, à promouvoir les égoïsmes quand il faudrait exalter la volonté, le courage et l'amour de la patrie. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

Nous avons pu observer, au cours des derniers mois, dans le même temps que se multipliaient sur notre sol les violences et les crimes terroristes, des actions de désinformation. Il faut que nous en démontrions les mécanismes avec l'aide de ceux qui en sont les premières victimes - je veux parler des journalistes. Ils sont d'ailleurs les seuls à pouvoir garantir le respect en toutes circonstances de la déontologie nécessaire à la protection d'un des fondements de nos démocraties, à savoir la liberté de l'information. Sachons donc mobiliser ceux qui en sont les acteurs et, par conséquent, les garants.

Peut-être pouvons-nous espérer qu'ils sauront, à l'instar de leurs aînés instituteurs, préparer la défense du pays en protégeant les valeurs de la République. Nous allons mettre en place, dès les prochains mois, les premières structures d'études et d'analyses du champ médiatique international. Nous sommes en face d'un défi que nous voulons relever.

En définitive, ce qui compte, ce n'est pas seulement le volume du budget. La tâche qui s'offre à nous est difficile : rendre compatibles nos ambitions et nos moyens. Elle ne peut être accomplie qu'en observant que la valeur de la défense se mesurera finalement moins au nombre de milliards qu'à l'efficacité de leur emploi.

Cela nous impose une démarche dont l'énoncé est simple, si la réalisation en est plus complexe : choisir pour chaque mission le type d'armement le plus adéquat ; s'efforcer de donner à ce type d'armement le meilleur rapport entre son efficacité et son coût ; assurer, au niveau des opérations, la mise en œuvre la plus productive à partir de cet armement. C'est, en fait, une optimisation difficile pour laquelle je compte inviter les personnels de la défense et les industriels à redoubler d'efforts, car si elle n'est pas nouvelle, bien sûr, des progrès sont certainement possibles.

Je pourrais parler, comme il est courant, de rigueur de gestion. Je préfère parler de lucidité. C'est une forme de rigueur qui n'est pas seulement comptable, qui ne s'exprime ni en termes de nombre de matériels commandés ni en termes d'effectifs.

Mesdames et messieurs les sénateurs, le Gouvernement mesure l'ambition de la politique qu'il soumet à votre approbation : une politique de grande nation, porteuse d'un message dont elle veut être digne, de nation européenne, consciente de ses responsabilités, de nation fidèle à ses lointains enfants, à ses amitiés dans les pays pauvres et défavorisés, une politique qui demandera le meilleur de nous-mêmes et qui entraînera notre jeunesse et notre économie. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

M. le président. La parole est à M. Francou, rapporteur spécial.

M. Jean Francou, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (exposé d'ensemble et dépenses en capital). Monsieur le ministre, vous venez de présenter devant notre assemblée d'une façon complète, très claire et très argumentée le projet de budget pour 1987 que le Gouvernement nous propose d'adopter pour la défense.

Est-il dès lors nécessaire qu'à mon tour, au nom de la commission des finances, je parcoure les différents titres qui composent votre budget, d'autant que mon collègue et ami, M. Legouez, avec sa compétence habituelle, analysera les chiffres du titre III et que nos collègues MM. de Villepin, Lejeune, Alloncle, Chaumont et Voilquin, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, présenteront aussi de façon très exhaustive leur avis sur ce budget ? Est-il nécessaire qu'après vous et avant eux, je me livre à cet examen global et détaillé des crédits proposés ? Je ne le crois pas.

Aussi, mes chers collègues, je préfère réserver les réflexions que m'a suggérées l'examen de ce budget à des aspects plus généraux. J'en ai retenu quatre.

Premièrement, ce budget est la consécration du consensus des Français pour défendre leur indépendance et leur liberté ; deuxièmement, il rattrape les dérapages des dernières années ; troisièmement, il dessine les grandes orientations de la loi de programmation ; quatrièmement, enfin, il pose de graves questions pour l'avenir.

Ce budget traduit, tout d'abord, une politique de défense comportant des priorités qui rencontrent l'accord d'une majorité de Français. Cette majorité sur la défense n'a jamais été aussi grande, aussi forte, qu'il s'agisse de la perception de la menace, de la nécessité d'avoir des forces nucléaires, de les moderniser, de consacrer les plus grands efforts à leur mise à jour, qu'il s'agisse encore des besoins de la marine, de son remplacement ou de sa modernisation, de notre capacité d'intervention auprès des pays amis et alliés avec nous par des traités, de notre volonté de prendre notre place dans un combat conventionnel auprès de nos alliés. Oui, sur tout cela, qui constitue l'armature même de notre défense, la grande majorité du pays est d'accord.

C'est cela qui, à mon avis, est le plus important : notre accord sur la défense, monsieur le ministre, sur l'effort financier qu'il implique et qui se traduit par un budget de plus de 169 milliards de francs hors pensions, dont 50,72 p. 100 pour l'équipement des armées et 49,28 p. 100 pour le fonctionnement. Ces chiffres traduisent bien l'effort de défense du pays pour 1987.

La part du budget militaire dans le P.I.B.M. - vous nous l'avez rappelé - qui avait décliné de 3,87 p. 100 en 1981 à 3,72 p. 100 en 1986, remonte à 3,79 p. 100 en 1987, alors que le produit intérieur brut est en augmentation.

Le budget de la défense redevient ainsi le premier budget de l'Etat, dont il représente plus de 16 p. 100, alors qu'il n'en représentait plus que 15 p. 100 en 1985, plus bas pourcentage jamais atteint. Ces chiffres sont parlants. Ils expriment, eux aussi, l'effort de défense du pays en 1987.

J'en viens au deuxième aspect de ce budget. A notre avis, la progression de ce budget, de ses autorisations de programme, dans le titre V, et de ses crédits de paiement, en augmentation de 13 p. 100 sur l'année précédente, pour l'équipement des armées, constitue un rattrapage important de la dérive ou de l'annulation des crédits qu'avaient subies les budgets pour 1983, 1984, 1985, et 1986.

En effet, non seulement la loi de programmation avait renvoyé les programmes les plus importants et les plus onéreux dans les deux dernières années de la période qu'elle couvrirait, mais encore les budgets n'avaient pu financer la première partie de la programmation qui était pourtant la moins coûteuse.

Parce que certains crédits prévus - des crédits très importants - ont été purement et simplement annulés en cours d'exercice, non seulement l'armée de l'air, par exemple, pour la première fois de son histoire, n'aura commandé, en 1982, aucun des appareils dont nous avons voté l'acquisition - 13 milliards de francs d'annulation pour ce seul exercice - mais encore le budget de la défense ne verra jamais arriver dans les collectifs de fin d'année l'intégralité des crédits qu'elle aura consommés dans nos interventions au Tchad et au Liban.

Il faut sans doute y ajouter également les prélèvements autrefois justiciables de la section commune des charges de l'Etat et destinés au renforcement des capitaux de sociétés d'armement nationalisées, mais qui, depuis 1983, avaient fait l'objet de prélèvements sur le budget de la défense.

C'est là, mes chers collègues, l'une des caractéristiques de ce budget pour 1987 : il rattrape des insuffisances, des retards et des annulations datant des années 1982-1986 qu'on peut estimer à plus de 17 milliards de francs.

En troisième lieu, ce budget annonce les grandes orientations qui sont celles du Gouvernement pour la loi de programme militaire que vous nous présenterez dans les semaines qui viennent, monsieur le ministre.

La priorité du nucléaire est maintenue et affirmée, notamment par la poursuite de l'équipement des S.N.L.E. avec le système M 4 et de l'amélioration de la sûreté du réseau de communication de nos forces nucléaires et du programme de S.N.L.E. de nouvelle génération, par l'achèvement du programme Mirage IVP, par le développement d'un missile balistique nouveau, le M 5, et d'une nouvelle composante terrestre, par l'accélération du rythme des programmes nucléaires tactiques : Hadès, Mirage 2000 N, ASMP.

L'effort de recherche est marqué par une forte progression, plus 15 p. 100 en crédits. Pour la première fois, en 1987, le budget de la défense comporte une ligne destinée à financer les programmes spatiaux dont les dotations en autorisations de programme ont presque doublé.

Pour les différentes armées, le budget en projet va permettre le rattrapage des fabrications classiques sacrifiées précédemment au nucléaire et de lancer les programmes trop longtemps différés : système de détection aéroportée, futur avion de combat, porte-avions nucléaire, char futur, etc.

Ce budget rencontre dans l'opinion publique un large accord sur la nécessité de notre défense, son organisation et le prix que nous devons y consacrer. Ce budget rattrape les annulations de commandes, les dérapages, les manques et les dérives constatées.

Ce budget, dont l'effort essentiel porte sur les commandes majeures de l'équipement des forces, privilégiant la modernisation de notre appareil de dissuasion stratégique et qui

ouvre sur la détection aérienne, la marine, notre flotte aérienne, les perspectives et les espoirs que tous ceux que préoccupe notre défense espéraient et escomptaient, est un bon budget.

Au nom de la majorité de la commission des finances nous recommandons au Sénat d'y apporter un vote positif.

Pourtant, avant de conclure, et c'est le quatrième des points que je vous indiquais au début de mon exposé, la question qui se pose est celle de l'adaptation de ce budget, de son insertion dans la nouvelle loi de programmation militaire.

Sommes-nous certains de pouvoir conduire financièrement tous les programmes dans lesquels, dès 1987, nous allons entrer ?

Sommes-nous certains de pouvoir faire face aux engagements industriels indispensables, capables d'accepter pour notre économie et pour les contribuables l'effort supplémentaire indispensable à ces objectifs ?

La dissuasion nucléaire reste la base de notre défense pour longtemps ; les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins en sont la force principale, dans la mesure où leur capacité de percée, de conduite de tir, de discrétion est suffisante.

S'il faut songer au M 5 et au S.N.L.E. de l'autre génération, il faut également se mettre à l'abri d'une percée dans la traque acoustique des sous-marins.

Si nous construisons un porte-avions nucléaire, il faudra automatiquement en prévoir un second. L'un et l'autre devront acquérir un système de détection non prévu encore et posséder un accompagnement de navires de surface anti-aérien et anti-sous-marins très important.

De 188 navires en 1975 la flotte de 1992 sera passée à 116 - quoi que nous fassions dès maintenant. Cette force aéronavale, avec une capacité réduite de débarquement pour chars et hélicoptères, devra aussi être renforcée.

Nous voulons être présents dans l'espace militaire - une ligne sur le budget 1987 apparaît à ce titre pour la première fois - et les poursuites des programmes de satellite optique et de satellite de communication sont prévues.

Cependant, la nécessité de suivre tous ces programmes, de les développer, de les compléter sera impérative avant les dix ans qui viennent et va nous entraîner dans une succession de lois de programme ambitieuses.

Si la détection aérienne s'inscrit pour la première fois dans la loi de programme, il faudra la prolonger pour la flotte ; si nous voulons garder ou acquérir la capacité de projection de nos forces, nous devons pourvoir au remplacement des Transall de l'armée de l'air.

En nous engageant - ce n'est sans doute pas de notre faute - à construire, seuls, pour le moment, notre avion de combat futur, au-delà du pari technique, quel défi financier !

L'armée des Etats-Unis y songe, quant à elle, ces jours-ci. Elle prévoit qu'il lui faudra commander 750 avions de combat au-delà de l'an 2000. Mais, en matière de décision militaire, l'an 2000 c'est aujourd'hui ! Elle a donc mis en compétition ses grands constructeurs - groupés en deux tandems gigantesques - Nortrop et Douglass, d'une part, Boeing et General Electric, d'autre part. Ils vont présenter leurs prototypes. D'ores et déjà, le prix de série est estimé à 250 millions de dollars pour chaque appareil, soit quatre fois le prix actuel de ses avions les plus performants.

Ainsi, le constat qui s'impose, non pas pour la loi de programme que vous allez nous présenter dans quelque temps, mais plus encore pour les suivantes, est celui-ci : la loi de 1987, même si nous y tenons nos engagements financiers, débouchera avec les plans glissants que vous prévoyez - et qui sont une excellente chose - vers une « spirale » de budgets d'équipement très supérieurs, selon nous, aux 4 p. 100 du P.I.B. marchand que l'on peut envisager.

Malheureusement, il est à craindre que, dans les années 1995-2000, nous n'ayons plus les possibilités de vente à l'exportation qui ont tant tiré et soutenu nos industries d'armement au cours des vingt-cinq dernières années.

La solution ou l'une des solutions n'est-elle pas, monsieur le ministre, que l'Europe entière prenne conscience avec nous de ce problème et que nous essayons ensemble d'aller plus loin et plus vite que ce que nous avions prévu dans le concept de défense, dans « l'interopérabilité » de nos armées ainsi que dans le partage des fabrications d'armes ?

Dans cette perspective, que deviendra le service national ? Quelle est ou quelle sera son efficacité militaire ? Si nous devons le préserver comme moyen unique de solidarité nationale, il est sans doute temps - vous y pensez - de lui donner d'autres objectifs.

Mon exposé pourrait faire croire au primat qu'auraient à mes yeux les considérations financières et aux nécessités d'un ajustement de nos moyens, au nom d'impératifs budgétaires.

Le rôle du rapporteur de la commission des finances est, certes, de parler finances, mais je n'entends pas, pour autant, soutenir que seules les données financières doivent dicter les décisions d'équipement de nos forces, celles de lancer un programme et celles d'en abandonner d'autres. Je suis, au contraire, convaincu que la donnée première est la menace à laquelle nous devons faire face et que notre première arme est la volonté de nous défendre.

Cela dit, il importe que cette volonté soit tendue vers des objectifs et des choix clairs, exempts de toute ambiguïté. Sans une réflexion avec nos alliés européens, allemands et britanniques en particulier, liés dans notre avenir et notre sécurité, sans cette réflexion qui devrait déboucher d'abord sur un concept commun de défense et se poursuivre ensuite par une répartition des tâches et une fabrication plus intégrée de nos armements, nous n'aurons pas de solution.

C'est là, à notre avis, l'essentiel et c'est ce qui a inspiré nos remarques et nos réflexions.

Le monde militaire n'est plus ce qu'il était voilà vingt-ans. Des évolutions lentes peuvent se précipiter. Qu'elles nous mettent en garde, quant à la conception de notre dissuasion nucléaire et quant à la consistance de nos alliances, contre toute somnolence dogmatique. Celle-ci ne pourrait que compromettre notre effort de défense et l'effort financier que nous consentons et que nous devons de plus en plus consentir chaque année.

Nous pensons, en effet, pour parler net, qu'il est difficile de pouvoir maintenir durablement notre effort de défense dans tous les domaines où il se déploie - équipements nucléaires stratégiques et tactiques, équipements conventionnels, capacités d'intervention tant outre-mer et sur nos lignes de communication et d'approvisionnement que sur le théâtre européen et dans le domaine nouveau où il doit aussi se déployer, l'immense domaine de l'espace, sans que la part du P.I.B. marchand consacrée à la défense n'atteigne, et rapidement plus de 4 p. 100 de celui-ci.

Dans l'immédiat, nous prenons acte avec beaucoup de satisfaction, monsieur le ministre, du redressement sensible, en rupture avec les budgets précédents, qu'assure et qu'amorce le projet de budget pour 1987. Il ne peut donc que recevoir un avis favorable de notre part. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Legouez, rapporteur spécial.

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (dépenses ordinaires). Après que M. le ministre a présenté avec clarté, précision et franchise les grandes lignes du projet de budget concernant la défense, notre collègue M. Francou a indiqué notamment la part qui, dans un budget en sensible augmentation, revenait au titre V.

Le titre III progresse de 0,9 p. 100 dans un budget qui, globalement, augmente de 6,85 p. 100.

Devrais-je m'indigner de cette situation ? Je ne le pense pas. Et cela pour plusieurs raisons.

D'abord parce que le budget de la défense forme un tout. Ce qui est bon pour le titre V est bon pour les armées ; ensuite parce que le titre III et le titre V ont, entre eux, de nombreux liens.

Les crédits pour l'entretien des matériels, par exemple, sont répartis entre les deux titres ; pour l'entretien des immeubles, l'entretien courant relève du titre III mais le gros entretien et la rénovation sont supportés par le titre V.

Les liens entre le titre III et le titre V sont encore plus profonds.

Le comportement des matériels et des armes, leur efficacité dépendent, en effet, à la fois des qualités de leur construction - c'est le titre V - et de l'entraînement de leur personnel - c'est le titre III.

L'homme et l'arme ne peuvent rien l'un sans l'autre ; l'entraînement, les exercices et les manœuvres vont se trouver valorisés par l'emploi d'équipements neufs et modernes.

Les liens entre le titre III et le titre V étant rappelés, j'en viens maintenant à l'examen du seul titre III.

Il est indispensable que le titre III permette à nos armées de fonctionner de façon satisfaisante et c'est le point qu'il nous appartient d'examiner.

Pourquoi cette progression - 0,9 p. 100 je le rappelle - à première vue très modérée, du titre III ? Parce que des économies importantes ont pu être réalisées - M. le ministre l'a signalé - pour deux raisons essentielles : la stabilisation des rémunérations, d'une part, la baisse du prix des carburants, d'autre part.

Les rémunérations, soldes des militaires et traitements des personnels civils absorbent, à eux seuls, près de 70 p. 100 des crédits du titre III.

La référence pour ces rémunérations est, désormais, celle des traitements de la fonction publique. Les militaires étaient déjà rattachés à la fonction publique ; les ouvriers de la défense y seront eux aussi.

En effet, monsieur le ministre, vous avez pris, le 12 juin dernier, un décret qui indexe les salaires des ouvriers de la défense non plus sur ceux de la métallurgie parisienne, mais sur ceux de la fonction publique. Ce faisant, vous avez marqué votre souci de faire en sorte que certaines catégories de personnels civils de votre ministère ne soient pas mieux traitées que les militaires et que, tous ensemble, ils reçoivent le même traitement. C'est là une mesure d'équité que nous tenons à relever.

Or, comme vous le savez, mes chers collègues, les rémunérations de la fonction publique sont stabilisées. Une très grande partie des dépenses du titre III se trouve, du même coup, maîtrisée.

Quant aux carburants, qui ne sont pas une part négligeable du titre III - tant s'en faut - leur prix a baissé. Les hypothèses sur lesquelles le projet de budget a été bâti sont raisonnables, puisqu'elles portent sur un baril à 20 dollars et un dollar à 7,50 francs. Le prix du baril se situe aujourd'hui autour de 15 dollars et la cote du dollar s'établit à 6,50 francs.

Une marge de précaution a donc été prise ; cela est de bonne gestion.

Une autre source d'économies s'ajoute encore à celles dont je viens de vous parler, c'est la diminution des effectifs à laquelle M. le ministre a fait allusion voilà un instant. En effet, 4 200 emplois seront supprimés : 2 750 emplois militaires et 1 650 emplois civils.

Ces suppressions entraînent une économie de 420 millions de francs. Mais les suppressions d'emplois, je le précise, ne porteront pas sur les unités combattantes. Je dirai même, au contraire, puisque vous créez 1 000 postes de gendarmes auxiliaires et 3 000 postes d'appelés, ce qui permettra d'« étoffer » un peu plus les régiments.

Par ailleurs, vous augmentez les postes de volontaires pour un service long. Il en résultera un peu plus de stabilité dans les affectations et sans doute une utilisation plus rentable de certains appelés dont la formation est onéreuse. Tout cela coûtera 160 millions. Le solde se traduit donc par une économie de 260 millions de francs.

Toutes ces économies qui s'ajoutent, ainsi que l'augmentation de 720 millions du titre III par rapport à 1986, vont permettre de préserver et même d'accroître ce qui est l'essentiel : l'entraînement des forces et l'entretien du matériel, c'est-à-dire les capacités opérationnelles.

Elles permettent même quelques mesures en faveur des personnels. Je commencerai par celles-ci, sans toutefois y insister, vous renvoyant à mon rapport écrit pour le détail.

Une majoration du traitement pour charges militaires est destinée à mieux compenser les astreintes dues à la mobilité, c'est-à-dire aux changements répétés d'affectation et de garnison que connaissent les militaires.

Le nombre d'échelons de solde supérieures des sous-officiers va être maintenu à son niveau antérieur, malgré la diminution du nombre de ceux-ci.

Le prêt des appelés va être indexé sur les traitements de la fonction publique. Cela évitera, à l'avenir, la dégradation du pouvoir d'achat qui a frappé le prêt du soldat. En effet, en francs constants, celui-ci est passé, par jour, de 5,90 francs en 1980 à 5,40 francs en 1985.

Pour les personnels civils, diverses réévaluations indemnitaires seront accordées.

Par ailleurs, les crédits pour l'alimentation seront maintenus, en francs constants, malgré la diminution des effectifs. Il en sera de même pour les crédits de chauffage, compte tenu de la baisse des prix.

J'ajouterai, sur ce chapitre de la vie courante, que les dotations pour l'entretien des immeubles et des casernements, dans l'armée de terre, sont stabilisées à leur niveau de 1986. Mais comme celui-ci n'était pas bien fameux, je ne suis pas persuadé qu'elles suffiront vraiment à entretenir correctement les casernes qui sont le cadre de vie de nos jeunes appelés. Ce point, monsieur le ministre, me préoccupe quelque peu.

J'en viens à l'activité et à l'entraînement des forces ainsi qu'à l'entretien des matériels. Tout cela touche à ce qui est fondamental : notre capacité d'intervenir là où il faut pour assurer notre défense.

La situation, à cet égard, est très satisfaisante.

D'abord, parce que tous les objectifs d'activités pourront être tenus : cent jours de sortie à la mer, quinze heures de vol par mois par pilote de combat et cent jours de sortie sur le terrain, dont cinquante avec tous les matériels pour l'armée de terre.

La situation est donc redressée, puisque ces objectifs n'avaient pas toujours été atteints ces dernières années, notamment en 1985, année au cours de laquelle l'armée de l'air et l'armée de terre étaient restées en deçà.

Pour l'entretien des matériels, les crédits augmentent de façon très significative. Pour l'entretien courant, ils s'accroissent de plus de 4 p. 100. Pour l'entretien dit programmé, c'est-à-dire l'entretien plus approfondi, ils augmentent de plus de 6 p. 100.

Un redressement s'imposait, en effet, dans ce domaine. Nos interventions à l'extérieur avaient soumis certains matériels à de dures épreuves. De surcroît, l'étalement des programmes de fabrication et les retards dans les livraisons avaient provoqué un vieillissement des matériels maintenus en service et un renchérissement de leur entretien. Le budget pour 1987 donne les moyens du redressement devenu indispensable.

Cependant, je ne voudrais pas parler uniquement de chiffres. Pour notre défense, les hommes sont au moins aussi importants que les crédits budgétaires. Or le titre III est, en grande partie, le titre des personnels.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, vous faire part de quelques constatations, commentaires et réflexions que m'a inspiré ce que j'ai pu voir au cours de mes déplacements et de mes missions en métropole et outre-mer dans les unités, les établissements, les services, à l'étranger dans les postes d'attachés militaires.

Je voudrais, à cette occasion, vous remercier de ce que vous faites pour faciliter les déplacements des parlementaires, rapporteurs du budget de la défense.

Je vais, d'abord, vous faire part de quelques remarques de portée générale touchant, les unes, les appelés, et les autres, les personnels d'active.

S'agissant des appelés, les atteintes au principe de l'universalité du service national me paraissent particulièrement préoccupantes. Je sais, d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous partagez ces préoccupations. L'un fait son service, l'autre pas. Pourquoi ?

Le projet de loi de programme pour les années 1987 à 1991 affirme que la conscription doit continuer à former la base du recrutement. Une telle affirmation implique, à mon avis, à la fois un effort vers le retour à l'universalité de fait du service et la prise en considération du coût du service militaire, c'est-à-dire non seulement le coût d'un plus grand nombre, mais celui de leur encadrement, de leur instruction, de leurs exercices et manœuvres. Il faut que ce coût serve l'efficacité, ce qui nécessite une attention vigilante au contenu du service et aux conditions d'exécution de celui-ci.

J'ai parlé tout à l'heure de l'entretien des casernements. C'est un facteur parmi d'autres qui fera que le jeune appelé gardera ou non un bon souvenir de son temps de service.

Pourquoi, d'ailleurs, ne pas utiliser davantage les compétences des jeunes appelés pour entretenir leurs casernements, aménager leurs installations, améliorer leur cadre de vie, sans toucher, bien entendu, à leur entraînement et à leur instruction ?

Tous les corps de métiers sont représentés parmi les jeunes qui font leur service : maçons et charpentiers, plombiers et électriciens, peintres et menuisiers. Tous ces travaux d'entretien sont des « travaux d'utilité collective », qui occupent le temps de service et permettent, de plus, à ceux qui les font de « garder la main ».

Autre remarque : ne serait-il pas possible d'indiquer plus précisément et systématiquement aux jeunes gens incorporables la date de leur incorporation ? La plupart d'entre eux - ceux qui ne sont pas sursitaires - attendent sans savoir, à plusieurs mois près, quand ils recevront leur feuille de route. C'est parfois un motif de contrariété, avant même d'avoir commencé le service.

Pour les personnels d'active, je voudrais formuler la remarque suivante : dans tous mes déplacements, j'ai été frappé par leur dévouement, leur discipline, leur attachement à leur métier. Mais j'ai également pu constater quelques conséquences des mesures de déflation : les missions n'ont pas varié ; elles sont assurées par des professionnels moins nombreux, ce qui n'est pas sans conséquence sur leurs conditions de vie.

Je rappellerai aussi que le ministère de la défense est le plus exemplaire de tous les ministères en matière d'économies d'énergie. Cela veut dire que, grâce à la discipline de ses personnels, les normes, en matière de chauffage en particulier, ont été mieux respectées. Pour cela aussi, les personnels ont accepté une certaine rigueur dans leurs conditions de vie.

La disponibilité des personnels et les efforts des armées pour absorber au mieux les conséquences de la déflation, donc d'une rigueur accrue dans la gestion, ne doivent pas faire oublier ces constatations.

Et puisque je parle des personnels d'active, je voudrais aussi rappeler que ceux-ci ont la « pensée du lendemain ». On leur demande souvent de quitter l'uniforme à un âge où ils doivent entamer une seconde carrière. Leur droit au travail doit être garanti contre toutes mesures discriminatoires frappant de prétendus « cumuls ». Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des assurances sur ce point ?

Autre remarque, d'une autre nature : la distribution du tabac à prix réduit - le tabac de troupe - va être supprimée à partir du 1^{er} janvier.

Je sais que cette mesure est destinée à lutter contre le tabagisme. Je pense, toutefois, que pour les personnels d'active, plus âgés, plus mûrs que les jeunes appelés ou les jeunes engagés, cette mesure éducative ne s'imposait peut-être pas. On supprime en tout cas un petit avantage, sans le compenser. Je ne sais si, psychologiquement, cette mesure est très heureuse.

J'en arrive maintenant aux gendarmes. Vous créez 1 000 postes de gendarmes auxiliaires. C'est une bonne mesure. Mais si les gendarmes auxiliaires peuvent seconder les gendarmes, ils ne peuvent entièrement les remplacer. On me dira certes que ceux-ci coûtent plus cher. Je ne suis pas persuadé, si l'on tient compte de tout ce que coûte un chômeur et de tout ce que coûte la délinquance à la collectivité, que le coût d'un gendarme soit tellement élevé.

On parle beaucoup, en ce moment, des prisons qui ne sont pas assez nombreuses. Mais les prisons coûtent cher, les prisonniers aussi. Or l'une des grandes qualités de la gendarmerie est d'être une force de protection, de sécurité et de prévention. Elle évite d'avoir à remplir les prisons.

Je voudrais également dire un mot de nos attachés militaires dans les postes à l'étranger. J'ai pu constater, au cours de ma mission, l'importance de leurs tâches et leur souci de l'accomplir au mieux.

Cependant, j'ai également été frappé par le fait que, assez souvent, là où les ambassadeurs des autres pays étaient assistés de deux ou trois attachés militaires, notre ambassadeur n'avait qu'un officier pour le seconder. Au moment où nos exportations d'armement vont devenir un problème de plus en plus pressant, il serait très utile, je crois, de songer à renforcer, ça et là, nos postes d'attachés militaires, qui pourront ainsi mieux suivre et prospecter les marchés d'armement.

Avant de terminer, et pour en revenir aux crédits, je voudrais insister sur trois points.

Le premier est assez particulier. Il s'agit des dépenses supportées par le ministère de la défense au titre du détachement français à la force d'intervention des Nations unies au

Liban, la F.I.N.U.L., détachement qui accomplit une mission délicate et dangereuse avec un courage et une détermination auxquels je tiens à rendre hommage.

Les dépenses de ce détachement sont supportées par le budget de la défense. Elles font l'objet de remboursements forfaitaires par l'O.N.U. au Gouvernement français, mais aucun crédit n'est établi au profit du budget de la défense, ce qui me paraît anormal.

Quant aux dépenses dues aux commandes faites par l'O.N.U., commandes de matériel ou de transports, leur remboursement est lent et aléatoire. La dette de l'O.N.U. s'élèverait actuellement à 80 millions de francs, dont nous attendons le remboursement.

Le deuxième point est la nécessité d'apurer entièrement tous les reports de charges des années précédentes qui pèsent sur les dotations budgétaires de 1986 - surtout celles du titre III - et auxquels s'ajoute le surcoût des opérations extérieures.

Il revient au « collectif » de fin d'année de remplir ce rôle et de permettre d'assainir complètement la situation. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner quelques précisions et quelques apaisements ?

Enfin, il paraît aller de soi que si les hypothèses, pourtant raisonnables, sur le prix des carburants et du dollar étaient dépassées, un apport de crédits supplémentaires serait alors nécessaire.

En conclusion, si l'essentiel de l'accroissement remarquable des dotations du budget va aux crédits d'équipement, les ressources du titre III restent importantes, compte tenu des facteurs d'économies dont je vous ai parlé et ses orientations sont très satisfaisantes.

Sous le bénéfice des observations que je vous ai présentées, votre commission des finances vous propose d'approuver le titre III. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin, rapporteur pour avis.

M. Xavier de Villepin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section commune). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà un an, le rapporteur pour avis de la section commune, notre ami Jacques Genton, avait commencé ses observations par un examen de la loi de programmation militaire pour les années 1984-1988.

Il soulignait que si les programmes majeurs établis avant 1981 se réalisaient à peu près, en revanche, aucun des nouveaux programmes indispensables n'était décidé : SX, M5. A.W.A.C.S. n'avaient fait l'objet d'aucun choix, d'aucune décision.

La défense va se trouver maintenant dans une situation différente : le Gouvernement a présenté une nouvelle loi de programmation militaire pour les cinq années à venir. Ce texte manifeste la volonté d'une reprise vigoureuse et précise, qui permettra de combler les lacunes soulignées par votre rapporteur, voilà un an.

Le budget pour 1987, dont nous avons l'honneur de rapporter devant vous la section commune, permet de commencer le redressement nécessaire de notre effort de défense.

J'aborderai maintenant la présentation générale des crédits de la section commune.

L'ensemble de ces crédits s'élève à 56,088 milliards de francs pour les dépenses de fonctionnement. Si l'on en déduit le montant des pensions de retraite, le total utile est en fait de 18,539 milliards de francs, soit une augmentation de 2,21 p. 100 par rapport à 1986.

Pour les dépenses en capital, le montant est de 23 milliards de francs, soit une hausse de 13,64 p. 100 des crédits de paiement des titres V et VI, et de 16,4 p. 100 des autorisations de programme.

En 1987, la situation est donc inverse de celle du budget de 1986, où les crédits de paiement du fonctionnement avaient augmenté de 15,83 p. 100, où ceux de l'équipement diminuaient de 0,27 p. 100 et où les autorisations de programme n'augmentaient que de 4 p. 100.

Après une diminution progressive pendant les trois premières années de la programmation, la part des activités augmente, comme celle de l'infrastructure et particulièrement celle des études, qui passe de 32,5 p. 100 à 34,1 p. 100.

Le tableau de l'ensemble des autorisations de programme de la section commune pour 1986 et 1987 permet de constater une hausse de 13,39 p. 100 des autorisations de programme consacrées aux études, dont les développements et expérimentations pour la force nucléaire stratégique et l'armement nucléaire tactique bénéficient, dans une proportion de 75,7 p. 100.

Les principaux services de la section commune sont : la direction générale de la sécurité extérieure, la D.G.S.E., la délégation générale pour l'armement, la D.G.A., qui a fêté son 25^e anniversaire cette année, le service d'information et de relations publiques des armées, le S.I.R.P.A. et le service de santé.

Nous résumerons la position de ces différents budgets pour insister sur le problème du maintien de la capacité nucléaire militaire de la France.

S'agissant de la D.G.S.E., l'augmentation des crédits de paiement et surtout des autorisations de programme s'explique principalement par la modernisation des moyens radio-électriques, de transmission, d'informatique et d'équipement général.

En ce qui concerne la D.G.A., on constate une stabilité du titre III.

En revanche, les crédits de paiement des dépenses en capital augmentent pour l'ensemble des titres V et VI de 14,60 p. 100 et les autorisations de programme de 16,02 p. 100.

Cette évolution s'explique surtout par le développement du programme M 4, par le commencement de celui de la nouvelle composante et par une forte croissance pour les fabrications et infrastructures du domaine de l'armement nucléaire tactique, air-sol moyenne portée et Hadès.

La nouveauté, en 1987, réside dans les crédits consacrés à l'espace avec les programmes de satellite Hélios et Syracuse.

Il importe de noter l'apparition, au chapitre 51.89, engins stratégiques et tactiques, d'un article 70 nouveau, intitulé « Espace » et doté de 1,542 milliard de francs en autorisations de programme et de 287 millions de francs en crédits de paiement. Ces crédits vont permettre le lancement d'un satellite militaire de télécommunication, qui a reçu le nom de Syracuse. Il doit permettre la réalisation de liaisons télégraphiques et téléphoniques entre divers types de stations.

Hélios est le nom du satellite militaire d'observations dont le lancement a été autorisé en février 1986. La définition de ce système et ses principes de réalisation ne sont pas encore complètement définis.

Enfin, dans le domaine des transmissions, le budget 1987 prévoit deux programmes : Astarté et Ramsès. Le premier comporte des stations aéroportées ; le second, qui prévoit deux étapes, est un réseau terrestre.

En ce qui concerne le S.I.R.P.A., notons simplement, au titre V, que les crédits de paiement diminuent de 12 p. 100.

Monsieur le ministre, si nous sommes très favorables aux efforts de gestion de ce service, nous souhaitons surtout que vous disposiez, à l'avenir, des crédits nécessaires pour vous permettre d'améliorer l'information sur nos armées, et nous nous demandons si ce service aura tous les moyens nécessaires pour faire face aux problèmes relatifs à la désinformation qui vous préoccupent.

M. Albert Voilquin. Très bien !

M. Xavier de Villepin, rapporteur pour avis. Le service de santé des armées n'appelle pas d'observations particulières de votre rapporteur. Ses crédits sont en augmentation.

J'en viens maintenant au maintien de la capacité nucléaire militaire de la France.

Le présent rapport pour avis ne traite pas des forces nucléaires militaires spécifiques à chacune des trois armées. Il ne porte donc que sur les études et fabrications en amont concernant exclusivement les armements.

Nous sommes heureux de constater la hausse sur le chapitre majeur 51.89 : engins stratégiques et tactiques. C'est le début d'un rattrapage vigoureux dans le domaine des engins. Cet effort s'inscrit dans un cadre que la future loi de programmation permet maintenant de définir avec une certaine précision.

Elle prévoit en effet : la poursuite de l'équipement des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins - S.N.L.E. - avec le système M 4 ; la poursuite du durcissement de l'amélioration de la sûreté du réseau de communications et de commandement de nos forces nucléaires ; l'étude et la construction sans délai d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins dotés de performances améliorant leur discrétion et diminuant leur vulnérabilité.

Elle prévoit également l'amélioration du système d'armes emporté par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et le développement d'un missile balistique nouveau, le M 5, doté de caractéristiques suffisantes de pénétration pour faire face au progrès accompli par les défenses ; la préparation du remplacement des composantes nucléaires stratégiques, terrestres et pilotées, par le développement d'une nouvelle composante terrestre ; l'acquisition de moyens d'observation par satellites, qui permettront une capacité autonome d'évaluation des menaces et des crises.

En outre, la France continuera à disposer d'un armement nucléaire préstratégique.

Pour la préparation du remplacement des composantes nucléaires stratégiques terrestres et pilotées, il est prévu un missile balistique léger capable de trajectoires tendues et doté d'une capacité de pénétration lui permettant d'atteindre des objectifs défendus. Ce qui nous paraît surtout important dans le problème de la troisième composante, c'est de se poser comme vous le faites, monsieur le ministre, les vraies questions de l'horizon 1996.

L'évolution des crédits nucléaires de la section commune doit donc permettre de poursuivre les programmes en cours - air-sol moyenne portée, Hadès, M 4 - d'accroître l'effort spatial et de préserver les options de la loi de programme 1987-1991.

On constate donc avec satisfaction que les totaux des crédits de paiement et des autorisations de programme figurant au titre V sont en pleine reprise et dépassent de façon significative ceux de 1983 qui avaient stagné, voire diminué, jusqu'au dernier budget.

C'est donc bien volontiers que nous recommandons pleinement l'approbation du budget de la section commune en l'accompagnant des demandes d'information que je vais formuler maintenant.

Est-il prévu, pour 1987, un programme de défense de la population civile dans le domaine du nucléaire militaire ?

Quels sont les problèmes posés aux établissements industriels et aux arsenaux de la direction des armements terrestres à la suite de la réduction des commandes à l'exportation ?

Le développement de programmes nouveaux, avec les contraintes budgétaires qu'ils posent et poseront à notre pays, s'accompagne-t-il d'une nouvelle réflexion sur une coopération européenne et, en particulier, avec la République fédérale d'Allemagne en matière d'armement ? (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Alloncle, rapporteur pour avis.

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Gendarmerie.) Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du budget de la section « gendarmerie », que j'ai l'honneur de vous présenter pour la première fois, fait apparaître une orientation différente par rapport aux budgets précédents.

Si les crédits de fonctionnement restent pratiquement les mêmes, en valeur réelle, que pour 1986, les crédits de paiement augmentent dans la même proportion que pour l'ensemble du budget. En revanche, les autorisations de programme marquent un effort considérable par rapport à 1986.

Les principales augmentations constatées dans le titre V portent sur les fabrications de matériel dont les autorisations de programme augmentent de 31 p. 100 et les crédits de paiement de 19 p. 100. Les crédits de fabrication d'habillement, de couchage et d'ameublement augmentent, pour les autorisations de programme, de 22 p. 100 et, pour les crédits de paiement, de 45 p. 100.

Ces pourcentages sont très significatifs d'un indéniable effort pour l'équipement de la gendarmerie.

Par ailleurs, l'ensemble des « rémunérations et charges sociales » est affecté d'un pourcentage légèrement inférieur à celui des budgets précédents. Etant donné que ce poste, particulièrement important puisqu'il s'agit de militaires de carrière, est incompressible en valeur absolue, il est possible, d'entrée de jeu, de constater l'effort que traduit le présent projet de budget en ce qui concerne essentiellement l'équipement de la gendarmerie.

En tout état de cause, l'examen rapide que nous venons de vous présenter traduit un renversement de tendance par rapport au budget de 1986 en ce qui concerne le titre V qui regroupe les crédits d'équipement.

Les principales mesures nouvelles figurant au titre III consistent dans les créations d'emplois suivantes : 2 emplois d'officiers généraux gagés par 2 emplois d'officiers et 2 emplois de gendarmes ; 1 000 emplois de gendarmes auxiliaires ; 19 emplois au bénéfice de la gendarmerie de l'armement.

De plus, afin d'améliorer la pyramide des grades des sous-officiers, la transformation de 300 emplois de gendarmes en emplois de gradés a également été inscrite.

Il y a lieu de noter encore une augmentation de 9 p. 100 du nombre des officiers, de 4,77 p. 100 du nombre des sous-officiers et de 10,5 p. 100 du nombre des gendarmes auxiliaires. Au total, l'effectif de l'ensemble de l'arme a augmenté de 10,5 p. 100 pour arriver au nombre de 88 915 dont 10 237 appelés.

Il convient de remarquer que le nombre des appelés - gendarmes auxiliaires - a été stationnaire jusqu'en 1982 pour augmenter sensiblement dans les années suivantes.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici que, il y a quelques années, d'excellents esprits fixaient à 90 000 l'effectif optimum de la gendarmerie, d'une part, en fonction de ses missions et, d'autre part, compte tenu de la nécessité de ne pas gonfler outre-mesure le recrutement pour lui conserver sa valeur.

Il est vrai que les missions de la gendarmerie, missions traditionnelles et missions nouvelles, entraînent fatalement un accroissement du personnel, ce qui, sans aucun doute, va poser, un jour ou l'autre, un problème à résoudre au mieux. Il n'est que de se rappeler que la gendarmerie, arme à la disposition du pouvoir civil et chargée essentiellement du renseignement, du maintien et du rétablissement de l'ordre, a maintenant un effectif largement supérieur à celui de la marine et se trouve très proche de l'effectif de l'armée de l'air.

Pour un proche avenir, deux mesures sont envisagées : en premier lieu, le rééquilibrage des services administratifs au profit des unités de terrain et, en second lieu, la création de pelotons de surveillance et d'intervention - P.S.I. - dans les compagnies qui n'en sont pas encore dotées ; or, à l'heure actuelle, un tiers seulement des compagnies départementales possède un tel peloton de surveillance et d'intervention.

Pour ce qui est des missions de la gendarmerie, nous n'avons pas l'intention de nous étendre particulièrement sur ses missions traditionnelles. En revanche, il nous paraît utile de donner un coup de projecteur sur les nouvelles missions de la gendarmerie dans le domaine de la défense opérationnelle du territoire.

Je me reporterai à ce propos aux définitions que donnait, en 1972, le « livre blanc sur la défense nationale » établi sous la direction de M. Michel Debré, à l'époque ministre d'Etat chargé de la défense nationale.

Voici quelques citations caractéristiques extraites de ce document, en ce qui concerne la défense du territoire :

« Si la force nucléaire stratégique est l'outil de la dissuasion nucléaire, c'est la volonté d'indépendance nationale qui en est le fondement. La défense du territoire est l'expression première de cet esprit de dissuasion populaire, car elle s'étend sur l'ensemble du pays et fait appel à tous les Français... »

« La défense du territoire s'entend d'abord sur terre. Il faut assurer la protection des points sensibles de la force nucléaire stratégique. En outre, il faut protéger le fonctionnement de notre société industrialisée qui repose sur nombre d'installations spécialisées : sources d'énergie, infrastructures

de transport, moyens de télécommunications, etc., et plus généralement sur la coopération de collectivités multiples et le respect des libertés individuelles. »

De ces extraits se dégage la nécessité d'une disponibilité immédiate des forces de l'armée de terre chargées de la mission de défense opérationnelle du territoire, en liaison d'ailleurs éventuellement avec la marine et l'armée de l'air. Il y est également souligné le rôle que doit jouer, dans la défense opérationnelle du territoire, la gendarmerie.

Dans cette optique, nous constatons qu'en juillet 1984 la gendarmerie s'est vu confier, en temps de paix comme en temps de crise, et jusqu'à l'engagement offensif des forces, la responsabilité, d'une part, de la protection et de la défense des points sensibles et, d'autre part, de l'intervention immédiate au profit de l'ensemble des points sensibles menacés.

Ce transfert de missions de l'armée de terre à la gendarmerie est effectif depuis le 1^{er} janvier 1986.

Il permet la plus grande rapidité de la mobilisation des unités par une meilleure coordination entre les missions de recherche du renseignement, de défense des points sensibles et d'intervention, ainsi que par une meilleure motivation des réservistes domiciliés à proximité du point sensible à défendre.

Les missions nouvelles qui ont été confiées à la gendarmerie nécessitent, en période de crise, un engagement important de personnels d'active et provoquent, même en temps normal, un gros surcroît de travail.

Une question enfin peut se poser. Dans le cadre de cette action de défense opérationnelle du territoire où la gendarmerie serait investie d'une mission véritablement militaire, est-il possible de croire qu'elle pourrait toujours assurer sa mission traditionnelle de surveillance, de renseignement et de maintien de l'ordre ?

Plus que jamais, une situation internationale troublée, entraînant fatalement des perturbations dans la situation intérieure du pays, supposerait le maintien, sans heurts et en pleine continuité, de tâches qui, en fait, se trouveraient rapidement accrues et plus compliquées.

Il nous semble donc que, dans le cadre du budget alloué à la gendarmerie, comme dans le cadre général de la défense nationale, la doctrine de mise en œuvre de la défense opérationnelle du territoire et du rôle qu'y assumerait la gendarmerie doit être élaborée et définie avec la plus grande précision.

Sans insister sur les activités spécifiques de la gendarmerie, qui sont assurées avec une continuité et une efficacité dignes d'éloges, malgré des conditions matérielles toujours assez tendues, rappelons tout de même que ces activités sont fort diversifiées et qu'à ces dernières s'ajoutent ce qu'il est coutume d'appeler des « activités annexes ».

Ces activités dites « annexes » de la gendarmerie sont, notamment, des concours apportés à d'autres ministères que ceux de la défense ou de l'intérieur, en matière sociale, administrative, électorale, fiscale et même, à une certaine époque, de contrôle des prix.

La nécessité de contrôler la nature et le volume des demandes de concours émanant des différents départements ministériels est une préoccupation de la direction générale de la gendarmerie nationale qui réaffirme aux administrations concernées, chaque fois que c'est nécessaire, que le concours de l'arme ne doit être accordé qu'en vertu d'un texte faisant expressément mention de l'accord de la direction générale de la gendarmerie nationale.

A la suite de ces observations, il apparaît que le fonctionnement proprement dit de la gendarmerie ne sera pas caractérisé par un essor véritable dans le cadre du budget de 1987. Les conditions de vie seront sensiblement améliorées.

En revanche - ainsi que nous l'indiquions en vous présentant les grandes masses de ce budget - un effort considérable est effectué en ce qui concerne les équipements, quitte à ce que l'infrastructure ne suive pas la même cadence.

C'est là le signe de la volonté d'un effort de redressement, et votre commission n'a pu que s'en féliciter en approuvant, lors de sa séance du 19 novembre, les crédits du budget de la section « gendarmerie ». (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Chaumont, rapporteur pour avis.

M. Jacques Chaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Forces terrestres.) Après avoir écouté votre remarquable exposé, monsieur le ministre, et ceux de mes éminents collègues de la commission des finances, je ne crois pas utile d'analyser dans le détail le budget de la section des forces terrestres, qui marque, comme vous l'avez souligné, un effort important, en particulier sur le titre V, et le retournement d'une tendance fâcheuse.

Je préfère évoquer devant vous, monsieur le ministre, quatre questions relatives à l'armée de terre auxquelles s'intéresse depuis plusieurs années notre commission, sans que celle-ci ait jamais reçu à leur sujet de réponse claire et précise.

La première de ces questions concerne les armes chimiques.

Dans mon rapport de 1981, j'avais souligné la grave menace que faisaient peser sur la France l'absence d'armes chimiques et, surtout, la détention de telles armes par notre principal adversaire potentiel.

Il faut reconnaître que depuis 1980 des efforts importants ont été faits dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne la protection de nos troupes, essentiellement leur protection passive. Mais on assiste aussi à la mise en place de matériels nouveaux qui devraient éventuellement permettre la poursuite du combat en atmosphère contaminée, alors que les équipements précédents permettaient simplement d'envisager la survie. On peut espérer que, d'ici à 1990, des matériels nouveaux viendront encore compléter cette panoplie, qu'il s'agisse de détecteurs à distance, d'agents chimiques ou d'appareils de décontamination.

Mais il s'agit là de systèmes de protection, et notre problème est de savoir ce que nous ferions face à une agression chimique. Une réflexion doit être menée à ce sujet.

La loi de programmation évoque le problème de manière très complète ; je ne la citerai pas entièrement, je ne me référerai qu'au dernier membre de phrase, qui précise que « La France doit être dotée d'une capacité dissuasive appropriée. »

Votre prédécesseur M. Hernu, interrogé sur ce point, avait indiqué à la télévision, dans l'émission présentée par Yves Montant, que ce pourrait être une frappe nucléaire. La formulation de la loi de programme à venir est relativement ambiguë. Cela signifie-t-il que votre réponse est identique à la sienne ou, au contraire, que vous entendez doter la France d'armes chimiques ? Si oui, dans quelles conditions, dans quelles unités ? Qui sera maître de leur emploi ? La décision sera-t-elle prise au niveau des unités ou appartiendra-t-elle au seul Président de la République ? Est-il envisagé de mettre des charges chimiques sur certaines ogives, plutôt que des charges nucléaires, comme le font les Soviétiques ?

Il s'agit là de questions extrêmement complexes, qui, monsieur le ministre, ont toujours intéressé la commission et sur lesquelles elle a toujours été vigilante.

La deuxième préoccupation que je tiens à évoquer devant vous concerne la coopération.

Devant le coût croissant des systèmes d'armes, il devient de plus en plus nécessaire de recourir à une coopération internationale. La France a notamment participé aux efforts importants qui ont été déployés pour le nouveau système d'armes de l'O.T.A.N.

Mais le noyau dur de la coopération est constitué par la coopération franco-allemande, et, en ce domaine, nous avons connu quelques déboires ; s'agissant, en particulier, du char et de l'hélicoptère, nous n'avons pas obtenu de la part de nos partenaires allemands de satisfactions véritables - et c'est un euphémisme.

Je constate que nous avons multiplié les gestes de caractère politique, telle la création de la F.A.R., décision essentiellement politique à son origine, telles des manœuvres - notamment celles de septembre - qui allaient très loin dans le sens de la doctrine militaire allemande - telles des déclarations sur la définition des intérêts vitaux de la France.

N'estimez-vous pas qu'une pause serait souhaitable et que nous ne devrions reprendre tous ces gestes politiques et amicaux envers les Allemands que si ceux-ci manifestaient, à l'égard de la coopération militaire entre nos deux pays, plus de compréhension ?

La troisième question à laquelle la commission des affaires étrangères a toujours témoigné son intérêt et son attachement concerne le service national.

Votre budget prévoit un arrêt de la déflation des effectifs des appelés ; vous avez même rétabli les 3 087 postes supprimés l'an dernier. Nous ne pouvons que voir là la volonté du Gouvernement de marquer son attachement au service national et à son universalité - et je rejoins ici ce qu'a dit tout à l'heure mon ami M. Legouez.

La loi de programme marque bien la volonté de faire du service national l'un des fondements de notre défense.

Alors que la Belgique et plus encore la République fédérale d'Allemagne vont, à partir de 1989, être obligées d'augmenter la durée de leur service, alors, surtout, que se profile la menace d'une réduction des forces américaines stationnées en République fédérale d'Allemagne, la présence de nos 50 000 hommes prend un caractère de nécessité.

Vous avez, devant la commission, monsieur le ministre, indiqué que vous vous interrogez et que vous recherchez des améliorations quant au contenu du service national, voire des modalités différentes d'exécution. Je souhaiterais que vous puissiez nous donner des informations sur ce point.

Mon quatrième et dernier point concerne la F.A.R. et la grande unité nucléaire pré-stratégique.

Nous avions, les années passées, formulé un grand nombre de critiques à l'encontre de la F.A.R. Cette force d'action rapide nous semblait une création un peu arbitraire, puisqu'elle était constituée par prélèvement sur des unités existantes, notamment sur la première armée, qu'elle pouvait affaiblir le corps de bataille et qu'elle ne bénéficiait pas de moyens nouveaux.

Quelles sont vos intentions vis-à-vis de la F.A.R. ? Entendez-vous la conserver - je suppose que oui - et si oui, entendez-vous lui donner des moyens nouveaux, en particulier des moyens de transport, dont elle est dépourvue, et d'aéromobilité ?

Quant à son concept d'emploi, nous avons signalé combien il était flou, non pas outre-mer, mais en Europe. Je voudrais vous demander dans quelle mesure la création d'une force destinée à prouver notre solidarité vis-à-vis de nos alliés, en particulier de nos alliés allemands, en participant à un engagement classique à leurs côtés, n'affaiblit pas notre doctrine classique de la dissuasion, dont toute la force repose justement sur le refus de la bataille.

Je vous poserai la même question à propos de la force nucléaire pré-stratégique, qui devrait être regroupée, avec l'arrivée du Adés, dans un grand commandement à créer ou peut-être créé - je n'en sais rien. Là encore, il y a quelque chose de particulièrement ambiguë : retirer ces armes nucléaires tactiques de la première armée pour les placer sous un commandement autonome, c'est en même temps les dissocier de la manœuvre du corps de bataille et les empêcher de participer à la gesticulation qui est le préalable des crises. On pourrait concevoir qu'il s'agit, là encore, de l'acceptation d'un conflit nucléaire tactique engagé ; or, à ma connaissance, les armes nucléaires pré-stratégiques ont une vocation d'avertissement ultime et ne doivent pas être considérées comme une artillerie nucléaire, qui puisse être traitée comme n'importe quelle artillerie classique.

Voilà, monsieur le ministre, les questions sur lesquelles la commission souhaiterait obtenir des précisions de votre part.

En conclusion, je dirai que ce projet de budget marque la fin du « mol abandon de notre effort de défense », particulièrement marqué depuis 1983, et qu'il traduit la volonté du Gouvernement de la France de maintenir et d'augmenter la crédibilité de notre défense.

Les négociations de Reykjavik, auxquelles vous avez fait tout à l'heure référence, et la possibilité qui a failli exister d'un retrait simultané des forces nucléaires intermédiaires sans aucune compensation pour les forces conventionnelles, ce qui, pour l'Europe, représente un désavantage fantastique, ont montré, je crois, combien il était indispensable que la France ait une force de dissuasion stratégique, garante de son indépendance.

L'effort de défense que traduit le budget est consenti par le Gouvernement de la République au moment même où les pays européens ont le sentiment que les Américains envisagent de réduire leurs forces stationnées en Europe. Bien

entendu, la malheureuse aventure du déploiement des Pershing et des missiles de croisière - on leur a demandé de déployer des systèmes d'armes, avant d'aller manifester contre ce même déploiement - n'a pu qu'irriter l'opinion publique américaine, qui a fait pression sur ses dirigeants. Les Etats-Unis ne veulent plus être les seuls à supporter le fardeau de la défense de l'Europe.

Je suis persuadé que l'effort que consent le Gouvernement de la France devrait avoir un effet d'incitation ; il devrait d'abord prouver aux Américains que l'Europe a vraiment la volonté d'assurer sa propre défense et, ensuite, inciter nos partenaires, amis et alliés à augmenter leur contribution à la défense. C'est le seul moyen d'assurer la sauvegarde de l'alliance et, par voie de conséquence, la paix dans le monde.

Telles sont, monsieur le ministre, les conclusions que je voulais formuler au nom de la commission, qui a émis un avis favorable sur l'adoption de votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Air). Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le dispositif de défense, l'armée de l'air tient une place importante puisqu'elle met en œuvre deux composantes de la force nucléaire stratégique : une composante pré-stratégique, d'une part et, d'autre part, ses moyens conventionnels, qui doivent être à même d'intervenir dès les premières heures du conflit.

En intervention extérieure, où la rapidité est souvent le gage de la réussite, la capacité de réaction des forces aériennes et la polyvalence de leurs matériels ont, jusqu'à présent, démontré leur efficacité.

La loi de programmation 1984 - 1985 a défini, à partir des prévisions budgétaires et des menaces potentielles, les moyens dont il convenait de doter notre armée de l'air afin qu'elle puisse accomplir sa mission. D'ailleurs, ces dernières années, les ressources n'ont pas été à la hauteur des promesses. En revanche, les menaces de conflits plus ou moins généralisées n'ont guère diminué, non moins que la course aux armements.

La réduction des effectifs et l'insuffisance des dépenses d'investissement au regard de cette loi entraîneront à court terme une réduction du potentiel de l'armée de l'air confrontée à des échéances difficiles. Le projet de budget pour 1987 de la section « air », qui constitue également la première annuité de la prochaine programmation, est-il à même de rétablir la situation et permet-il de dissiper certaines inquiétudes ?

C'est ce que nous allons voir, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le cadre de la présentation des crédits du titre III et du titre V et d'une conclusion qui débordera peut-être les problèmes de l'armée de l'air, mais qui montrera qu'au travers de sa prédominance le titre V ne serait rien sans la présence et les qualités des hommes destinés à servir les matériels les plus sophistiqués.

Le projet de budget de la section « air » pour 1987 - je ne reviendrai pas sur les chiffres, ils ont été exposés par nos collègues et amis de la commission des finances - augmente de 7,15 p. 100 par rapport au budget de 1986.

Dans l'ensemble du budget de la défense, sa part reste à peu près stationnaire. Elle passe de 21,05 p. 100 à 21,11 p. 100. Si on enlève les crédits inclus de façon quelque peu arbitraire, c'est-à-dire la part de la marine dans les recherches sur l'avion de combat technique et les investissements dans les centres d'essais aéronautiques de la délégation générale de l'armement, la hausse n'est plus que de 6,4 p. 100.

En ce qui concerne les autorisations de programme, la volonté du Gouvernement est manifeste de retrouver un équilibre dans l'équipement de l'armée de l'air. Mais, là aussi, monsieur le ministre, je me permets d'émettre des réserves en raison des hypothèques qui pèsent encore sur deux programmes majeurs, à savoir le système de détection aéroporté - 4 milliards de francs - et l'avion de combat futur - 2,3 milliards de francs - c'est-à-dire 6,3 milliards de francs, autrement dit 20 p. 100 des autorisations de programme

incluses à l'intérieur même du budget de l'armée de l'air. Toutefois, nous n'avons pas encore la certitude que ces crédits resteront à l'intérieur du budget de l'armée de l'air.

Quant aux crédits de paiement, si on retire les crédits particuliers dont j'ai parlé, ils n'augmentent que d'un pourcentage beaucoup moins important. Il manque, malgré les efforts faits - je ne mettrai pas cela à votre décharge, monsieur le ministre - 1,5 milliard de francs au montant actualisé que nous attendions dans le cadre de la programmation.

Là encore, l'armée de l'air accroît la part destinée à ses équipements, puisque le titre V représente près de 61 p. 100 de la section « air » contre 57,2 p. 100 en 1986.

Quant au titre III, hélas ! il diminuera de 2 p. 100 par rapport à 1986. Cette baisse peut s'expliquer par une réduction du prix des carburants - c'est un refrain que nous avons entendu depuis le début de ce débat - dont la consommation entre pour une part prédominante dans les dépenses. Cependant, ce choix, qui privilégie les investissements, imposera une gestion rigoureuse des crédits de fonctionnement des bases et des services. J'y reviendrai plus loin.

Les ressources budgétaires du titre III, qui diminuent de 2 p. 100 par rapport à 1986, tiennent compte non seulement de la chute des cours des carburants - 19 p. 100 - mais également de la déflation des effectifs.

Si, dans ce titre serré, l'activité aérienne et l'entretien programmé du matériel qui en découle ne doivent pas souffrir de réductions, les dépenses de fonctionnement et de rémunérations ne pourront supporter de dérive ni des coûts pétroliers, ni des coûts de la vie.

En matière de rémunérations, la stabilisation de la valeur du point d'indice à un niveau atteint en novembre 1985 et le faible montant des crédits destinés aux mesures catégorielles sont psychologiquement défavorables et ne seront supportables que dans la mesure où la hausse des prix sera faible.

Vivre à la dure, certes, ce n'est pas à vous qu'on l'apprendra, monsieur le ministre. Mais peut-être convient-il de faire attention de ne pas aller trop loin.

Globalement, le chiffre des soldes et indemnités est en baisse en raison d'une déflation de cadres supplémentaire à celle qui a été prévue par la loi. Cette déflation des effectifs imposera des charges supplémentaires aux personnels en place sans pour autant qu'ils puissent en espérer des compensations financières, ce qui ne semble pas tout à fait normal.

J'en viens aux personnels.

Alors que la déflation en militaires du rang était achevée en 1985, conformément au plan retenu dans la loi de programmation antérieure, en 1987 non seulement la réduction des cadres va se poursuivre, mais elle se trouvera accentuée par la suppression de 229 postes supplémentaires. Ce sont donc 836 postes de cadres qui disparaîtront au titre de la déflation programmée essentiellement dans les états-majors et les services.

La réduction de 5 500 emplois militaires prévue dans la loi arrivera ainsi pratiquement à son terme faisant passer l'armée de l'air de 100 225 hommes en 1983 à 95 004 en 1985.

De 1964 à 1986, l'armée de l'air aura ainsi perdu 25 p. 100 de ses effectifs malgré la mise sur pied des forces aériennes stratégiques, l'absorption des charges de protection au sol et la défense anti-aérienne de ses points sensibles précédemment assurée d'ailleurs par l'armée de terre.

Après les dernières mesures de resserrement et les restructurations qui ont accompagné la fermeture de quatre bases en 1984, la poursuite de cet effort ne va pas sans poser des difficultés d'adéquation des effectifs à la mission qui, elle, tend à augmenter.

Certaines catégories de personnels engagés directement dans la mise en œuvre, le soutien et la sécurité des unités aériennes ont des horaires qui atteignent 60 à 70 heures de service par semaine en moyenne sur un mois. Ces contraintes acceptables en temps de crise deviennent difficilement tolérables en période continue et en temps de paix.

En outre, contrairement aux autres armées, l'arrêt de la déflation en appelés, décidée par le ministre de la défense en 1986, n'aura pas profité à l'armée de l'air, qui, dans ce domaine, avait atteint le seuil fixé dès 1985, et se trouve donc en contradiction avec les propos formulés par M. le ministre.

La poursuite de la déflation est durement ressentie. De plus, elle paraît inopportune dès lors qu'à brève échéance la mise en service de moyens nouveaux - systèmes de défense sol-air, système de détection aéroporté, système de transmission Astarte - imposera la création de 1 600 postes supplémentaires environ.

S'agissant des officiers, le rajeunissement a des conséquences néfastes sur l'écoulement en fin de carrière des lieutenants et des colonels. Cependant, sur ce point, je vous fais confiance, monsieur le ministre.

Pour y remédier, il faut absolument maintenir les dispositions transitoires qui constituaient les articles 6 et 7 de la loi ou les rétablir et en faire partie intégrante du statut, au-delà des limites calendaires proposées.

Le nombre des départs à la retraite des sous-officiers s'est sensiblement ralenti en raison des difficultés de reclassement ; il tend cependant à retrouver un écoulement normal qui favorisera le recrutement, surtout lorsque cessera la déflation.

Pour ce qui est de l'activité aérienne, la réalisation de 400 000 heures de vol et une activité de 180 heures par pilote de combat et par an demeurent les objectifs prioritaires garants du maintien de la technicité des équipages et de leur qualification opérationnelle.

Les dotations du titre III permettent la reconduction des volumes de carburants de 1986 ; l'activité aérienne sera donc réalisée sous réserve que les hypothèses évoquées par l'un des collègues rapporteurs de la commission des finances - 20 dollars le baril et le dollar à 7,50 francs - se confirment.

Si cette réserve disparaissait, monsieur le ministre, il est bien évident que vous prendriez les mesures nécessaires pour que ces 400 000 heures soient maintenues, étant donné que, dans le cadre même de l'entraînement des pilotes, en ce qui concerne les Etats européens, elles deviennent un minimum au-dessous duquel on ne peut pas descendre.

Pour ce qui est de l'entretien programmé, les crédits de paiement augmentent de 8,4 p. 100. L'effort était nécessaire en raison de l'insuffisance des dotations des années passées et cela ne permettait pas de compenser l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, laquelle - il ne faut pas l'oublier - entre pour 80 p. 100 dans les dépenses d'entretien du titre III.

Malgré les dispositions prises par l'armée de l'air pour y remédier, comme la prise en charge par elle de certains travaux confiés à l'industrie propre ou des transferts de compétences vers les ateliers industriels de l'aéronautique et de ces ateliers vers l'armée de l'air, certains programmes ont dû être allégés. Mais ceci est dû à cela.

La dotation de 1987 devrait permettre de revenir progressivement à une situation normale.

Les crédits affectés au fonctionnement des bases et des services sont en baisse de 2,4 p. 100. Si l'on tient compte de la réduction des prix des carburants routiers et de chauffage, ainsi que de la baisse des effectifs, il est bien évident que cette dotation semble équivaloir à une augmentation de 2 p. 100, maintenant tout juste le pouvoir d'achat de 1986.

Mais j'insiste, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le fait que l'armée de l'air a accompli des efforts très importants pour économiser les produits pétroliers.

Entre 1973 et 1985, ces économies ont été de 29 p. 100 sur les carburants routiers et de 45 p. 100 sur le fioul domestique de chauffage. Cela, vous le concevrez, n'a pu être réalisé qu'au prix d'une dégradation sensible des conditions de vie et de travail, de certains sacrifices. Au cours des dernières années - c'est une comparaison que je vous livre, mes chers collègues - le pouvoir d'achat de l'armée de l'air a sensiblement diminué de 1983 à 1986, alors que les prix du P.I.B.M. croissaient de 18,5 p. 100 et que les dotations de fonctionnement n'augmentaient que de 6,3 p. 100.

La limitation stricte des budgets de fonctionnement en 1987 ne permettra pas de relâcher les contraintes déjà appliquées, ceux de 1986 seront insuffisants, *a fortiori* ceux de 1987. Permettez-moi, sans aucune acrimonie et en ne voulant jouer ni les pleureuses, ni les critiques, de regretter qu'un effort aussi important fait par l'armée de l'air n'ait pas été récompensé, parce qu'il y a là une sorte de point de rupture en-dessous duquel il ne sera pas possible de descendre. Voilà pour ce qui est du titre III.

En ce qui concerne le principal, c'est-à-dire le titre V, les autorisations de programme progressent de 34 p. 100 et les crédits de paiement de 14 p. 100. Il s'agit là de hausses importantes.

La stagnation des autorisations de programme à un peu plus de 22 milliards de francs pendant trois ans a été préjudiciable pour les années 1984, 1985 et 1986.

La prise en compte, dans le projet de budget pour 1987, des provisions nécessaires au lancement de la réalisation du système de détection aéroporté dont j'ai parlé tout à l'heure - 4 milliards de francs - et au lancement des développements de l'avion de combat tactique - 2,3 milliards de francs - me paraît particulièrement importante.

Il est bien évident que des réserves pèsent sur ces programmes et sur leur contenu financier. Il va de soi aussi, monsieur le ministre, que, privé de ces ressources, le budget de la section « Air » aurait une tout autre allure et ne pourrait pas être qualifié de bon budget. Je suis persuadé que vous me rassurerez sur ce point.

Quant aux crédits de paiement, ils ne permettent d'augmenter le pouvoir d'achat de l'armée de l'air que de 10 p. 100 en raison de la dérive des coûts, des études et des fabrications de matériel aéronautique. De plus, le déficit total de ces crédits de paiement par rapport à la loi de programmation s'élève à quelque 5 milliards de francs entre 1984 et 1987. Les objectifs de l'ancienne loi ne peuvent donc être tous respectés. Vous devez définir des priorités. A l'évidence, certains programmes devront être retardés.

Pour ce qui est des études et des recherches, le montant des autorisations de programme est pratiquement doublé, tandis que les crédits de paiement augmentent de 17,20 p. 100.

Les études menées en amont des développements sont orientées, pour l'essentiel, vers l'avion de combat futur, les armements air-air et air-sol ainsi que les radars de défense aérienne de nouvelle génération.

Destiné à remplacer dans un premier temps les Mirage III et les Jaguar, l'avion de combat technique aurait dû entrer en service en 1995.

A ce propos, l'avion expérimental Rafale, qui vole depuis le mois de juin, n'est qu'un « démonstrateur », j'insiste sur ce qualificatif.

L'avion de combat qui en sera dérivé pour être l'avion de base de l'armée de l'air à partir de 1998 sera un bimoteur - tout le monde semble d'accord sur ce point - profondément différent tant dans sa structure que dans sa motorisation. Le système de navigation et d'attaque pour en faire un avion polyvalent, les contre-mesures et les armements doivent encore progresser durant le stade de développement de l'appareil.

L'armée de l'air est contrainte de retarder les premières livraisons de trois ans en raison du montant des ressources de la section « Air » et des montants ultérieurs prévisibles.

Cet appareil pourrait également répondre aux besoins de la marine pour le remplacement du Crusader. L'armée de l'air semble prête à harmoniser les deux programmes.

Cette échéance de 1995 aurait dû voir également la mise en service de l'avion de transport futur - il s'agit d'un important problème - successeur du Transall de première génération.

A priori, ce programme devrait glisser d'environ huit ans pour permettre les financements nécessaires et rechercher un développement en coopération.

Les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la République fédérale d'Allemagne y travaillent avec nous.

Si l'on exclut le système de détection aéroportée qui constitue un programme nouveau, le chapitre des fabrications de matériel aérien et leur environnement voit ses autorisations de programmes augmenter.

Ainsi, les fabrications de matériel aérien représentent environ 75 p. 100 du titre V. Je vous en donne la répartition. Les forces nucléaires connaissent un accroissement de leurs crédits de paiement ; il est vrai que la modernisation de la composante pilotée touche à sa fin, puisque que l'année 1987 verra la fin de la livraison des cinq derniers Mirage IV P et la remotorisation de trois C 135. En 1988 d'ailleurs, le dernier C 135 sera remotorisé.

Dans le domaine nucléaire tactique, douze Mirage 2 000 N seront commandés conformément à la programmation de 1984-1988. Toutefois l'étalement dans le temps des livraisons, décidé en 1985, doit être maintenu, monsieur le ministre.

Les membres de la Haute Assemblée seraient heureux que vous puissiez confirmer les commandes des douze Mirage 2 000 N et des vingt-trois Mirage 2 000 DA - la décision devrait être prise à la mi-novembre - permettant d'appliquer la loi de programmation.

Pour ce qui est des matériels aériens de série, les crédits doivent permettre la commande de vingt-trois Mirage 2 000 de défense aérienne, de six hélicoptères légers « Ecureuil » et de sept avions cargos légers.

Avec les douze Mirage 2 000 N, ce sont donc trente-cinq avions de combat qui seront commandés. Toutefois, compte tenu de l'insuffisance des commandes de ces dernières années, avec l'impasse de l'année 1982 où il n'y a eu aucune commande, nous n'atteignons qu'une moyenne de vingt-six avions par an pour la période 1982-1987.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, il est urgent qu'une décision soit prise sur le système de détection aéroporté.

J'ai déjà parlé des armements et des munitions.

En ce qui concerne l'infrastructure, nous n'avons réalisé que cinq opérations en 1986, mais nous pourrions en opérer quarante-trois en 1987.

L'arme aérienne est un élément essentiel de notre système de défense et, de plus, son facteur conditionnant.

C'est pour cela que l'outil dont dispose l'armée de l'air doit rester performant : le système de détection aéroporté doit impérativement être au minimum de 450 avions en ligne.

Le titre V est particulièrement encourageant.

S'agissant du titre III, comme je l'ai déjà indiqué, si ce matériel particulièrement sophistiqué et précieux n'était pas utilisé par des personnels bien rémunérés et considérés, aussi bien sur le plan matériel que moral, des difficultés risqueraient de se poser ; nous avons connu cela à une époque éloignée ; nous ne voulons pas que cela se reproduise !

Bref, monsieur le ministre ...

M. le président. « Bref », c'est la formule exacte ! (*Soupires.*)

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. ... je demande au Sénat de bien vouloir adopter le projet de budget de l'armée de l'air que vous nous présentez. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Max Lejeune, rapporteur pour avis.

M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (section Marine). Avant d'analyser plus en détail le contenu des principaux chapitres du budget de la marine pour 1987, je suis, comme chaque année, tenu de vous livrer les données numériques d'ensemble de ce projet de budget sans lesquelles il est difficile de saisir l'évolution d'une année sur l'autre.

Les autorisations de programme de la section « marine », avec un montant de 24 600 millions de francs, augmentent de 5,7 p. 100 et représentent 24 p. 100 du total des autorisations de programme de la défense.

Les crédits de paiement s'élèvent à 31 800 millions de francs. Ils sont en hausse de 7,7 p. 100 par rapport à ceux de 1986 et ils représentent 18,8 p. 100 des crédits de paiement de la défense.

Ces crédits de paiement se répartissent en 13 200 millions de francs pour le titre III, soit une hausse nominale légèrement inférieure à 1 p. 100, et en 18 600 millions de francs pour le titre V, soit une croissance de 13,1 p. 100 par rapport à 1986.

Pour 1987, le trait caractéristique du titre III est la stabilité, une stabilité qui repose moins sur un blocage des rémunérations que sur la forte baisse du prix du pétrole enregistrée en 1986. La dotation particulière du chapitre des carburants a ainsi pu chuter, sans incidence notable sur le

taux d'activité des forces à la mer et sans ponction sur les stocks. Notons cependant que les normes d'activité établies en 1984 sur la base de cent jours de mer par an pour les bâtiments de combat devront inévitablement être révisées en hausse afin de tenir compte d'une tendance générale à la croissance des missions strictement opérationnelles auxquelles la marine doit maintenant faire face.

Pour ce qui concerne le chapitre vital qu'est l'entretien programmé, son augmentation de 7,6 p. 100 par rapport à 1986 permettra d'en ramener le déficit de 600 millions à 360 millions de francs. L'équilibre financier de ce chapitre imposera donc la réduction des travaux d'entretien et de modernisation ainsi qu'un nouveau glissement du calendrier des grands carénages. C'est là une solution grave de conséquences quand on sait qu'elle porte sur une flotte vieillissante.

Si, grâce à une situation économique favorable, la dotation du titre III n'évolue guère par rapport à 1986, en revanche, celle du titre V connaîtra une forte croissance en 1987. C'est une tendance générale que l'on avait déjà pu observer pour la marine les années précédentes mais qui, avec un rapport du titre V au titre III de 1,41, est particulièrement caractéristique cette année.

Elle traduit, sans aucun doute, une lente prise de conscience de la situation, qu'il ne faut plus hésiter à qualifier de grave, dans laquelle s'engagera inéluctablement notre flotte dans la décennie à venir.

Comme nous allons le voir en examinant successivement les trois principaux chapitres du titre V - la force océanique stratégique, l'aviation de patrouille maritime et, enfin, les constructions classiques de la flotte - cette croissance du titre V devrait bénéficier, cette année, en priorité aux forces classiques par comparaison avec la relative stabilité de la dotation de la force océanique stratégique.

Avec une majoration de 9 p. 100 des autorisations de programme et de 5,9 p. 100 pour les crédits de paiement, la dotation du chapitre budgétaire de la force océanique stratégique tend en effet à se stabiliser en 1987. Cette stabilité ne saurait en aucun cas être interprétée comme un changement de politique à l'égard d'une composante océanique qui est et restera la première de notre force de dissuasion. Elle fait simplement suite aux importants engagements pris les années précédentes, notamment en 1986, et maintient - ne l'oublions pas - le total des investissements de la F.O.S.T., sans tenir compte de la fabrication du missile M 4 qui, lui, relève de la section commune, au tiers du total des investissements de la marine.

Ces crédits permettront le maintien en condition des sous-marins lanceurs d'engins en service sur la base d'une présence simultanée de trois unités à la mer, les refontes dites M 4 - du nom des nouveaux missiles à tête multiple - qui dureront chacune environ trente mois, et en concerneront quatre sur la série des six premiers S.N.L.E.

Rappelons que *Le Redoutable*, premier de la série, ne sera pas refondu et que *L'Inflexible*, sixième de la série, a été équipée de missiles M 4 dès sa construction. *Le Tonnant*, premier sous-marins nucléaire lanceur d'engins refondu, sera admis de nouveau au service à la fin de 1987.

Enfin, la mise en chantier du premier S.N.L.E. de la nouvelle génération, commandé l'an dernier, sera mis en chantier au début de 1988 pour une admission au service actif en 1994. Avec l'entrée en service du premier sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la première génération nous disposerons d'une plate-forme de lancement sous-marine d'une discrétion acoustique tout à fait exceptionnelle.

Je traiterai maintenant de l'aviation de patrouille maritime. Les ressources consacrées au très important programme de quarante-deux *Atlantic* de nouvelle génération enregistrent une hausse très sensible de 45 p. 100 ; elles autoriseront la commande de cinq nouvelles unités en 1987.

Les premières livraisons, attendues à partir de 1990, permettront le remplacement progressif des *Atlantic* de première génération, qui seront retirés du service entre 1990 et 1995. En raison du retard initial pris par le programme, la relève se fera dans des conditions difficiles et imposera inévitablement pendant plusieurs années une limitation des missions de cet avion à vocation anti-sous-marine aux stricts besoins de la force océanique stratégique.

Venons-en maintenant au chapitre le plus délicat de ce budget qui est celui des constructions neuves de notre force classique.

Les ressources affectées aux forces classiques - flotte de surface et sous-marins nucléaires d'attaque - ont été cette année réparties en deux chapitres dont un nouveau, le chapitre 53-73, intitulé « Grands programmes nouveaux de la marine ». En 1987, les ressources particulières affectées au programme du futur porte-avions nucléaire figureront dans ce nouveau chapitre. Les craintes d'abandon de cette construction viennent heureusement d'être dissipées par l'inscription du porte-avions nucléaire dans le projet de loi de programmation déposé par le Gouvernement, la cale de construction ayant été réservée à l'arsenal de Brest.

Pour l'ensemble de ces ressources qui financent ce que sera notre flotte de demain, les autorisations de programme progressent de 1,7 p. 100 et les crédits de paiement de 13,4 p. 100 dont 10,8 p. 100 pour les constructions neuves et 16 p. 100 pour les modernisations. La faible progression des autorisations de programme - 14,6 p. 100 - qui trouve son explication dans les importants engagements pris en 1986, ne pose pas de problèmes pour cette année. En revanche, on doit noter la nette augmentation des crédits de paiement - 9,23 p. 100 - qui permettra de poursuivre un effort déjà amorcé en 1986. Même si, compte tenu du besoin réel, l'effort reste encore bien modeste, il convient d'y voir une prise en compte objective de la situation grave vers laquelle tendrait notre marine au cas où un redressement ne serait pas entrepris immédiatement. Ces ressources permettront la commande, en 1987, d'un premier bâtiment antimines océanique et la poursuite des programmes prioritaires de constructions en cours, mais cela avec des retards parfois considérables. A titre d'exemple, pour ce qui concerne le programme des huit sous-marins nucléaires d'attaque, le dernier ne sera commandé, au mieux, qu'en 1989 et les trois qui le précèdent feront l'objet de retards allant de neuf à trente mois.

Votre rapporteur voudrait, à ce sujet, formuler trois observations.

L'expression « retard », dans son acception courante, est un euphémisme qui, en sous-entendant un rattrapage ultérieur, en minimise les profondes conséquences. L'expérience prouve, en effet, qu'un retard pris dans un programme n'est jamais comblé. Lorsqu'on ne peut que constater l'aggravation, d'année en année, de ce retard par rapport aux objectifs d'une loi de programmation, celui-ci devient alors un mal chronique qui se traduit, dans la réalité, par une réduction régulière du volume des unités mis en service tous les ans. L'influence de retards cumulatifs sur le volume global de la flotte future est une donnée parfaitement mesurable. Si, à titre d'exemple, les tranches annuelles sont, par suite de ce retard, réduites de 20 p. 100, le tonnage futur de la flotte qui est la résultante de ces tranches annuelles, sera, lui-même, amputé de 20 p. 100. Lorsque l'on se fixe, par ailleurs, comme objectif raisonnable une flotte de 300 000 tonnes, ce n'est pas un objectif pour une date donnée - on parle souvent de l'horizon 2000 - ni pour une durée limitée, c'est un objectif qui, une fois atteint, doit être en permanence conservé.

En d'autres termes, le retard pris dans le déroulement des constructions neuves est un mal structurel, expression mathématique du décalage entre, d'une part, les ambitions d'une loi de programmation, c'est-à-dire, en fait, les moyens d'une politique et, d'autre part, la réalité de son exécution, c'est-à-dire, en fait, la politique de nos moyens.

Ma deuxième observation concerne la part du titre V « Marine » par rapport à celui des forces armées. Cette part, établie peu après la dernière guerre, est depuis devenue presque une constante. Or, au moment où elle a été fixée, une partie importante de nos constructions navales était couverte par l'aide extérieure, ce qui masquait alors la réalité du besoin. Ensuite, lorsque cette aide a cessé, une part substantielle du titre V « Marine » a dû être attribuée à la composante océanique de notre force stratégique, et cela aux dépens de notre flotte classique. Il ne faut donc plus se bercer de mots ; une hausse de 13 p. 100 des ressources représente un effort notable, facilité par un titre III, que les conditions économiques rendent plus stable. Cependant, les ressources figurant au titre V « Marine », en représentant 21,7 p. 100 du total des investissements des forces armées, constituent une réponse insuffisante à la gravité du besoin réel de notre flotte classique.

Ma dernière observation concerne précisément l'état de notre flotte classique. La marine arrive maintenant à un point critique. Avec 160 bâtiments en 1975 et 125 aujourd'hui, le déclin numérique de notre flotte est plus qu'amorcé et cette chute va se poursuivre jusqu'en 1992 sans que nous n'y puissions plus rien. Au delà, la remontée ne sera envisageable qu'à partir de décisions prises maintenant. Quantitatif, le déclin est également qualitatif. Les difficultés budgétaires que nous connaissons alimentent à ce propos des discours aux étranges argumentations dont on peut se demander parfois si elles sont bien toujours d'inspiration purement française. La marine aurait, en particulier, le choix entre le porte-avions nucléaire ou une flotte dite de haute mer. La question à débattre, pour votre rapporteur, n'est pas là : elle serait plutôt de savoir si la France dispose encore des moyens de se doter d'une flotte de haute mer.

Or la composante d'une flotte qui permet de qualifier cette dernière de haute mer, ce n'est plus le cuirassé, ce n'est pas davantage le sous-marin nucléaire d'attaque, c'est actuellement, et pour de nombreuses années encore, le porte-avions. Vouloir réduire, par ailleurs, la marine à une vocation strictement marine, faire des océans le champ clos de ses activités, c'est délibérément renoncer à une aptitude capitale, celle qui réside dans la pression qui peut s'exercer sur les zones continentales à partir de la mer et que seul le porte-avions assure. Cette pression s'inscrit dans la durée qui va de la prévention à la présence dissuasive et, si l'action s'impose, de la semence à une frappe massive dont l'efficacité ne peut se mesurer que si son effet de surprise a su être préservé.

Le débat relève plus de choix tactiques aux arguments souvent spécieux. Le choix est maintenant politique et, à ce titre, votre rapporteur ne peut que se féliciter du contenu de la nouvelle loi de programmation en ce qui concerne le porte-avions nucléaire dont la demande a été sans cesse soulignée par la commission de la défense du Sénat.

Pour ce qui concerne le remplacement en 1995 des vingt-trois avions d'interception Crusader, je vous rappelle ce que M. le ministre avait déclaré en commission, le 22 octobre : « Si la solution du Rafale ne débouche pas, je n'hésiterai pas à remplacer les Crusader de l'aéronavale, qui constituent une petite série, par des avions achetés à l'étranger, comme, par exemple, les F. 18 ».

Je ne voudrais pas conclure sans rappeler les difficultés dans lesquelles se débat la marine pour ce qui touche à son personnel. Ramener à 170 hommes une réduction d'effectifs que la loi de programmation en cours avait fixée à 700 hommes, avoir fait en sorte que cette déflation ne concerne pas un personnel officier en sous-effectif grave pour une flotte à vocation océanique, sont des mesures qui traduisent, là encore, une prise de conscience réelle de toutes ces difficultés. Mais est-ce suffisant en fonction de toutes les charges nouvelles demandées à la marine depuis 15 ans ? La constitution de la force océanique stratégique, les mesures d'autodéfense des points sensibles ou la multiplication des missions relevant de l'état de crise ont toutes été réalisées à bilan constant en personnel.

Je ne m'attarderai pas de long discours pour conclure. Il me suffira de livrer à votre méditation trois chiffres : notre flotte était constituée de 160 bâtiments en 1975 ; elle l'est de 125 aujourd'hui ; elle le sera de 105 en 1992 et cela quelles que soient les mesures prises maintenant pour inverser la tendance.

En moins de vingt ans, la marine va ainsi perdre le tiers de sa flotte au moment où l'actualité presque quotidienne nous montre la multiplication des foyers de crise à travers le monde dans lesquels la marine est impliquée. Que ce soit au détroit d'Ormuz, sur l'atoll de Mururoa, dans les terres australes, en Méditerranée orientale, dans le golfe de Gascogne, le Yémen du Sud ou le Viêt-Nam et ses « boat-people », la marine est toujours en première ligne.

Une délégation de notre commission vient de rentrer d'un voyage d'information dans les Caraïbes. Une des principales observations exprimées par les autorités locales, que ce soit en Guyanne, à la Martinique ou en Guadeloupe à qui il convient d'associer tout son archipel, a été pour déplorer l'absence de surveillance maritime sur un théâtre très instable et qui pourrait rapidement dégénérer si les flux migratoires clandestins ne sont pas contrôlés.

Sauf à accomplir ces prouesses qui mettent à rude épreuve son personnel et son matériel et qui ne pourront se prolonger indéfiniment, la marine n'a plus les moyens d'assurer toutes ses missions.

La France reste une puissance mondiale non seulement parce que de nombreuses nations montrent qu'elles sont indéfectiblement attachées à son histoire et à sa culture, mais également par l'immense domaine que forment ses présences lointaines. Toutes les richesses que recèle ce domaine aussi bien continental que maritime constituent un capital non seulement économique mais aussi moral dont elle se doit d'assurer le développement et l'essor sous toutes ses formes. La marine reste, par sa présence active, l'instrument privilégié de ce grand dessein de puissance à rayonnement mondial.

Mais, par un étrange paradoxe, la marine n'aurait-elle plus les moyens d'assurer toutes ses missions ? La France, viscéralement terrienne, en prendrait-elle conscience au moment où il serait un peu tard ?

Au demeurant, votre commission donne un avis favorable à l'ensemble du budget du ministère de la défense pour 1987. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures quarante-cinq. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante-cinq, est reprise à vingt et une heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

M. Jean Garcia. Je demande la parole, pour un rappel au règlement, en application des articles 29 et suivants.

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les sénateurs communistes participaient cet après-midi à l'impressionnante manifestation des étudiants et des lycéens afin de marquer leur hostilité au projet de loi Devaquet, qu'ils ont également combattu au sein de cette assemblée. Nous demandons solennellement une nouvelle fois, avec les étudiants et les lycéens, le retrait de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Jean Francou. C'est de la récupération !

Défense (suite)

M. le président. Nous reprenons l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant le ministère de la défense.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, *président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.* Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais d'entrée de jeu dire à M. le ministre de la défense, au nom de la majorité de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, tout l'intérêt que nous portons au budget qu'il présente au nom du Gouvernement et aux grandes lignes qu'il a définies aujourd'hui même devant le Sénat, comme il l'avait fait récemment devant la commission et, auparavant, devant l'Assemblée nationale.

Je voudrais dire également combien ma pensée s'identifie à celle qui s'est exprimée, cet après-midi, par la voix des rapporteurs et saisir l'opportunité qui m'est donnée pour saluer le travail accompli pendant six mois par mon collègue et ami Jacques Genton à la présidence de la commission.

Je ferai porter mon propos, pour éviter les redites - pour quoi redire ce qui a été si bien dit ? - sur quelques réflexions de portée générale relatives à la politique de défense.

Sans me livrer à une polémique rétrospective, qu'il me soit permis de faire le point : au cours des quatre dernières années, la défense nationale était régie par une loi de programmation militaire que nous n'avions pas pu approuver parce qu'elle se fondait sur une doctrine qui, à nos yeux, était floue, mal étudiée, éloignée de la réalité des besoins des armées et, de surcroît, dilatoire puisqu'elle renvoyait en fin de programmation, en les compromettant donc gravement dès

le départ, les livraisons les plus importantes et les commandes majeures de nos armées. Au demeurant, et sans entrer dans les détails, pour imparfaite qu'elle nous soit apparue dès sa naissance, elle ne fut pas même appliquée.

Dois-je rappeler également que, à la fin de l'exercice 1985, un gel d'autorisations de programmes, reportées sur l'exercice 1986, atteignait près de 20 p. 100 des programmes de l'armée de terre ?

Les programmes nucléaires étaient, certes, suivis pour ce qui était de leur aspect « majeur », mais tout l'environnement permettant d'assurer la mise en œuvre et l'efficacité des systèmes d'armes était soit sacrifié, soit différé : ainsi, pour prendre un exemple qui est resté présent dans bien des mémoires, dès 1982, le projet de fabrication de l'indispensable satellite militaire de reconnaissance optique - Samro - était mis en sommeil, et les décisions sur les programmes de communications par satellites et de systèmes d'observation étaient renvoyées à plus tard.

Je pourrais parler également de la carence, que nous avions à l'époque critiquée, en matière de détection aéroportée, carence que nos forces engagées au Tchad avaient cruellement ressentie lors de l'opération « Manta ».

Enfin, comme l'ont rappelé MM. les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères, la marine et l'armée de l'air se trouvent actuellement confrontées à un grave problème pour ce qui est du maintien de leurs flottes respectives.

Dans ce domaine, en effet, tout retard de fabrication est, sinon impossible, du moins très difficile à rattraper, ne serait-ce qu'en raison des délais incompressibles, dans des conditions normales, des fabrications et des constructions.

En somme, le budget des armées a été, même dans le cadre de cette programmation 1984-1988, banalisé et soumis à l'excès aux fluctuations économiques et politiques. Il s'est de plus en plus éloigné de la réalisation d'un programme qui, déjà, était à nos yeux insuffisant.

Si j'ai fait ce rappel, c'est pour prendre la mesure d'un héritage lourd à endosser et de l'effort de redressement que doit mener l'actuel Gouvernement.

Puis-je rappeler que la plate-forme qui avait été rédigée afin de définir les lignes d'action du futur gouvernement évaluait à 4 p. 100 du produit intérieur brut marchand le montant que devrait atteindre le budget des armées pour permettre à la France d'assurer sa défense et de maintenir son poids face à ses partenaires internationaux ? Or, si ce pourcentage était encore de 3,34 en 1984, il était tombé à 3,79 en 1985, puis à 3,76 en 1986. Le budget que vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, porte cet effort à 3,80 p. 100.

Il s'agit là, sans aucun doute, d'un changement de pied et d'allure. Nous le constatons *a priori* avec satisfaction, d'autant plus qu'il n'est pas exclu de prévoir, pour 1987, une plus forte croissance pour le P.I.B.M.

Dans ce budget, les crédits de paiement marquent une augmentation qui est de loin la plus forte dans l'ensemble des budgets de l'Etat. Quant aux autorisations de programme, qui engagent l'avenir, elles augmentent de 18,8 p. 100 alors que, l'an dernier, leur coefficient d'accroissement n'avait été que de 0,31 p. 100 !

Il s'agit donc, encore dans le cadre juridique de la programmation 1984-1988, mais déjà dans l'optique de la loi de programme présentée pour la période 1987-1991, d'un premier budget de redressement qui, naturellement, en appelle d'autres dans les années futures, sur la même ligne ascendante. Il s'agit d'un budget de retour à une défense qui se donne les moyens de sa politique et qui ne subordonne plus sa politique à des moyens insuffisants.

Au demeurant, le contenu de la loi de programme 1987-1991, que nous examinerons prochainement, permet d'augurer favorablement de la poursuite de l'effort.

Je remarque cependant que l'augmentation très remarquable des crédits de défense portera à peu près uniquement sur les dépenses d'équipement, même si - je l'ai dit moi-même - un grave retard doit être rattrapé.

En effet, les crédits de paiement du titre III, qui assurent le fonctionnement des armées, ne s'accroîtront - j'ose à peine citer le pourcentage - que de 0,85 p. 100. Il est certain que cette stagnation peut s'expliquer, en particulier, par la baisse

importante des prix du pétrole, qui permettra une économie sensible sur des postes importants tels que les dépenses en carburants.

Nous avons déploré, au cours des exercices précédents, l'amenuisement progressif des conditions de vie dans les armées. Je suis tenu de vous dire, monsieur le ministre, au nom de la commission, que nous maintenons l'expression de cette inquiétude et que nous invitons le Gouvernement à y demeurer attentif.

Les grands postes de rémunérations et charges sociales, de l'alimentation, de l'infrastructure et de l'entretien, sont des dépenses incompressibles. Sur quoi, dès lors, l'autorité militaire pourrait-elle encore faire des choix et porter un effort d'amélioration pour ne pas dire d'économie ? Il ne reste que les dépenses couvrant les « activités » et la « vie courante ».

Pour ce qui est des activités, nous savons que les objectifs de l'entraînement des forces, soit cent jours de sortie par an pour l'armée de terre, cent-quatre-vingts heures de vol par pilote de combat dans l'armée de l'air et cent jours de mer pour la marine, seront maintenus ou, disons mieux, rétablis, ce dont nous nous félicitons.

Le « parent pauvre » du budget risque bien alors d'être le poste de la vie courante. Or, les contraintes du service ne diminuent pas, bien au contraire, et elles seront supportées par des effectifs qui ont subi une déflation.

Voilà pour les ombres que la commission a perçu à l'examen de votre budget. Je préfère me tourner maintenant vers les lumières, c'est-à-dire du côté des dépenses en capital, puisque le budget pour 1987 ouvre un horizon nouveau et donne des raisons d'espérer en l'avenir.

Le total des crédits de paiement destinés à l'équipement augmente de 13,38 p. 100 ; mieux encore, le total des autorisations de programmes fait un véritable saut de 20 p. 100.

Sans reprendre - je m'en garderai - l'ensemble de ce que nos rapporteurs pour avis ont déjà exposé à l'instant devant nous, je voudrais, presque à titre personnel, souligner deux points qui me paraissent très significatifs : il s'agit de l'effort dans le domaine spatial et du programme - cet aspect a déjà été souligné et j'y insiste - de la construction du porte-avions nucléaire.

Dans le domaine spatial d'abord, je constate que le budget pour 1987, à la section commune, voit apparaître un nouvel article, intitulé « espace », qui regroupe l'ensemble des dépenses consacrées au « spatial militaire ». Il est doté de 1 542 millions de francs en autorisations de programme ; le crédit en 1986, était de 130 millions de francs ! Quant aux crédits de paiement, ils passent de 87 millions de francs à 287 millions de francs.

Je veux voir là la traduction de la volonté d'entrer pleinement et vigoureusement dans un domaine où nous n'avions fait jusqu'à maintenant qu'un effort relativement timide.

Vous avez dit, monsieur le ministre, devant nous et devant l'Assemblée nationale, que l'espace apparaît comme une nouvelle dimension de la défense. Voyant l'effort que les grandes puissances ont déjà accompli dans ce domaine, même si on peut s'interroger sur la rapidité et l'intensité des résultats qui s'attache à un tel effort, je ne puis qu'approuver sans réserve celui dans lequel vous engagez la France et qui, de toute évidence, devra contribuer à la maintenir au rang qui est le sien, tant au plan technologique qu'au plan de la politique internationale.

L'autre point fort, à mon avis, dans votre budget d'équipement, c'est le démarrage véritable de la construction du porte-avions à propulsion nucléaire ; en effet, grâce aux prévisions de la future loi de programme, un article nouveau a pu être inscrit au budget de la marine pour 1987 - M. Max Lejeune, à juste titre, a souligné cet aspect dans son rapport - sous l'intitulé « Grands programmes nouveaux de la marine ». Il comporte 234 millions de francs en crédits de paiements et il engage 1 528 millions de francs en autorisations de programmes, le tout pour la construction du porte-avions, rendue indispensable en raison du vieillissement des bâtiments actuels. De nos jours, en effet, une flotte de haute mer n'existe que par ses porte-avions, et seule une flotte de haute mer est l'instrument permettant à une nation d'assurer et d'affirmer sa présence outre-mer.

Nous avons de grands intérêts, moraux et matériels, et de grandes obligations dans le Pacifique, nous en avons naturellement dans l'Atlantique, en Méditerranée, dans le Proche et le Moyen-Orient, vers lesquels se dirigent en cet instant nos

pensées. Nous n'avons pas le droit de les compromettre en affaiblissant les moyens dont la France dispose pour maintenir sa présence et assumer ses responsabilités dans le monde.

Je compléterai mes observations sur la politique inscrite dans le budget militaire pour l'année 1987, en rappelant ce qui me paraît être les trois principes liés entre eux, solidaires, complémentaires de la défense de la France.

Le niveau d'armement auquel sont parvenus les Etats-Unis et l'U.R.S.S. établit un équilibre au niveau - peut-être même au-dessus - nécessaire de la dissuasion.

La France et, d'une manière générale - autant que je connaisse le sentiment des pays de la Communauté européenne - l'Europe, souhaitent le maintien de cet équilibre. Mais, j'y insiste après plusieurs de nos rapporteurs - en matière d'armements conventionnels, nous constatons un important déséquilibre au profit des forces du pacte de Varsovie. Certes les Pershing sont venus contrebalancer l'installation des S.S. 20 soviétiques, mais l'arsenal nucléaire soviétique à courte et moyenne portée a été amplifié au cours des dernières années et, bien que les traités internationaux en interdisent l'usage, les pays de l'Est ont accumulé - j'ai relevé, monsieur le ministre, dans votre déclaration de cet après-midi la même observation - des stocks considérables d'armes chimiques qui pourraient paralyser les défenses de l'Ouest - faut-il le préciser ? - créer de graves dégâts au sein des populations civiles, en cas de conflit ou même de menace de conflit.

L'Europe ne peut vivre sous la menace de la supériorité du pacte de Varsovie suscitée par l'accumulation des armements conventionnels, chimiques et nucléaires déployée par l'Union soviétique.

C'est donc au niveau d'une solidarité européenne que l'on doit envisager la défense de l'Europe de l'Ouest.

Pour sa part, la France - il faut pour cela rendre hommage à tous ceux qui ont eu cette volonté depuis plus de vingt ans - dispose dans l'Europe libre, d'une place de premier rang en matière d'armement. La politique de défense suivie par la France depuis la Libération lui a permis d'acquérir une crédibilité que personne ne conteste.

Mais je ne peux qu'effleurer le sujet en m'interdisant de le traiter à cette heure, monsieur le président. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir à propos de la discussion sur la loi de programme militaire ou sur d'autres sujets, par exemple, lors de la ratification de l'Acte unique.

Les conséquences de ce que j'appellerai, faute de trouver un terme plus approprié, le non-accord de Reykjavik - je veux dire par là que nous avons été au bord d'un accord qui eût été néfaste pour nous...

M. Lucien Neuwirth. Yalta !

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. ... Je ne récusé pas le nom que vous venez de prononcer, mon cher collègue.

Les conséquences de ce non-accord, dis-je, doivent rester présentes dans notre esprit comme la plus grave des préoccupations. Elles laissent planer des inquiétudes sur le maintien de la dissuasion nucléaire américaine en Europe.

Le ministre des affaires étrangères n'a-t-il pas - je l'en félicite - récemment déclaré que la France « estime redoutable la perspective d'une disparition totale des armes nucléaires américaines en Europe » ?

Pour ma part, j'ai toujours affirmé, quelquefois en affrontant des débats, que l'idée d'une France isolée et tentant d'assurer seule sa défense tous azimuts, comme on disait alors, était une vision de l'esprit dangereuse.

J'ai toujours défendu - je défends encore ce soir à cette tribune - l'idée que la France devait se donner la puissance militaire la plus forte possible en l'état de son économie et de ses finances, sans parler de la volonté de son peuple qui est, peut-être, une donnée plus importante encore que l'état de l'économie et des finances.

J'ai toujours affirmé la nécessité d'associer la force militaire française, la plus forte possible, au cercle d'une défense commune de l'Europe, par la voie d'une coopération active des Etats membres de la Communauté économique européenne, qu'il s'agisse d'armement ou de stratégie.

J'ai toujours affirmé, également, que la France et ses partenaires européens devaient inscrire leur puissance militaire franchement dans l'Alliance atlantique et j'ai toujours affirmé

que l'Alliance atlantique ne pourrait rester réelle, c'est-à-dire dissuasive, que si elle confortait la présence en Europe des forces de dissuasion militaire américaines.

Je suis heureux d'observer que ces trois principes - même si les uns et les autres, selon nos inclinations, nous préférons mettre en exergue l'un ou l'autre des trois - sont finalement admis par la plupart des responsables politiques français. Ces principes font l'objet d'un consentement national d'autant plus fort qu'il traverse, semble-t-il, et je m'en réjouis, les alternances politiques.

Il reste à mettre en œuvre ces principes d'une manière plus hardie, plus décidée. Prenons garde à ne plus perdre de temps : les tentations de l'isolationnisme subsistent et le retrait américain d'Europe reste l'objectif permanent de la diplomatie soviétique. Quant à la défense des Douze, autant dire qu'elle n'avance pas et je souhaite qu'il soit possible à la France, qui seule peut être moteur d'entraînement dans pareille affaire, qu'elle prenne dès que possible des initiatives dans la direction que je me suis permis de rappeler.

Je ne vais pas m'étendre plus avant, monsieur le ministre, sur les problèmes généraux de la défense, de nos alliances, de nos accords internationaux. Je voulais tout de même y faire allusion mais, en conclusion, je reviens sur le budget militaire de l'année prochaine pour jeter deux coups de projecteur que j'ai tentés d'indiquer sur votre budget.

Le premier met en évidence la volonté du Gouvernement de donner à la France la possibilité de devenir, dans les meilleurs délais, sans précipitation, avec réflexion, membre à part entière de ce qui pourrait s'appeler un jour le « club de l'espace militaire », comme elle a accédé voilà plus de vingt ans au club militaire nucléaire. Mais, dans l'immédiat, dois-je rappeler, pour qu'il n'y ait aucune équivoque sur l'expression de la pensée de la commission, que la priorité reste, bien entendu, à l'effort de dissuasion nucléaire de la France.

Quant à mon second coup de projecteur, il tendait à montrer que, plus que jamais, la France garde le souci, dans le cadre de la communauté internationale, de se donner les moyens de maintenir sa place dans le monde et de continuer à assurer sa présence outre-mer et à y remplir ses obligations traditionnelles.

Le Sénat, dans la très grande majorité de ses membres, s'honorera, comme il l'a toujours fait, d'inviter les Français, malgré les difficultés économiques qu'ils affrontent, à développer au plus haut niveau possible la force militaire et l'esprit de défense pour que la France demeure debout dans une Europe libre. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 6 novembre 1986 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République : 58 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 41 minutes ;

Groupe socialiste : 39 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 48 minutes ;

Groupe communiste : 21 minutes.

La parole est à M. Genton.

M. Jacques Genton. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mon intervention ne portera que sur trois points particuliers, réservant l'examen des problèmes fondamentaux de notre défense pour les débats qui auront lieu lors de la présentation de la loi de programme militaire, bien que la réalisation de cette loi soit déjà engagée dans certaines parties de ce budget.

Ayant été rapporteur de la section commune du budget de la défense pendant une dizaine d'années, je voudrais manifester ma satisfaction de constater, en particulier, que la dotation des crédits pour 1987 va permettre de reprendre et de poursuivre les études et fabrications « en amont ». Nous avons noté que pour les chapitres relatifs à l'atome stratégique et tactique, aux engins stratégiques et tactiques, à la Dircen - direction des centres d'expérimentations nucléaires - l'évolution des crédits en autorisations de programme comme en crédits de paiement est tout à fait significative. J'ai relevé particulièrement que, au chapitre majeur

51-89 - « Engins stratégiques et tactiques » - la majoration était de 27,49 p. 100 pour les autorisations de programme et de 24,34 p. 100 pour les crédits de paiement.

Ayant déploré, au nom de notre commission, lors de l'examen des deux budgets précédents, la grave insuffisance des crédits alloués à ces postes, sans obtenir jamais de réponse valable, je tiens à souligner l'importance de ce rattrapage, cet effort s'inscrivant dans un cadre défini par la prochaine loi de programme.

Me référant toujours à la section commune et aux crédits affectés à la direction générale pour l'armement, je retiendrai la situation du groupement industriel des armements terrestres, le G.I.A.T. Il est exact de rappeler, comme l'a fait le rapporteur, que le G.I.A.T. recherche activement des activités complémentaires et s'efforce de répartir les charges au profit des établissements les moins bien dotés. Le fait que son plan de charge se soit réduit et que la plupart des établissements aient rapatrié leur sous-traitance est de nature à inquiéter un sénateur élu du Cher aussi bien que ses collègues élus dans des départements où sont implantés des établissements de fabrication d'armement.

Je connais, monsieur le ministre, vos préoccupations présentes et les instructions données pour faire face à une situation qui - il faut bien le dire - n'est pas apparue soudainement au cours des dernières semaines ni des derniers mois. Le rapport que vous avez bien voulu nous communiquer, sur les conclusions duquel vous avez consulté les organisations syndicales, fait le point sur les problèmes auxquels le G.I.A.T. est confronté.

Malgré la place notable qu'il occupe dans l'industrie d'armement et sa contribution essentielle à l'équipement de l'armée de terre, sa situation s'est dégradée par suite de la diminution sensible des exportations de matériel fabriqué dans des établissements comme celui de Bourges, l'E.F.A.B. - établissement d'études et de fabrication d'armement de Bourges - et de l'insuffisance des commandes qui ont pu leur être données, compte tenu de la spécificité de leurs fabrications.

Le manque de crédits accompagnant la dernière loi de programmation militaire, notamment pour la période allant de 1986 à 1988, les difficultés rencontrées pour réaliser rapidement la diversification de la production des équipements militaires et la diversification de la production vers des équipements non militaires nous placent devant une situation inquiétante pour le personnel, habitué à une stabilité soudain menacée. C'est un événement nouveau, pour tous ceux qui sont attentifs au maintien des emplois, que d'entendre dire, dans nos régions, que les personnels des établissements militaires vont être menacés par le chômage ; jusqu'à ces dernières années, nous n'avions pas éprouvé de préoccupations graves à cet égard.

Plusieurs solutions sont à l'examen - vous nous en avez signalé quelques-unes - afin de mettre un terme à des rumeurs où, je n'hésite pas à le dire, la malveillance semble l'emporter parfois sur les véritables causes techniques. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir confirmer, notamment, que l'avenir de l'établissement d'études et de fabrication d'armement de Bourges n'est pas compromis.

Par ma troisième remarque, je rappellerai que l'examen des crédits de la section commune nous permet habituellement de réserver notre attention à la situation des retraités militaires et de leurs familles. Un groupe spécial d'études a été constitué dans notre assemblée, sous l'égide de la commission de la défense, voilà plus de dix ans ; on s'étonnerait que je ne signale ni son existence ni son activité.

Le contentieux des retraités militaires, qui s'est déjà amené, appelle encore des solutions, attendues parfois avec impatience. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous obteniez de l'Assemblée nationale qu'elle inscrive à son ordre du jour l'examen de la proposition de loi sur la seconde carrière, votée à l'unanimité - M. Legouez l'a rappelé tout à l'heure - par le Sénat en 1983. Les refus réitérés d'examiner ce texte créent un malaise certain.

Parce qu'elle concerne directement un grand nombre d'officiers et de sous-officiers rendus à la vie civile, en application du statut, à un âge où ils doivent continuer à vivre dignement avec leur famille, cette affirmation du droit à une seconde carrière constituerait, pour les militaires retraités, au-delà de son intérêt juridique, une marque d'estime et de considération des pouvoirs publics à l'égard du personnel des armées en activité. Ce geste aurait une valeur indéniable, tant

il est vrai qu'à côté d'un équipement de haut niveau notre armée doit être servie par des hommes occupant une responsabilité éminente, reconnue par la nation.

Au moment où l'on s'apprête à délibérer sur la nouvelle loi de programme militaire, une telle décision compléterait très utilement les dispositions que nous voulons adopter. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Bécart.

M. Jean-Luc Bécart. Monsieur le ministre, les sénateurs communistes tiennent à vous exposer les préoccupations que leur inspire ce projet de budget de la défense et à vous rappeler leur proposition visant à doter notre pays d'une défense efficace et indépendante qui lui permette de jouer le grand rôle qui devrait être le sien dans la recherche d'un accord de désarmement.

Ce qui menace au premier chef notre pays, notre planète c'est le déclenchement d'un conflit nucléaire. C'est la menace suprême face à laquelle bien fou est celui qui penserait pouvoir être épargné !

J'ai conscience, en disant cela, d'exprimer une sorte de lapalissade, mais force est de constater que le danger de cette menace fondamentale et définitive n'inspire pas certains gouvernants dans le monde...

Les progrès des sciences et des armes sont aujourd'hui tels que les moyens existent de détruire l'humanité. Demain, des moyens nouveaux de destruction massive peuvent s'accumuler dans l'espace. Des sommes énormes sont consacrées à ces moyens, alors que 500 millions d'êtres humains vivent au-dessous de ce qui est considéré comme le seuil minimum d'alimentation, alors que se développe, partout dans le monde, l'exigence de paix et de désarmement des peuples et de bon nombre de gouvernements.

Monsieur le ministre, avec le sommet de Reykjavik, on a espéré la conclusion d'un accord sans précédent, ce que M. Lecanuet vient, à l'instant, de qualifier de « perspective terrifiante ». J'avoue, mon cher collègue, que c'est le ton de votre discours qui m'a terrifié !...

Avec le sommet de Reykjavik, on a parlé de tournant possible dans la politique mondiale. Nous n'avons pas le sentiment que le Gouvernement français, tant par votre budget que par ses orientations de politique étrangère, ait pris une seule grande initiative pour favoriser une évolution positive de la situation mondiale.

Au contraire ! Par exemple, alors que la cessation des essais nucléaires est à l'ordre du jour, qu'elle est souhaitée et possible, vous vous apprêtez à reprendre une nouvelle campagne d'essais au centre d'expérimentation du Pacifique, emboîtant le pas du Gouvernement américain qui vient de procéder à un nouvel essai nucléaire de 150 kilotonnes dans le désert du Nevada, le douzième essai depuis le début de l'année et le dix-neuvième depuis août 1985, date à laquelle les Soviétiques ont décrété unilatéralement un moratoire d'interruption de leurs essais nucléaires.

Par exemple encore, votre budget est en augmentation de 7 p. 100. Dans l'ensemble du projet de loi de finances pour 1987, c'est le seul qui augmente de façon aussi sensible - à nouveau, il se situe devant le budget de l'éducation nationale - et, selon la loi de programmation, il devrait continuer de croître de 6 à 7 p. 100 à chaque échéance pour les années à venir alors que notre pays compte plusieurs millions de pauvres.

Rappelons bien, monsieur le ministre, s'il était nécessaire, que les communistes ne sont pas pour un désarmement unilatéral de notre pays. La France doit avoir les moyens de sa défense nationale, les moyens de sauvegarder son intégrité et son indépendance.

Mais au point de « performance » où en sont arrivés les moyens de destruction, la sécurité de notre pays dépend autant, et sinon plus, du rôle et des efforts qu'il mettra en œuvre en faveur de la paix et du désarmement que de ses propres efforts de défense. Comme le déclarait récemment, et très justement, un de nos députés à l'Assemblée nationale : « Notre pays doit écouter et discuter toute proposition d'où qu'elle vienne, allant dans le sens du désarmement. Il doit avancer les siennes pour y contribuer, refuser la militarisation de l'espace - le club de l'espace militaire, cher au « cœur » de M. Lecanuet - et les projets qui la préparent. »

Le fil conducteur de la politique extérieure « tourne le dos » à cette conception et confirme les graves changements de stratégie et de doctrine que nous avons caractérisés voilà un an déjà avec la remise en cause du principe de la dissuasion nucléaire au profit de l'utilisation de la force nucléaire tactique sur ledit « champ de bataille en Centre-Europe » ; avec la multiplication des manœuvres militaires communes avec les forces de l'O.T.A.N. ; avec la déclaration du Premier ministre devant l'institut des hautes études de défense nationale parlant de « couplage stratégique entre les deux rives de l'Atlantique ».

La France, en réalité, est en train de renoncer au concept de défense nationale indépendante au profit d'une réintégration de fait de ses forces dans le dispositif de l'O.T.A.N. Cette orientation engage plus encore notre pays dans la logique de la course aux armements voulue par l'état-major de l'O.T.A.N., voulue par le président Reagan.

S'agissant de nos arsenaux, nous avons exprimé depuis longtemps nos inquiétudes face à la baisse régulière des plans de charge de nos arsenaux et établissements. En novembre 1981, nous avons souligné que seulement 12 p. 100 des commandes de l'Etat y étaient fabriquées. L'an dernier, on en était à moins de 10 p. 100. Nous ne nous étions pas contentés de critiquer cette situation ; nous soutenions et soutenons plus que jamais les organisations syndicales qui agissent en faveur des investissements nécessaires et contre le développement parallèle de la sous-traitance.

Nous vous le redisons aujourd'hui, monsieur le ministre : il ne peut y avoir, pour nous communistes, de défense et d'indépendance nationales sans une industrie nationale d'armement largement maîtresse du marché intérieur.

Ce principe nous a conduits et nous conduira encore à refuser les programmes de coopération dont la France n'aura pas la maîtrise d'œuvre !

Pour ce présent budget de 1987, sans diminution des crédits affectés à la fabrication des armes, les plans de charge de nos arsenaux et établissements vont encore diminuer, avec une nouvelle baisse des effectifs salariés.

Depuis le mois d'octobre, près de 200 licenciements concernant les personnels sous contrat ont été enregistrés. Il est maintenant question de milliers de suppressions d'emplois en 1987 !

A cela s'ajoutent la suppression de l'indexation des salaires sur ceux de la métallurgie parisienne, les entraves au déroulement de carrière et à l'avancement, etc.

En fait, sous le faux alibi de rationalisation, accentuant encore les atteintes déjà portées ces dernières années aux arsenaux, faisant vôtre le rapport d'un député socialiste qui parlait l'an dernier d'un sureffectif de 30 000 emplois, vous vous apprêtez à passer le seuil au-delà duquel on peut bel et bien parler d'un démantèlement de l'outil national de l'industrie de l'armement.

Vous préférez répondre aux exigences des groupes financiers et industriels privés français et étrangers.

Le titre V de votre budget est, à cet égard, d'une clarté évidente : les crédits sont en hausse et les commandes qui iront aux arsenaux nationaux sont en baisse !

Vous avez au moins le mérite d'appliquer à la lettre la logique de la politique de ce Gouvernement en livrant aux appétits financiers privés, français et étrangers, les industries nationalisées productrices d'armement.

Et cela non sans propos contradictoires : vous affirmez que l'industrie nationale aurait, selon vous, vocation à fabriquer les armements les plus « pointus », les plus sophistiqués, et que le reste pourrait être commandé ailleurs. D'abord une remarque : les armements dits classiques atteignent souvent un niveau technologique de pointe. De plus, en renonçant à produire ces armements conventionnels, on ne tardera pas à voir arriver des constructeurs étrangers qui ne se contenteront pas des productions les moins « nobles ».

Votre politique d'armement est non seulement impitoyable envers les salariés, elle est aussi dangereuse pour l'indépendance de notre défense, pour celle de notre pays.

M. Roger Chinaud. On croit rêver !

M. Jean-Luc Bécart. Notre conception est tout autre : elle fait de nos arsenaux, de notre industrie nationale, un point d'appui irremplaçable d'indépendance pour le dispositif de notre défense nationale.

Je voudrais souligner également l'insuffisance des moyens consacrés au service militaire des appelés. L'essentiel des moyens vont aux unités composées principalement de professionnels. Les régiments à dominante d'appelés reçoivent une mince formation militaire.

L'instauration du volontariat au « service long », qui privilégie l'accès aux responsabilités et aux postes opérationnels et techniques, ne crée pas les conditions de l'intérêt des autres appelés quant à leur rôle et à l'efficacité de leur mission de citoyens appelés au service national.

De plus, votre service national « à la carte », notion déjà employée par vos prédécesseurs, composé d'un « stage de défense » de trois mois, suivi d'une affectation civile ou militaire, est, en fait, un pas de plus vers l'armée de métier. C'est accréditer l'idée selon laquelle le caractère militaire du service national ne concerne finalement qu'une partie des appelés.

La défense nationale demande que soit maintenue et renforcée cette base républicaine qu'est la conscription.

Les forces nucléaires ne couvrent pas toutes les situations ; il nous faut également entretenir et développer, c'est encore une lapalissade, une armée conventionnelle, avec sa composante essentielle, la conscription, seule capable de développer, avec la participation des Français aux tâches de défense, l'esprit de responsabilité, de dévouement, l'esprit de défense animant tout le peuple.

Une telle armée, comme nous la voulons, demande une valorisation effective et soutenue du service militaire par une formation de qualité offrant aux appelés du contingent l'accès aux responsabilités réelles dont ils savent se montrer capables.

Il en va de même pour les réservistes : les crédits qui sont destinés à leur entraînement sont, depuis longtemps, insuffisants.

Je tiens également à vous faire part de nos interrogations au sujet du lancement de l'avion Rafale.

On fait état, à la société Dassault, de discussions avec un constructeur américain pour la coproduction de l'avion de combat futur ; on annonce des suppressions conséquentes d'emplois chez Thomson, chez Dassault et à l'Aérospatiale.

Les crédits budgétaires concernant le Rafale M 88 sont réservés dans l'attente d'une décision liée à la future loi de programme. Il apparaît maintenant que le programme de pré-développement du moteur M 88 adapté au Rafale B, lancé en février de cette année, est suspendu. Mieux - ou pire ! - un décalage de cinq à dix ans est envisagé, rendant plausible l'hypothèse d'une motorisation américaine.

Dans cette affaire, l'enjeu industriel et politique est de taille. C'est la capacité nationale à concevoir et fabriquer un produit complet - cellule, moteurs, équipements - qui pourrait être remise en cause.

Même si la firme Dassault peut, à court terme, avec cette éventuelle coopération franco-américaine pour le Rafale, espérer éventuellement gagner en pénétration sur le marché américain, comme pour l'avion civil Falcon, cette demande serait, à terme, contraire à l'intérêt de l'industrie aéronautique française et, de toute façon, cette démarche ne va pas dans le sens de l'indépendance nationale.

D'ailleurs, à court terme, il est évident que certains pays n'achèteront pas d'avions français si ceux-ci sont équipés de moteurs américains.

En outre, le ralentissement des essais et fabrications aurait pour conséquence de diminuer encore les plans de charge et les effectifs dans notre industrie, de décaler le remplacement des Mirage III et Jaguar de notre armée de l'air et de créer des conditions favorables à l'achat de F 18 américains pour remplacer les Crusader de notre marine.

Dans la future loi de programme, le flou qui entoure les choix dans ce domaine nous fait craindre des abandons qui affecteraient gravement le potentiel de notre industrie aéronautique, qui, rappelons-le, représente un atout politique majeur pour notre pays.

Le premier vol du Rafale à Istres, en juillet dernier, a été plus que probant : ses performances montrent que notre pays dispose de capacités et d'outils pour développer et construire, par ses propres moyens, en toute indépendance, cette composante importante de notre armée des années 1990 qu'est le Rafale de Dassault équipé du M 88 de la Snecma.

Depuis 1978, les parlementaires communistes se sont opposés à la réalisation de l'avion de combat européen. L'abandon de ce projet et le lancement du démonstrateur Rafale, en 1983, nous ont réjouis. D'ailleurs, tout ce qui va dans le sens contraire à une intégration militaire euroatlantique, à une intégration supranationale de notre défense nationale nous réjouit.

Mais le texte de l'Acte unique européen relance les vieux démons de la politique de défense commune.

Nos amis l'ont dit à l'Assemblée nationale, nous le dirons à nouveau devant la Haute assemblée : en substituant la règle de la majorité à celle de l'unanimité qui garantit le respect de l'indépendance de décision de chaque Etat...

M. Roger Chinaud. Cela ne fait pas partie de l'Acte unique.

M. Jean-Luc Bécart. ... l'Acte unique contient une réforme institutionnelle dangereuse pour la souveraineté nationale.

En matière de politique étrangère, l'Acte unique propose, en fait, de subordonner toute prise de position nationale à une position commune des Douze, qui risque fort d'aboutir, si l'on se réfère à ce qui s'est passé ces derniers temps, à un alignement le plus souvent sur les initiatives américaines.

M. Roger Chinaud. N'importe quoi !

M. Jean-Luc Bécart. De plus, c'est la première fois qu'un texte de loi européen traite, même indirectement, des questions militaires. L'Acte unique prévoit que les Etats de la Communauté s'engagent à « préserver les conditions technologiques et industrielles de la sécurité ». Il y a là, selon nous, monsieur le ministre, une voie ouverte vers la constitution d'une Europe militaire.

Gageons que la raison l'emporte et que, le cas échéant, le mouvement de protestation et d'opposition l'emporte aussi, comme dans les années 1950 où députés communistes, gaullistes et une partie des socialistes votèrent contre le traité de Communauté européenne de défense, suite, rappelons-le, à la pression exercée, des mois durant, par un puissant mouvement de protestation et d'exigence d'indépendance nationale.

C'est d'une autre politique de défense que notre pays a besoin pour décourager toute velléité d'intervention étrangère, toute tentative d'attenter à l'intégrité de notre pays, d'une politique reposant sur une dissuasion globale tous azimuts, rejetant la militarisation de l'espace, maintenant une véritable formation militaire à tous les citoyens dans le cadre d'une armée de conscription.

Monsieur le ministre, les sénateurs communistes voteront contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères. Une seule chose est logique, c'est la conclusion. Merci de ne pas le voter !

M. le président. La parole est à M. Voilquin.

M. Albert Voilquin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget pour 1987, je le répète, prévoit de consacrer un peu plus de 169 milliards de francs à la défense, soit une progression supérieure de cinq points à la progression globale du budget de l'Etat. Ce faisant, il rompt avec la faible évolution des années 1982 et 1983 et avec la stagnation des années 1984 à 1986. En effet, la part du budget consacrée à la défense augmente de 4,8 p. 100 par rapport à 1986.

Sans faire montre d'une volonté polémique qui n'a pas lieu d'être en cette matière, il est nécessaire, pour repartir sur de saines bases, de clairement apurer les comptes. La loi de programmation pour les années 1984 à 1988 affichait des ambitions et semblait devoir s'inscrire dans une perspective de relative continuité. Cependant, force est de constater que les budgets qui se sont succédé de 1984 à 1986 ne furent pas à la hauteur de ces ambitions. Au contraire, ils confirmèrent la tendance initiée dès 1982.

Tout cela ne pouvait qu'aboutir à un préjudiciable cumul des échéances. Les retards se firent particulièrement sentir en matière d'équipement, la plupart des programmes subissant des étalements au point de n'être financés que pour des quantités symboliques ou repoussés à un avenir incertain.

Le défaut d'entretien des matériels avait entraîné une détérioration du capital existant alors que le règlement de l'affaire Greenpeace, le manque de décisions pour l'achat de certains matériels, tels les radars aéroportés, le report de certains programmes - six ans pour le missile mobile SX - creusaient le retard subi dans l'exécution de la programmation.

C'est pourquoi cette loi - votée en 1983 - ne pouvait plus servir de référence. Le Parlement va donc être appelé à examiner prochainement le projet de loi de programme pour les années 1987 à 1991.

Il fallait et il faudra, en matière nucléaire, poursuivre les programmes en cours en apportant les compléments de financement. Dans le domaine spatial, quoi qu'on en pense, il fallait prévoir Syracuse II et lancer le programme de satellite militaire d'observation.

En ce qui concerne les équipements classiques, on devait compenser au niveau des trois armes de très lourds déficits, notamment pour l'AMX 30 B2, combler de graves retards comme ceux concernant le programme de frégates légères, les corvettes anti-aériennes, relever la cadence de certaines livraisons dont celle des avions de combat.

Notre pays doit faire face à une menace en permanente évolution quant à la diversification des capacités en matière offensive, dans les domaines chimiques et conventionnels notamment, mais aussi défensive avec la modernisation et la sophistication croissante des systèmes A.B.M., et également quant à la multiplication des lieux et des formes d'affrontements. Des choix importants, concernant notre indépendance, doivent être faits.

Cela implique le maintien de notre crédibilité en matière de dissuasion, en ayant à l'esprit l'obsolescence, à l'horizon 1996, de notre composante pilotée et de la composante en silos.

En outre, notre pays ne doit pas être absent de l'espace, comme certains l'ont rappelé à juste titre, et doit donc développer son programme spatial dans le domaine, entre autres, de l'observation et des télécommunications.

Mais c'est du projet de budget pour 1987 qu'il s'agit présentement.

A l'intérieur de ce projet de budget, le titre III représente 49,28 p. 100 alors que, pour la première fois depuis vingt ans, les titres V et VI en représentent 50,70 p. 100.

Priorité est donc donnée à la modernisation de nos équipements militaires, tant nucléaires que conventionnels, alors que le projet de budget pour 1987 se caractérise par une forte progression de l'effort de recherche : 14 p. 100 en crédits de paiement et 22,6 p. 100 en autorisations de programme.

Le titre III profite de la baisse de la facture pétrolière, tandis que se poursuit la déflation des effectifs et que les rémunérations se trouvent stabilisées au niveau de 1986. Il n'augmente donc que de 0,87 p. 100 par rapport à 1986.

Les orientations de ce titre apparaissent globalement satisfaisantes quant à l'entraînement et à l'activité des forces ; elles permettent de rattraper une grande partie des retards pris en matière d'activité et d'entretien des matériels.

Il me faut cependant, à ce propos, reprendre les observations que je formulais tout à l'heure, à l'occasion de la présentation des crédits de la section « armée de l'air », concernant la situation des personnels et les conditions de vie.

C'est un peu l'ancien président de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale qui tient à rappeler qu'il y a une douzaine d'années environ, monsieur le ministre, la volonté délibérée de faire progresser exagérément le titre V nous avait amenés à tenir compte de la situation morale et matérielle des personnels des armées, qui s'était détériorée et avait provoqué inquiétude et préoccupation. Les cadres se sentant mal aimés, mal considérés, mal rémunérés n'étaient plus encouragés à répondre à l'appel des armes et se tournaient, à l'époque, vers d'autres carrières ou perdaient foi et enthousiasme. Les appelés, eux, réagissaient comme il vous en souvient.

Il faut absolument, monsieur le ministre, procéder à un examen attentif des conditions de vie des militaires et faire en sorte que 1987 - ou 1988 - mette fin à la dégradation des conditions de vie et de travail. Je n'exagère rien, je constate seulement et je répète ce que j'ai déjà dit : en matière de rémunérations, la stabilisation du point d'indice au niveau atteint en 1985 et le faible montant des crédits destinés aux

mesures catégorielles sont psychologiquement néfastes et ne seront supportables que dans la mesure où la hausse des prix sera faible.

La loi de programme ne devra ni oublier ni négliger les crédits de fonctionnement. Je suis persuadé que cela fait partie de vos soucis et de vos préoccupations.

Je veux aussi, après d'autres, demander l'égalité de traitement devant le service national.

Votre prédécesseur, monsieur le ministre - et je ne songe à faire le procès de quiconque - avait décidé que les deux tiers des jeunes appelés des régions de l'Est et du Nord iraient servir dans les forces françaises en Allemagne. Je trouve cela profondément injuste. Il s'agit là d'une mesure qui doit être rapportée. Elle n'est pas acceptable : le principe d'égalité devant l'impôt et devant le service national doit être respecté.

Vous envisagez une réforme du service national. C'est fort bien. Dans la foulée, il faudra, me semble-t-il, prévoir une révision ou une refonte de la défense opérationnelle du territoire - mais je ne m'étendrai pas sur ce problème.

Cela m'amène à parler rapidement, après M. Alloncle, de la gendarmerie nationale, qui, ayant suffisamment à faire ailleurs, devra être déchargée partiellement de la D.O.T. Ne l'oubliez pas dans vos préoccupations, monsieur le ministre !

Cette arme est appréciée sur tous les bancs de cette Haute Assemblée. Garante de la légalité républicaine, elle a payé douloureusement son tribut au maintien de l'ordre et à la protection de nos concitoyens - je n'aurai garde d'oublier, en cet instant, de m'incliner devant les victimes tombées dans les rangs de la police. Ce sont deux éléments indispensables, qui ont droit à la considération de la nation.

Je ne suis pas non plus d'accord, monsieur le ministre - et je vous prie de m'en excuser - avec la baisse de 11,6 p. 100 des crédits attribués au S.I.R.P.A. - service d'information et de relations publiques des armées. Au moment où l'information doit être à l'ordre du jour, où l'on veut que la nation soit autour de son armée, où il faut entretenir l'esprit de défense, où nos compatriotes prennent de plus en plus d'intérêt à ce qui touche à la sécurité du pays, aux matériels nouveaux employés pour assurer notre indépendance, cette diminution n'est pas opportune. Le S.I.R.P.A. a rendu de nombreux services à des producteurs de films ou d'émissions sur la Grande Guerre, la Résistance, la guerre de 1939-1945, etc. ; il importe que ses crédits soient revalorisés, au moins à l'occasion du prochain collectif.

Du haut de la tribune, je vous montre la revue *TAM*. Eh bien, celle-ci ne sera pas publiée en décembre, pour des raisons d'économies. Je vous demande, monsieur le ministre, que *TAM* puisse paraître à Noël.

Les titres V et VI représentent 13,4 p. 100 en valeur et 11,28 p. 100 en volume. Le programme nucléaire représente le tiers du titre.

Ce budget permet donc de garantir l'avenir de la dissuasion, le respect des échéances des programmes en cours, Astarté et Ramsès, la poursuite des programmes de la Fost et l'achèvement du programme du Mirage IV P.

Il permet l'exécution à un rythme rapide des programmes nucléaires tactiques : Hadès, Mirage 2 000 N, A.S.M.P.

Il permet d'engager la diversification, avec le lancement d'une nouvelle composante stratégique appelée à remplacer, vers 1996, les 55 B 5 du plateau d'Albion.

Il prépare l'avenir, avec la recherche sur le M 5, la définition d'une nouvelle composante stratégique terrestre mobile, les études sur la capacité de pénétration de nos armes et sur la résistance aux agressions des éléments constituant la force nucléaire stratégique.

Mais l'effort de recherche profite plus encore aux forces classiques qu'aux forces nucléaires, en raison de la stagnation des moyens attribués aux forces classiques durant ces dernières années.

Or la crédibilité du nucléaire suppose que la menace d'y recourir n'intervienne pas trop tôt.

Il fallait donc envisager la remise de nos capacités conventionnelles au niveau requis par les menaces des années 1995, à travers la préparation des grands systèmes d'armes du milieu de la prochaine décennie. Ainsi en va-t-il des recherches sur l'avion de combat tactique pour l'air et la marine et des investissements dans les centres d'essais aéronautiques de la D.G.A., des programmes majeurs que sont l'avion de combat et le système de détection aéroporté - dont

j'ai souligné l'urgente nécessité - sans oublier le char Leclerc et l'hélicoptère armé futur pour l'armée de terre, non plus que les besoins importants de notre marine nationale.

Enfin, pour la première fois, le budget de la défense comporte une ligne destinée à financer des programmes spatiaux, avec un effort dans le sens de l'observation, pour laquelle le premier lancement dans le cadre du programme Hélios est prévu en 1993 - de même pour les télécommunications, avec Syracuse II - prévu vers 1991-1992.

Je porterai donc une appréciation très positive sur ce projet de budget militaire pour l'année 1987. Il n'est certes pas parfait. Mais il est le meilleur possible. D'abord, parce qu'il marque la priorité accordée à la défense, qui reçoit 60 p. 100 des mesures nouvelles et dont la part dans le P.I.B. s'accroît ; ensuite, parce qu'il met l'accent sur la modernisation des équipements.

Ce projet constitue donc une base solide pour l'avenir.

Mais il doit partir sur de saines fondations. Or, votre budget, monsieur le ministre, est menacé par les reports de charges dus à l'insuffisance des crédits pour 1986 ; en effet, le surcoût imputable aux opérations extérieures n'a pas été pris en compte dans le budget initial pour 1986, alors que la procédure des fonds d'avances avait permis de repousser une partie des charges de 1985 sur l'exercice 1986. A cela est venu s'ajouter le surcoût au titre des opérations de 1986.

Le besoin de financement net est lourd ; il s'élève à plusieurs milliards de francs. Un collectif de fin d'année se révèle donc indispensable, d'autant que le titre III, déjà très serré, ne pourrait supporter un tel report de charges.

Voilà pour le passé, qui ne doit pas hypothéquer l'avenir, en direction duquel ce projet de budget ne représente qu'une première marche.

Le Parlement examinera bientôt le projet de loi de programme. Je ne veux pas anticiper.

Mais, d'ores et déjà, on peut dire que les quatre budgets suivants devront prolonger et affermir la tendance qui se dégage en 1987, faute de quoi des renoncements majeurs seraient inévitables.

Monsieur le ministre, nous avons déjà pu apprécier les grandes qualités dont vous avez fait preuve à la tête du C.E.A. Notre défense est en de bonnes mains. Votre majorité est là pour vous aider, et l'opposition aussi, j'en suis persuadé. Vous faisant confiance, le groupe de l'U.R.E.I. votera le budget de la défense que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Longequeue.

M. Louis Longequeue. Monsieur le ministre, vous êtes un ministre de la défense heureux ! Heureux, car la France bénéficie d'une situation exceptionnelle en ce qui concerne sa défense : c'est le consensus qui réunit les grandes familles politiques sur les options majeures de notre système de sécurité.

L'immense majorité des Français se retrouve, en effet, pour approuver notre politique de défense. Celle-ci est fondée essentiellement sur une capacité nucléaire susceptible de dissuader tout adversaire éventuel de s'attaquer à notre sanctuaire ou de porter atteinte à nos intérêts vitaux. Afin de rester crédible, cette force nucléaire doit être sans cesse modernisée.

Nous disposons également de forces conventionnelles permettant d'éviter tout contournement de la dissuasion, ainsi que d'une force d'action rapide alliant puissance de feu et mobilité.

Ce consensus sur la défense dont bénéficie la France est pour elle une grande chance. L'adversaire potentiel ne peut, en effet, espérer diviser les Français entre eux et jouer sur leurs contradictions.

C'est sans doute pour cela, monsieur le ministre, qu'en présentant le budget de la défense, ici comme au Palais-Bourbon, vous n'avez cédé qu'avec modération à la tentation de critiquer vos prédécesseurs. Je vous en félicite, car nous avons tous intérêt, dans la majorité comme dans l'opposition, à ne pas nous encombrer de polémiques inutiles.

Non, ce premier budget de la nouvelle majorité n'est pas, comme certains l'affirment, une rupture avec la gestion des deux ministres socialistes de la défense depuis 1981.

L'évolution des crédits sous la précédente législature n'a pas conduit nos armées au déclin, au contraire. De 1981 à 1986, avec Charles Hernu, puis Paul Quilès, beaucoup a été fait pour accroître l'efficacité des armées.

Il serait profondément injuste d'oublier - je ne cite que des exemples - les efforts accomplis en matière de forces nucléaires, en particulier le développement des nouvelles têtes pour les missiles M 4, le lancement des recherches pour le M 5 et le sous-marin de la nouvelle génération.

N'oublions pas non plus tout ce qui a été fait pour améliorer la condition des personnels, moderniser les conditions d'exécution du service national... et j'en passe, notamment les mesures concernant la division aéromobile et la force d'action rapide.

Certaines de vos interventions publiques, monsieur le ministre, ont pu susciter un peu d'étonnement. Je ne vise pas, en disant cela, telle déclaration que vous avez faite en septembre dernier lors de l'université d'été d'une formation politique à laquelle vous appartenez. Vous avez alors évoqué la « reconquête du nord du Tchad par les troupes françaises ». Mais cela a été bien vite rectifié, par un démenti du porte-parole du Premier ministre.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le sénateur, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Louis Longequeue. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Giraud, ministre de la défense. Sur ce point, je veux simplement préciser qu'il y avait identité totale entre les déclarations antérieures que j'avais faites, les déclarations que j'ai faites alors et les déclarations du Premier ministre.

M. Louis Longequeue. Je vous en donne acte, monsieur le ministre.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Longequeue.

M. Louis Longequeue. Je pense surtout à l'indécision, à l'incertitude qui paraît marquer les conceptions gouvernementales quand il s'agit de savoir qui doit décider de la politique de défense de la France.

Certes, vous avez reconnu à plusieurs reprises, dans les enceintes parlementaires et au dehors, et en des termes très convenables, le rôle prééminent du Président de la République, chef des armées en vertu de l'article 15 de la Constitution, maître de la décision d'emploi de la dissuasion nucléaire. En vous écoutant ou en vous lisant, je croyais parfois entendre ou lire le Chef de l'Etat, qui déclarait, le 16 novembre 1983, à la télévision : « La pièce maîtresse de la stratégie nucléaire, c'est le Président de la République ; tout dépend de sa détermination. Le reste, ce ne sont que des matériaux inertes ». Ce que certains ont traduit par : « La dissuasion, c'est moi », phrase que n'a pas prononcée le Président de la République.

Mais cette prépondérance présidentielle, vous paraissez parfois, ne l'accepter qu'à contrecœur, du bout des lèvres si je puis dire. Il y a là, à ce sujet, un peu d'ambiguïté, dans vos propos, dans vos décisions et dans celles du Gouvernement auquel vous appartenez.

Pour éviter un accroc dans le tissu fragile de la cohabitation, n'êtes-vous pas tenté parfois d'éluder des choix urgents ou de les différer jusqu'à l'époque où le Président de la République ne s'appellerait plus François Mitterrand.

Tout se passe comme si, ne pouvant franchir l'obstacle, vous essayez parfois de le contourner, en vous disant sans doute que la période actuelle n'est que provisoire et que vous comptez bien avoir les mains plus libres au printemps 1988.

M. Jean Lecanuet, président de la commission. C'est évidemment notre espoir !

M. Louis Longequeue. Or, l'avenir, surtout l'avenir électoral, n'appartient à personne et vous savez bien qu'il ne faut jamais présumer des décisions du suffrage universel.

Pour les armées, la cohabitation est une formule qui présente bien des avantages. Elle ne fonctionne que grâce à un minimum de consensus, qui soustrait, dans une certaine mesure, aux remous politiques le débat sur la défense. En outre - cela n'est pas sans importance - les états-majors peu-

vent espérer que la concurrence entre les deux tutelles, celle de l'Élysée et celle de Matignon, qui s'exercent sur eux, ne pourra qu'être bénéfique sur le plan des crédits.

Quoi qu'il en soit, conformément aux espoirs placés en vous, vous n'avez pas manqué, monsieur le ministre, de mettre immédiatement en chantier une nouvelle programmation militaire.

Je signale qu'il s'agit cette fois, contrairement aux lois précédentes, d'une véritable loi de programme. Vous avez respecté notre Constitution qui veut que les lois de programme soient exprimées en crédits de paiement. C'est un vieux débat, je l'ai apprécié.

Vous n'avez pas voulu laisser s'appliquer jusqu'à son terme celle qui a été votée en 1983, et qui était en train de porter ses fruits, avec des écarts par rapport aux prévisions qui n'avaient rien d'exorbitant, rien d'inhabituel, par rapport à ce qui a toujours été constaté depuis qu'il y a - il y en a eu deux - des lois de programmation en France.

Vous vous heurtez, vous vous heurtez déjà, aux mêmes réalités budgétaires que nos prédécesseurs. L'ancienne opposition a semé les illusions, dans le domaine militaire comme dans d'autres domaines. Son programme annonçait que 4 p. 100 du produit intérieur brut marchand serait consacré à la défense. Or, vous savez bien que cet objectif n'est pas sans doute possible à atteindre dans l'état actuel de notre économie, que M. Edgar Faure qualifiait la semaine dernière d'« état de pénurie accablante ». Je note que l'effort consenti en 1987 pour la défense est comparable à celui qui a été réalisé l'an dernier. Vous en êtes très conscient, puisque vous avez vous-même déclaré, je pense que ma citation est fidèle, qu'« on ne peut pas construire une défense parfaite sur une économie en ruine. »

Vous avez d'autant plus raison que cette phrase a déjà été à peu près prononcée par Charles Hernu dans un discours. Les ressemblances ne s'arrêtent pas là, monsieur le ministre.

En exprimant la position du Gouvernement à l'égard de l'initiative de défense stratégique américaine, c'est votre plus récent prédécesseur, Paul Quilès, que vous avez, cette fois, paraphrasé.

Vous voyez, monsieur le ministre, que quoi que vous fassiez, je reconnais que vous le faites avec beaucoup plus de mesure que d'autres, il vous est difficile de vous démarquer de la gestion précédente. La continuité vous poursuit.

Cela étant dit, monsieur le ministre, la continuité ne supprime pas les problèmes et, donc, les questions. Je voudrais, dans une deuxième partie de mon intervention, vous en poser quelques-unes.

La première portera sur la définition d'une nouvelle composante de la force nucléaire stratégique. La plupart des options possibles sont assez bien connues : missile de croisière, missile supersonique de longue portée, refonte et modernisation du plateau d'Albion, missile sol-sol mobile.

Nous pensons, nous, qu'il est possible de « durcir » et de défendre le plateau d'Albion et que cela justifie son maintien. Ceux qui contestent les choix du Président de la République et sa préférence pour la modernisation de ce site, au détriment du « missile à roulettes », affirment qu'Albion est devenu très vulnérable et qu'il n'est promis, même « durci » qu'à une destruction immédiate en cas de conflit. Ces critiques oublient qu'en toute hypothèse le système du plateau d'Albion conservera son utilité au moins dans la mesure où sa destruction serait la signature d'une agression majeure.

La position du Gouvernement sur ce point a été réaffirmée. Elle consiste dans le développement d'un missile balistique léger, comme vous l'avez réaffirmé cet après-midi, le S4, accompagné de son unité de tir. Pouvant être implanté peut-être d'abord sur le plateau d'Albion, pièce essentielle de la nouvelle composante stratégique, il pourrait, en fonction de l'évolution de la situation, et « si le chef de l'Etat en décide ainsi », avez-vous dit, faire l'objet d'implantations aléatoires, par exemple, sur les bases actuelles de Mirage, voire sur d'autres terrains militaires.

Personnellement, je n'arrive pas à voir très clair dans ce dispositif à géographie et à chronologie variables elle-mêmes aléatoires. Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, qu'un missile transporté en temps de crise sur les routes de France ne constitue un moyen idéal pour développer, ou même créer, des sentiments antinucléaires dans notre pays ? Ce n'est pas un hasard si les Etats-Unis, qui possèdent eux de vastes étendues désertiques, ont renoncé au missile

mobile MX pour en faire un missile fixe placé dans les silos des anciens *minutemen*. J'aimerais connaître à ce point de vue la position et surtout les intentions du Gouvernement et savoir s'il n'a pas quelque crainte à ce sujet.

Ma deuxième question, qui a déjà été posée cet après-midi est la suivante : quelle importance accordez-vous à la dissuasion européenne et même communautaire dans notre défense ?

La nouvelle majorité semble singulièrement discrète sur ce point. Pourtant, l'Acte unique européen, adopté la semaine dernière à une imposante majorité par l'Assemblée nationale et qui a été négocié au nom de la France par un ministre des relations extérieures socialiste, a le mérite de faire entrer dans le Traité de Rome, d'une manière encore modeste, la notion de sécurité européenne. Il est vrai que la défense de l'Europe ne donne lieu le plus souvent, de la part du Gouvernement français, qu'à des propositions relativement vagues.

Cependant, le 7 février 1984, le Président de la République a lancé l'idée d'un programme militaire spatial européen. Certes, nous savons que nos partenaires de l'Europe des Douze ont décidé d'engager des études avec la France sur les lanceurs lourds et les modules habités dans le cadre de l'Agence spatiale européenne. Mais ne s'agit-il là que d'une réponse partielle à la proposition du Président de la République ? Pourriez-vous nous faire connaître où en est le projet d'un programme militaire de l'Europe dans l'espace ? Devons-nous considérer que cette idée est abandonnée ?

J'en viens à des questions sur les personnels et, tout d'abord, sur le service national. Je poserai à peu près la même question que M. Voilquin.

Un des apports sur le plan militaire de la précédente législature a été d'ouvrir la possibilité d'effectuer, sur la base du volontariat, un service militaire plus long que la durée légale de douze mois. L'expérience a été concluante. Elle a réussi. Pensez-vous la poursuivre ?

Cette réforme, qui a introduit une sorte de service différencié, ne devrait-elle pas permettre d'envisager une nouvelle approche du service national, qui le rendrait plus égalitaire ?

Les atteintes portées à l'égalité du service peuvent légitimement inquiéter. En 1985, 92 012 jeunes gens, soit 22 p. 100 de la ressource disponible, ont été exemptés. Ce pourcentage risque de s'accroître, puisque la ressource doit augmenter jusqu'en 1993, alors que les besoins devraient se maintenir aux alentours de 244 000.

De plus, la durée du service est un facteur d'inégalité. Beaucoup d'appelés ne restent que neuf à dix mois sous les drapeaux. Bref, l'égalité devant le service national est un beau principe, mais ce principe ne correspond pas à la réalité des faits. Ce décalage entre la réalité et les principes, en prenez-vous votre parti ? Dans le cas contraire, que comptez-vous faire pour le réduire ?

Voici, enfin, deux questions sur les personnels.

La loi de programmation 1984-1988 comportait des mesures de déflation des effectifs. On constate que les réductions auxquelles il a été procédé n'ont pas entraîné de difficultés particulières pour les trois armées. Mais le moment ne serait-il pas venu d'arrêter le mouvement de déflation dans les unités opérationnelles ?

Enfin, au sujet de la gendarmerie, il vous a été demandé à plusieurs reprises de lutter contre la tentation permanente qui consiste à charger la gendarmerie de tâches qui n'ont qu'un lointain rapport avec sa vocation et qui s'effectuent souvent au détriment de ses missions traditionnelles. Il ne semble pas que vous ayez répondu sur ce point. Pouvez-vous le faire ce soir, si possible ?

Voilà sans doute, monsieur le ministre, bien des interrogations. Mais c'est le propre de votre budget que d'en susciter beaucoup. Il nous semble que ce budget n'est clair que dans la mesure où il prolonge la gestion précédente, mais qu'il dessine assez mal l'avenir et même le proche avenir. Sans doute la prochaine loi de programmation nous en dira-t-elle un peu plus. En attendant, monsieur le ministre, ne cherchez pas ailleurs que dans ce sentiment d'incertitude l'explication de notre vote. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans un monde difficile, toujours incertain, la France a le

devoir de maintenir et de conforter, dans le respect de ses alliances, une défense nationale autonome fondée sur la dissuasion.

Cette règle d'or de la politique de la V^e République pour notre sécurité trouve cette année une application budgétaire particulièrement satisfaisante. Il semble exister sur ce point un consensus - j'en ai pris particulièrement conscience en écoutant notre collègue M. Louis Longuequeue - consensus qu'il ne faut pas troubler, à mon avis, comme je serais tenté de le dire à M. Bécart, avec des fantasmes sur l'Acte unique européen ; ce dernier prévoit dans son titre III, article 30, des dispositions permettant des conversations sur la sécurité européenne et des efforts pour préserver les conditions technologiques et industrielles nécessaires à cette sécurité.

Néanmoins, il s'agit non pas de décisions prises à la majorité qualifiée, mais d'une concertation pour laquelle il est bien précisé qu'elle respecte les cas particuliers de chacun des Etats contractants, c'est-à-dire leurs liens avec l'Union de l'Europe occidentale, avec l'Alliance atlantique, ou leur absence de liens. Sur ce point, tout est clair. Rien ne semble avoir changé dans les principes de la politique de défense.

Monsieur le ministre, alors que le Gouvernement affiche dans ce projet de budget la volonté de maîtriser les dépenses publiques, alors que de nombreux départements ministériels connaissent une nette diminution de leurs crédits, le budget de la défense nationale pour 1987 - 169 milliards de francs - progresse de façon tout à fait sensible par rapport à l'année précédente. Une progression de 7 p. 100 dans un contexte de désinflation, cela est devenu un fait suffisamment rare pour que nous y portions une attention accrue. Nous pouvons vous affirmer, monsieur le ministre, que nous y sommes particulièrement sensibles.

Cependant, une telle évolution constitue un fait qui mérite d'être souligné. Par rapport au passé récent, elle rompt avec la stagnation des crédits de défense que l'on a enregistrée au cours des quatre dernières années, ainsi que les différents rapporteurs l'ont d'ailleurs souligné.

Cette stagnation des crédits de défense a été particulièrement bien présentée dans la dernière loi de programmation militaire, puisque celle-ci permettait, à partir de 1986, un « saut quantitatif » du budget, auquel il était pratiquement impossible de répondre.

Si vous avez été amené à coupler une nouvelle loi de programmation militaire avec le budget de 1987, c'est essentiellement pour répondre à cette difficulté. C'est tout au moins la question que je vous pose.

Enfin, il y a lieu de constater une évolution tout à fait inégale, mais éminemment souhaitable des titres III et IV. Cette année, s'agissant du titre III, vous avez pu réaliser des économies grâce à la baisse des produits pétroliers. Cela ne se fera pas au détriment de l'entraînement et de l'entretien programmé des matériels. Il s'agit là de deux éléments très importants, les crédits relatifs à l'entretien programmé des matériels progressant de 7,3 p. 100.

Vous avez dû entendre l'appel d'un certain nombre de nos collègues en ce qui concerne les crédits affectés aux personnels. Qu'il s'agisse des personnels d'active ou des appelés, il serait nécessaire, pour l'avenir, d'engager une réflexion. Ce secteur ne peut pas faire l'objet, d'année en année, d'une nouvelle compression des crédits militaires.

Dans le titre V, les crédits de paiement ont fait un bond significatif de 12 p. 100, et les autorisations de programme progressent de 20 p. 100. Ces dernières concernent les programmes majeurs qui souffraient parfois d'un retard considérable. On ne peut pas nier que la nouvelle génération de la composante navale de la force nucléaire stratégique stagnait, que la détection aéroportée n'était pas réalisée, que le dossier du porte-avions nucléaire portait sur son dossier un grand point d'interrogation et qu'il en était de même du satellite d'observation.

Aujourd'hui, une réponse nous est apportée sur les programmes majeurs, laquelle respecte une règle qui a été fondamentale jusqu'à maintenant : dans la politique militaire de la V^e République, un tiers environ des crédits de paiement et des autorisations de programme sont consacrés aux programmes nucléaires, c'est-à-dire à la base même de notre politique de défense, c'est-à-dire à notre politique de dissuasion.

Je n'irai pas plus loin dans cette analyse puisque les différents collègues qui sont intervenus ont déjà évoqué tous ces points. Cependant, je suis conduit à vous poser certaines

questions, peut-être un peu plus délicates car elles ont trait plus à la doctrine envisagée pour l'avenir qu'à l'analyse du budget pour 1987.

Monsieur le ministre, vous avez en quelque sorte réalisé un exploit. Vous avez élaboré votre premier budget, qui constitue le premier budget de la nouvelle loi de programmation, alors même que les orientations de celle-ci n'étaient pas définitivement arrêtées. En pareille circonstance, d'autres que vous auraient préféré s'accorder un répit et présenter un budget de réajustement pour aborder ensuite les nouveaux objectifs de la programmation.

Vous avez choisi le passage immédiat à la nouvelle programmation. C'est un avantage car la première tranche de la programmation sera mise en application dès cette année.

En même temps, c'est une source de difficulté pour le Parlement qui a à juger et votre budget et les options de cette programmation alors même qu'il ne les a pas votées.

Sur ce dernier point, je dirai que, si le Parlement perd apparemment et momentanément en prérogatives, cela sera compensé par le bénéfice qu'en recueilleront nos forces armées et notre défense nationale. C'est la raison pour laquelle nous ne songeons pas à vous en faire grief. Peut-être même aurions-nous intérêt à vous en féliciter. (*Applaudissements sur certaines travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Il est indéniable que le projet de budget pour 1987 constitue une base solide et réaliste pour la programmation de 1987 à 1991. Maintenant que nous connaissons les objectifs ambitieux du Gouvernement, il nous est nécessaire de connaître les garanties qu'il a prévues pour la réalisation de cette programmation. La volonté marquée dans le budget pour 1987 se traduira-t-elle dans les budgets successifs jusqu'en 1991, ou bien les nécessités économiques viendront-elles infléchir cette volonté ? Mais là nous entrerions à nouveau dans l'ornière des renoncements majeurs que nous avons connus au cours des dernières années.

L'enveloppe financière globale de 479 milliards de francs semble à certains insuffisante, puisque d'autres hypothèses de 500 milliards, 490 milliards ont été faites. Il n'en reste pas moins qu'au sein de cette enveloppe, ce sont les programmes majeurs qui sont prioritaires et cette attitude nous offre la garantie que, sur ce que nous demandions depuis des années, des réalisations pourront intervenir.

Un point capital particulièrement encourageant à cet égard me paraît devoir être souligné. En fixant en francs constants les crédits de paiement engagés au cours des cinq dernières années de la programmation, vous apportez la garantie d'une progression du titre V de l'ordre de 6 p. 100 environ chaque année. Ce taux me semble satisfaisant à la condition que nous restions dans une situation d'inflation limitée comme nous l'espérons.

Cette garantie est donc supérieure à mon sens à celle que constituait la référence au produit intérieur brut marchand et nous fait oublier l'abandon de cette référence. Cette référence était éminemment discutable et flexible, l'appréciation du produit intérieur brut marchand au moment où était établi le budget de la défense, étant particulièrement sujette à discussion. En effet, ce n'est qu'au bout de deux ans à deux ans et demi que les statisticiens disposent des éléments d'une véritable définition du produit intérieur brut marchand.

En revanche, monsieur le ministre, on pourrait ouvrir un débat sur la loi de programmation militaire. Nous pourrions manifester notre satisfaction sur le porte-avions nucléaire. En effet, un pays de l'importance de la France, remplissant encore des missions à travers le monde, a le devoir de disposer d'équipements lui permettant de répondre à des situations conflictuelles sur un vaste espace aérien ou maritime.

A partir du moment où cette hypothèse va se matérialiser, il faut attirer l'attention sur le coût très élevé d'un tel programme qui se voit alourdi par l'environnement même du porte-avions. Nous restons d'ailleurs dans l'incertitude quant au type d'avion embarqué qui succédera dans quelques années aux Crusader.

Nous éprouvons également quelques inquiétudes à propos de la flotte de protection dont la situation est encore problématique, qu'il s'agisse des bâtiments antiaériens ou de défense anti-sous-marin. Nous sommes conscients de la grande vulnérabilité de ces porte-avions dans la mesure où ils ne disposent pas d'une détection aéroportée.

Sur ce point, nous nous apercevons que les grands programmes majeurs que vous avez définis finalement s'enclenchent les uns dans les autres. La nécessité de trancher enfin le dilemme de la détection aéroportée s'impose à nous et nous sommes tentés de vous poser la question suivante : qu'en est-il du choix entre le système A.W.A.C.S. et le système Hawk Eye. Ce dernier est peut-être plus adapté à la protection des porte-avions, peut-être présente-t-il un intérêt de moindre coût et, ramené au sol, ce type d'appareil présente-t-il peut-être une moindre vulnérabilité.

Par ailleurs, tous les conflits d'importance qui se sont déroulés ces dernières années - guerre du Kippour, conflit Iran-Irak, occupation armée de l'Afghanistan - ont révélé l'importance des armes anti-chars et du même coup une certaine vulnérabilité des blindés. Je suis conduit à vous interroger sur l'absolue nécessité d'un programme lourd d'équipements en chars, programme lourd et coûteux puisqu'on parle des 1 400 chars de 50 tonnes, du type Leclerc, pouvant évoluer en atmosphère N.B.C. Peut-être existe-t-il d'autres solutions ; des missiles sur véhicules légers combinés à des hélicoptères pourraient se révéler efficaces.

Un tel effort semble aussi discutable si on le rapproche du développement du missile Hadès, d'une portée de plus de 350 kilomètres, plus mobile, doté de charges plus légères et qui pourrait être équipé de têtes à rayonnement renforcé. Il pourrait constituer lui aussi une riposte à l'assaut d'un corps blindé adverse.

J'en profite, monsieur le ministre, pour vous dire que la mise en œuvre du programme Hadès, donc le développement du secteur des armes pré-stratégiques, conduit à s'interroger sur la nécessité d'examiner les concepts d'un approfondissement de la théorie de l'emploi de ce type de matériel.

A propos de ces différents points et sur beaucoup d'autres, on pourrait épiloguer sur votre budget en le resituant dans le grand cadre de la programmation. Monsieur le ministre, notre satisfaction a été particulièrement grande aujourd'hui à l'annonce tout à l'heure du déblocage, par voie d'amendement, des crédits qui avaient été mis entre parenthèses, alors qu'ils étaient destinés au démarrage de programmes majeurs de la nouvelle programmation. Une fois votée, cette mesure, indiscutablement, renforcera la crédibilité de la loi que le Parlement adoptera prochainement.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez réussi l'exploit de joindre le budget et la nouvelle loi de programmation. Je vous adresse mes félicitations. Dès lors, nous avons la satisfaction de voter un bon budget. Soyez-en remercié et sachez que nous soutiendrons votre action. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Pontillon.

M. Robert Pontillon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce débat a quelque chose tout à la fois de paradoxal et d'ambigu : paradoxal, dès lors que nous discutons du premier budget d'application d'une loi de programmation dont nous n'avons pas encore débattu ; ambigu, car ce budget ne lève pas toutes les incertitudes qui pesaient sur la réalisation des grands programmes, même si, fort heureusement, la pérennité des concepts qui fondent notre stratégie a été réaffirmée par le conseil de défense du 29 octobre.

Il y a malgré tout du chèque en blanc dans cette procédure insolite que vous imposez au Parlement, monsieur le ministre.

Nous souhaitons, pour notre part, préserver les grands choix stratégiques des vaines polémiques et des remises en cause subreptices. L'esprit de défense s'accommode mal de l'incertitude, celle-ci est démobilisatrice.

Nous ne pouvons, dès lors, que déplorer que cette incertitude ait été inutilement alimentée par l'ambiguïté de certains propos tenus par le Premier ministre, le 12 septembre, à l'I.H.E.D.N., - institut des hautes études de défense nationale - ambiguïté nourrie ultérieurement par les nombreux commentaires des représentants de votre majorité.

La dissuasion est un tout, rappelait le Président de la République à Caylus, et on ne peut contester une partie de ce tout sans remettre en cause l'ensemble sauf à inscrire sa démarche dans l'acceptation anticipée d'un redéploiement complet de notre dispositif de défense ou dans une perspective plus audacieusement européenne, encore utopique pour le moment.

Nous ne contestons pas, certes, que les réalités nous interpellent et peuvent justifier certaines interrogations, quant à l'évolution des rapports Est-Ouest, ou au progrès technologique et singulièrement à la place nouvelle de l'espace dans la défense.

Ce contexte incertain qui plane globalement sur notre débat fait que nous ne pourrions pas vous apporter une adhésion complète. A la différence toutefois de ce qui s'est passé de 1981 à 1985, à une exception près, nous ne compromettrons pas la réalisation d'un consensus national, plus que partout, plus que jamais nécessaire quand les enjeux sont la paix et la sécurité du pays.

Ce consensus existe - je le crois - et nous y avons pris largement notre part, mais alors pourquoi présenter ce budget en termes de rupture avec le passé ? Depuis 1976, année noire en la matière, le budget des armées a franchi la barre des 3 p. 100 du P.I.B. C'est en 1983, avec un taux de 3,92 p. 100, qu'il s'est le plus approché de l'objectif des 4 p. 100 du même P.I.B. souhaité par la majorité actuelle.

S'il faut saluer l'intensité dans l'effort, il importe de ne pas en contester la continuité, surtout quand ce budget est plein de fausses apparences, qu'il s'agisse de la progression des crédits de paiement, qui couvrent essentiellement les autorisations de programme ouvertes ces dernières années et résultent donc d'engagements souscrits antérieurement, qu'il s'agisse des crédits « marine » dont le titre III accuse un taux d'augmentation parmi les plus faibles enregistrés depuis 5 ans, qu'il s'agisse de la section « air » dont le titre III marque une diminution de 2 p. 100 en francs courants par rapport à 1986 - notre collègue Voilquin épiloquait sur ce thème tout à l'heure - enfin qu'il s'agisse encore de l'armée de terre où la déflation des personnels d'active finance le progrès relatif du titre V.

Un budget traduit des choix stratégiques et exprime des priorités. Le budget qui nous est présenté ne satisfait véritablement, ni à l'une, ni à l'autre de ces exigences.

Nous attendons dès lors, vous le concevez, des précisions qui seront appliquées sur la loi de programmation 1987-1991, qu'elles clarifient vos engagements, précisent vos orientations, et déterminent un échéancier. Nous n'éviterons pas des choix difficiles ni sans doute des arbitrages douloureux, dès lors qu'une moyenne puissance comme la nôtre ne peut tout faire à la fois.

Mais il serait grave de prolonger l'incertitude en attendant 1988 sauf à compromettre la crédibilité de nos engagements, en Europe singulièrement.

J'aurai aimé trouver à cet égard dans votre intervention, monsieur le ministre, une référence à cette dimension européenne sans laquelle peu en matière d'armement et guère en matière de doctrine d'emploi sera viable à l'échéance de la fin du siècle. Le récent sommet franco-britannique a permis de constater la parfaite cohérence des approches et l'identité de vues et d'intérêt qui réunissent nos deux pays.

Ne pourrait-on, dès lors, à partir de ce constat, aller plus loin et rechercher au plan européen un véritable consensus politique autour d'un concept stratégique qui prenne en charge la situation de tous ?

Au-delà de ces remarques de caractère général, je voudrais maintenant présenter quelques observations et formuler quelques questions sur certains points particuliers.

La première porte sur le nucléaire stratégique : il importait sans doute de rappeler la priorité de la composante océanique. Encore faudrait-il s'interroger sur les conséquences du tout balistique. L'équipement en M4 et M5 des S.N.L.E. leur assure, certes, un potentiel de frappe adapté pour les deux prochaines décennies, mais les progrès technologiques paraissent se porter davantage sur la furtivité que sur la détection, même si l'on reste des efforts à faire pour accroître la non-signature lors du tir et assurer une meilleure sécurité aux entrées et sorties de base.

A cet égard, l'un des objectifs de la coopération européenne devrait viser à élargir les accords d'utilisation réciproque des bases mondiales, en particulier françaises et britanniques.

Ma seconde remarque porte sur le pré-stratégique. Il est clair pour nous que ces armes sont liées par leur concept même au stratégique et qu'il s'agit de moyens d'ultime avertissement et non de champ de bataille. Pour autant, la décision d'équiper ou non de l'arme neutronique les Pluton et

les Hadès n'est pas indifférente aux doctrines d'emploi. Ne risque-t-on pas, dès lors - pour le Hadès en tout cas - d'infléchir quelque peu de ce fait la stratégie dite anti-cités ?

Il serait souhaitable que les interrogations auxquelles vos récentes déclarations sur ce sujet, monsieur le ministre, ont prêté substance puissent être levées rapidement.

Du Hadès, je m'étonne qu'il soit souvent présenté comme un système autonome.

Dépourvu de son environnement, c'est-à-dire des moyens d'acquisition de la cible, il serait aveugle. Je suis surpris, dès lors, de ne voir nulle part figurer des crédits d'étude pour la réalisation de cet interface vital. Qu'en est-il, de plus, de vos projets de navalisation de l'Hadès, c'est-à-dire de son équipement sur les frégates de haute mer ? Il y a là encore, me semble-t-il, une possibilité de coopération européenne, avec la Grande-Bretagne en particulier.

Ma troisième remarque portera sur la composante mobile. Il y a un consensus sur la nécessité d'une seconde composante nucléaire, car les S.N.L.E., au-delà des quatre à cinq premiers tirs, atteignent le seuil de vulnérabilité.

Mais rétrécir le débat au seul mode de mobilité me paraît quelque peu dérisoire.

Le problème est davantage, me semble-t-il, celui du mode de propulsion, balistique ou non - le premier est fragile, le second l'est moins - et celui de sa structure, monotête ou tête multiple.

En l'espèce, le choix de la monotête, s'il est définitif, me paraît préoccupant, car il procède d'une technologie déjà dépassée par les SS 20 à trois têtes, et dès lors particulièrement vulnérable à la défense A.T.B.M., rendant de ce fait illusoire la réalisation de l'effet de saturation recherché.

De façon plus générale, nous aimerions savoir, monsieur le ministre - vous m'avez déjà répondu par anticipation et par la négative mais je maintiens ma question et mon interrogation - si vous envisagez d'engager ou de prolonger les études existantes pour une solution non balistique du type missile de croisière supersonique, et de réexaminer la formule d'un système enterré, peut-être prématurément abandonnée.

Ma quatrième observation est pour vous inviter, monsieur le ministre, à ne pas céder exagérément à la tentation déflationniste. La réduction maintenue des personnels d'active de l'armée de terre peut répondre à des ajustements circonstanciels. Elle ne constitue pas une politique. On ne nourrit pas le titre V des économies réalisées sur le titre III.

Les conséquences à terme, si la tendance s'accusait, seraient dramatiques sur l'efficacité et la crédibilité de nos forces. D'abord cette réduction engendrerait automatiquement un affaiblissement du dispositif européen aux frontières et elle entraînerait la quasi-disparition du deuxième échelon des forces en profondeur.

Ensuite, elle déterminerait une très forte diminution de nos possibilités d'intervention outre-mer, encore que celles-ci paraissent actuellement disproportionnées avec les missions qui lui sont imparties et, malheureusement, les moyens de transport dont elle dispose. A cet égard je m'interroge sur le point de savoir si l'exemple britannique ne gagnerait pas à être médité, même si les contraintes sont singulièrement différentes de part et d'autre de la Manche.

C'est d'autant plus vrai que l'apparition du porte-avions nucléaire lancé par le précédent gouvernement - je le dis à l'intention de ceux qui ont apparemment quelque amnésie - ...

M. Roger Chinaud. La maquette !

M. Robert Pontillon. ... n'est pas suffisante : nous devons un jour conjuguer ce porte-avions au pluriel car, pour rester opérationnel, un porte-avions doit faire au moins six mois de carénage tous les deux ans, c'est-à-dire qu'il en faut au moins deux pour garder une disponibilité permanente à la mer. Quoi qu'il en soit, l'apparition de ce porte-avions introduit un paramètre nouveau qui appelle sans doute réflexion, décision ou aménagement.

Mon dernier point portera sur la coopération industrielle. Nous sommes actuellement confrontés à une tendance lourde : les technologies émergentes, qu'il s'agisse des vecteurs ou des armes, sont de plus en plus coûteuses et leur rentabilité toujours plus difficile à assurer. La recherche de séries longues est indispensable. Or les débouchés extérieurs se rétrécissent du fait de la concurrence des nouveaux pays industrialisés comme le Brésil ou l'Argentine.

La coopération est, dès lors, inéluctable. Encore faut-il s'entendre sur le souhaitable. Il me semble que nous devrions essentiellement privilégier la coopération entre partenaires européens, sans exclure les accords avec des firmes outre-Atlantique du type de celui que vous avez initié entre Dassault et Northrop, qui peuvent ouvrir des marchés. Je considère qu'il serait dangereux de pousser trop loin le concept de *two ways street*, qui, à terme, risque de nous placer dans une situation de dépendance et de contrarier la recherche de l'interopérabilité de nos forces.

Je n'en sous-estime pas la difficulté. L'échec de l'avion de combat futur, les vicissitudes de l'hélicoptère anti-char sont là pour témoigner de l'absence de cohérence des stratégies en cause. Il faut ici accepter le fait que les coopérations sont plus longues à construire que les produits eux-mêmes. C'est donc sur les domaines porteurs d'avenir, l'espace tout particulièrement, qu'il faut bâtir les solidarités de demain.

Plus près de nous, quelques projets concrets attendent des décisions. Il serait hautement symbolique et souhaitable, au regard de nos relations avec la Grande-Bretagne, qu'un accord puisse finalement être acquis sur le système de détection aéroportée. Je partage tout à fait les préoccupations qui ont été exprimées sur ce point par plusieurs de nos collègues.

Je dirai un mot en forme de conclusion. Les technologies émergentes n'appartiennent pas au seul domaine militaire. Il y a toujours une interaction avec le civil. Les Etats-Unis en ont fait un principe, chaque programme du Pentagone envisageant des retombées commerciales civiles, voire grand public. Or le Gouvernement vient de sacrifier une partie importante de la recherche publique et de couper sans préavis plusieurs des systèmes d'aide à l'innovation.

Appliquée sans précaution, cette politique fragilise nos entreprises et risque de leur interdire des percées technologiques. Nos industries militaires doivent être préservées de ce risque. C'est un problème que le ministre de la défense ne peut ignorer au moment où les dénationalisations aiguisent l'appétit des investisseurs étrangers, et parfois de leurs concurrents directs du secteur privé.

Toutes ces raisons conduiront, monsieur le ministre, le groupe socialiste à s'abstenir sur ce budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, face à la dérive pacifiste que connaissent certains de nos voisins, on ne peut que se féliciter de constater l'attachement très net du Gouvernement à la doctrine de dissuasion nucléaire française initiée par le général de Gaulle.

Les programmes de modernisation de nos forces stratégiques et préstratégiques, l'amélioration des réseaux de transmission, le renforcement de la composante océanique, et surtout la construction du nouveau missile sol-sol balistique mobile, le S 4, accompagné de son unité de tir, permettront à la dissuasion française de n'être, selon vos propres termes, monsieur le ministre, ni entamée, ni fractionnée, ni contournée.

Il est également heureux que la priorité accordée au nucléaire s'accompagne de la rénovation de nos outils conventionnels avec, notamment, le développement d'un certain nombre de systèmes d'armes d'une très haute technologie. L'acquisition des Atlantic 2, l'augmentation des crédits destinés à l'achat de munitions, l'avancement du programme du char Leclerc s'inscrivent bien dans cette perspective.

Toutefois, cette satisfaction ne m'empêche pas de regretter vivement, comme mon collègue Jacques Chaumont cet après-midi, l'échec du projet de char franco-allemand - même si les munitions du Leclerc et du Léopard doivent être les mêmes - tout autant que je regrette l'échec du projet d'hélicoptère.

Le projet de budget pour 1987 apparaît audacieux. Il marque un net renversement de tendance - tous les rapporteurs et tous les orateurs l'ont dit - qui était indispensable. Il s'inscrit dans la perspective raisonnable - mais minimale compte tenu des ambitions - d'une enveloppe correspondant à 4 p. 100 du produit intérieur brut en 1991.

En particulier, la progression remarquable du titre V - 11,2 p. 100 en volume et 20 p. 100 en autorisations programme - nous fait revenir, après plusieurs années de stagna-

tion des crédits d'équipement, à la situation de 1967-1968, où il était égal ou supérieur au titre III, et ce d'autant plus qu'il se trouve renforcé par le rattachement des dotations réservées que vous a permis, monsieur le ministre, le dépôt du projet de loi de programmation.

Par ailleurs, l'engagement d'utiliser l'espace à des fins militaires est clairement et nettement affirmé à travers une série de programmes cohérents - vous avez insisté sur cet aspect des choses et vous avez raison - et concrets. Pour la première fois, le budget de la défense comprend une ligne spécifique destinée à financer des programmes spatiaux, traduisant ainsi une volonté déterminée de s'engager dans les voies de l'avenir.

Il s'y engage d'autant plus qu'il ébauche la physionomie d'ensemble des forces françaises à l'horizon du XXI^e siècle par la mise en œuvre de grands programmes : les missiles S 4, mais aussi le porte-avions nucléaire, les satellites Syracuse et Hélios, le sous-marin nucléaire lanceur d'engins de la nouvelle génération.

En conséquence, je ne peux que me féliciter, monsieur le ministre, des nouvelles orientations de votre projet de budget et vous assurer du soutien unanime de mon groupe.

Mon adhésion étant nettement exprimée, permettez-moi de vous faire part de quatre préoccupations à propos desquelles je souhaiterais recueillir votre sentiment.

Première préoccupation : l'avion futur de combat A.C.T.-A.C.M., je veux dire le dérivé du Rafale.

L'A.C.T.-A.C.M. soulève en réalité un double problème, industriel et militaire.

Problème industriel évident et fondamental puisque l'A.C.T.-A.C.M. ne concerne pas seulement de grands constructeurs, mais aussi l'ensemble du tissu industriel aéronautique français, notamment les équipementiers, dont les performances au niveau mondial sont reconnues de tous. En retardant la construction de ces avions, ne risque-t-on pas de commettre, à vingt ans d'intervalle, l'erreur que les Anglais ont commise, dans les années soixante, en renonçant au projet du chasseur-bombardier T.S.R. - 2 au profit du F 4 américain ? Cette erreur a provoqué l'effondrement de l'industrie aéronautique britannique, à qui il aura fallu vingt ans pour se remettre, grâce, notamment, à la coopération européenne.

Actuellement, notre industrie aéronautique est, avec les industries électronique et nucléaire, l'un des secteurs de pointe de la recherche et de l'activité industrielle française. Elle est également la première industrie exportatrice française. Tout retard de lancement du programme A.C.T.-A.C.M. ne peut que la mettre en difficulté. Allons-nous prendre ce risque ?

Le second problème est d'ordre militaire : notre marine sera-t-elle contrainte, pour équiper le porte-avions Richelieu, d'acheter des F 18 américains pour remplacer les Crusader ? L'armée de l'air, si elle reporte dans le temps la commande de l'A.C.T., devra-t-elle se satisfaire, pour l'équipement des escadrons de la Fatac, de nouvelles variantes du Mirage 2000, au risque de voir ses capacités amoindries dans une dizaine d'années ?

Ma deuxième préoccupation concerne les arsenaux, et plus particulièrement ceux produisant des armements terrestres, qui traversent une phase d'autant plus difficile que l'exportation ne constitue plus un débouché porteur. Le groupement industriel des armements terrestres est confronté, à l'heure actuelle, à un plan de charge médiocre, en diminution de quatre millions d'heures par rapport à ce qu'il était voici quelques années.

Quelles dispositions envisagez-vous ? De restructurations ? Des changements de statut des arsenaux ou toute autre formule ?

Ma troisième préoccupation est relative aux moyens d'entretien. Si l'on ne peut que se féliciter de la nette progression du titre V, la stabilité du titre III, ou plus exactement sa contraction au regard du titre V, présente d'ores et déjà des risques pour la bonne maintenance de notre logistique de défense. C'est vrai par exemple pour la marine, notamment pour la flotte de surface.

Certes, les crédits qui lui sont affectés, en 1987, ne sont pas en diminution. Mais, il faut savoir que la moyenne d'âge élevée de nos bâtiments exige un nombre toujours plus

important d'heures de réparation. Par conséquent, toute diminution de ces crédits, dans les années à venir, compromettrait la disponibilité opérationnelle de nos bâtiments. Comment comptez-vous, monsieur le ministre, remédier à cette situation ?

Ma quatrième préoccupation concerne la gendarmerie. Celle-ci s'est vu confier la responsabilité principale de la défense opérationnelle du territoire. J'apprécie - je ne suis pas le seul ; ce sentiment est unanimement partagé - l'extraordinaire efficacité de la gendarmerie sur le terrain. Le président des maires de France très itinérant que je suis en recueille mille témoignages. Ce matin encore, j'en ai eu la preuve dans le département de l'Orne.

Je me réjouis donc de voir cette arme d'élite chargée de cette mission. Mais je connais aussi les difficultés d'ordre matériel auxquelles la gendarmerie doit faire face. De l'avis général, le matériel dont elle dispose est vétuste ; il date parfois de plus de cinquante ans ; je fais allusion au fusil mitrailleur FM 2429.

Pourrait-on revoir en cas de crise des gendarmes français sous-équipés monter la garde auprès d'installations sensibles, comme on le vit en 1939 - triste souvenir - quand des soldats armés de fusils Gras, modèle 1874, protégeaient des installations contre des parachutistes équipés du matériel le plus sophistiqué de l'époque ? Demain, quels matériels la gendarmerie utilisera-t-elle pour accompagner sa mission ?

Enfin, puisque l'occasion m'en est donnée, je voudrais, à propos du budget 1987, qui marque aussi le point de départ de la future loi de programmation, vous poser, monsieur le ministre, trois questions.

La première est relative au service national ; elle a déjà été posée à diverses reprises et de diverses façons depuis le début de ce débat.

La réduction relative de la part du titre III dans le budget de la défense pose à terme le problème difficile à résoudre de l'avenir du service national. Sans méconnaître les arguments parfois judicieux des partisans de son abolition, les arguments favorables à son maintien sont, à mes yeux, beaucoup plus convaincants.

Tout d'abord, la tradition républicaine d'associer la population à la défense nationale reste très vive partout dans notre pays.

Vous avez raison, monsieur le ministre, de vouloir communiquer aux jeunes, avez-vous dit, l'esprit de défense. Mais en fait, la jeunesse souhaite dans son ensemble demeurer liée à cet effort, à condition, bien sûr, qu'il s'agisse d'un service militaire bien conçu, c'est-à-dire véritablement actif.

En outre, au moment où des contraintes démographiques vont peser sur nos partenaires européens, où d'autres pays pourraient songer à modifier à la baisse leur présence militaire en Europe - je pense aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne - il ne me paraît pas opportun de diminuer les effectifs de l'armée française.

De surcroît, la très forte urbanisation de nombreuses zones géographiques, par exemple au centre Europe, dans la Ruhr, incite à penser - tel est l'avis des spécialistes - que toute opération militaire qui s'y déroulerait nécessiterait des effectifs nombreux, notamment en infanterie légère.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser votre position concernant l'avenir du service national ?

Ma deuxième question concerne les engagements financiers pour les futurs armements, en particulier les futurs armements lourds.

Le budget 1987 marque un net relèvement des crédits d'équipement. C'est bien, mais il est vrai que ceux-ci vont peser de plus en plus lourd sur notre budget au fur et à mesure de la montée en puissance des programmes majeurs d'équipement de nos forces. La question qui se pose est donc de savoir si nous pourrions longtemps nous lancer seuls dans une série de grands projets. M. Jean Francou, rapporteur de la commission des finances, a posé cet après-midi la bonne question en demandant : « Sommes-nous certains de pouvoir conduire financièrement les grands programmes ? »

D'une façon générale, l'équipement militaire va peser de plus en plus lourd sur les économies des pays européens qui entendent adapter leurs moyens de défense.

Dans ces conditions, n'est-il pas indispensable de tout mettre en œuvre pour développer une vraie coopération avec nos partenaires européens - ou, éventuellement américains - pour la réalisation des grands programmes ?

Ma troisième et dernière question prolonge la précédente. La coopération avec nos alliés, si elle doit se développer pour la coproduction d'armement, devrait également, me semble-t-il, se développer dans le domaine opérationnel.

Avec l'accroissement des capacités de la première armée et de la F.A.R., envisagez-vous, monsieur le ministre, d'étendre la coopération avec nos alliés en ce qui concerne l'emploi de nos forces classiques ? Dans l'affirmative, comment concevez-vous cette coopération ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de nous apporter ces quelques éclaircissements tant sur le budget 1987 que sur les perspectives des années à venir.

Dès à présent, cependant, je vous renouvelle l'assurance de l'appui sans équivoque et sans réserve du groupe du rassemblement pour la République. (*Applaudissement sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Madrelle.

M. Philippe Madrelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget que nous avons à examiner aujourd'hui est traditionnellement l'un des plus importants de la loi de finances.

De notre effort en matière de défense dépend, en effet, la liberté de notre peuple et notre place dans le concert international. Vous l'avez d'ailleurs rappelé fort pertinemment tout à l'heure, monsieur le ministre. Aussi, les crédits accordés à votre ministère doivent-ils refléter scrupuleusement ces préoccupations primordiales.

En ce sens, votre projet de budget pour l'année 1987 est globalement positif. Après maintes hésitations - mes collègues socialistes l'ont rappelé tout à l'heure - les principes de notre politique de défense énoncés à diverses reprises par le Président de la République, chef des armées, ont prévalu.

Ainsi, l'augmentation des crédits des titres V et VI affectés aux dépenses d'équipement est-elle de 11 p. 100, inscrivant votre budget dans le droit-fil de la loi de programmation militaire 1984-1988. C'est une bonne chose, car la France se trouve, à l'heure actuelle, dans une position tout à fait spécifique sur ce plan. Obligée, d'un côté, de moderniser ses forces nucléaires pour les maintenir au niveau technologique optimum, la France risque d'être menacée à moyen terme par une tentative de contournement au conventionnel.

Nos systèmes d'armes dans ce domaine seront, en effet, frappés d'obsolescence dans les dix années à venir. La liste est longue : porte-avions, avions, hélicoptères et chars de combat, avions de transport à longue distance ; sans parler des nouveaux programmes que le défi technologique nous impose : systèmes de détection à basse altitude et satellites d'observation, pour ne citer que les principaux.

Force est de reconnaître que la position des partenaires européens qui nous sont comparables est plus enviable. La protection à basse altitude de nos voisins d'outre-Rhin est assurée par les Boeing E.3.A. Awacs américains. Ils disposent, comme les Britanniques, de chars de combat plus modernes que notre AMX 30 : le Léopard II et le Challenger.

Aussi, cette augmentation de 11 p. 100 des titres V et VI constitue la réponse appropriée au défi qui nous est lancé. *A priori*, aucune impasse n'a été faite sur les programmes majeurs. Tout au plus puis-je faire part de mon inquiétude sur l'échéancier du nouvel avion de combat.

La décision de construire ou non le Rafale doit être prise rapidement. De cet avion dépend non seulement l'avenir de la société Marcel Dassault mais également celui de toute notre industrie aéronautique regroupée dans le Sud-Ouest, notamment la S.N.E.C.M.A. et l'Aérospatiale.

Vous me permettrez, monsieur le ministre, de vous faire part de l'inquiétude de toute une région, l'Aquitaine, face à l'annonce récente de nombreuses suppressions d'emploi.

Cet avion est un bon avion, les essais du prototype l'ont prouvé ; il dispose, pour l'instant, d'une large avance sur son concurrent européen. Il faut donc se prononcer sur la construction du Rafale dès maintenant. Il en va de l'avenir économique du pays.

S'agissant du titre III, je suis néanmoins appelé à émettre quelques réserves.

Je comprends tout à fait les préoccupations qui vous poussent à comprimer au maximum les dépenses de fonctionnement. L'équipement de nos armées est prioritaire et l'enveloppe qui est allouée à votre ministère n'est pas extensible. Nous avons, nous-mêmes, adopté cette démarche. Votre tâche a d'ailleurs été facilitée par la baisse du dollar qui vous a permis de réduire la facture pétrolière d'un milliard de francs.

Mais le titre III conditionne l'entretien de nos équipements militaires et l'entraînement du personnel appelé à les utiliser.

Comme toute mécanique, les matériels militaires ont besoin d'être entretenus. Or, plus ces instruments datent - ce qui est le cas actuellement ; je l'ai rappelé tout à l'heure - plus l'entretien devient fréquent et coûteux.

Comment ne pas attirer votre attention sur l'état de notre flotte de surface à l'heure actuelle ? La très forte diminution du tonnage de celle-ci a entraîné une utilisation intensive de nos bâtiments de guerre qui, tout logiquement, en ont souffert.

L'accroissement des crédits de programme destinés à la marine étant modique, il est peu probable que l'on assiste dans les années à venir au renouvellement nécessaire de notre flotte de surface.

En conséquence, je crains que l'augmentation des crédits affectés à l'entretien de nos bâtiments ne soient encore insuffisants et conduisent à une réduction sensible de notre flotte de surface à l'orée des années 1990.

Le problème est rigoureusement identique pour l'armée de terre et l'armée de l'air, bien qu'à ce niveau la situation soit moins préoccupante.

Le processus qui consiste à limiter les crédits affectés à l'entraînement du personnel militaire présente également certains risques. Lancer de nouveaux programmes d'équipements, renouveler le matériel militaire sont de bonnes choses, encore faut-il que les hommes qui sont appelés à s'en servir soient à même d'exploiter le potentiel croissant des armes modernes.

Les percées technologiques dans ce domaine n'ont pas fait que gonfler la part attribuée à la recherche et au développement dans la fabrication de ces matériels. L'homme qui utilise ces nouvelles armes doit être un spécialiste parfaitement rodé au maniement de sa machine. Les contraintes qui s'exerceront sur les pilotes appelés à se servir du nouvel avion de combat français - si celui-ci voit effectivement le jour - seront sans commune mesure avec celles qu'imposait un Mirage 2000. Pour relever ce défi, une seule réponse est possible : intensifier l'entraînement de notre personnel militaire.

Cette question n'est pas mineure, contrairement à ce que certains laissent entendre.

L'issue d'une guerre en centre Europe dépendra en grande partie de la capacité des Européens à résister à un agresseur disposant d'un rapport favorable de deux à trois, contre un, cela dans les quinze premiers jours du conflit. Cela est possible, tous les spécialistes vous le diront, mais à condition que nos pays puissent mobiliser rapidement des troupes suffisamment entraînées pour pouvoir exploiter nos armes, qui restent supérieures technologiquement et donc en puissance de feu. A cette condition, nous pourrions rétablir l'équilibre. Construire ces armes est donc nécessaire, mais ces réalisations ne peuvent, à elles seules, nous assurer une garantie de succès ; il serait illusoire de le croire.

Je m'interroge également sur le sort réservé aux personnels dépendant de votre ministère. Je constate une déflation des effectifs, accompagnée d'une perte du pouvoir d'achat pour certaines catégories de personnels.

Il ne faudrait pas oublier que ces hommes, qu'ils soient civils ou militaires, ont largement contribué à faire de la France une puissance respectée sur le plan international et dont la doctrine de défense recueille l'approbation d'une large majorité de notre peuple.

Par ailleurs, nous ne pouvons que regretter que l'institut de gestion sociale des armées voie ses crédits d'équipement social ramenés de 39 à 4 millions de francs, ce qui montre bien la rigueur avec laquelle sont traités les salariés de l'Etat.

En indexant le salaire des ouvriers sur ceux de la fonction publique et non pas sur ceux de la métallurgie parisienne, vous portez atteinte à un droit auquel sont attachés ces personnels.

L'application des décrets salariaux, rétablie par le gouvernement de Pierre Mauroy, a de nouveau été supprimée.

La part attribuée aux revalorisations indemnitaires accordées aux personnels civils semble bien modeste avec un million de francs.

Le sort du personnel de nos arsenaux est certainement le plus préoccupant.

Au niveau structurel, des réformes peuvent être entreprises. Il existe un projet pour renforcer l'encadrement des établissements d'Etat qui a fait l'unanimité du comité technique paritaire. Ne pourrait-on lui donner suite ? Les propositions du rapport Boucheron sur la formation et la promotion sociale permettraient, pour leur part, de mieux évaluer les besoins en personnel qualifié et les mutations technologiques nécessaires dans nos arsenaux.

Près de mille emplois d'ouvriers vont être supprimés cette année et la création de quarante-cinq postes d'ingénieurs est loin de compenser cette perte.

Pour la direction des chantiers navals, la décision de financer le porte-avions nucléaire apportera une bouffée d'oxygène, mais il eût été utile de compléter le plan de charge par la construction de bâtiments de surface.

L'avenir du G.I.A.T. au sein de la direction des armements terrestres semble particulièrement sombre. Vous avez diminué cette année de 30 p. 100 les commandes d'AMX 30 B.2, de 60 p. 100 celles des canons de 155 et de plus de 50 p. 100 celles des véhicules tactiques. Que comptez-vous faire ? Vous parlez de 2 800 à 3 000 suppressions d'emplois à prévoir ; allez-vous fermer certains arsenaux navals ? Si tel était le cas, comment comptez-vous reclasser ces personnels ? Nous aimerions obtenir des éclaircissements sur ce point.

L'enveloppe allouée au titre III devra, de plus, supporter une partie des deux milliards de francs consacrés au financement des opérations extérieures en 1986 qui n'ont pas été incluses dans le collectif budgétaire. Cette décision est regrettable étant donné les inquiétudes que je viens de formuler.

Enfin, je constate que, dans la loi de programmation militaire dont nous aurons bientôt à débattre, aucune enveloppe n'a été attribuée à ce titre III. Je crains donc que le processus de compression des dépenses de fonctionnement, certes nécessaire - je l'ai reconnu - ne prenne à l'avenir une proportion inquiétante.

Monsieur le ministre si, comme je le remarquais au début de mon propos, nous reconnaissons que votre projet de budget comporte de nombreux points positifs, illustrés par l'indispensable effort de modernisation de nos forces de dissuasion, nous ne pouvons nous empêcher de dissimuler notre inquiétude relative, notamment, au fait que vous nous demandez de nous prononcer sur un budget qui constitue la première partie de la nouvelle loi de programme, qui n'a pas été encore été adoptée par le Parlement.

Cependant, retenant dans ce budget la volonté de continuité qui existe, il faut bien le dire, grâce à l'action nette et déterminée du Président de la République, nous ne voterons pas contre, mais, comme l'a annoncé M. Robert Pontillon, nous nous abstenons. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce débat constituant pour moi la première occasion de siéger au banc des ministres après avoir, voilà quelques années, « usé » parfois celui des commissaires du Gouvernement, permettez-moi d'abord de vous dire tout l'honneur que j'éprouve à participer à vos travaux, en particulier, monsieur le président, sous votre présidence personnelle.

J'aimerais dire aussi tout le plaisir que j'ai à me trouver devant nombre de sénateurs, qui, pour certains, sont des amis de longue date.

J'ai pu apprécier, comme nombre de nos concitoyens ces dernières années, l'importance du travail législatif accompli par le Sénat, notamment dans des domaines particulièrement importants pour nos libertés. Plus récemment, je me suis félicité du soutien apporté par la majorité de votre assemblée à

l'action du Gouvernement et j'en mesure toute l'importance aujourd'hui. Je tenais à vous le dire en termes très simples, mais très sincères.

Avant que M. le ministre de la défense ne réponde aux questions qui ont été posées sur ce budget de 1987, je voudrais apporter quelques précisions dans les domaines qui relèvent plus particulièrement de mes attributions. Je les ai regroupées sous trois rubriques : tout d'abord, la défense civile ; puis, la défense opérationnelle du territoire ; enfin et surtout, le service national.

M. de Villepin, en présentant son rapport, a demandé si, en 1987, le programme de défense de la population civile comporterait des opérations intéressant le domaine du nucléaire militaire. Je lui rappellerai que le programme civil de défense dépend du secrétaire général à la défense nationale, donc du Premier ministre, qu'il est alimenté par le budget de divers ministères, dont celui de la défense qui fournit 80 millions de francs en autorisations de programme, et qu'il est réalisé, après de nouveaux transferts, dans le cadre de plusieurs ministères.

Le programme d'alerte civile et de mise à l'abri des populations civiles relève du ministère de l'intérieur ; le ministre de la défense n'a aucun pouvoir, aucune compétence dans ce domaine particulier.

En venant à la défense opérationnelle du territoire, je noterai que M. Alloncle a eu tout à fait raison de souligner l'importance qui doit lui être accordée. Elle tient une part importante dans notre système de défense et contribue à sa cohérence d'ensemble.

Il est exact que la gendarmerie a vu ses tâches s'accroître dans ce domaine avec des transferts récents de missions dont personne n'a contesté réellement l'utilité. En effet, la gendarmerie est sans doute fort bien placée pour faire face à des missions qui sont très étroitement liées à la recherche permanente du renseignement et qui nécessitent une mobilité et une rapidité d'intervention qu'elle est à même d'assurer.

L'effort d'équipement de la gendarmerie sera poursuivi dans cette direction au cours des prochaines années. Il l'est dès le budget de 1987 et le sera encore, dans l'avenir, durant toute l'exécution de la loi de programme. Toutefois, il est exact qu'il est nécessaire, comme M. Alloncle l'a suggéré, de poursuivre la réflexion afin d'étudier de quelle façon l'on pourrait articuler au mieux, sur la gendarmerie, les moyens qui doivent être fournis par les réservistes.

J'en arrive au service national. Le fait que la loi de programme soit essentiellement axée sur le titre V ne signifie pas, bien sûr, que les problèmes des hommes soient devenus secondaires. Parmi ces problèmes, ceux du service national prennent une importance particulière. J'en veux pour preuve le fait que trois rapporteurs - MM. Francou, Legouez et Chaumont - et quatre orateurs ont interrogé le Gouvernement à ce sujet.

Je voudrais répondre immédiatement à M. Legouez sur un point particulier qu'il a signalé, concernant l'incertitude dans laquelle se trouveraient certains appelés quant à leur date d'incorporation.

La direction du service national s'efforce d'informer au plus vite les appelés de leur date d'incorporation, compte tenu des répercussions que cet appel sous les drapeaux a pour leur vie personnelle, familiale et professionnelle. Dans l'ensemble, elle y parvient généralement bien, plusieurs mois à l'avance. Cependant, il est vrai aussi que des incertitudes, qui ne sont pas minces, pèsent sur les incorporations et ne dépendent pas des services du ministère. Je fais allusion aux devancements d'appel et aux résiliations de report d'incorporation, les appelés pouvant présenter leur demande jusqu'à deux mois avant leur date d'incorporation.

Ces devancements d'appel et ces résiliations de report d'incorporation sont difficiles à connaître de très nombreux mois à l'avance et peuvent, parfois - c'est le cas, notamment, pour les incorporations des mois d'août et d'octobre - absorber totalement ou presque la tranche d'incorporation. Cela dit, monsieur Legouez, nous ferons tous nos efforts pour essayer d'atténuer les incertitudes en la matière.

D'une manière générale, à partir de déclarations d'intention qui ont été exprimées par le Gouvernement au sein des commissions, beaucoup de commentaires ont été faits, notamment dans la presse, sur une réforme du service national. En fait, je tiens à dire que nous ne sommes, pour l'instant, qu'au

début de notre réflexion. Je crois pouvoir préciser que les principes sont bien établis, je dirai même confirmés, le premier étant que la conscription reste bien et doit rester la base de l'effort national permanent en matière de défense.

Le deuxième principe est celui de l'universalité et de l'égalité devant le service national. Il a paru quelquefois un peu négligé et il est dans notre intention d'essayer de revenir à une plus grande fidélité en ce domaine.

Le troisième principe porte sur la durée du service national. Il est tout à fait légitime que les jeunes Français apportent un an de leur temps, un an de solidarité, à la collectivité nationale.

Les modalités d'exécution du service national peuvent, à coup sûr, être améliorées et à ce titre, comme cela a été indiqué tout à l'heure, il est envisagé effectivement qu'au début du service national une sorte de stage de connaissance de la défense et de formation à l'esprit de défense soit imposé à tous les jeunes Français, quelles que soient les aptitudes. A l'issue d'un tel stage, les jeunes qui ne se tourneront pas vers des formes non militaires du service national, comme celles qui existent actuellement, pourraient recevoir une formation plus directement militaire, adaptée à la fois aux besoins et aux vocations.

A l'intérieur des armées, différents types d'emplois peuvent être occupés par des appelés. Certains revêtent un caractère technique, exigeant une formation et une spécialisation particulières ; d'autres sont dans des unités où peut être effectué un service spécialement actif et particulièrement opérationnel ; d'autres encore se rattachent à ce que l'on pourrait appeler la défense du territoire - on pourrait même dire la défense de leur territoire - ce qui permettrait à des appelés d'effectuer un service national à proximité de leur résidence.

Je répondrai à M. Voilquin, qui m'interrogeait sur les conditions d'affectation dans les forces françaises basées en Allemagne, que nous chercherons effectivement, avec la réforme du service national, à substituer des critères de motivation individuelle aux critères géographiques. Je crois que cette évolution ira tout à fait dans le sens d'une plus grande égalité, ainsi qu'il le souhaite.

M. Longequeue s'est interrogé sur l'importance qui sera donnée dans l'avenir au volontariat pour un service long. Je lui réponds que nous sommes toujours très favorables à cette forme de service. Aussi les lois de finances successives, y compris celle de 1987, vont-elles encourager cette forme de service national long, donc volontaire.

Si le Gouvernement souhaite améliorer les conditions d'exécution du service national, c'est bien parce qu'il ne veut pas s'engager dans un système d'armée purement professionnelle. Monsieur Bécart, je crois que vous ne nous avez absolument pas compris lorsque vous avez dit que nous nous orientons vers la professionnalisation de l'armée. J'espère que mon intervention vous aura convaincu en même temps qu'elle aura rassuré M. Michel Giraud.

Pour définir ces orientations nouvelles du service national, nous prendrons effectivement en considération, comme l'a souhaité M. Legouez, l'ensemble des coûts en relation avec l'efficacité, et non pas seulement les coûts financiers directs. Je crois qu'une bonne réforme du service national ne peut passer que par cette confrontation des coûts et de l'efficacité.

Mais le plus difficile, lorsqu'on parle de réforme du service national, est non pas de poser des principes, mais de passer aux modalités ; c'est là qu'il est nécessaire d'engager une étude et une réflexion. En effet, il semble indispensable de rapprocher la conception et le déroulement du service national des besoins des armées, peut-être un peu plus que des ressources.

Il convient, en effet, de rechercher une meilleure adaptation du service national aux besoins immédiats des unités du temps de paix, certes, mais également, et peut-être surtout, aux besoins futurs tels qu'ils résultent des affectations de mobilisation prévues pour les réservistes.

La difficulté est qu'il n'y a pas coïncidence entre ces deux objectifs ; il faut donc essayer de trouver une cote mal taillée, ou une cote aussi bien taillée que possible, entre ces deux catégories d'objectifs.

Au total, le service national est une machine lourde que l'on ne peut pas brusquer ni faire évoluer trop brutalement. Il est sage de prévoir que l'année 1987 ne sera pas de trop pour conduire et achever cette réflexion, avant de la traduire dans les faits.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je souhaitais apporter aux questions posées sur des domaines qui relèvent plus particulièrement de mes attributions. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. André Giraud, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais maintenant m'efforcer d'apporter quelques précisions sur d'autres points qui ont été soulevés par les différents orateurs.

J'aborderai tout d'abord la forme proprement dite du budget.

Le raccordement avec la loi de programme a été évoqué par M. Cabanel et je dois une explication au Sénat sur ce point.

Lorsque nous avons déposé le projet de budget pour 1987, si nous connaissions les orientations que nous voulions donner à cette loi de programme, nous ne savions pas encore si, comme M. Francou en a exprimé la préoccupation, la faisabilité financière à long terme de ce que nous allions déclencher allait être assurée.

Nous savons que la défense est une machine très lourde, qu'il n'est pas possible de la faire évoluer en lui faisant parcourir un virage en épingle à cheveu et que le budget de 1987 s'inscrirait largement, en tout état de cause, dans la continuité des budgets précédents. Par conséquent, nous pouvions travailler dans un cadre préétabli, sachant qu'au prix de quelques ajustements nous serions en mesure de mettre en œuvre la loi de programme que nous préparions.

Cependant, nous avions, par prudence, réservé des crédits et je confirme, pour faire écho aux propos de M. Cabanel et de M. Voilquin, que ces crédits sont libérés. Le Gouvernement a déposé un amendement à cette fin pour éviter toute ambiguïté sur ce point.

M. Roger Chinaud. Très bien !

M. André Giraud, ministre de la défense. M. Legouez et d'autres intervenants ont évoqué le collectif de fin d'année. Le budget de 1986 souffrait d'un déficit de financement ; je l'avais constaté dès mon arrivée au ministère et il en avait été question de manière approfondie à l'époque. Nous avons recherché depuis les moyens de porter remède à cette situation et nous avons été largement aidés par la baisse des prix des produits pétroliers.

Je ne veux pas anticiper sur la discussion de ce collectif budgétaire, mais je dirai, en chiffres ronds, que le déficit de financement auquel nous serions parvenus aurait été de l'ordre de 4 milliards de francs et que, compte tenu des économies qu'il a été possible de réaliser et des crédits inscrits au collectif, nous pensons dégager au moins 3 milliards de francs, nous aurons donc fait à peu près les trois quarts du chemin pour rétablir l'équilibre avec l'espoir de terminer cette tâche au cours de l'année 1987.

Monsieur Pontillon, ce ne sont pas les déplacements d'effectifs qui permettent de financer le titre V. C'est peut-être un argument polémique, mais les ordres de grandeur ne sont pas comparables. La déflation de 1987 rapporte 420 millions de francs. Parallèlement, les crédits du titre V, eux, progressent de plus de 10 milliards de francs. Il n'y a aucun rapport entre les deux chiffres. C'est donc bien l'effort fondamental de la politique gouvernementale qui permet à la défense de retrouver sa place.

J'aborderai maintenant les problèmes évoqués à propos du titre III. Les inquiétudes, les recommandations ont été nombreuses. Les intervenants ont admis qu'il était judicieux d'économiser sur le titre III, mais ils ont recommandé de ne pas aller trop loin dans ce sens. C'est en effet la position qu'il faut adopter, mais, au moment où nous demandons, pour la défense de la France, un effort exceptionnel à la nation, les responsables de cette défense ne doivent rien négliger qui permette d'éviter les dépenses qui peuvent l'être, et cela au prix, bien entendu, de mesures qui ne vont pas parfois sans soulever quelques difficultés ni entraîner quelques regrets.

Je prendrai tout de suite l'exemple du S.I.R.P.A. - service d'information et de relations publiques des armées - problème évoqué par M. de Villepin, et celui de la non-parution du magazine *T.A.M.*, évoqué par M. Voilquin.

Je crois beaucoup à la communication, j'y consacre beaucoup de moyens, y compris une bonne partie de mon temps. Cependant, je ne crois pas que nous puissions accepter qu'un service quelconque de la défense, qui se voit allouer un budget, le dépasse s'il a la possibilité de l'éviter.

Il est, certes, regrettable qu'un numéro de *T.A.M.* ne paraisse pas, mais il m'aurait paru encore plus regrettable que le budget du service ait été dépassé. Cela n'est pas acceptable. Il ne s'agit là en aucune façon de l'expression d'une politique. La réduction qui apparaît dans le budget prévu pour le S.I.R.P.A. au titre de l'année 1987 est due, pour l'essentiel, au transfert de certaines activités au sein des états-majors. Il s'agit d'un transfert interne. Par ailleurs, nous pensons que l'on peut arriver à faire aussi bien avec un peu moins de moyens.

Au sujet de l'entretien des immeubles, M. Legouez a rappelé que les immeubles militaires sont parfois dans un état vétuste et il a proposé une solution que je trouve bonne. Je constate que les marins ne convoquent pas des entreprises de peinture pour peindre leur bateau ; je ne vois pas ce qu'il y aurait de déshonorant pour des appelés à peindre leur propre chambre.

La mesure prise pour le tabac a une certaine signification et je comprends qu'on l'ait notée au passage. J'observe simplement qu'elle avait été prise sur la recommandation du corps médical et dans le cadre de la lutte contre le tabagisme ; elle n'est d'ailleurs pas spécifique aux armées, elle touche tous les personnels autres que ceux des armées. En échange, cette mesure n'entraîne aucune économie particulière dans le cadre du budget de la défense. Donc, elle est neutre de ce point de vue.

A propos des attachés militaires à l'étranger, M. Legouez a soulevé un problème qui a une grande importance.

Le monde moderne a été profondément modifié par la technologie nouvelle et nous en ressentons immédiatement les effets dans l'évolution de l'armement qui est lui-même soumis au changement des mentalités.

Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte dans la façon dont nous organisons ces unités sociologiques qui constituent la défense, autant militaire que civile. On ne commande plus les jeunes aujourd'hui comme on le faisait il y a un certain nombre d'années.

Le monde moderne est également marqué, d'une part, par le développement et l'accroissement de la rapidité de la communication, avec les divers effets médiatiques que j'ai mentionnés dans mon discours introductif, et, d'autre part, par une conscience plus grande qu'ont tous les individus de ce qui se passe autour d'eux.

La défense doit pratiquer la perception et l'évaluation des menaces avec intelligence, à tous les niveaux. Il ne suffit pas que seuls les grands chefs soient au fait des événements qui se déroulent à l'étranger. Cela doit concerner l'ensemble des forces, chacun à son niveau.

C'est ainsi que l'on peut faire adhérer les militaires de tous grades aux grandes causes telles que la construction européenne.

Cela implique que nous ayons la vision internationale. Le rôle des attachés et des missions militaires à l'étranger va croissant. Autrefois, leur rôle était considéré quelque peu comme un parent pauvre ; nous avons aujourd'hui l'intention de le revaloriser.

Ce ne sont pas tellement, d'ailleurs, les effectifs globaux qui manquent, il faut plutôt parvenir à une meilleure répartition de ces effectifs. La répartition actuelle est certainement marquée par le poids de l'Histoire. Nous sommes en train de modifier cette situation. Cela doit répondre aux préoccupations de M. Legouez.

Beaucoup d'orateurs, notamment MM. Voilquin, Lejeune, Longueue, Pontillon, ont évoqué le problème des effectifs des armées et ont insisté sur le fait qu'il ne fallait pas pousser plus loin leur déflation. M. Longueue ne devrait pas manifester d'étonnement à cet égard puisque je viens de mettre un terme à la déflation d'effectifs qui avait été décidée par mes prédécesseurs, non pas qu'en elle-même cette défla-

tion ait été nuisible, mais elle portait au mauvais endroit : au niveau des unités combattantes. De ce fait, une réduction finalement assez faible aboutissait à bloquer un pourcentage assez important de la capacité combattante de la défense.

Mais cela ne constitue pas une politique. Celle que nous devons mener doit être économe mais doit ménager les effectifs nécessaires. Je n'ai pas d'opinion préconçue sur l'opportunité d'augmenter ou de diminuer les effectifs.

J'ai entendu des plaidoyers extrêmement éloquentes en faveur de leur augmentation, que ce soit dans la marine ou dans l'aviation, par exemple. Il est cependant assez contradictoire de regretter que le nombre de bateaux soit tombé de 160 à 112 tout en plaidant pour la nécessité d'une augmentation des effectifs au moment même où une amélioration technologique accroît justement, dans un certain nombre de cas, la productivité du système.

Ainsi, le char Leclerc aura trois servants, alors que son prédécesseur en avait quatre. Il y a là une réduction de 25 p. 100 de l'effectif nécessaire pour le combat. Par ailleurs, l'automoteur d'artillerie, dans lequel j'ai eu l'honneur de servir voilà fort longtemps, nécessitait beaucoup plus de servants que l'automoteur largement automatisé que j'ai récemment visité.

L'efficacité même des matériels est telle que leur nombre n'est plus du tout le même. Lorsque l'armistice de 1918 a été conclu, l'armée allemande a remis 17 000 avions à ses vainqueurs. Or, nous considérons comme un exploit d'en maintenir 450 en ligne. Mais ce ne sont pas du tout les mêmes avions et pourtant ils n'ont toujours qu'un seul pilote.

Le problème des effectifs doit donc être considéré avec un grand réalisme ; leur nombre est une conséquence et non une définition. Par ailleurs, nous devons tirer le meilleur parti de tout ce que nous donnent les possibilités de la technologie moderne ; ainsi, pour assurer la garde aujourd'hui, on a besoin de beaucoup moins d'hommes qu'autrefois, car il existe des appareils d'optique à base d'infrarouges, des systèmes utilisant le laser, la sismique, qui permettent de surveiller les clôtures ; on a même récemment redécouvert les chiens.

La notion d'effectifs est donc une notion relativement subjective traitée de loin, mais elle se doit d'être objective lorsqu'il s'agit d'évaluer le coût des effectifs considéré dans son intégralité, c'est-à-dire en tenant compte de l'environnement. Il faudra, là aussi, essayer de réaliser un minimum d'économies.

Je voudrais maintenant traiter les problèmes touchant au groupement industriel des armements terrestres - G.I.A.T.

J'ai effectivement suspendu le décret qui prévoyait la réévaluation automatique des salaires des ouvriers selon le barème de l'union de la métallurgie. Cependant, en 1986, la hausse des salaires de ces personnels s'élèvera à 3,8 p. 100 quand la hausse dans la fonction publique, à emploi comparable, n'atteindra que 2,1 p. 100 ; cela provient du fait que l'indexation automatique avait déjà produit son effet au cours de la première partie de l'année. On imagine ce qu'aurait été la hausse si l'indexation avait également joué dans la deuxième partie de l'année !

Rétablir le mécanisme d'indexation, comme me l'ont demandé MM. Bécart, Madrelle et Pontillon, serait sans doute une mesure populaire parmi les personnels concernés - c'est sans doute la raison pour laquelle elle est réclamée. Mais je m'interroge : je me demande si ceux qui la réclament souhaitent la privatisation. En effet, si l'on indexait les salaires sur l'échelle de l'union de la métallurgie, je suppose que, en même temps que les avantages de cette opération, on en accepterait les contraintes, et notamment l'instabilité dont souffrent les ouvriers de la métallurgie. On pourrait alors concevoir l'indexation.

Si l'on refuse l'hypothèse de la privatisation, c'est que l'on veut l'injustice. En effet, on me demanderait de traiter beaucoup plus favorablement les personnels civils de la défense que les personnels militaires, ce à quoi, je vous le dis tout de suite, je me refuse catégoriquement. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Avant d'aborder les vrais problèmes du G.I.A.T. - car il y en a - je dirai un mot des chantiers navals militaires, pour lesquels la situation est tout à fait différente.

Globalement, le plan de charge correspond aux moyens de production des arsenaux. Il peut y avoir, certes, des reports de charge ou une certaine mobilité de personnels à réaliser entre certains d'entre eux, mais cela ne me paraît pas poser, pour l'instant, des problèmes difficiles.

Il en va autrement des arsenaux terrestres. La situation que j'ai trouvée en arrivant au ministère de la défense était extrêmement préoccupante.

Il existe un déficit de charge, qui est lié, d'une part, au ralentissement des commandes qui s'était produit au cours des années précédentes et, d'autre part - et surtout - au quasi-arrêt des exportations, point sur lequel nous n'avons évidemment aucune possibilité d'action.

Le déficit de charge est de un quart environ de la capacité de production de ces arsenaux, c'est-à-dire qu'il peut concerner de 2 800 à 3 800 ouvriers, là où la fonte naturelle ne nous donnerait que 1 000 départs. La fonte naturelle, comme chacun le sait, n'est jamais un bon système pour ajuster les effectifs.

Tel est le premier problème.

Il en est un deuxième. Les usines d'armements terrestres sont placées dans un cadre administratif extrêmement rigide, caractéristique des industries situées à l'intérieur même de l'Etat - c'est l'un de leurs grands défauts. De ce fait, il semble que ces usines d'armements terrestres n'aient pas jusqu'ici consenti l'effort nécessaire ; elles demeurent capables de produire - dans de fort bonnes conditions de qualité d'ailleurs - des matériels, mais il s'agit de ceux dont le pourcentage dans les matériels utilisés pour la défense moderne est en décroissance ; elles n'ont pas su s'adapter en temps utile à la production des matériels dont le pourcentage est en augmentation dans la défense moderne.

Il existe donc un problème à court terme, celui d'une sous-charge, et un problème à moyen et long terme, celui d'une évolution vers des armements de type plus moderne, plus exactement vers des armements dont l'utilisation est en augmentation.

Nous allons nous efforcer de traiter ce problème - qui, heureusement, apparaît avec une certaine progressivité - sans retard, afin qu'il ne s'aggrave pas, selon des méthodes qui tiennent compte des situations des différents personnels concernés. Nous y parviendrons, je pense, à condition qu'il y ait un peu de bonne volonté. En même temps, nous nous efforcerons de mettre en place des mesures suffisamment judicieuses pour que la réduction d'effectifs s'effectue dans des conditions pas trop douloureuses.

Pour traiter le problème à moyen et long termes, nous aurons à prendre des mesures structurelles, qui relèvent de la responsabilité du ministre et du délégué général à l'armement.

La condition militaire a été souvent évoquée. J'ai été très sensible à tout ce qui a été dit sur ce sujet par MM. Voilquin, Legoux, Genton, Cabanel et Giraud.

En la matière, les problèmes sont de divers ordres et sont plus ou moins difficiles à régler.

Il y a d'abord la condition militaire actuelle, la façon dont la vie matérielle des hommes en place est assurée. Il ne faut pas, j'en suis bien conscient, profiter du fait que ces personnels manifestent une particulière dignité et ont, dans l'expression de leurs problèmes, une retenue d'une exceptionnelle qualité, pour en conclure qu'aucun problème ne se pose. MM. Voilquin et Giraud ont eu tout à fait raison de nous inviter à la vigilance, s'agissant de l'évolution de cette situation. La condition militaire, qui s'était relevée il y a quelques années, puis qui s'est dégradée ne doit pas se dégrader davantage.

S'agissant des carrières, des problèmes se posent effectivement en raison d'embouteillages à certains niveaux. Il peut en résulter une sorte de désenchantement pour les militaires en fonctions et un manque d'attraction pour les jeunes. Le problème est donc d'importance ; mais sa solution ne sera pas instantanée.

Une autre question a été évoquée, celle de la deuxième carrière. Il existe déjà un certain nombre de mesures pour faciliter une deuxième carrière ; nous en prendrions d'autres de façon à permettre à ceux qui ne souhaiteraient pas poursuivre dans la vie militaire d'apporter leur expérience et leur compétence dans d'autres secteurs qui pourraient en avoir besoin.

Les méthodes sont multiples, elles sont connues : il faut faire de la formation professionnelle, de la préparation à reconversion ; il faut assurer la prospection des possibilités ; il faut mettre les intéressés en contact avec ces nouvelles possibilités, etc.

Nous allons agir dans ce sens.

Toutefois, il existe un obstacle à cette reconversion, qui résulte des dispositions relatives au cumul emploi-retraite introduites en 1982 et aggravées ultérieurement.

La situation que nous avons trouvée est déplorable ; nous avons engagé une concertation interministérielle, qui devrait nous permettre de faire des propositions au Parlement dans les meilleurs délais.

Nous avons, je crois, l'accord des départements ministériels qui auraient pu faire les objections les plus nombreuses. Ces mesures avaient été présentées au titre de la lutte contre le chômage ; c'était une présentation démagogique. Le ministre des affaires sociales a reconnu que, quant à lui, il ne ferait pas d'objections.

Enfin, la condition des retraités militaires a été évoquée. Vous savez que nous procédons à un réajustement par différentes mesures, notamment par des reclassements ; nous avons conscience qu'il y a un effort à faire ; nous allons nous efforcer de le faire.

Plusieurs d'entre vous, messieurs les sénateurs, ont fait part de la satisfaction qu'ils éprouvaient à voir opérer la gendarmerie. Je suis heureux que l'on ait rendu justice à cette arme, qui est d'une qualité exceptionnelle.

Les gendarmes sont fiers de leur mission, et c'est cela, je crois, qui leur permet de supporter des conditions de travail qui sont effectivement assez dures. J'ai eu l'occasion moi-même d'inspecter des brigades de gendarmerie ; je me suis fait présenter les cahiers de service : j'ai pu ainsi constater que les horaires étaient infiniment plus lourds que ceux d'autres professions, et pourtant je n'ai jamais entendu les gendarmes réclamer de passer de soixante-dix à soixante-neuf heures ! (*Sourires sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Cela ne veut pas dire, là non plus, qu'il ne faille pas s'occuper du problème. On peut, par exemple, s'efforcer de réduire les activités annexes qui ont été confiées aux gendarmes, justement parce qu'ils les exécutent bien.

Les réponses que je fais au courrier parlementaire ne sont pas toujours celles qui sont espérées ; vous me le pardonnerez. Lorsque nous proposons des regroupements de gendarmeries, c'est précisément pour que les horaires de service puissent être améliorés ; lorsque nous refusons le maintien d'un poste de gendarmerie à un endroit où on le demande, simplement parce que l'on peut y téléphoner facilement, c'est dans un souci d'amélioration des conditions de vie et de travail des gendarmes. Il faut qu'il y ait, au sein de la population, une compréhension de ce problème, afin que nous puissions poursuivre l'œuvre entreprise, qui consiste à implanter la gendarmerie d'une manière plus rationnelle sur le territoire.

Vous savez qu'il y a un partage territorial entre la police et la gendarmerie ; cela conduit à des révisions d'implantation lorsque les gendarmes s'en vont et que la police arrive à un endroit. Parfois, on proteste. Mais il faut bien que les gendarmes soient enlevés de là où ils ne sont pas nécessaires pour qu'on puisse les mettre là où ils le sont.

Il y a aussi naturellement la possibilité qu'offre l'augmentation des effectifs. L'un des intervenants a souligné que la préoccupation devrait être également de garder la qualité de la gendarmerie. C'est ainsi que, pour augmenter le nombre des gendarmes auxiliaires, j'ai poussé au maximum ce que la hiérarchie de la gendarmerie considérait comme compatible avec le souci de ne pas mettre en danger la qualité du service. Les gendarmes auxiliaires sont très appréciés ; leur incorporation donne des résultats très positifs. Il ne faut pas faire les choses trop brutalement ; nous allons poursuivre à la cadence compatible avec le maintien de la qualité.

Puis vient l'effort qui doit être fait concernant les matériels destinés à améliorer la mobilité et les transmissions de la gendarmerie. Du point de vue des transmissions, des progrès ont été faits en 1986 ; vous avez peut-être observé que, récemment, une simple patrouille de deux gendarmes observant une voiture tous feux éteints dans un chemin de forêt a

pu, grâce à son réseau de transmissions informatique, consulter immédiatement le fichier du brigandage et repérer un sympathisant d'Action directe, qui était réclamé par la justice italienne. Voilà ce que peut donner, notamment, une gendarmerie améliorée.

Nous avons également le souci de développer les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, qui commencent à être populaires, de telle sorte qu'il y en ait un par compagnie, ce qui se fera progressivement. Voilà ce que je voulais dire sur le titre III.

Je voudrais maintenant en venir au titre V et évoquer, tout d'abord, le grand problème soulevé par M. Francou, qui s'interrogeait sur le fait de savoir si nous avons fait les choix nécessaires. La question est parfaitement légitime.

C'est bien parce que nous en étions conscients que nous avons suspendu l'affectation des crédits qui furent réservés dans le budget aussi longtemps que la loi de programme et la projection à long terme que nous avons réalisée ne nous permettaient pas de savoir où nous allions.

Ma réponse est oui ; j'ai la conviction que nous avons fait les choix nécessaires, que nous n'entraînons pas la défense française dans une aventure et que l'objectif indiqué est à la portée des moyens qui sont décrits.

Mais je veux m'expliquer sur les raisons de cette conviction. D'abord, il ne faut pas dire que l'on cherche à tout faire. D'une part, on ne fait pas tout ; d'autre part, on n'a pas tout à faire.

Deux problèmes prioritaires de défense de grande dimension se posent à nos forces.

Premièrement, il s'agit de l'équilibre international dans lequel nous devons trouver la garantie de l'indépendance et des intérêts vitaux de la France et qui concerne tout l'armement nucléaire. J'y reviendrai dans un instant.

Deuxièmement, il s'agit de notre situation en centre-Europe, parce que nous cherchons à assurer notre sécurité et que nous croyons dans la construction de l'Europe. Si nous ne comptons pas dans le potentiel de défense de l'Europe, nous ne pourrions pas être des partenaires, nous ne pourrions pas jouer un rôle d'impulsion dans la création de l'Europe. Tels sont les deux grands problèmes.

Il y en a d'autres : la protection de nos intérêts vitaux dans un certain nombre de régions du monde, de nos alliances et de nos pays amis et le fait d'assurer notre présence dans certaines zones lointaines sur lesquelles s'exerce notre souveraineté.

Dans ce deuxième cas, nous pouvons, pour l'essentiel, utiliser les moyens qui mettent en jeu les deux premiers problèmes, les adapter ou y ajouter des compléments, mais je vais y revenir dans un instant.

Tout d'abord, j'évoquerai le problème de l'équilibre. Nous avons donné, aussi bien dans le budget que dans la loi de programme, la priorité aux forces nucléaires dans la mesure où celles-ci constituent la clé de voûte de notre défense.

De ce point de vue, rien n'est laissé en retard. Nous avons une politique très claire. Elle comprend notre composante sous-marine, qui, avec le système M 4, est actuellement d'une efficacité tout à fait satisfaisante, un programme d'amélioration des têtes nucléaires, qui rejoint la préparation du système M 5 et qui pourra être précisé et au fur et à mesure que nous en saurons un peu plus sur les défenses auxquelles ce système M 5 sera confronté.

Donc là, nous sommes en présence d'un ensemble parfaitement cohérent qui a une dimension objective et rationnelle en fonction de la menace à laquelle nous voulons parer.

A cela a été ajoutée la deuxième composante, dont je voudrais rappeler les motivations : d'abord, le fait qu'on n'a pas une sécurité totale sur la vulnérabilité permanente à long terme de nos sous-marins quels que soient les efforts que nous fassions pour les améliorer ; ensuite parce que le développement des défenses terminales risque de nous obliger à changer de concept pour la pénétration de nos têtes nucléaires.

Actuellement, nous vivons sur le concept de la saturation. Ainsi, nous possédons environ quatre cents têtes nucléaires et nous sacrifions, si j'ose dire, les cent premières pour saturer et épuiser le système de défense adverse. Ensuite, les trois cents suivantes passent et assurent donc la destruction. C'est la source de la dissuasion.

Si les défenses terminales adverses changent considérablement en volume et en efficacité, il existe à ce moment-là deux possibilités : ou bien on augmente considérablement le nombre de nos propres têtes, et il n'est pas sûr que cela suffirait ; ou bien on change de concept pour la pénétration, c'est-à-dire qu'on envoie une première salve qui aveugle les radars en établissant un effet électromagnétique nuisible à la propagation des ondes. Dès lors, les radars étant aveugles, les têtes suivantes, tirées quelque trente secondes après, seraient susceptibles de passer.

Ce système de tir n'est guère compatible avec l'utilisation des sous-marins.

Il existe d'autres raisons que je préfère ne pas évoquer publiquement, qui rendent utile, sinon nécessaire, cette deuxième composante. Le choix en a été fait en conseil de défense, ainsi que le souhaite M. Longueue.

Je voudrais d'ailleurs au passage souligner qu'il ne faudrait pas abuser des diminutifs pour qualifier notre armement nucléaire. Certains ont parlé, voilà fort longtemps, de la bombinette. Ils n'ont pas eu raison. Je crois que, à propos de problèmes aussi sérieux, il est préférable de ne pas employer des diminutifs que l'on veut pittoresques.

En réalité, la définition de la deuxième composante a été faite en ce qui concerne le missile, qui est balistique, et son unité de tir. On a, en effet, exclu l'emploi des missiles de croisière - je réponds là à une question de M. Pontillon - sans exclusion, cependant, le maintien d'une certaine activité de recherche pour le cas où des choses qui sont réputées impossibles aujourd'hui apparaîtraient viables.

Pour ce qui est de l'emploi, je répondrai à M. Longueue que nous commençons en 1987 ce programme, qui aboutira en 1995. Nous devons faire en sorte qu'il soit efficace pendant les vingt ans qui suivront, c'est-à-dire qu'en fait nous travaillons pour une période de trente ans.

La situation actuelle est caractérisée par le dispositif que l'on connaît avec l'existence du plateau d'Albion. Analyant ce dispositif, le Président de la République peut considérer qu'il est destiné au plateau d'Albion. Nous savons que ce système devra rester efficace pendant une trentaine d'années à partir d'aujourd'hui.

Il est donc assez légitime que l'on s'efforce de le concevoir de telle sorte que le Président de la République appréciant, éventuellement, d'autres situations politiques puisse prendre des décisions aussi valables que possibles.

Aucune ambiguïté ne subsiste dans la présentation de cette affaire, qui est purement objective et parfaitement respectueuse des institutions et des autorités, monsieur Longueue.

S'agissant toujours de ce premier aspect de notre défense, nous avons fait le choix d'être présents dans l'espace. Par ailleurs, nous avons également décidé de ne pas y gaspiller nos moyens.

Comme je l'indiquais dans la présentation initiale du budget de mon ministère, nous serons dynamiques dans des secteurs sûrs et nous serons plus prudents, plus mesurés, dans les domaines à propos desquels on s'interroge encore beaucoup. Mais nous serons présents ! Ainsi, nous venons d'envoyer aux Etats-Unis une mission lourde de techniciens en vue de faire le point sur l'état actuel de développement de l'I.D.S. et nous allons lancer certains programmes de recherche sur les lasers, qui paraissent extrêmement intéressants tant pour le domaine spatial que dans les domaines où nos techniciens sont parfaitement bien placés.

Notre deuxième grande préoccupation de défense est notre posture en Centre-Europe ; c'est elle qui va principalement donner une dimension à nos forces de terre et à nos forces de l'air.

Pour la terre, nous avons, là aussi, fait des choix, en accordant une priorité certaine à ce qui constitue, semble-t-il, les éléments fondamentaux d'une force terrestre significative : des hélicoptères et des chars avec un rapport approprié entre les deux - ce rapport évolue d'ailleurs actuellement en faveur des hélicoptères - le développement très grand des anti-chars - ce point a été évoqué avec raison par M. Cabanel, car ces armements pas très coûteux réalisent d'énormes progrès - et une mobilité générale des forces terrestres.

Je reviendrai tout à l'heure sur l'utilisation de la force d'action rapide, F.A.R. Je répondrai à M. Pontillon que nous avons bien la préoccupation d'être capables d'observer le

champ de bataille. Autrefois, cela se faisait avec un observateur à l'aide d'une paire de jumelles et d'un téléphone. Aujourd'hui, ce sont du matériel informatique et des communications fort compliquées qui sont utilisés.

Nous avons étudié un système dénommé « Orchidée », que nous sommes en mesure de lancer. Mais auparavant, nous avons tenu à nous assurer qu'il était interopérable avec les réseaux de nos alliés. Je réponds, par là même, à une idée qui a été évoquée, selon laquelle l'Europe se construirait peut-être un jour et qu'il fallait être capable d'en faire partie.

S'agissant des armes chimiques, que M. Chaumont a évoquées, je souhaiterais exprimer la position du Gouvernement et des hautes autorités de l'Etat.

Bien que l'emploi de armes chimiques soit interdit, nous constatons que certaines puissances en constituent des stocks considérables. Nous sommes partisans de la disparition de ces armes chimiques. Tel est notre objectif fondamental. Nous allons appuyer toutes les négociations qui auront lieu sur ce point. Une des façons de les appuyer est d'ailleurs de diminuer l'intérêt de ces armes.

Or, actuellement, on peut imaginer que les armes chimiques puissent nous placer dans une position assez désagréable dans la mesure où, outre l'effet militaire qu'elles peuvent avoir, qui est fort préoccupant, mais dont on pourrait à la rigueur se protéger, elles peuvent également nous placer dans l'obligation automatique de la riposte nucléaire, c'est-à-dire que, politiquement, cela ferait peser une responsabilité supplémentaire sur le Président de la République française.

Il vaut mieux, nous semble-t-il, avoir plus de flexibilité. Par conséquent, si ces armes chimiques ne disparaissent pas, il est préférable de nous doter d'une certaine capacité de dissuasion, afin qu'elles ne soient pas utilisées. Tel est notre objectif.

Le programme sera progressif - il n'est d'ailleurs pas extrêmement coûteux - et il évoluera en fonction de ce qui se passera sur la scène diplomatique du point de vue du véritable objectif que nous poursuivons, c'est-à-dire la disparition des armes chimiques.

En ce qui concerne maintenant les forces aériennes - je parlerai tout à l'heure de la défense aérienne, qui est pour nous une grande préoccupation - j'indiquerai qu'il était évidemment insoutenable de ne pas disposer de possibilités de détection lointaine. Il n'est pas d'une grande utilité d'avoir des avions s'ils sont aveugles. Par conséquent, dire, par exemple, que nous avons 450 avions et pas de détection lointaine serait une curieuse position. Il faut donc avoir et la détection lointaine et le nombre d'avions nécessaires.

Cela m'amène à traiter du problème de l'aviation futur, qui a été évoqué par MM. Michel Giraud et Voilquin.

Quelle est la situation ? Tout d'abord, les avions de porte-avions se classent en trois catégories : les avions d'assaut, qui sont assez nombreux - 200 environ - les avions de supériorité aérienne, qui protègent le porte-avions, et enfin les avions d'observation, qui sont quelques dizaines.

Les premiers ne poseront pas de problème avant la fin du siècle parce que ce sont des Super-Étendard modernisés, qui vont durer jusqu'à cette date.

En ce qui concerne les seconds, nous sommes à peu près certains que, vers 1993, c'est-à-dire avant même que les porte-avions ne soient remplacés, ils ne seront plus disponibles. Il existe donc un problème de remplacement de ces avions qui n'est résolu par aucun programme Rafale, aucun d'eux n'étant capable d'être réalisé en 1993. Cela ne conduira pas forcément à un achat d'avions. Il existe certainement d'autres solutions, et nous espérons bien en trouver une.

Ensuite, il nous faudra être capables de satisfaire l'exportation pendant les années quatre-vingt-dix. Actuellement, c'est le Mirage 2000 qui est l'objet principal du catalogue. Nous sommes en train d'étudier plusieurs solutions. L'une consisterait à remotoriser le Mirage 2000, ce qui permettrait d'avoir un avion plus compétitif dans les premières années de la décennie 1990 et un avion très performant à la fin de la même décennie.

L'autre nous conduirait à accepter, en quelque sorte, un vide pendant quelques années et à construire rapidement un avion dont les performances seraient évidemment plus faibles.

Dans les deux cas de figure, nous avons décidé que ce serait le moteur M 88 français qui équiperait les appareils, moteur dont les performances potentielles nous paraissent tout à fait suffisantes. Il n'y aurait pas lieu de recourir à un moteur étranger.

En outre, pour définir toute notre stratégie, il nous faut également tenir compte des préoccupations des acheteurs d'avions européens, de manière à élargir le marché. Toute cette étude suscite une activité bouillonnante, de telle sorte que la stratégie soit déterminée le plus vite possible, c'est-à-dire, je l'espère, dans quelques mois.

Il n'est pas question de laisser tomber l'industrie aéronautique française. Nos fabricants détiennent des atouts majeurs. Nous avons assisté à une démonstration étourdissante à Farnborough. Nous comptons bien maintenir l'industrie aéronautique française au plus haut niveau possible.

C'est l'une de nos industries les plus importantes et les plus brillantes. Elle concerne non seulement l'industrie de la cellule mais aussi celle des moteurs et celle des systèmes d'armes. Un grand nombre d'industriels sont donc intéressés à son développement.

Avec ces unités principales, nous avons la possibilité d'assumer nos deux grands problèmes de défense mais non d'assurer la présence de la France dans le monde. Pour l'essentiel, qu'il s'agisse des matériels terrestres ou des matériels aériens, aucun problème de choix ne se pose. Seule est en question l'adaptation de certains matériels, par exemple leur climatisation. Naguère, nous ne pensions pas que certains matériels seraient envoyés en Afrique. Maintenant, nous savons qu'il faut en tenir compte dans leur conception.

Il faudra également assurer le transport de ces matériels. Ils doivent donc être transportables mais le problème se pose également du point de vue de l'avion qui assure ce transport.

Les solutions envisagées étaient extrêmement coûteuses, nous avons donc cherché à les simplifier.

J'en viens au problème du porte-avions sur lequel nous avons beaucoup réfléchi. Certaines des critiques qui ont été formulées dans quelques rapports ne doivent pas être retenues. Le porte-avions n'est pas destiné à être la figure de proue d'une escadre pour, comme dans la guerre du Pacifique, chercher à conquérir des archipels et détruire les escadres adverses. Là n'est pas le problème. Nous devons assurer notre présence en Méditerranée, sur les côtes de l'Afrique et quelquefois ailleurs.

Par conséquent, le problème de la capacité de débarquement et d'accompagnement, par exemple, ou même le problème de la flotte d'accompagnement se posent en termes infiniment plus simples et plus réduits dans cette stratégie d'emploi.

En outre, des progrès tout à fait spectaculaires ont lieu en matière de défense aérienne par l'emploi de missiles sol-air ou mer-air. L'un de nos programmes majeurs en prévoit l'emploi sur tous les bateaux de la marine, notamment sur le porte-avions, sur les bases aériennes, pour assurer la défense des ports et même, éventuellement, dans une version avancée, pour remplacer les missiles Hawk dans la défense aérienne du centre-Europe.

Ainsi, actuellement, ce dont nous disposons comme marine de surface est parfaitement satisfaisant pour assurer l'accompagnement de nos trois composantes fondamentales. En effet, on a un peu tendance à dire : les sous-marins nucléaires, c'est du nucléaire, ce n'est pas de la marine ; les sous-marins nucléaires d'attaque, c'est du nucléaire, ce n'est pas de la marine ; les porte-avions, c'est spécial, donc ce n'est pas de la marine. Voyons un peu ce qu'il en est de notre marine.

Il est assez légitime que, dans une marine moderne, nous placions les priorités dans l'ordre qu'elles méritent.

La première priorité pour une marine moderne est d'avoir des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et les bateaux qui permettent de les faire fonctionner, antimines, antisous-marins, etc.

La deuxième priorité est d'avoir des sous-marins nucléaires d'attaque, parce que c'est avec eux qu'on assure aujourd'hui la maîtrise des mers ; cette dernière était toutefois assurée par les cuirassés ou les porte-avions.

La troisième priorité, pour les raisons que je viens d'indiquer et dans notre cas particulier - ce n'est pas forcément vrai pour d'autres pays - est le porte-avions et les bâtiments d'accompagnement en nombre réduit.

La quatrième priorité concerne évidemment ce que ne peuvent pas faire les bâtiments précédemment énumérés. Ceux-ci assurent déjà une partie de la présence outre-mer. S'ils ne sont pas assez nombreux pour remplir cette mission, il faut leur adjoindre un certain nombre de bâtiments de surface. C'est là que nous avons fait un choix : celui de laisser vieillir un peu plus longtemps que nous n'aurions souhaité les bâtiments de surface dont nous disposons car il faut, bien entendu, tenir compte des contraintes financières.

Je terminerai mon propos par les problèmes européens qui sont, en matière politique, tout à fait fondamentaux.

Pour nous, la prise en compte de cet aspect fondamental se traduit d'abord par le développement de la coopération militaire, du moins dans ce qu'elle a de possible. J'ai parlé tout à l'heure de l'« inter-opérabilité ». Nous avons en effet des contacts avec les pays européens de façon à échanger des officiers, des unités, à entreprendre des exercices les uns chez les autres ou des exercices en commun. C'est ainsi qu'en septembre 1987 se déroulera un grand exercice franco-allemand, qui mettra en œuvre toute la division aéromobile.

Par ailleurs, nous cherchons à harmoniser les concepts d'emploi. Je ne répondrai pas sur le concept d'emploi du nucléaire préstratégique, et ce pour une raison simple : c'est le chef de l'Etat qui le définit. Je ne peux donc naturellement que le rapporter : c'est celui de l'ultime avertissement.

La force préstratégique a été conçue avec une double caractéristique : une capacité de frappe instantanée, pour réaliser l'ultime avertissement, et une puissance militaire significative. En ce qui concerne la première caractéristique, un Pluton ou un Hadès aurait suffi. Mais on considère qu'il faut que cette frappe soit, en outre, militairement significative. C'est la deuxième caractéristique.

Il pourra y avoir dans l'avenir d'autres concepts ; ce sera de la responsabilité du chef de l'Etat de les modifier éventuellement.

S'agissant des concepts relatifs à l'emploi des forces conventionnelles, je dirai qu'ils ne sont pas indépendants du concept préstratégique. On ne peut pas imaginer d'employer les forces conventionnelles sans se préoccuper du tout de ce que l'on fera à partir du moment où jouera la liaison avec la menace du préstratégique. Par conséquent, on ne peut figer le concept indépendamment de celui de la menace préstratégique.

Je crois simplement qu'il est de notre devoir de retenir le caractère fondamental des forces conventionnelles. Celles-ci auront besoin d'être extrêmement mobiles et nous allons donc dans le sens de « l'aéromobilité » à tous égards. Cela a des conséquences sur les matériels, les forces de commandement, les réseaux de transmission, etc. Il faut pouvoir passer d'un concept à un autre si la situation en Europe change et ce n'est pas ce qui se passe à Reykjavik qui conduit à penser que la situation en Europe sera éternellement figée.

Nous devons, par ailleurs, développer la coopération en matière d'armements. Elle est beaucoup plus importante qu'on ne l'imagine.

J'ai sous les yeux la liste des opérations que nous menons en coopération avec l'Allemagne, je ne vous la lirai pas parce que ce serait fastidieux. Y figurent de nombreux projets dont on ne parle pas beaucoup. C'est ainsi qu'à Francfort, l'autre jour, j'ai signé un accord-cadre de coopération dans le domaine de la recherche. Plus de trente projets y étaient inscrits.

On parle toujours des grands projets spectaculaires tels que l'hélicoptère franco-allemand, le char franco-allemand. Or, la version antérieure du char franco-allemand a échoué ; la version antérieure du satellite franco-allemand a échoué ; la version antérieure de l'hélicoptère franco-allemand était en passe d'échouer mais un recentrage a été opéré, de sorte qu'aujourd'hui on peut raisonnablement espérer voir ce projet se concrétiser. On le saura dans les tout premiers mois de l'année prochaine. Nous avons fait savoir que nous ne voulions pas réaliser le monstre issu du dispositif de coopération qui avait été élaboré. Les choses ont l'air de rentrer dans l'ordre.

Pour ce qui est des chars, nous avons proposé aux Allemands un accord dont la mise en œuvre serait progressive et qui permettrait aux modèles de chars français et allemands, qui sont actuellement différents, de se rapprocher au fur et à mesure que les deux armées manifesteraient leurs propres besoins de façon à éviter que les recherches et les développe-

ments ne se fassent en double. Les Allemands n'ont pas encore fait connaître leur position. Je rappellerai simplement que pour se marier, il faut en général, être deux !

Je terminerai, enfin, par ce qui me paraît plus important, c'est-à-dire l'évolution que l'on perçoit dans la compréhension politique entre les pays européens. Je peux en témoigner. L'Europe est actuellement en train de faire de très grands progrès. Il est clair que l'on ne peut pas imaginer une défense de l'Europe sans alliances. On peut encore moins imaginer une défense de l'Europe par la France toute seule ; cela n'a pas de sens, personne ne songe à le proposer.

Considérant que les deux éléments de base sont, d'une part, l'existence de l'Alliance et, d'autre part, la volonté affirmée de la France d'avoir sa propre défense, solide, bien construite et performante, nous devons faire en sorte que le troisième terme du système, c'est-à-dire une défense pratiquée par les alliés européens qui soit dissuasive par rapport à toute attaque, prenne progressivement de la consistance.

Il y faut d'abord une volonté qui, il faut bien le dire, était assez défaillante jusqu'à une date récente. Je crois cependant que certains éléments très encourageants se dessinent et les réunions internationales auxquelles j'ai participé récemment - sommet franco-allemand, sommet franco-britannique, réunion européenne occidentale à Luxembourg - ont montré une évolution des esprits considérable dans des pays qui, jusqu'ici, avaient manifesté pour le moins de très larges réticences.

Donc, je considère que nous pouvons terminer cette revue de la défense française par une note d'espoir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la défense et figurant aux articles 36 et 37.

Article 36

M. le président. « Art. 36. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1987, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 885 700 000 francs et applicables au titre III " Moyens des armes et services " .

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1987, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des crédits s'élevant à la somme de 266 533 000 francs et applicables au titre III " Moyens des armes et services " . »

La parole est à M. Robert.

M. Paul Robert. Monsieur le président, je voudrais brièvement expliquer le vote du groupe de la gauche démocratique sur le budget de la défense.

Sous votre énergique impulsion, monsieur le ministre, grâce à votre obstination et à votre fermeté, le budget de la défense marque un notable progrès. Il met un terme à la régression des crédits enregistrés les années précédentes et qui était inquiétante en raison de la progression constante des armes nucléaires et conventionnelles dont sont dotées les forces du pacte de Varsovie, auxquelles s'ajoute une menace de caractère chimique.

Nous avons noté avec satisfaction que les crédits d'équipement font un véritable bond puisque, vous l'avez souligné, les autorisations de programme augmentent de 20 p. 100. Grâce à cet effort, nous pouvons maintenir une force de dissuasion nucléaire crédible, doter nos unités conventionnelles de nouveaux chars, de nouveaux avions de combat et lancer la construction d'un porte-avions nucléaire.

Certes, les crédits de fonctionnement ont été rigoureusement comprimés, mais vous nous avez affirmé que ce ne serait pas au détriment de l'entraînement.

Enfin, je constate que M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, ainsi que tous les rapporteurs ont confirmé la présentation que vous avez faite de votre budget.

Aussi, conscients de leurs responsabilités et attachés à la sauvegarde de notre indépendance nationale, les sénateurs du groupe de la gauche démocratique voteront à l'unanimité votre budget, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 36.

(*L'article 36 est adopté.*)

Article 37

M. le président. « Art. 37. - I. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1987, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V Equipement	101 722 500 000 F
« Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	277 500 000 F
« Total	102 000 000 000 F

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1987, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V Equipement	23 409 283 000 F
« Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	170 900 000 F
« Total	23 580 183 000 F »

Par amendement n° II-22, le Gouvernement propose :

« 1° Dans le paragraphe I de cet article :

« Titre V Equipement, 101 722 500 000 F, de minorer les autorisations de programme de 5 528 000 000 F et de majorer les autorisations de programme de 5 528 000 000 F.

« 2° Dans le paragraphe II de cet article :

« Titre V Equipement, 23 409 283 000 F, de minorer les crédits de paiements de 759 000 000 F, et de majorer les crédits de paiement de 759 000 000 F. »

La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de la défense. Cet amendement correspond au déblocage des crédits qui avaient été réservés dans la première version de notre budget et que nous pouvons maintenant intégrer dans la loi de finances.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Francou, rapporteur spécial. Favorable.

M. le président. Je vais mettre aux voix cet amendement n° II-22.

M. Roger Chinaud. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. Monsieur le ministre, ne voyez aucune malice dans les deux remarques que je vais formuler.

D'abord, cet amendement est tout à fait important par les sommes auxquelles il fait référence et par sa portée. Nous nous réjouissons tous ici, j'en suis certain, que vous le présentiez au Sénat. C'est sans doute la marque de la haute estime dans laquelle vous tenez notre assemblée.

Cela dit, une remarque s'impose : vous avez fait preuve, dans cette affaire - ce qui ne m'étonne pas de votre part puisque vous êtes l'organisateur de nos armées - d'un très bon principe tactique que l'on apprenait même dans les écoles d'officiers de réserve et qui doit être valable à différents niveaux, que ce soit pour la tactique gouvernementale ou pour l'amélioration de la coordination de la défense en Europe. Je n'ai jamais, pour ma part, manœuvré qu'une compagnie, mais on m'a appris ce principe : « Marcher séparément, frapper ensemble. » (*M. le ministre rit.*)

Frapper ensemble, mais où ? Il fallait, dans cette affaire, si j'ai bien compris, deux éléments d'intervention : l'un venant de la rue Saint-Dominique, bien proche de l'Assemblée nationale, et l'autre émanant de la rue de Rivoli ; quelles que soient les heures de départ différentes de ces deux éléments d'intervention, un examen rapide de la topographie parisienne démontrait bien que c'était au Sénat qu'il était le plus facile de se rencontrer.

Aussi, monsieur le ministre, mon explication se termine par une question : me permettez-vous d'espérer que ces deux éléments d'intervention, qui semblent réunis ce soir grâce à votre volonté - je tiens à le signaler - chemineront de concert jusqu'à la commission mixte paritaire, de telle sorte que le texte de cet amendement sera bien inscrit dans la loi de

finances définitive ? (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. André Giraud, ministre de la défense. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Giraud, ministre de la défense. Monsieur le président, j'ai le très ferme espoir que le résultat escompté par M. Chinaud sera obtenu, dans la mesure où l'amendement était signé de la main même de M. Balladur.

Je voudrais simplement indiquer les raisons pour lesquelles la solution de ce problème a été retardée : il ne s'agit en aucun cas d'une divergence de vue - il n'y en a jamais eu - entre le ministère de la défense et le ministère de l'économie. Il était tout à fait naturel que, sur des sujets aussi graves, un échange approfondi ait lieu ; mais ce dernier s'est terminé par l'accord de différentes parties et je ne voudrais donc pas que l'on puisse imaginer un seul instant que cet amendement marque une dissension.

Vous avez vous-même constaté ce qu'a été le calendrier. Nous avons battu, je crois, un certain record, en réussissant à déposer notre projet de loi de programme une semaine avant l'examen de notre budget par l'Assemblée nationale.

Il est vrai que nous avons pensé, un certain temps, utiliser de simples méthodes administratives pour régler la question, mais nous avons tenu, après réflexion, à procéder par voie législative afin de tenir de façon très claire, vis-à-vis des parlementaires, l'engagement que j'avais pris devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale, à savoir que les crédits qui avaient été réservés ne le soient plus. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Roger Chinaud. Merci !

M. le président. Le Gouvernement s'étant engagé sur cet amendement, je ne pense pas un seul instant qu'il puisse y avoir de problèmes en commission mixte paritaire !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-22, accepté par la commission.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 37, ainsi modifié.

(*L'article 37 est adopté.*)

M. le président. En constatant, mes chers collègues, que nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de la défense, je me permets de féliciter à mon tour M. le ministre, qui nous a appris beaucoup de choses et qui nous a donné confiance dans l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de la gauche démocratique, ainsi que sur celles du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Luc Dejoie, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux.

Le rapport sera imprimé sous le n° 81 et distribué.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Jacques Genton, André Jarrot, Pierre Matraja, Bernard Barbier, Joseph Raybaud, Jean Garcia, Auguste Cazalet, Marcel Daunay, Robert Pontillon et Michel Miroudot, un rapport d'information fait au

nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes sur les activités des institutions des Communautés européennes entre le 1^{er} mai 1986 et le 31 octobre 1986 en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les communautés européennes.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 82 et distribué.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 28 novembre 1986, à dix heures trente, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (nos 66 et 67, 1986-1987).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : Moyens des services et dispositions spéciales :

Affaires sociales et emploi

I - SECTION COMMUNE ET III - EMPLOI :

M. Jacques Mossion, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 2) ;

M. Louis Souvet et M. Jean Madelain, rapporteurs pour avis de la commission des affaires sociales, travail et formation professionnelle (avis n° 71, tome IV).

II - AFFAIRES SOCIALES :

M. Jacques Oudin, rapporteur spécial (rapport n° 67, annexe n° 3) ;

M. Louis Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, santé et action sociale (avis n° 71, tome II) ;

M. Charles Descours, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, sécurité sociale (avis n° 71, tome III).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1987

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1987 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1987

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents le jeudi 6 novembre 1986, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1987, est fixé au mercredi 3 décembre 1986, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 28 novembre 1986, à une heure vingt-cinq.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT

ERRATUM

au compte rendu intégral de la séance du 23 novembre 1986

Dans l'intervention de M. Hubert Martin, page 5100,
2^e colonne, 5^e alinéa, 10^e ligne :

Au lieu de : « ... ; M. Lemarchand, »,

Lire : « ... ; M. Morho, ».